


RARY
of California
VINE

A mon cher Maître,
le Professeur Debierre
hommage de son dévoué
Dr Nicaise

LA LUTTE POUR LA LANGUE EN POLOGNE

LA GRÈVE SCOLAIRE EN POSNANIE
(POLOGNE PRUSSIENNE)
1906-1907

A mes jeunes amis de quinze à vingt ans

et en particulier à mon petit ami,

Jean Denis le Sève

BIBLIOTHÈQUE DES "MARCHES DE L'EST"

Docteur Victor NICAISE

Lauréat de la Faculté de Médecine et de l'Académie des Sciences

ALLEMANDS ET POLONAIS

Avec une Préface de M. WELSCHINGER

Membre de l'Institut

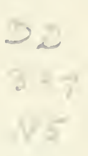
PARIS

BIBLIOTHÈQUE DES *MARCHES DE L'EST*

84, RUE DE VAUGIRARD, 84

—

1911



Imprimerie Centrale, 12, rue Lepelletier, Lille.

PRÉFACE

Je relisais hier *l'Allemagne* de Madame de Staël, ouvrage dont j'ai relaté les dramatiques péripéties dans mon livre sur *la Censure sous le premier Empire,* et je m'arrêtais un instant au passage où l'illustre écrivain célèbre la poésie de l'âme qui caractérise les Allemands, leur sincérité, leur bonhomie, leur équité, leur bienveillance, leur *Gemüt* enfin. Pour la fille de Necker, ils étaient tous rêveurs, idéalistes et vertueux. La Prusse et les pays du Nord qui l'environnent lui apparaissaient comme « la patrie de la pensée ». Étudiant ensuite les Universités, elle remarquait qu'en Allemagne on mettait de la conscience en tout et partout. Les écoles et leur fonctionnement paternel la ravissaient. Avec quelle émotion elle dépeignait la joie des enfants en présence de leurs maîtres! Comme les traits vagues et délicats de ces petits prenaient, en écoutant les leçons, une expression réfléchie! Ni les punitions ni les récompenses n'étaient nécessaires pour les exciter dans leurs travaux. « L'enfant, disait-elle, se sent libre là-bas. On ne veut rien que son bonheur et son perfectionnement.» Madame de Staël louait les maîtres consciencieux qui se consacraient à cette noble tâche, ne recherchant que le bien-être moral et matériel des enfants. « Tout s'y passe, affirmait-elle, au nom de la Divinité. La vérité, la bonté, la confiance, l'affection entourent les enfants. C'est dans cette atmosphère qu'ils vivent et, pour quelque temps du moins, ils restent étrangers à toutes les passions humaines, à tous les préjugés orgueilleux du monde! » Quel tableau touchant et quelles aimables

scènes ! Les heureux enfants ! Les excellents maîtres !... Ceci était écrit en 1810.

Et voici qu'en 1911, cent ans après, mes yeux tombent sur le récit que vient de faire le docteur Nicaise des persécutions scolaires en Pologne prussienne, persécutions dont j'avais moi-même, dans la *Revue hebdomadaire*, en 1907 et en 1908, et dans la Revue *la Quinzaine*, exposé les faits désolants. Aux pures idylles, dont Madame de Staël avait été, dit-elle, la spectatrice enthousiaste, avaient succédé des drames affreux ! Était-ce possible, cela ? Était-ce bien vrai ? Oui, cela est plus que possible, oui, cela est vrai. Et le Dr Nicaise, après les révélations de la publication des Sociétés pédagogiques de Varsovie et de Lemberg, *l'École prussienne en Pologne*, a raison de renouveler, dans l'âme de ceux qui détestent l'hypocrisie autant que la violence, les sentiments d'horreur et de réprobation qu'ont excités en France, en Autriche, en Russie, en Italie, dans le monde tout entier, les faits monstrueux dont la Pologne prussienne a été le témoin épouvanté.

Aussi, n'ai-je pas hésité à faire précéder son fidèle récit de ces quelques pages, qui en résumeront, je l'espère, le but, l'importance, l'intérêt.

Je sais que j'appartiens à la France, c'est-à-dire à une nation qui, partout où il y a eu un forfait à venger, une injustice à réparer, un droit à revendiquer, une liberté à défendre, a levé son bras, ou tout au moins a élevé sa voix. Rappelons-nous le cri de Henri Heine en 1855 : « Oh ! que je voudrais m'établir sur la flèche du clocher de Strasbourg en tenant à ma main le drapeau tricolore qui flotterait jusqu'à Francfort ! » Et le poète voyait déjà, sous l'effet de ce talisman, disparaître les ours, les sorcières et les mauvais génies. La liberté et le bien des peuples pouvaient se mettre à l'abri tutélaire de ce drapeau, et il en fut longtemps ainsi. La France l'offrait d'elle-même en toute générosité. C'était là son honneur suprême, quand jadis les nations opprimées jetaient des regards suppliants vers elle. Pourquoi resterait-elle aujour-

d'hui devant le malheur d'autrui muette et indifférente? Une partie de sa chair lui a été arrachée en 1871, et cette plaie n'est pas fermée. La douleur qu'elle en ressent toujours peut-elle la rendre insensible à la douleur des nations injustement frappées? Non, certes. Et comment se tairait-elle quand ceux qui maltraitent des provinces violemment conquises osent se targuer de leur humanité ?

Le docteur Faust dit avec reconnaissance à l'Esprit : « Tu m'as appris à connaître mes frères dans les habitants des bois, des airs et des eaux. » Mais les frères de Faust ne sont pas seulement les animaux, les oiseaux et les poissons ; ce sont aussi et surtout les hommes. Et les hommes, n'est-ce pas les enfants? Ceux-là surtout, ne doit-on pas les protéger, les défendre, les secourir, les aimer ? Or, que s'est-il passé il y a un certain temps dans la Pologne prussienne? C'est à des enfants que de nouveaux barbares ont déclaré la guerre et, — chose extraordinaire, chose admirable entre toutes ! — les enfants ont supporté bravement les hostilités déchaînées contre eux. Ils ont enduré les menaces, les injures, les coups. En réponse aux excès de leurs bourreaux, ils ont tourné leurs yeux innocents vers le Ciel et, croyant fermement en Dieu, ils l'ont pris à témoin, par les plus ferventes prières, de leurs tristesses, de leurs tortures et de leurs douleurs. Lisez donc ce livre attentivement. Surmontez la peine qu'il vous causera à chaque page et vous reconnaîtrez et vous louerez la vertu de ces petits héros auxquels leur foi a donné une force de résistance semblable à celle des martyrs chrétiens.

Le Dr Nicaise a rappelé en un un autre écrit un fait émouvant entre mille à peu près semblables. Dans un village de Posnanie, le fils d'un pauvre jardinier, frappé de quarante coups de verges par le maître d'école, blessé, meurtri, eut une peine infinie à rentrer chez lui. Le soir même, le principal propriétaire de l'endroit, voyant de la lumière dans une grange qui lui appartenait et craignant quelque incendie, alla voir ce qui se passait. Arrivé à la porte du bâtiment, il entendit des voix enfantines

et, en entr'ouvrant la porte, il aperçut de jeunes écoliers qui chantaient des litanies sur l'histoire de la Pologne. Le petit jardinier, qui avait été roué de coups au point de ne pouvoir s'asseoir, était adossé au mur et dirigeait lui-même les chants. Le propriétaire n'osa interrompre les enfants et, après les avoir écoutés en silence, se retira profondément ému... Tels sont les enfants Polonais !

Jusqu'à l'année 1871, la situation scolaire en Pologne prussienne était tolérable, car la langue polonaise semblait protégée par les clauses spéciales des traités de Vienne et par les affirmations solennelles du roi de Prusse, jurant, au moment de l'occupation des provinces polonaises, que ces clauses auraient force de loi. L'instruction publique se donnait donc en polonais et les rapports des habitants avec les Prussiens n'avaient rien d'hostile. Mais, après la guerre de 1870 qui faisait dire aux instituteurs allemands que les Français ayant été vaincus, les Polonais pouvaient être écrasés, tout changea et l'usage de la langue polonaise fut interdit dans les gymnases. En 1873, le conquérant voulut, pour hâter la germanisation, rendre la langue allemande obligatoire dans toutes les classes pour toutes les matières à apprendre, aussi bien que pour l'instruction religieuse. L'archevêque Ledochowski défendit alors à ses prêtres d'obéir aux injonctions faites au sujet du catéchisme polonais, et le *Kulturkampf* sévit aussi bien en Pologne que dans le reste de la Prusse. Les lois scolaires de Falk aggravèrent bientôt la situation. La langue polonaise fut interdite dans les écoles élémentaires et l'enseignement de la religion catholique en cette langue ne fut toléré que pour les petits enfants. Il s'agissait de germaniser à fond l'instruction religieuse comme les autres branches de l'instruction, et l'on mit tout à exécution pour venir à bout de la résistance opposée par les prêtres, les fidèles et les enfants Polonais. Les instituteurs outrepassèrent même la rigueur des instructions qu'ils recevaient, montrant, comme l'a si éloquemment dit Montalembert dans un accès légitime d'indignation contre les

violences exercées à Varsovie en 1832, que, « dans l'estime des peuples il y a toujours eu quelqu'un au-dessous du bourreau : c'est son valet ! »

On se rappelle l'acrimonie féroce du prince de Bismarck contre les Polonais et ses diatribes au Landtag comme au Reichstag. C'est, de par sa volonté formelle, que nombre de professeurs et d'instituteurs furent transférés dans l'Ouest de l'Allemagne et remplacés par des maîtres allemands. Cependant, les enfants Polonais, malgré les mesures nouvelles, gardaient encore la possibilité de suivre un modeste enseignement privé pour leur langue maternelle; mais, en 1900, cet enseignement facultatif fut supprimé.

Qu'arriva-t-il alors ? Ce qui arrive toujours quand on veut tyranniser les consciences : il se produisit une résistance qui stupéfia les tyrans eux-mêmes. Les jeunes Polonais, qui jusque-là avaient suivi docilement les autres cours en allemand, se révoltèrent aussitôt contre une mesure attentatoire à leurs droits. Leur révolte prit seulement la forme d'une résistance passive, mais opiniâtre, attendu que, pour les Polonais comme pour tous les peuples qui ne veulent pas déchoir et qui tiennent à leurs traditions et à leur propre culture, la langue des aïeux est le signe manifeste de leur raison d'être. Ils savaient bien, ces hommes comme ces enfants, que l'élimination du polonais, c'était la germanisation forcée. D'autre part, leurs sentiments religieux étaient profondément offensés, parce que certains points délicats de l'enseignement catholique sont plus difficiles à comprendre — lorsqu'ils sont présentés en allemand, — pour des populations qui n'ont pas l'habitude native de cette langue. L'obligation imposée à des enfants Polonais de dire leurs prières en langue allemande et non dans la langue maternelle était considérée par eux comme une sorte de sacrilège. Demandez donc à des Allemands de prier en français, vous verrez ce qu'ils répondront ! Et cependant, ce sont les mêmes individus qui violent délibérément les droits les plus respectables de la

conscience, et ne voient dans une résistance si naturelle qu'une rébellion intolérable. Mais rien n'y fit. Ce fut en vain que les autorités allemandes et les maîtres allemands employèrent contre de pauvres enfants la menace et la violence; les enfants, fidèles aux conseils de leurs parents, se dressèrent unanimement contre leurs oppresseurs. Ils s'obstinèrent à ne point répondre aux questions faites en allemand ou, lorsqu'ils furent contraints de sortir de leur mutisme, ils s'exprimèrent en polonais. Leur résistance fut acharnée, opiniâtre, irréductible. Elle commença en 1900. Elle dure encore; elle durera toujours. Quand donc les hommes qui gouvernent de gré ou de force un pays comprendront-ils qu'on ne peut rien contre l'Idée? Elle semble tout à coup, aux présomptueux ou aux ignorants, anéantie, mais elle existe quand même, comme l'étincelle qui, morte en apparence dans le silex inerte, jaillit soudain au moindre choc. C'est ce qui fait la rage et le désespoir des tyrans. Ils peuvent bien anéantir le corps : ils ne peuvent anéantir l'Esprit. Ils voudraient étouffer la conscience, primer et opprimer le droit, enlever à l'homme ce qu'il a de plus cher et de plus sacré : la libre disposition de son âme et de l'âme de ses enfants; ils le voudraient et ils ne le peuvent pas. Pourquoi? Parce qu'ils s'attaquent à quelque chose d'irréductible, d'inviolable, d'éternel :

Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida....

Faut-il rappeler maintenant les affaires douloureuses de Wreschen et de Gnesen? Faut-il retracer les scènes qui contristèrent tous ceux qui les virent ou les connurent? Cris, pleurs et sanglots d'enfants battus et meurtris par des maîtres transformés soudain en bêtes brutes; gémissements et lamentations des mères qui voyaient sortir de l'école ces pauvres victimes zébrées de coups et couvertes de sang; punitions atroces pour de simples protestations; mise en prison de parents qui avaient commis le crime de maudire les bour-

reaux ? Faut-il rappeler la grève scolaire de 1906 et 1907, les hideux sévices corporels commis sur des milliers d'enfants et, à l'occasion sur des adolescents : corrections violentes données avec la cravache, le martinet, les verges ou le bâton, soufflets, bourrades, coups de pied, coups de poing, arrachement des cheveux, brûlures avec des tisonniers rougis au feu, traitements barbares qui amenèrent des syncopes, des maladies et même la mort ? Le mot d'ordre était de frapper, piétiner, cingler, flageller, moudre de coups, battre comme plâtre, et, pour tout dire, de pulvériser la moindre résistance. Est-ce tout ?... Non. A ces violences s'ajoutèrent l'envoi pour certains enfants dans des maisons de correction, le renvoi immédiat de collégiens ou la rétrogradation arbitraire de classes, l'interdiction d'entrer dans les écoles spéciales, l'exil de tout collège ou lycée, et en quelque sorte la proscription. A côté de ces faits monstrueux qu'il faut réprouver avec la dernière indignation, se présentaient des faits consolants : la résistance invincible des parents égale à celle de leurs enfants, leur énergie, leur endurance à soutenir les traditions de la nation polonaise, ainsi que les droits inaliénables des pères et chefs de famille. Rien n'a pu les ébranler, rien : ni les menaces, ni les mesures les plus rigoureuses, ni la prison, ni l'exil ; et c'est contre cet invulnérable roc que sont venus se briser tous les efforts des pangermanistes et des hakatistes. Si l'on doute de ce que je résume ici en quelques lignes, qu'on lise et qu'on relise les scènes de Wreschen, Gnesen, Wronki, Lubasz, Gniekow, Barcin, Srodka, Poznan, Torun, Opok, Grabow, Gostyn, etc., relatées si fidèlement par le docteur Nicaise d'après des textes authentiques !

Contre les mesures barbares que dénonce si clairement et si justement ce nouveau livre, une unanime protestation s'éleva en Europe et dans tous les pays civilisés. La noblesse polonaise, qui fit admirablement son devoir, soutint les enfants et recueillit ceux dont les parents étaient emprisonnés et qui auraient pu être mis de force dans des maisons

de correction. Des souscriptions, des collectes, des dons volontaires et abondants vinrent au secours des infortunés. Un manifeste fut envoyé à toutes les femmes d'Europe et d'Amérique. Les Autrichiens n'arrivaient pas à comprendre comment leurs alliés, les Allemands, n'agissaient pas comme eux, c'est-à-dire ne respectaient pas le sentiment national et les droits de loyaux et fidèles sujets. De la bouche ou de la plume de tous ceux qui ont une pensée, un cœur, une volonté, une âme, sortirent des blâmes énergiques et des protestations qui demeureront comme un monument indestructible. Les déplorables événements, les actes de barbarie commis à Wreschen et autres lieux resteront marqués d'un caillou noir dans l'histoire de la Prusse. Pour répéter le mot si juste d'un penseur, c'est là un chapitre que Dante aurait pu placer dans son *Enfer*. Et quand je lis dans certaines feuilles de Cologne ou de Berlin l'approbation de tels faits, je suis amené à répéter le mot ironique de Nietzsche dans son *Ecce Homo* : « Penser en allemand, sentir en allemand, je suis capable de *tout*, mais *cela* dépasse mes forces ! »

Le vingtième siècle se targue des progrès de la civilisation. Hélas ! Il semble que cette civilisation ne soit qu'un leurre, car, à aucune époque, l'homme n'a été autant un loup pour l'homme. La violence, plus que jamais en cours, engendre la violence. Après les Danois et les Polonais, voici que nos Alsaciens-Lorrains commencent à être serrés de près. Il faut lire certaines feuilles germaniques pour voir jusqu'où vont l'insolence et la menace. On voudrait, dans nos vieilles provinces, éteindre le culte de la langue française et substituer à cette langue admirable, harmonieuse, logique et claire, une langue difficile, rauque et obscure, « un jargon dépourvu d'agréments que chacun manie selon son caprice », disait Frédéric II. Ces jours derniers, certains membres du parti de l'Empire n'ont-ils pas essayé d'introduire dans le texte de la Constitution projetée pour l'Alsace-Lorraine un article qui cherchait à proscrire hypocritement la langue française. Le

voici textuellement. « Dans les écoles où plus de la moitié des élèves ne parlent que le français, le statthalter peut ordonner *provisoirement* l'enseignement de certaines matières dans cette langue française. Dans les écoles où plus d'un quart des élèves ne parlent que le français, on donnera des leçons de cette langue dans toutes les classes. Et dans les autres écoles le français ne sera enseigné ni obligatoirement ni facultativement. » Qu'aurait dit Frédéric devant une telle proposition, lui si admirateur de la culture française et si dépréciateur de la culture allemande ? De tels symptômes sont significatifs et montrent quelle barbarie il faut partout redouter (1).

Aussi, est-il nécessaire aujourd'hui de remettre sous les yeux du lecteur ce qu'on a fait et ce qu'on fera encore en Pologne. Je ne parle ici que de la persécution contre les écoles et contre la langue nationale, car il faudrait un autre livre pour relater ce que j'ai essayé de faire ailleurs (2), c'est-à-dire de quelle façon s'exerce l'oppression allemande dans le domaine de la vie intellectuelle, de la vie privée, de la vie publique, de la vie économique, et je pense notamment à la persécution qui s'est élevée et va recommencer contre les habitants, contre leur présence sur le sol de la patrie polonaise, contre leurs propriétés et contre leurs personnes. Il faut dénoncer tout cela, relever tout cela, blâmer tout cela ; il faut montrer ce que sont les soi-disant apôtres de la *Culture* actuelle. Puisse ce livre donner l'impression du livre terrible dont le *Dies iræ* dit :

Liber scriptus proferetur !

(1) Le texte de l'art. 24 *b* de la nouvelle Constitution d'Alsace-Lorraine, adopté par le Reichstag le 26 mai 1911, est ainsi conçu : « La langue officielle des autorités et des corporations publiques, ainsi que la langue d'enseignement dans les écoles du pays, est l'allemand. »

« Dans les régions où la population parlant le français se trouve en majorité, on peut continuer à faire des exceptions en faveur de la langue française, conformément à la loi de 1872. De même dans les communes où il est constaté officiellement que 50 % des enfants instruits dans les écoles publiques ne peuvent pas suivre l'enseignement allemand, le statthalter pourra, par une ordonnance, autoriser, en cas de besoin, le français dans les écoles primaires. » C'est en réalité la proscription de la langue française par l'arbitraire laissé à la disposition du statthalter.

(2) *Le Droit prime la Force. — Revue hebdomadaire* (août 1908).

La Pologne représente ici l'humanité souffrante. « Elle est le type de toutes les causes vaincues, de toutes les croyances opprimées, de toutes les gloires trahies, de toutes les espérances étouffées. Elle est plus que cela. Elle est la victime choisie d'en haut pour laver de son sang les fautes de la société moderne et pour acheter cette liberté dont le monde a soif. Pour accomplir de grandes choses, il a toujours fallu de grandes victimes, et des victimes innocentes et pures. Pour briser la longue conspiration des despotes, des philosophes et des faux libéraux contre la dignité et l'indépendance de l'homme, il fallait une victime qui concentrât en elle toutes les vertus et toutes les souffrances de la race humaine. Il fallait une Pologne. Elle s'est trouvée. » (1)

Comme en 1832, quand le tsar donnait l'ordre d'arracher des bras de leurs parents affolés les enfants Polonais dont un grand nombre devait périr de souffrances sur les routes, et ceci avec l'approbation de la *Gazette royale de Prusse* ,qui soutenait que ces mesures étaient dictées par la plus pure philanthropie,— *die reinste Menschenliebe !* — aujourd'hui, les enfants Polonais sont l'objet des pires violences de la part des Allemands et les supplications de leurs pères et de leurs mères ne sont point écoutées.

On ne pourra pas les contester, ces violences-là, car toutes celles que le docteur Nicaise a dénoncées sont authentiques. Lisons donc ce livre, faisons-le lire et condamnons sans pitié la tyrannie ouverte comme la tyrannie hypocrite ! C'est bien le moins que tant de vilenies aient encore le pouvoir de discréditer et de faire honnir les bourreaux. Ceux qui persécutent les Polonais, non seulement dans leurs droits de citoyens, mais encore dans leurs convictions catholiques, sont les mêmes qui ont toujours à la bouche le nom de l'Eternel et l'invoquent dans leurs prêches et dans leurs livres. C'est en prononçant le saint nom de Dieu qu'ils ont tant de fois, dans des traités célèbres, usurpé des territoires, partagé ou

(1) Préface du *Livre des Pèlerins Polonais*, par Montalembert, 1833.

proscrit des peuples. Et il nous serait interdit de flétrir ces nouveaux Pilates !

Les hommes qui vantent à tout propos leur civilisation raffinée, leur respect de la religion, leur générosité native, leur humanité et leur sensibilité idéales, sont les mêmes qui, au Reichstag et dans la presse germanique, gémissaient dernièrement sur les traitements barbares infligés, disaient-ils, à leurs infortunés compatriotes engagés par imprudence ou par folie dans la Légion étrangère. Or, ces compatriotes eux-mêmes ont répondu et ont nié formellement ce dont on les plaignait. Et pendant que les pangermanistes avançaient ainsi des faits mensongers, les mêmes se gardaient bien de rappeler les brutalités, les violences commises par leurs maîtres sur de pauvres enfants et les peines excessives infligées par leurs Tribunaux à ceux qui, usant de leurs droits et remplissant leurs devoirs, se permettaient de protester. Ils oubliaient à dessein les condamnations légères dont une justice arbitraire frappe les auteurs de barbaries commises journellement dans les régiments allemands sur de malheureux soldats livrés pieds et poings par une discipline draconienne à la discrétion brutale d'officiers et de sous-officiers ! Ils se gardaient bien aussi de rappeler les sévices monstrueux dont sont victimes à chaque instant dans les maisons de corrections allemandes, non pas des enfants Polonais, Danois ou Alsaciens, mais des enfants Allemands eux-mêmes, — faits qui passent à peu près inaperçus dans la presse européenne et qui n'émeuvent guère l'opinion publique, malgré leur caractère révoltant, et sur lesquels le docteur Nicaise est parfaitement documenté, tant au point de vue pédagogique qu'au point de vue médico-légal.

Il y a, il doit y avoir entre les peuples, comme entre les individus, une solidarité de droit et de fait. La méconnaître, l'oublier, la dédaigner, c'est mentir aux devoirs les plus sacrés de l'homme, c'est outrager la conscience, c'est courir soi-même au-devant d'inévitables périls. Les hommes impoliti-

ques et légers, qui ont laissé jadis écraser les Danois et les Autrichiens, ont vu quels désastres ils avaient attirés sur notre pays. Ceux qui laissent frapper des innocents sans oser même protester, seront frappés à leur tour dans leurs personnes ou dans leurs propres enfants. Aucune violence, aucune injustice, aucune barbarie ne peuvent rester impunies.

En quelque pays que ce soit, il n'est point permis de toucher aux droits sacrés de la conscience et d'imposer, au nom de la Force, des obligations qui offensent le Droit lui-même. Le respect absolu de ces principes est la condition essentielle de l'existence et de l'honneur des familles et des peuples.

Ne laissons point aux enfants Polonais le soin de nous rappeler nos droits et nos devoirs, mais souvenons-nous cependant que ces mêmes enfants ont, au péril de leur liberté et parfois de leur vie, défendu courageusement les traditions de leurs pères, leur langue maternelle et leur patrie. C'est en invoquant la religion, qui est le recours solennel de toutes les infortunes, le seul soutien des faibles opprimés, qu'ils ont trouvé la force nécessaire pour résister à un despotisme cruel. Le grand poète qui s'inspira de la Bible pour faire revivre le personnage si touchant et si pur d'Esther nous a donné le secret de cette force. C'est en Dieu que les Polonais et leurs enfants ont mis leur espoir, et cet espoir ne sera pas trompé. « Quiconque croit en Dieu, disait l'héroïque Malachowski, ne craint pas l'homme ! » Les Polonais connaissent et redisent ces beaux vers qu'aimait à répéter l'illustre Adam Mickiewicz et qui sont pour eux une consolation et une certitude invincibles :

L'Éternel est son nom ; le monde est son ouvrage.
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois
Et du haut de son trône interroge les Rois !

Il y a en effet quelque chose de plus puissant que la force brutale, c'est la force de l'Esprit. Et ce n'est pas en vain que ceux qui l'invoquent avec foi se croient assurés d'obtenir l'ap-

pui de la justice divine au temps voulu par elle. Celle-ci paraît souvent tardive aux esprits qui considèrent la succession rapide de nos instants comme une durée interminable. Elle ne l'est point pour ceux qui savent porter leurs regards vers l'au-delà.

C'est ce que fait entendre en des termes sublimes la *Prière des Pèlerins Polonais* : « Dieu des Jagellons ! Dieu de Sobieski ! Dieu de Kociuszko ! aie pitié de notre patrie et de nous-mêmes ! Permets que nous te prions de nouveau, selon la coutume de nos Aïeux, sur le champ de bataille, les armes à la main, devant un autel formé de tambours et de canons, sous un dais fait de nos aigles et de nos drapeaux ! Permets que nos parents te prient dans les églises de nos villes et de nos campagnes ; permets à nos enfants de te prier sur nos tombeaux ! Et cependant, que ta volonté soit faite et non la nôtre ! »

Comment une prière si humble, si touchante et si juste, ne serait-elle pas un jour exaucée ?

> « Avons confiance dans la puissance de la vie, dans la vie qui s'exhale du tertre des héros. Bien que la politique soit la grande maîtresse des destinées des peuples, elle ne parvient pas aisément à s'introduire dans les consciences pour y commander les pensées, et ce n'est pas sur elle que se règlent les mouvements du cœur. C'est notre sang qui règle notre cœur..... Avec nos souvenirs, nous formons des espérances et de nos morts, dans leurs linceuls, mille sentiments ailés s'envolent. »
>
> (Maurice Barrès)

Henri Welschinger

de l'Institut de France

AVANT-PROPOS

« *Timeo hominem unius libri.* »
(St Thomas d'Aquin)

Les pages qui suivent ne sont autre chose que l'amplification d'une conférence que, le 15 décembre 1909, à la demande de l'Association franco-slave de l'Université, je fis à la Sorbonne, à l'amphithéâtre Michelet, sous la présidence du libéral et savant historien qu'est le Professeur Ernest Denis. Sur le désir exprimé par mes auditeurs, je publie cette conférence, après l'avoir quelque peu remaniée et après avoir donné un plus complet développement à certaines idées que je ne pus qu'effleurer au cours de mon discours, bien que ce dernier ait duré près de deux heures. Cette présente brochure ne m'empêchera pas, du reste, de revenir dans la suite sur ce sujet, et alors d'une façon beaucoup plus didactique. Je me suis borné pour le moment à grouper un certain nombre de faits divers de la plus rigoureuse authenticité, à dérouler en quelque sorte devant les yeux du lecteur un film de la couleur locale la plus pure, et j'ai terminé par un long chapitre de considérations générales, dans lesquelles rentrent admirablement les faits divers ainsi présentés, alliant de cette façon la synthèse à l'analyse.

Quelques-uns, à la lecture de ce livre, estimeront peut-être que je suis mû par des sentiments violents, aimant passionnément certains et haïssant profondément d'autres de mes semblables. Ce serait là une complète erreur. J'ai étudié cette question des enfants Polonais, tout simplement parce que j'aime les enfants, et s'il s'était agi d'enfants habitant le Japon, la Polynésie ou la Patagonie, en proie aux mêmes souffrances, c'eût été tout à fait le même prix. Je trouve absolument igno-

minieux que, sous des prétextes politiques ou religieux, on torture moralement et physiquement des enfants et des jeunes gens, et j'estime que les fauteurs de tels actes se mettent au ban du monde civilisé. Cette opinion que j'émets, je l'émets objectivement, d'une façon absolument générale, et, ma foi, tant pis pour les personnalités qu'elle pourrait toucher ; de cela, certes, je ne saurais être tenu pour responsable. Quant à l'idée elle-même, je mets au défi n'importe qui de l'infirmer.

Je pourrais, ressassant un lieu commun mille fois rabâché, lever les bras au ciel et m'affliger qu'il soit possible que de tels faits se produisent encore au seuil du XXe siècle, *à une époque aussi civilisée que la nôtre.* Mais je n'userai pas de ce truisme démodé, attendu que je ne suis aucunement convaincu des progrès de la civilisation. S'il est vrai que nous jouissons d'un certain nombre de *commodités* inconnues des âges précédents, il n'est cependant aucunement prouvé que nous soyons supérieurs à nos devanciers dans le domaine des choses morales et intellectuelles. A chaque époque de l'Histoire, à côté de sages aimant le droit, la justice et la clarté, on a vu des reîtres et des forbans, des quarts de civilisés, qui, le poing toujours levé, vénèrent la brutalité, la force et la folie, de ces Pharisiens et de ces vendeurs du Temple qui sont pour la civilisation un perpétuel danger.

Quant à cette brochure, si je l'ai écrite, ce n'est pas tant pour ceux qui s'intéressent aux questions de politique extérieure que pour les enfants et les jeunes gens, pour ces petites têtes blondes, pour ces petites consciences franches et droites, pour ces yeux limpides et clairs, pour ces petites intelligences avides et curieuses, pour ces bons enfants de 15 à 20 ans qui, arrivés à cette période de leur adolescence où ils complètent par eux-mêmes leur éducation, fortifient progressivement leur volonté, acquièrent de la distinction, des qualités stables du cœur et de l'esprit, un plus complet équilibre mental, des habitudes durables et conscientes de méthode, du savoir et de l'habileté technique, — pour ces curieuses créatures, au témoi-

gnage humoristique de l'explorateur Stanley, « innocentes comme les anges, fières comme des princes, ardentes comme des héros, vaines comme des paons, entêtées comme des baudets, sottes comme des poulains et promptes à s'émouvoir comme des filles », pour ces créatures dont on peut obtenir beaucoup avec la bonté, avec une justice bienveillante, et que l'on ne saurait que perdre par la dureté, la barbarie, l'injustice et la cruauté imméritée.

A part de pauvres déshérités, qui sont avant tout des enfants victimes de tares héréditaires, des enfants mal élevés et des enfants abandonnés, toute la jeunesse est bonne et généreuse, qu'il s'agisse des fils des bourgeois, des fils d'ouvriers, de la jeunesse des patronages catholiques et protestants, de la jeunesse laïque, etc. Et celui qui, parlant aux jeunes gens, s'adresse à leurs cœurs, les a toujours pour lui.

Comme l'a si bien écrit Kipling, la pudeur d'un adolescent est dix fois plus grande que la pudeur d'une vierge que la nature aveugle n'a formée que dans une intention unique, tandis qu'elle a formé l'homme pour plusieurs fins. L'âme des adolescents est pleine de choses sacrées, saintes, mystérieuses, d'espoirs, de rêves d'honneur et de gloire, de ces choses dont les jeunes gens ne parlent même pas à leurs amis même les plus intimes. Or, que faut-il penser de ces sombres et ignobles brutes qui, à l'aide du bâton, violent toutes ces pudeurs, la pudeur du corps et les pudeurs de l'âme ? — de ces « pédagogues » qui, dans l'intention égoïste et malsaine où ils sont d'entraîner de malheureux enfants dans des voies contraires à leurs aspirations, n'arrivent qu'à piétiner méchamment les sentiments les plus intimes d'innocentes créatures ? Car l'adolescent et même l'enfant (à condition bien entendu qu'il ne soit pas trop jeune) ont des aspirations qu'ils manifestent notamment dans les pays troublés et aux époques de troubles, — et ce fait parfaitement évident ne pourrait guère être mis en doute que par des contradicteurs mauvais observateurs et à l'entendement peu pénétrant.

Un idéal est nécessaire.

« L'homme est la création de la pensée », comme on peut le lire dans une des Écritures sacrées de l'Inde ; « ce que l'on pense, c'est ce que l'on deviendra ». Et encore : « L'homme est construit avec ses convictions ; tel il pense, tel il est. »

« Ces paroles », a dit récemment M[me] Annie Besant, l'éminente théosophe, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, « sont absolument d'accord avec la science psychologique de nos jours, laquelle reconnaît dans les idées la base inébranlable des actions. Dans la triplicité humaine, la volonté meut, la pensée dirige, l'activité accomplit et l'action n'est que la manifestation de l'idée. La destinée d'un homme, d'une nation dépend des idées qui dominent soit le mental de l'individu, soit le mental collectif du peuple. L'artiste, plein d'une vision de beauté, saisit le pinceau et accomplit un chef-d'œuvre. La France, enivrée de l'idée de liberté, se jette sur l'Europe pour briser ses chaînes. Toujours l'idée précède l'action ; l'idée est créatrice ; l'action, créature.

» Mais, parmi les idées, il y a des différences. Les idées vagues, flottantes, indécises, frivoles, ne laissent qu'une trace passagère sur le caractère. Les idées fixes le dominent. L'idée fixe, suivant les psychologues, est une idée qui domine le mental, qui y reste en dépit de tous les raisonnements, de toutes les tentations, de toutes les forces auxquelles l'humanité ordinaire succombe. Si cette idée est vraie, belle, en accord avec les lois de la nature, elle conduit l'homme qu'elle domine aux cimes élevées des vertus les plus splendides. Si elle est fausse, elle plonge le malheureux dans la fange du fanatisme et de la folie.

» Or, l'idéal pour l'homme est une idée fixe du genre moral, apte à former le caractère et à inspirer le cœur. Celui qui n'a point d'idéal flotte sur l'océan de la vie, poussé çà et là, entraîné par les courants des circonstances, des attractions et des répulsions, sans but déterminé, sans orientation délibérée. Celui qui a construit son idéal et l'a embrassé marche droit

en avant, ne recule que pour mieux sauter, fait courber les circonstances devant sa volonté ferme. C'est un vaisseau qui obéit au gouvernail. »

« Dans l'éducation des jeunes gens », continuait Mme Annie Besant, « la chose la plus importante, c'est de mettre sous leurs yeux un idéal vibrant et élevé, incorporé le plus possible dans les grands hommes, les grandes femmes de la patrie, exemples des vertus religieuses et civiques. L'imagination ardente de l'enfant vivifiera ces portraits, et l'enfant tirera d'eux les traits dont il se construira une image héroïque, conforme à ses aspirations et à ses espérances. Qu'il espère devenir homme d'État, prêtre, soldat, négociant, il trouvera dans l'idéal qu'on lui offre les matériaux qui répondent à son aspiration, et il en construira son idéal à lui, idéal qui deviendra son ange gardien, le protégeant de toutes les bassesses de la vie. »

D'autre part, ces déclarations de Mme Annie Besant concordent parfaitement avec les paroles de l'illustre philosophe William James, le créateur du pragmatisme, qui, transportant la philosophie du domaine des spéculations pures dans celui de l'action, abattant les conceptions déterministes et l'avilissante théorie du fatalisme historique, s'écriait que le monde pouvait être amélioré, pouvait être sauvé, à condition que chacun dans sa sphère y travaillât de son mieux.

Jeunes gens, n'importe les pays auxquels vous appartenez, quelles que soient vos croyances religieuses, quelles que soient vos tendances politiques, quel que soit le milieu où le hasard vous ait fait naitre, je vous dédie ce livre et je vous demande de le lire. Je fais abstraction de toutes contingences, je ne considère que la générosité de la jeunesse et je m'adresse à la jeunesse parce qu'elle est généreuse. Faites-le par sympathie et par amitié pour d'autres enfants qui souffrent, enfants infiniment nobles, infiniment généreux et qui, pour la défense d'un idéal pur et élevé, endurent les pires souffrances. Dans le témoignage que j'apporte de l'héroïsme qu'ils montrent et

des persécutions qu'ils doivent supporter, puisez un réconfort et un exemple d'endurance, de ténacité et de solidarité, et, à travers les frontières, tendez-leur fraternellement une main consolatrice.

Pour ma part, je me suis efforcé de tout mon être de présenter des idées nobles, des idées droites, des idées fraternelles, des idées vibrantes d'amour et de justice, de ces idées qui passent par-dessus les mers, par-dessus les forêts, par-dessus les sillons, par-dessus les demeures où l'on s'efforce de soulager les malheureux, les déshérités et les malades, par-dessus les instituts scientifiques, les bibliothèques et les laboratoires, par-dessus les ateliers et même par-dessus les géoles, et mon désir le plus vif est d'être compris du plus grand nombre. Mais, en tout cas, toute la jeunesse me comprendra ; ceci, j'en suis convaincu.

Docteur Victor NICAISE

Lauréat de l'Académie des Sciences

Juin 1911

I

Historique des mesures qui, dans les écoles et les établissements d'instruction secondaire de la Pologne prussienne, aboutirent à la suppression du polonais comme langue enseignante, — et même à la suppression de l'enseignement du polonais.

Avant 1871

Jusque vers 1871 on n'eut pas à se plaindre de la situation scolaire, vu que la langue polonaise était protégée par le Traité de Vienne, ainsi que par les déclarations que fit le Monarque prussien au moment de l'occupation. L'enseignement primaire et secondaire, plusieurs dizaines d'années avant la guerre franco-allemande, était réglementé d'une façon relativement juste et équitable, suivant d'excellents principes pédagogiques instaurés en 1848 par l'intelligent Ministre de l'Instruction publique Eichhorn.

Tout l'enseignement dans les écoles élémentaires et dans la plupart des collèges se faisait en polonais, tout au moins pour les Polonais. Dans les centres où le chiffre de la population le permettait, des écoles polonaises et des lycées polonais étaient spécialement réservés à l'usage des Polonais. Dans les agglomérations de moins d'importance, il existait dans les écoles allemandes et les lycées allemands des classes où l'enseignement était donné en polonais.

Du reste, cela ne veut pas dire que, durant cette période, la Pologne n'eut pas à souffrir de manques d'égards de la Prusse vis-à-vis de ses droits : au contraire, la germanisation des terres polonaises commença dès l'époque des partages et ne fut interrompue que pendant les huit années (1808-1815) que dura le Grand-Duché de Varsovie. Pourtant cette vague engloutissante n'avait

pas encore englobé l'école : peut-être parce que la Prusse rencontra sur les territoires obtenus en 1815 de nombreuses institutions pédagogiques bien organisées et qui, durant un demi-siècle encore, forcèrent le respect des annexants.

Il est juste d'ajouter qu'à cette époque, Polonais et Allemands nouaient d'excellents rapports. Un article des *Annales Prussiennes* de juin 1902 nous renseigne copieusement sur ce point. L'auteur, anonyme, qui fut fonctionnaire prussien en Pologne, nous a communiqué le résultat des observations qu'il put faire pendant soixante années, et certes on ne saurait méconnaître l'importance d'un tel témoignage. Vers 1840, Polonais et Allemands se fréquentaient amiablement. Les Allemandes habillaient volontiers leurs fils à la polonaise et les envoyaient étudier au gymnase polonais. D'autre part, les dames de l'aristocratie polonaise, par enthousiasme pour la reine Louise, portèrent longtemps une longue voilette blanche nouée autour du cou, ainsi que le faisait la souveraine.

Quoi qu'il en soit, la campagne victorieuse faite contre la France en 1870 et le développement des forces politiques enhardirent la Prusse à arracher aux Polonais cet appui si grand que constitue l'école.

Du reste, si les Polonais de Prusse sont persécutés depuis 1870, inversement c'est depuis Sadowa que les Polonais d'Autriche jouissent de libertés. Avant Sadowa, on rossait également les enfants dans les écoles et les lycées de la Galicie. Il y a même de mauvaises langues qui racontent que c'était parmi les Tchèques que se recrutaient les meilleurs agents de l'oppression. Depuis, les Polonais auraient oublié ce fait et les Tchèques n'en parleraient plus. Nous ne savons quel est le bien ou mal fondé de cette assertion.

Après 1871

Il faut savoir avant tout que, malgré la promesse qui en est donnée dans la Constitution, il n'existe pas en Prusse de Code scolaire spécial et complet. Toute cette partie si importante de l'enseignement public est dirigée par le Ministre et ses subordonnés, qui sont à couvert de toute responsabilité juridique et de tout contrôle. Parmi les motifs pour lesquels on remet toujours le projet d'un Code scolaire, le principal, — et ceci de l'aveu même des

membres des partis gouvernementaux, — est que, dans ce Code, discuté et voté par les Chambres, il faudrait donner aux provinces polonaises les facultés dont jouissent les autres régions de l'Empire allemand. Pour le moment, le Gouvernement administre l'école comme bon lui semble, — par décrets et circulaires émanant de fonctionnaires très divers et par leur rang hiérarchique et par les administrations auxquelles ils appartiennent, inspecteurs scolaires, autorités provinciales, employés de ministère, etc., — décrets et circulaires que leurs auteurs irresponsables peuvent modifier du jour au lendemain suivant les circonstances et d'après leur bon plaisir, — et sans laisser aux particuliers des moyens de recours vraiment efficaces contre l'arbitraire bureaucratique.

On commença par s'attaquer aux collèges (gymnases). D'un seul coup, on supprima l'emploi du polonais comme langue enseignante pour toutes les matières; on ne le laissa que pour les leçons de langue polonaise, qui du reste étaient facultatives. Quand, à partir de Pâques 1873, conformément à un décret du 26 octobre 1872, on étendit l'usage de la langue allemande à l'enseignement religieux dans toutes les classes des collèges, l'archevêque Ledòchowski défendit aux prêtres de se conformer à cette ordonnance scolaire, au moins dans les quatre classes inférieures et même dans l'avant-dernière. Il en résulta que, pendant toute la durée du *Kulturkampf*, l'enseignement religieux ne fut donné que dans la classe la plus élevée.

Avant d'en avoir complètement fini avec les collèges, le Gouvernement frappa l'école primaire.

Le 11 mars 1872, le Ministre Falk fait voter une loi, fameuse, qui, annulant le règlement scolaire du 11 décembre 1845, enlève au clergé le droit d'inspecter les écoles. Les prêtres ne peuvent plus s'occuper que de l'instruction religieuse et, même dans ce domaine restreint, ils sont placés sous l'étroite surveillance de l'État. Par décret du 15 juin 1872, aucun membre d'une congrégation ne peut enseigner dans une école publique. Par décret du 6 octobre 1873, tout instituteur doit, lors de sa nomination, prêter serment de fidélité au Roi.

Après ces escarmouches préliminaires, le Gouvernement, croyant le moment propice, par une simple ordonnance, supprime le polonais comme langue enseignante dans les écoles élémentaires :

en Haute-Silésie, le 20 septembre 1872 ; en Prusse occidentale, le 24 juillet 1873 ; dans le Grand-Duché de Posen, le 23 octobre 1873. Ces ordonnances furent promulguées par les autorités provinciales, mais il est évident qu'elles émanaient directement de l'inspiration du Ministre Falk. En Prusse et en Haute-Silésie, on étendit l'emploi de la langue allemande à l'enseignement religieux dans les classes supérieures et moyennes, ne laissant l'enseignement de la religion en polonais que pour les tout petits enfants. Dans le Grand-Duché de Posen, on permit que l'enseignement de la religion et du chant se fît dans la langue maternelle, mais on ajouta qu'il fallait que ces matières fussent, autant que possible, enseignées en allemand dans les classes moyennes et supérieures. Il était bien spécifié que la substitution de l'allemand au polonais ne devait avoir lieu que si les enfants avaient fait suffisamment de progrès dans cette première langue. Mais il ne s'agissait là que d'une restriction de pure forme. On fit tout ce que l'on put pour germaniser progressivement l'enseignement religieux, supprimant l'usage du polonais, non pas selon le degré de connaissance que les enfants pouvaient avoir de l'allemand, mais d'après des circonstances purement extérieures et qui n'avaient rien à voir avec la pédagogie. La Régence de Poznan (Posen) poussa plus loin les choses. En 1883, n'ayant pas constaté chez les enfants Polonais une connaissance suffisante de l'allemand, elle ordonna que la religion serait enseignée en allemand dans *toutes les classes* des écoles de la ville et des campagnes, où le nombre des enfants allemands représenterait plus de la moitié du nombre total des enfants, — et l'on sait avec quelle facilité il est loisible de déformer des statistiques de cette nature.

A la suite d'une interpellation des députés Polonais à la Chambre des Députés de Prusse, le 14 mars 1883, et où Mgr Stablewski, le futur archevêque de Poznan, prit la parole, le Ministre modéra le zèle exagéré de la Régence et rapporta cette ordonnance.

Cependant, ce fait est resté comme le tableau fidèle des tendances des autorités scolaires. Quoiqu'elles eussent été réfrénées une fois, elles développèrent ultérieurement leur initiative dans le même sens et dans le même esprit.

En février 1886, Bismarck fit présenter par ses séides Achenbach et Rauchhaupt, au Landtag de Prusse, une motion qui demandait au Gouvernement de décréter l'emploi exclusif de la langue alle-

mande dans l'enseignement primaire. Bismarck parut en personne au Landtag, où il n'avait pas mis les pieds depuis cinq ans, et prononça contre les Polonais un très violent discours. La discussion dura trois jours. Le 22 février, la majorité décida d'exclure de leurs fonctions tous les fonctionnaires scolaires dont le germanisme pouvait être suspecté, de procéder par voie administrative contre les prêtres hostiles à l'Allemagne, de surveiller leurs cours d'instruction religieuse, de favoriser d'une façon énergique et réelle le développement des écoles allemandes et de recruter les maîtres et les inspecteurs exclusivement dans l'élément allemand, et autant que possible parmi les protestants. Enfin, une loi du 15 juillet 1886 décréta que la nomination des maîtres dépendait exclusivement du Gouvernement.

De plus, les maîtres et les maîtresses d'école se trouvaient assimilés à des fonctionnaires politiques, c'est-à-dire susceptibles d'être déplacés « pour des raisons de service ». Or, *cette clause de la loi ne visait que les Polonais*, attendu qu'elle n'était exécutoire qu'en Posnanie et que dans les cercles *polonais* de la Prusse occidentale, les cercles *allemands* de Deutsch-Krone, de Marienbourg, de Rosenberg et d'Elbing restant en dehors de son ressort.

En vertu de ces lois et décrets, on a fait passer dans l'ouest de l'Allemagne une grande quantité de professeurs de l'enseignement secondaire et d'instituteurs, *parce qu'ils étaient d'origine polonaise*. Mais cependant il a bien fallu, dans nombre de localités, se contenter des maîtres Polonais, *vu que la plupart des écoles sont confessionnelles, ce qui fait que, dans les écoles catholiques, il ne peut y avoir que des maîtres catholiques*. Il y a donc eu, — et il y a encore, — pénurie d'instituteurs.

En 1904, à Posadowo, un maître avait plus de 130 élèves ; 160 à Zalesik, 150 à Ziolkowo, 150 à Graponop. A la même époque, à Plonkowo, un instituteur dans deux classes devait donner l'enseignement à 236 enfants, et dans l'école catholique de Bukowiec, pendant plusieurs mois, 235 élèves n'eurent qu'un seul maître. En outre, d'après la revue *Ostmark*, il paraîtrait que 75 °/₀ des instituteurs Polonais ne savent pas parler correctement l'allemand. Pour remédier à toutes ces difficultés, le Gouvernement a créé en 1904 de nouvelles écoles d'instituteurs en Posnanie, qu'il a remplies de jeunes gens venus de l'ouest, en leur promettant de leur rembourser

les frais de voyage pendant les vacances et en leur offrant une allocation de 150 marks. Mais ces mesures alléchantes ne furent pas aussi efficaces qu'on le pensait. D'abord, ces jeunes Allemands ne vinrent qu'avec répugnance dans ces écoles normales, ces « séminaires » comme on dit là-bas, vu que, dans les localités où prédomine l'élément polonais, les Allemands sont mal vus de la population et mènent une vie qui n'est pas toujours agréable. Ensuite, beaucoup, une fois nommés instituteurs, demandèrent leur changement pour motifs de santé. Du reste, ces demandes, dans de fort nombreux cas, étaient faites en parfaite sincérité et honnêteté, attendu qu'il est parfaitement exact que le climat soit assez rude en Posnanie.

L'année 1887 représente une étape très importante dans l'extension de la germanisation intensive par l'école. Quoique en 1873 on eut supprimé l'emploi de la langue polonaise comme langue enseignante, comme *langue véhiculaire*, pourtant on l'avait maintenue en Posnanie dans le programme des études. Le Ministre Gossler, par l'ordonnance du 7 novembre 1887, supprima complètement l'enseignement du polonais et les heures devenues disponibles de ce fait furent consacrées à l'allemand. Le comte Zedelitz, successeur de Gossler, homme juste et plus libéral que ses prédécesseurs, décida en 1891 que les enfants pourraient prendre des leçons de polonais en dehors du programme scolaire, mais pourtant dans les locaux de l'école, à condition toutefois que ce fussent les parents qui s'en occupassent.

Même dans certains districts, il était permis aux instituteurs de donner cet enseignement facultatif et les sociétés polonaises étaient autorisées à rémunérer ceux des maîtres qui voulaient bien s'en charger.

Cet enseignement privé et facultatif, que les enfants suivaient avec un zèle admirable, fut supprimé par le Ministre Bosse comme incommode pour l'administration scolaire. Convenant cependant de la nécessité de se servir de livres polonais pour l'enseignement de la religion dans la langue maternelle, il autorisa le 16 mars 1894, avec l'approbation du Roi, l'enseignement facultatif du polonais, mais seulement dans les classes où les élèves étudiaient encore la religion en cette langue.

Cette restriction ne fut pas la seule : l'enseignement du polonais

ne devait pas durer plus de deux ans et ne pouvait commencer que si l'enfant avait précédemment appris à lire couramment en allemand. On devait se borner à apprendre à lire et à écrire. De plus, on exigeait que chaque père réclamât l'enseignement du polonais pour ses enfants.

Étant données toutes ces restrictions, la concession était infime. Pratiquement, c'était encore pis. Les inspecteurs de district défendaient aux instituteurs d'instruire de leurs droits les parents, qui les ignoraient fréquemment. D'autre part, les instituteurs, voyant avec quelle malveillance les autorités considéraient l'enseignement facultatif du polonais; s'y dérobaient souvent, prétextant le manque de temps et le surcroît de travail ; les demandes des parents n'étaient par suite aucunement prises en considération. En outre, comme le Gouvernement envoyait de plus en plus des instituteurs allemands qui ne connaissaient pas ou connaissaient insuffisamment le polonais, les demandes des parents demeuraient singulièrement illusoires dans leurs résultats positifs. A la faveur d'une pareille politique scolaire, on arriva à de véritables absurdités : c'est ainsi, par exemple, qu'il se produisit plus d'une fois qu'un instituteur, ne sachant pas le polonais, confia à un de ses grands élèves le soin de faire le cours de religion dans les classes où cette matière du programme était encore enseignée en polonais.

Enfin, en 1900, cet enseignement facultatif fut abrogé.

Cette élimination complète de l'enseignement du polonais devait aboutir forcément à la suppression de l'enseignement de la religion en polonais. Quoique les mères polonaises apprennent en général à leurs enfants à lire et à écrire en polonais, quoique l'initiative privée, d'ailleurs fortement entravée par le Code prussien, ait tâché de parer aux coups que subit l'école, il est néanmoins malheureusement vrai que les enfants, dans les conditions où ils se trouvent, n'arrivent qu'assez tard à la possibilité de lire un livre polonais ou d'exprimer leur pensée en polonais. La langue, la calligraphie, l'orthographe révèlent des traces des violents assauts de la germanisation. Or, il arrive très souvent que les autorités se fondent sur ces apparences pour déclarer légitime la germanisation progressive de l'enseignement religieux, puisqu'elles peuvent prétendre, au premier abord, que les enfants ne savent pas du tout le polonais et qu'ils ne sont capables ni d'apprendre dans un catéchisme polonais,

ni de s'assimiler en cette langue les subtiles conceptions religieuses.

De plus, les instituteurs ont parfois recours à d'assez malicieux procédés pour faire croire à leurs supérieurs que leurs élèves sont *mûrs* pour apprendre la religion en allemand. C'est ainsi qu'il fut établi, lors du procès de Wrzésnia, que le maître Koralewski mettait entre les mains des enfants des 3[e] et 4[e] classes (*c'est-à-dire dans les classes où l'enseignement de la religion est donné en polonais*) des ouvrages allemands traitant de choses religieuses, par exemple de l'histoire biblique : ceci, bien probablement, pour pouvoir montrer au Gouvernement, lors des inspections, que ces écoliers étaient si avancés en allemand qu'ils étaient devenus capables de recevoir avec fruit l'enseignement religieux en cette langue. Il fut également précisé au cours de ce même procès que ce même instituteur, dans ces mêmes classes, faisait prier en allemand ces mêmes élèves, *et ceci contrairement à tout règlement, et même les avocats ne purent arriver à faire établir qui avait donné cet ordre.*

En marchant dans cette voie, le Gouvernement a graduellement, — surtout vers 1900.— introduit l'usage de l'allemand dans l'enseignement de la religion pour les classess moyennes et supérieures des écoles primaires de la Posnanie, écoles qui étaient alors au nombre de 2.695 pour 3.133 en Prusse orientale, 2.232 en Prusse occidentale et 1.443 en Haute-Silésie.

Résistance des enfants et des parents à l'enseignement religieux donné en allemand

Il se produisit alors un fait très curieux au point de vue psychologique. Les jeunes Polonais qui *suivaient docilement tous les autres cours enseignés en allemand*, soutenus par leurs parents, qui, pourtant, n'avaient opposé qu'une résistance assez modérée à toutes les ordonnances restrictives antérieures, s'insurgèrent contre cette dernière mesure et adoptèrent la méthode de la résistance passive.

Ce fait peut très bien se comprendre. Les Polonais ne sont aucunement ennemis de la culture allemande, de même qu'ils ne demandent pas mieux que de se comporter en bons citoyens allemands. C'est ainsi que, dans toutes les guerres engagées par la Prusse, ils se conduisirent toujours en loyaux sujets. *Ce qu'ils veulent, c'est*

conserver l'usage de leur langue, c'est garder pieusement leurs traditions et sauvegarder leur propre culture, qui, personne ne saurait le contester, fait partie du patrimoine de l'humanité. Ce programme n'a vraiment rien de bien révolutionnaire.

L'élimination complète du polonais dans les écoles du peuple était un fait fort grave : on pouvait craindre que les petits paysans ne fussent germanisés, au moins en partie. Dans les classes aisées, ce danger n'existe pas, attendu que généralement les lycéens reçoivent chez eux, soit de leurs parents, soit de précepteurs, un enseignement polonais très complet. Mais la situation est toute différente chez les paysans, qui sont peu cultivés et dont la situation financière est généralement médiocre.

De plus, il est incontestable que les enfants Polonais éprouvent une réelle difficulté à comprendre les points ardus de la religion catholique quand cette dernière leur est enseignée en allemand. Du reste, il ne faut pas se faire d'illusion, cette difficulté existe pour toutes les autres matières tant soit peu ardues du programme, *sans aucune sorte d'exception.* Le petit paysan arrive à six ans à l'école ne sachant pas un mot d'allemand ; d'autre part, il est recommandé à l'instituteur de parler polonais le moins possible ; à noter, du reste, que généralement il ignore complètement cette langue, *le Gouvernement écartant, même de parti-pris, les instituteurs sachant à la fois l'allemand et le polonais !* Ceci nous rappelle l'histoire, rapportée par le député Hanssen à la séance du Reichstag du 5 décembre 1906, de cet inspecteur qui, dans le Schleswig, disait à une jeune institutrice *qu'elle devait considérer comme des sourds-muets* les jeunes enfants qui arrivaient à l'école sans connaître l'allemand (ce qui, du reste, était la règle). L'enfant est alors rebuté d'apprendre dans un idiome qu'il ne comprend pas et qui ne lui vaut que des coups ; il ne fait pas de progrès dans quelque matière que ce soit, et même il sort de l'école ne sachant convenablement ni une langue, ni l'autre. La situation serait évidemment tout autre si l'enseignement était bilingue.

En outre, le Polonais, alors qu'il apprend en allemand, sans trop rechigner, l'histoire, la géographie ou le calcul, trouve que la religion, qui fait partie du domaine de la conscience, domaine absolument sacré et intime, doit lui être enseignée en polonais.

Le fait est que dire sa prière dans sa langue maternelle ou dans une langue étrangère sont choses absolument différentes.

L'abbé Stychel raconte qu'un jour, rencontrant un petit pâtre, il lui demanda s'il savait prier en allemand. Sur une réponse affirmative, l'abbé lui dit : « Eh bien, prie en allemand ! » Le garçon obéit, restant debout, couvert et son bâton sous le bras, et priant d'une haleine, sans s'arrêter. L'abbé lui dit ensuite : « Maintenant, prie en polonais ! » Le petit berger jeta alors sur le chemin sa casquette et son bâton, s'agenouilla et pria doucement, avec sincérité, recueillement et ferveur.

Bismarck, étant Ministre de Prusse à la Diète germanique, écrivit le 1er juin 1851 à sa femme, en sortant d'une église réformée française : « Je suis allé aujourd'hui à l'église française. Il m'est impossible de parler français à mon Dieu et Sauveur : ma pensée ne s'y prête pas. »

La résistance des enfants à l'obligation de prier en allemand, *alors qu'ils suivent sans faire de difficultés tous les autres cours faits en cette langue*, au premier abord, peut surprendre. Les Allemands s'appuient du reste sur cette contradiction, plutôt apparente que réelle, pour soutenir que ces enfants, dans l'obstruction qu'ils font à l'enseignement religieux, ne sont mus que par des mobiles factices et créés de toutes pièces pour les besoins de la cause. Or, cette manière de comprendre la question est complètement erronée, et à la réflexion tant soit peu attentive, on peut parfaitement saisir ce fait psychologique. Est-ce que, par hasard, chez nous, en France, quelqu'un qui connaîtrait l'allemand ou l'anglais comme sa langue maternelle, voudrait prier autrement qu'en français ? Evidemment non. Chez les polyglottes, les opérations mentales, les réflexions, les manifestations les plus intimes de la conscience se font toujours dans la langue maternelle : et ceci, nous l'avons vérifié maintes fois en interrogeant sur ce point des personnes qui avaient de plusieurs langues une connaissance parfaite.

Or, la prière est un des actes les plus intimes de la conscience, à tel point même que beaucoup prient sans proférer de paroles, parlant intérieurement. Véritablement, il est surprenant que les Allemands, qui sont très érudits et très documentés, ne puissent arriver à comprendre une vérité aussi évidente !

Les autorités allemandes, dans la résistance des enfants à se plier à un ordre qu'ils considèrent, et ceci sincèrement, comme une atteinte à leurs sentiments les plus sacrés, ne voient qu'un acte de

rébellion encouragé par les parents, les prêtres et les journalistes. C'est que l'Allemand et le Polonais n'ont pas la même mentalité. Le premier, qui s'agenouille devant le moindre *Verboten* (et qui, soit dit également, perd, quand il est expatrié, l'usage de sa langue en trois et parfois même en deux générations), ne peut comprendre qu'on résiste à un règlement (1). Les enfants Polonais refusent-ils de prier en allemand ? On les fouettera, on les internera dans des maisons de correction ; c'est inhumain, le monde civilisé va s'étonner ; tant pis ! Avant toute chose, il importe pour l'honneur des fonctionnaires allemands que le règlement soit respecté, et vive la plus grande Allemagne !

La résistance des enfants et des parents à l'enseignement religieux donné en allemand se comprend très naturellement par cette triple raison : crainte d'être complètement germanisés, grande difficulté à s'assimiler des conceptions subtiles (*qu'il s'agisse de religion ou de toute autre matière*) exposées en allemand, désir inné chez tout homme de prier en sa langue maternelle.

Les enfants ne répondent pas aux questions que les instituteurs

(1) *Note parue dans le Temps du* 28 *juillet* 1910.

« Les Allemands a l'étranger. — Le Ministère Wurtembergeois vient de prendre une décision dont l'effet doit être de mettre fin à la trop facile assimilation nationale des Allemands établis à l'étranger. Les autorités scolaires sont invitées à insister dans l'enseignement sur l'extension croissante du germanisme à l'étranger et sur la participation de l'Allemagne dans le commerce mondial.

» Les candidats au baccalauréat et ceux au volontariat devront être renseignés sur les établissements allemands à l'étranger et sur l'influence de la civilisation et de la langue allemandes dans les différents pays. La décision ministérielle ajoute finalement :

» Il y aura lieu aussi d'attirer l'attention des élèves sur le fait que les nationaux des autres pays affichent plus ouvertement leur nationalité que les Allemands. Ceux-ci ont la regrettable habitude, dès leur arrivée dans un pays étranger, d'adapter leur prénom et même leur nom de famille à la langue du pays : un abus inconnus des autres nationaux étrangers.

» C'est un manque de dignité nationale, et souvent on conclut à l'étranger que nos compatriotes agissent ainsi par un esprit d'affaires sans scrupule et sans noblesse. Un telle pratique a pour résultat de porter atteinte à la considération des Allemands à l'étranger et à celle de toute la nation allemande. Il convient donc de faire comprendre aux élèves avec instance le côté indigne et dégradant d'un semblable désaveu de la nationalité et de la langue maternelle. »

Il est du reste juste d'ajouter que si, dans certains pays, la Hollande et les Etats-Unis par exemple, les Allemands s'assimilent assez vite, — ils sont, au contraire, absolument réfractaires dans d'autres contrées, telles la Belgique (Wallonie tout au moins, les régions flamingantes étant de tendances essentiellement germaniques) et la France.

leur posent en allemand aux leçons de catéchisme. Ils rendent les catéchismes qu'on leur met de force entre les mains. Ils refusent également de dire en allemand la prière qui est obligatoire au commencement de chaque classe. D'autre part, quand l'instituteur ou un fonctionnaire scolaire entre dans une classe, les enfants doivent se lever et lui dire en allemand : « Jésus-Christ soit loué ». Alors, de même qu'au moment de la prière, les enfants, ou restent debout sans proférer un mot, ou s'expriment en polonais. Il s'agit d'une résistance passive, d'une véritable obstruction pour employer un terme emprunté au parlementarisme. Les corrections les plus sauvages, les plus humiliantes, les plus répétées n'arrivent pas à mâter ces obstinés et héroïques enfants. Plutôt que de prier en allemand ou d'une façon plus générale plutôt que de céder aux injonctions du pédagogue germanisateur, le grand garçon de 14 ans à la veille de quitter l'école (ou même de 15 et de 16 ans, car il arrive encore assez souvent que de grands garçons soient retenus au delà du terme légal de 14 ans pour des raisons pédagogiques ou politiques), voire même le jeune apprenti, — nous en connaissons des exemples, — préférera une correction publique.

Le début de cette lutte vraiment tragique, dont l'enjeu est la langue dans laquelle doit être donné l'enseignement religieux et dont les héros sont de petits paysans, de pauvres gamins au cœur noble et pur, date donc de 1900. L'oppression scolaire est plus ou moins violente, suivant les moments, suivant les localités et suivant les fonctionnaires ; mais *elle existe toujours*. De même la résistance des enfants est plus ou moins généralisée. Somme toute, la crise est continuelle.

Un des incidents les plus célèbres de cette lutte fut l'affaire de Wrzésnia (Wreschen).

II

L'Affaire de Wrzésnia.

La scène du 20 mai 1901

Le 20 mai 1901, entre midi et une heure, la petite ville de Wrzésnia (5.000 habitants), située à 45 kilomètres à l'est de Posen, était le théâtre de curieux événements. Devant l'école catholique, dans la Kirchstrasse, des femmes et des enfants sanglotaient, des ouvriers (en petit nombre, du reste) proféraient des menaces en tendant le poing vers une porte, dont, sans grande conviction, un gendarme défendait l'accès. De temps en temps, cette porte s'ouvrait pour laisser passer un garçon ou une fille, qui, — les mains ensanglantées et meurtries au point que les pauvres enfants étaient forcés de tenir leurs livres sous le bras, — se tordaient de douleur et versaient des larmes amères. Chaque fois qu'un écolier apparaissait, une formidable bordée de cris s'échappait de la foule indignée. Chaque fois qu'un maître traversait la place, il était accueilli par des applaudissements ironiques, sans être du reste l'objet de la moindre violence.

Pourquoi tout ce tapage ? Dans les locaux scolaires, sous l'œil de l'inspecteur primaire du district, M. Winter, et en présence du maître Koralewski, l'instituteur Schölzen, transformé en exécuteur des hautes-œuvres, administrait la schlague à une quinzaine d'enfants des deux sexes, élèves de la plus haute classe, c'est-à-dire âgés de 12 à 15 ans. Ces petits malheureux, qui, quelques mois auparavant, à l'anniversaire de Sedan, s'étaient obstinés à ne pas chanter l'air patriotique : *Ich bin ein Preusse*, refusaient maintenant de réciter leur catéchisme en allemand, ainsi qu'ils en étaient tenus depuis Pâques, ce qui avait même motivé de la part des parents une série de réclamations adressées de façon respectueuse et dans les formes légales à l'inspecteur Winter et au maître Koralewski. N'avaient-ils pas pour cela mérité d'être passés par les verges jusqu'au sang et d'être rendus à leurs parents les mains meurtries, ensanglantées et

gonflées d'ampoules ? C'est du moins ce que pensèrent les autorités scolaires, qui avaient décidé de procéder à cette exécution en masse.

Un certain nombre de parents firent irruption dans l'école, mais ils ne dégradèrent rien et ne commirent aucun acte de violence ; ils se bornèrent à invectiver les instituteurs. L'inspecteur Winter put traverser la foule sans que les parents ameutés fissent tomber un seul cheveu de sa tête. L'unique dégât causé fut le bris d'une vitre dans la salle à manger de l'instituteur Koralewski.

L'affaire évidemment aurait pu en rester là, mais il y avait eu attroupement et tumulte, des parents avaient pénétré dans les bâtiments de l'école et avaient manqué de déférence à des fonctionnaires. Aussi le procureur royal décida de poursuivre les manifestants pour *injures et trouble public*.

Le jugement de Gniezno (Gnesen)

Le 14 novembre 1901, vingt-cinq personnes, dont sept femmes, quinze ouvriers (tailleurs, cordonniers, maçons, bouchers), deux apprentis cordonniers âgés de 15 et 17 ans et un écolier de 13 ans comparurent devant la Chambre criminelle du Tribunal de Gniezno.

Le D[r] Krzyzagorski, expert, déclara devant les juges que, le 20 mai, des parents lui avaient amené de douze à quinze enfants qui portaient sur les reins et sur les paumes des mains de très fortes meurtrissures : les mains étaient si gonflées que les enfants ne pouvaient les fermer ; d'autres étaient incapables de s'asseoir et durent rester au lit.

Devant le Tribunal, l'inspecteur scolaire Winter déclara que, depuis le 20 mai 1901, on n'avait plus fait usage de châtiments corporels et qu'antérieurement à cette date, quatre enfants seulement avaient été châtiés physiquement pour avoir refusé de prendre ou pour avoir rendu des catéchismes allemands. Or, la déposition de l'inspecteur était inexacte, tout au moins en ce point. Du 20 mai 1900 au 20 mai 1901, les instituteurs incriminés distribuèrent à leurs élèves *mille quatre-vingt-onze* punitions corporelles et *sept cent quarante-quatre* du 20 mai 1901 au 9 septembre 1901, c'est-à-dire en moins de quatre mois, ainsi qu'il résulte de pièces officielles, registres de punition de l'école de Wrzésnia.

apportées quelques mois plus tard au procès du journaliste Palinski, poursuivi pour avoir blâmé dans des articles la conduite des maitres d'école : il fut condamné, mais cependant les registres en question durent être produits et ouverts devant le Tribunal.

Il fut établi par les témoins que les garçons et les filles, lors de la scène du 20 mai, avaient été frappés sur les paumes des mains et qu'en plus les garçons avaient été fouettés, et qu'on s'était servi pour ces exécutions brutales d'un jonc *long de un mètre cinquante.*

La principale accusée était la femme Nepomucena Piasecka, épouse d'un maçon, âgée de 41 ans, qui avait à sa charge une vieille mère de 86 ans et cinq enfants, dont deux en bas âge. Au cours des débats, qui durèrent cinq jours, le Tribunal refusa d'accorder la mise en liberté provisoire de cette malheureuse, qui souffrait d'hématémèses. Elle eut du reste une hémorrhagie de l'estomac, le troisième jour de sa détention. Lors du verdict, elle fut condamnée à **deux ans et demi de prison.** Elle mourut avant d'avoir achevé sa peine et, dès le milieu de décembre 1901, son état était signalé comme très grave. Des autres inculpés, vingt-deux eurent à se partager quatorze ans et trois mois de prison.

Il nous paraît très intéressant de rapporter, *d'après des pièces absolument officielles*, l'émouvante déposition de la femme Piasecka :

« J'avais quitté, environ vers midi, ma maison, dit-elle devant le Tribunal, sans savoir qu'il se passait quelque chose à l'école, simplement pour voir où pouvait se trouver mon enfant, qui n'était pas encore revenue de l'école. Devant l'école, je vis un rassemblement et j'en vis sortir la fille de Janiszewski avec des mains gonflées et couvertes de sang, tout en pleurs. Elle me raconta qu'elle venait d'être battue par le maître. Il me revint alors à l'esprit un fait qui s'était passé à Wrzésnia l'année précédente. Un montreur d'ours allait par la ville en donnant des coups de bâton à sa bête. Le maître Koralewski, voyant cela, défendit à l'homme de maltraiter ainsi un animal. Mais, comme le bohémien se souciait peu d'obéir, Koralewski alla à la police et dénonça l'homme qui fut condamné. En pensant alors aux mauvais traitements reçus par l'enfant, je me dis : *Il n'est pas permis de battre un ours, c'est bon pour nos enfants.* J'avais le cœur serré et j'entrai avec l'enfant battue dans les corridors de l'école. La porte avait déjà été ouverte par le boulanger

Smidowiez, qui avait dit aux maîtres que le peuple furieux pourrait bien se révolter. Je criai particulièrement à Koralewski : *Qu'avez-vous vous donc à frapper ainsi les enfants? L'Empereur a-t-il donc donné son assentiment à l'enseignement religieux fait en allemand? Montrez-moi sa signature! L'enseignement religieux est chose sacrée ; il n'est pas fait pour qu'on y batte les enfants. Nous, mères, nous sommes responsables devant Dieu du bon enseignement religieux que nos enfants doivent recevoir. Pourquoi faites-vous ainsi la guerre à la langue polonaise? Si vous ne savez pas le polonais, n'enseignez pas la religion à nos enfants ; car l'enseignement religieux, tel qu'il est donné, nous n'en avons que faire. Nous nous en chargerons, nous, les mères. Et surtout ne battez pas nos enfants. Que nos enfants apprennent en allemand, nous n'avons rien à objecter à cela, mais pas la religion.* »

« *Je dis seulement à Koralewski que nous ne permettions pas qu'on vendît les âmes de nos enfants pour 100 marks.* »

Koralewski avait précédemment reçu du Gouvernement un don de 100 marks pour services rendus à la langue allemande.

Avant de quitter la maison, continua-t-elle, elle ne s'était entendue avec qui que ce fût pour aller protester à l'école. Elle savait que l'enseignement religieux était donné en allemand dans la première classe, mais cela ne l'intéressait pas, vu que son fils aîné avait quitté l'école et que ses deux cadets suivaient des classes inférieures où le catéchisme était enseigné en polonais.

Le Président : « Quel était l'aspect des mains de l'écolière Janiszewska ? »

Piasecka : « Elle avait des raies bleues aussi grosses que des saucisses. D'autres enfants, notamment l'écolière Nowaczewska, avaient les mains dans le même état. »

Le président releva alors l'affirmation faussement répandue dans la presse que cet incident aurait fait répandre du sang des deux côtés, ce qui, aux débats, fut reconnu comme un mensonge.

A une question du président, l'accusée répondit qu'elle n'avait insulté ni l'inspecteur ni le recteur. « J'ai simplement crié *Psia krew* », — faussement traduit en allemand par *Hundeblut* (*caurien*), et qui correspond à peu près à *Donnerwetter* (*nom d'un tonnerre!*). — « tu veux arracher à nos enfants leur religion ! toi, enfant de Kaczanowo ; ici, nous ne sommes pas à Kaczanowo ; ici, tu n'as pas le droit de les rouer de coups comme à Kaczanowo. »

Cette déposition, qui peut soutenir la comparaison avec certains passages de Sophocle et d'Eschyle, indique suffisamment l'étendue du crime de cette femme. C'était la principale accusée !

Le Tribunal de Gniezno et le public allemand ne purent du reste jamais comprendre pourquoi la Piasecka était intervenue, du moment que ses enfants à elle n'avaient point été maltraités ! Il est du reste curieux de remarquer, avec la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qu'aucun des condamnés de Gniezno n'avait de lien de parenté direct avec les enfants battus lors de la scène du 20 mai.

Fort curieuse et humoristique est aussi la déposition du **deuxième inculpé,** l'apprenti cordonnier Franc Musielak, âgé de 17 ans, en prison préventive depuis le 28 mai. Ce jeune Polonais, qui n'avait jamais été l'objet d'aucune condamnation, raconta qu'il se rendit dans la Kirchstrasse, où se trouve l'école catholique, après que sa patronne lui eut annoncé qu'on était en train d'y maltraiter rudement les enfants. Il en vit sortir l'élève Nowaczynski, les mains gonflées, rouges de sang, hurlant de douleur, et apprit de l'enfant qu'il avait été battu « à cause de la religion allemande ». « En conséquence, j'entrai dans l'école et je sommai les maîtres de ne pas frapper les enfants si violemment. Je n'ai rien fait de plus. » Ce à quoi le président répondit, en proie à un vif étonnement : « Vous avez pourtant été vous-même à l'école et y avez reçu des corrections corporelles. Pourquoi, maintenant, vous élevez-vous contre ? » – « Cela me faisait de la peine de voir des enfants si fortement maltraités », répliqua naïvement l'apprenti. Ce jeune homme, indépendamment des 6 mois de détention primitive déjà subie, dut faire **neuf mois de prison.**

Des 23 inculpés qui restaient, 5 furent acquittés et 18 condamnés dans l'ensemble à 15 ans de prison (soit deux à 2 ans, un à 15 mois cinq à 1 an, quatre à 9 mois, deux à 6 mois, un à 4 mois 1/2 (le gamin de 13 ans), un à 2 mois et deux à 1 mois), *uniquement pour avoir fait du bruit dans la rue, pour avoir encombré le chemin ou pour avoir répondu aux gendarmes sur un ton plus ou moins railleur. Les dépositions des maîtres, de l'inspecteur scolaire, des gendarmes et du landrath résidant dans la localité établirent en effet de la façon la plus formelle et la plus indiscutable qu'aucun acte de violence n'avait été commis ni sur les édifices publics, ni sur les représentants de l'autorité, non plus sur les personnes. En outre, au cours des débats, le landrath dut reconnaître*

qu'au moment de l'affaire on n'avait inculpé les accusés que de « gros tapage » et qu'il ne fut question de « troubles de la paix publique » et de « rébellion » que très tardivement. De plus, des témoignages rapportés, il ressort amplement que le mouvement populaire visait avant tout le maître Kowalewski, qui, malgré son origine polonaise, faisait les plus grands efforts pour propager la langue allemande.

Quant au docteur Krzyzagorski, il fut ultérieurement poursuivi (télégramme en date du 13 février 1902) et condamné, non pas « pour faux témoignage résultant d'une expertise inexacte », ainsi que le désiraient primitivement les autorités judiciaires, mais pour *diffamation*.

Dans notre ouvrage sur la *Lutte pour la langue en Pologne* et *l'Enfant Polonais*, nous donnons les principales pièces de ce procès et le lecteur qui voudra s'y rapporter se rendra compte aisément que nous n'avançons rien qui ne soit conforme à la vérité et à la réalité, — et ceci de la façon la plus stricte.

III

Retentissement et conséquences immédiates de l'affaire de Wrzésnia.

Manifestations en Autriche et en Russie

La sentence du Tribunal de Gniezno, que la Cour Suprême de l'Empire allemand devait ratifier quelques mois plus tard, provoqua dans tout le monde slave une émotion considérable. La noblesse polonaise s'occupa tout d'abord de recueillir les enfants des parents emprisonnés qui, sans cela, aux termes de la loi allemande, auraient été internés dans des maisons de correction. La princesse Adam Lubomirska se chargea notamment de deux des enfants de Wrzésnia. A la suite de la fameuse lettre ouverte d'Henryk Sienkiewicz au *Czas*, la noblesse prit également soin de faire une collecte au profit des condamnés. La souscription, le 13 décembre 1901, atteignait déjà 150.000 francs.

Le 9 décembre, un grand meeting fut tenu à Vienne. De plus, dans plusieurs villes de Galicie et du Royaume, notamment à Leopol (Lemberg) les 1er et 9 décembre, et à Varsovie le 3 décembre, les Consulats allemands furent assiégés par des foules hostiles : les vitres furent cassées et les écussons détruits et brûlés. Même à Varsovie, à la fin de décembre, douze étudiants furent condamnés pour ce fait de quinze jours à trois mois de prison, et quatre collégiens et cinq autres personnes également à de la prison. Il convient de remarquer que, dans ces troubles de Varsovie, des étudiants Russes s'étaient mêlés aux étudiants Polonais.

On manifesta également à diverses reprises à Cracovie, où, le 19 décembre, des femmes, réunies au nombre d'un millier, votèrent le boycottage des maisons de commerce allemandes, des écoles allemandes, des institutrices allemandes, des journaux allemands, et décidèrent d'adresser un manifeste à toutes les femmes d'Europe et d'Amérique.

Le *Journal de Pétersbourg* écrivait le 18 décembre que les Polonais avaient trouvé leur Pilate dans le prince de Bülow, qui les livrait à des juges iniques : « L'œuvre de ce second Chamberlain sera néfaste pour l'Allemagne. Les prières et les larmes des enfants Polonais auront des conséquences terribles pour leurs persécuteurs. » Ensuite, le journal faisait appel au monde lettré et artistique russe, à tous ceux qui pouvaient prendre fait et cause pour les Polonais de Posnanie : « Que la sympathie pour les Polonais dans leur malheur immérité puisse aider à cicatriser les blessures que les deux nations se sont faites réciproquement dans le passé ! Que les événements de Posnanie puissent devenir le point de départ de nouvelles relations russo-polonaises en nous avertissant du danger commun, en rapprochant fortement les Russes et les Polonais ! »

Le 3 janvier 1902, — témoignage évident de ce sentiment de fraternité slave, — les autorités russes donnèrent aux recteurs des universités et aux directeurs des écoles supérieures l'ordre d'immatriculer, sans les soumettre à des examens, les étudiants Polonais qui fuyaient en foule l'Allemagne. On créa même à leur intention des bourses de secours et le Gouvernement russe offrit des emplois aux Polonais expulsés du Grand-Duché.

Vers le 20 décembre, des scènes tumultueuses se passèrent à Moscou devant le Consulat allemand, et le 6 janvier, à Saint-Pétersbourg, une foule énorme s'amassa devant l'Ambassade d'Allemagne en poussant des cris hostiles. Les cosaques déblayèrent la place, mais non sans que de nombreux carreaux fussent brisés.

Les Polonais autrichiens et russes boycottèrent les produits allemands, notamment à Varsovie et à Lodz. A Varsovie, les directeurs de music halls congédièrent les chanteurs allemands, et même les autorités conseillèrent à deux artistes connus de l'Opéra de Berlin, qui devaient venir en tournée, de remettre leur voyage.

Le 8 décembre, les autorités supérieures de la Galicie avaient fait défense aux fonctionnaires, administrateurs, juges, etc., de prendre part aux collectes ; les parents et les directeurs d'école devaient veiller à ce que les enfants s'abstinssent de toute démonstration. Le 9 décembre, le comte Pininski, gouverneur de la province, était mandé à Vienne. Mais, le 17 décembre, le Ministre autrichien von Koerber, avec l'assentiment nettement exprimé de l'Empereur François-Joseph, déclara que, du moment que les Polonais d'Autriche

se comportaient comme de loyaux sujets, il fallait respecter leur sentiment national tant qu'ils ne causeraient pas de désordre dans la rue. Le Gouvernement autrichien fit même savoir à l'ambassadeur allemand qu'il ne pouvait interdire cette collecte du moment qu'il ne disait rien quand on recueillait sur son territoire de l'argent pour les œuvres protestantes. De son côté, à Berlin, le comte Szoegyény, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, déclara le 10 décembre au prince de Bülow que le Gouvernement de Vienne respectait les droits de toutes les nationalités et ne pouvait renoncer à ses traditions et mécontenter une faction importante de sa majorité parce que les Ministres prussiens avaient abandonné la politique de tolérance du général de Caprivi à l'égard des Polonais. Cependant, à cette même date, 10 décembre, au Parlement autrichien, M. von Koerber empêchait le député polonais Dzieduszycki d'interpeller à propos de Wrzésnia.

Le 30 décembre 1901, le prince Georges Czartoryski prononça à la Diète de Galicie les paroles suivantes dont le retentissement fut très grand :

« Le peuple Polonais, qui, bien que divisé politiquement, n'a pas cessé de former une unité morale et intellectuelle, a ressenti douloureusement les persécutions de Wrzésnia, qui ont trouvé un écho partout où la maxime qui veut que la force prime le droit n'a pas encore étouffé tout sentiment d'humanité.

» L'histoire appréciera et Dieu jugera suivant la justice. Mais nous, profondément blessés dans nos sentiments par l'offense qui nous est faite, nous n'aurons qu'une réponse, digne d'un peuple conscient de son existence, de ses droits et de ses devoirs, et cette réponse est : « Redoublons de zèle et de persévérance dans le déve-
» loppement de nos forces morales, intellectuelles et économiques,
» afin d'assurer finalement la renaissance de la nation polonaise. »

Le parti radical aurait voulu que l'affaire de Wrzésnia fût à la Diète l'objet d'une véritable interpellation. Mais, devant les efforts du comte Potocki, maréchal, et du comte Pininski, gouverneur, pour éviter l'ouverture d'un débat sur ce sujet, on avait décidé de limiter la manifestation à une simple déclaration. C'est ainsi qu'on avait raconté que si les députés passaient outre, la session de la Diète devait être prorogée et le budget établi par simple ordonnance gouvernementale.

Cependant, la manifestation même ainsi réduite fit grand bruit. Le prince Philippe d'Eulenbourg, ambassadeur d'Allemagne, adressa des représentations à la Ballplatz. Le comte Goluchowski lui répondit le 4 janvier, au cours d'un entretien, que la Diète de Galicie était une Assemblée législative autonome et que le Gouvernement ne pouvait pas l'empêcher de manifester ses sentiments nationaux polonais.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dans un de ses numéros de la première semaine de janvier, et le *Fremdenblatt* de Vienne du 8 janvier 1902, déplorèrent vivement l'intervention du prince Czartoryski. Il résulta de tout ceci une tension manifeste dans les relations de chancellerie entre l'Allemagne et l'Autriche, ainsi que cela apparut nettement dans un communiqué dont le ton comminatoire ateignait presque l'insolence que le prince de Bülow fit insérer dans l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* avant qu'il n'adressât en personne ses remontrances au comte Szœgyeny.

En Autriche même, le 7 janvier, des dissentiments éclatèrent entre le comte Goluchowski et M. von Koerber. Le comte Goluchowski, quoique Polonais, estimait qu'il convenait de refréner l'intensité des manifestations anti-allemandes en Galicie. M. von Koerber, visiblement soutenu par l'Empereur, était au contraire d'avis qu'il fallait laisser les Polonais d'Autriche libres d'exprimer leur avis. Ce désaccord parut affaiblir momentanément la situation du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie. De plus, le 10 janvier, le comte Pininski, gouverneur, donna sa démission ; il fut remplacé par le comte André Potocki, qui devait périr quelques années plus tard sous les coups d'un étudiant Ruthène.

Cependant, la Diète fut fermée et le budget établi par ordonnance impériale, et, au mois de janvier, à Cracovie, on interdit de représenter une pièce de théâtre, intitulée la *Main des Chevaliers Teutoniques*, où il était question de l'affaire de Wrzésnia, et même on saisit les brochures qui contenaient le texte de cette pièce.

En Allemagne et en Posnanie

Pendant ce temps, à Wrzésnia, où on avait caserné de nouveaux bataillons ainsi qu'à Srem, on continuait de fouetter les écoliers rebelles. Il fut établi, lors du procès de Gniezno par les déclarations de Winter et de Koralewski, qu'à ce moment le refus des enfants était général et que, dans la première classe, aucun enfant (ils étaient

110) ne répondait aux questions posées en allemand. « Un enfant qui avait répondu en allemand fut battu par ses camarades. On insulta un maître. A la fête de Sedan, les enfants ne voulurent apprendre aucun poème allemand. Une petite fille cracha au visage d'un garçon qui avait répondu en allemand. Il y a trois jours, treize écoliers se refusèrent à chanter : « *Ich bin ein Preusse* » et un autre insulta gravement le prince de la famille royale (*Winter*). » Des télégrammes, datés des derniers jours de décembre, annonçaient que les verges ne pouvaient faire céder ces obstinés et héroïques enfants. Le 20 décembre, les autorités de la province de Poznan firent savoir que les jeunes grévistes qui se trouvaient dans leur dernière année d'école seraient retenus un an de plus. Le 30 décembre, toute l'école de Krotoszyn était en grève. A Wrzésnia, on saisit chez le photographe Furmarek une vingtaine de mille de cartes postales qui représentaient des scènes de la grève.

Le 24 décembre, un arbre de Noël fut offert aux enfants de Wrzésnia. Des chants nationaux furent d'abord entonnés par l'assistance. Après quoi, le doyen de la réunion, le comte Poninski, prononça une courte allocution, exhortant tous les enfants présents à ne jamais oublier, quelles que fussent les rigueurs du sort, leurs devoirs envers leur malheureux pays.

Une touchante cérémonie eut lieu ensuite. Les treize petits qui avaient été l'objet des plus dures punitions s'avancèrent vers l'arbre de Noël tandis que toute l'assistance se tenait debout, et les premiers, ces treize petits, détachèrent des branches un souvenir. Les autres enfants vinrent après et la réunion se termina par de nouveaux chants.

Le 14 décembre, Paderewski, à Poznan, donna un concert au profit des condamnés : la foule le couvrit de fleurs. Le même jour, à Berlin, les étudiants Polonais organisèrent des manifestations contre leurs députés, qu'ils accusaient de tiédeur, et conspuèrent le Professeur Schiemann, ce qui provoqua, du reste, une vigoureuse riposte des étudiants Allemands. Le 20 décembre, la police de Berlin enjoignit aux sociétés polonaises de la ville de ne se servir que de l'allemand sous peine d'amende ; de plus, un agent de l'autorité devait assister aux réunions. Des mesures analogues furent prises en Westphalie, où résident un nombre considérable de Polonais. Dans diverses localités, des réunions furent dissoutes, notamment

le 7 janvier, à Gelsenkirchen, ville de l'ouest, *où on ne parle que polonais*. Dans les mines, des rixes éclatèrent entre Allemands et Polonais. Le 20 janvier, on annonçait que, dans tout l'Empire, les pangermanistes préparaient d'immenses pétitions demandant au Reichstag d'enlever leurs droits politiques aux Polonais, aux Danois et aux Français qui vivaient sous le régime allemand. Le même jour, le peintre Polonais Kossak, résidant à Berlin, voulut partir. Il ne resta que sur une démarche personnelle de l'Empereur Guillaume II. Du reste, quelques mois plus tard, il quitta définitivement l'Allemagne. Le 26 décembre, à Berlin, 800 femmes Polonaises s'étaient engagées à « répandre les journaux, les livres, les évangiles et ouvrages de piété en langue polonaise, et à aider de tout leur pouvoir les mères qui veulent élever leurs enfants en bons Polonais ».

Au milieu de janvier 1902, le Gouvernement engagea des poursuites pour crime de lèse-majesté contre Sienkiewicz, *sujet russe*, qui fut, du reste, condamné. Le 18 février, par circulaires confidentielles, M. de Bülow engage les fonctionnaires à souscrire pour l'érection d'un monument de Bismarck à Posen. A la même date, on arrête, à Charlottenbourg, 27 étudiants Polonais, autrichiens et russes, qu'on relâche du reste le lendemain après avoir pris contre eux des arrêtés d'expulsion.

Le 8 janvier, des télégrammes de Berlin annonçaient que 15 habitants de la commune d'Ojrzanowo, ainsi que le maire de la localité, M. Albert Osmin, devaient être traduits, le 21 janvier, devant la Chambre criminelle de Bromberg pour s'être plaints de la brutalité du maître d'école, M. Kuehn, qui avait martyrisé leurs enfants. La presse allemande demandait à grands cris un second Wrzésnia. L'affaire ne fut plaidée que dans la première quinzaine de mai. Les déclarations des enfants montrèrent clairement que le maître avait abusé du droit de correction : ardoises cassées sur la tête des élèves ; un garçon eut deux dents brisées à la suite de coups de poing ; une fille reçut un jour douze coups sur la tête ; enfants qui saignaient après avoir reçu des coups de bâton sur le nez ; le maître cachait sa trique quand l'inspecteur entrait. Bref, il arriva qu'en cette occurrence, les juges se montrèrent humains, condamnèrent l'instituteur et acquittèrent les parents et le maire. Il convient, du reste d'ajouter, à la décharge du maître, que la classe qu'il avait à conduire comptait 167 élèves.

Mais ce verdict ne refréna en rien le zèle des pangermanistes. M. Wroblewski, maître à Przetocsyne, ayant donné à sa bonne un ordre en polonais, alors qu'elle cherchait de l'eau, dénoncé par un de ses collègues, eut 30 marks d'amende. Le 3 février 1902, à Inowroclaw, plusieurs écoliers de 15 à 17 ans furent inculpés du crime de lèse-majesté, attendu que, lors d'une fête scolaire, ils ne s'étaient pas levés quand l'assistance avait poussé des hurrahs en l'honneur de l'Empereur. En outre, le 28 février, le député Glebocki s'étant élevé au Landtag contre la suppression des noms polonais de personne et de localité et contre la dissolution de sociétés où la langue polonaise était en usage, le Ministre de l'Intérieur répondit que « le Gouvernement ne s'arrêterait pas dans la voie qu'il s'était tracée et qu'il continuerait à faire tous ses efforts pour faire régner dans l'ancien pays Polonais la culture allemande, l'ordre allemand, le droit allemand, les mœurs allemandes ».

La *Gazette Populaire de Cologne* était autrement près de la vérité quand elle disait, le 12 décembre 1901 : « *Est-il en réalité nécessaire pour la prospérité et la dignité de l'Empire de persécuter dans son originalité nationale, comme nous le voyons faire depuis plusieurs années, une minorité ethnique qui a échu à cet Empire pour en faire partie intégrante, et de continuer dans le but avoué d'extirper tôt ou tard cette minorité du sol de l'Empire et surtout de l'Etat ?* »

Très curieuses et très justes également furent les paroles qu'un professeur de Wurtzbourg prononça dans cette ville le 11 décembre, devant un nombreux auditoire. « *Nous devons constater que l'on se trompe étrangement sur certaines nationalités que l'on pensait n'être plus qu'un souvenir historique. Il a suffi de quelques brutalités exercées sur des enfants et leurs parents dans la Posnanie pour prouver à l'Europe que les Polonais allemands, les Polonais autrichiens, les Polonais russes, malgré toutes les mesures et le temps écoulé, n'ont pas oublié leur patrie démembrée et ne désespèrent nullement de la résurrection de leur malheureux pays. Ils prouvent que la race polonaise est toujours aussi vivante, toujours attachée à ses souvenirs et à ses traditions naturelles et on entrevoit un temps, prochain peut-être, quand les grandes puissances seront aux prises les unes avec les autres, où la Pologne se soulèvera contre ses oppresseurs et reprendra sa place en Europe.* »

Retentissement mondial

De plus, déjà à cette époque, les procédés des pédagogues prussiens ne purent être dissimulés aux yeux du monde civilisé et les sanglots des enfants martyrs se firent entendre loin des calmes villages polonais. Les journaux de toutes les contrées de la terre furent pleins d'informations sur les enfants de Wrzésnia et une indignation profonde, écho de l'outrage fait aux sentiments humains, se répercuta dans l'Europe entière, jusqu'en Amérique et jusqu'en Australie. Cinq meetings tenus à Chicago en janvier 1902 réunirent plus de 100.000 personnes.

L'appel que les mères Polonaises adressèrent à toutes les femmes du monde se mêlant des affaires publiques et rééditant ainsi à cinq siècles de distance le geste que fit la reine Hedwige quand, un an avant le Grünwald, elle cita devant le tribunal de Dieu Ulrich de Jungingen, Grand Maître de l'Ordre Teutonique,— se trouva couvert en quelques mois de cent trente mille signatures, — dont cent dix mille recueillies en Italie, grâce à l'inlassable dévouement de la poétesse Marya Konopnicka, décédée tout récemment, le 8 octobre 1910, — et non compris les cinq millions d'adhérents de la ligue de la princesse Wiszniewska.

Lettre de Sienkiewicz au Czas

Monsieur le Rédacteur,

Nous nous trouvons en face d'un arrêt stupéfiant! Aucune main ne s'est élevée contre les bourreaux des petits écoliers, aucune attaque n'a été dirigée contre eux ; pourtant, les parents de ces petits enfants, victimes des bourreaux scolaires de la Prusse, ont été condamnés par les Tribunaux prussiens à de longues années de prison. Pourquoi ? Pour avoir, dans un accès d'exaspération et de pitié, prononcé trop haut des paroles d'indignation contre une pareille école et de pareils maîtres.

Partout où la civilisation dégénérée ne s'est pas transformée en sauvagerie, même chez ceux des Allemands qui préféreraient jouer dans l'histoire un tout autre rôle que celui de sbires prussiens, cette sentence éveillera un sentiment d'horreur et de mépris. Elle remplira en même temps les cœurs de stupéfaction et de crainte pour l'avenir.

Nous seuls, qui, depuis le moment où une fraction de notre patrie vint à faire partie de la Prusse, avons appris à connaître de plus près ce milieu, —

nous seuls ne devons ni nous étonner, ni nous arrêter à de vaines paroles et à des marques de désespoir. Ah certes ! l'étonnement ne serait guère à sa place. C'est cependant un de leurs propres historiens qui écrivit cette phrase remarquable : « C'est une erreur de croire qu'une politique immorale puisse ne pas dépraver une société et ses descendants. Ce qui devait s'accomplir s'est accompli. Depuis l'époque de Frédéric II et même antérieurement à lui, la politique prussienne n'était qu'une chaine ininterrompue de crimes, de violences barbares, de ruses, d'humilités envers les puissants, de mensonges, de violations de contrats, de manquements à la parole donnée, d'actes hypocrites. »

Cette opinion n'est pas seulement celle des étrangers ; c'est également celle des historiens allemands indépendants. Il n'y a donc rien d'étonnant que, dans de telles conditions, soit survenue en Prusse une décomposition générale des esprits, une dégénérescence du sentiment de la justice et de la vérité ; bref, la disparition totale de tout sens moral, et que, dans l'avilissement général, l'école soit devenue un lieu de torture et les Tribunaux, dans leur lâcheté, un instrument aveugle d'instincts féroces et de puissance brutale.

Ainsi, lorsqu'un pareil organisme social, à la suite de circonstances funestes, s'est enfin senti une puissance, pouvait-il en résulter autre chose que les monstrueux symptômes dont les deux derniers procès de Thorn et de Wreschen sont des exemples ? On peut se consoler à la pensée que cet état de choses ne saurait durer. L'histoire témoigne que les édifices sociaux basés sur la tyrannie, la méchanceté, la stupidité seules, n'ont qu'une existence éphémère. La Russie, qui a souffert sous le joug inique des Tartares, est parvenue enfin à le repousser ; l'oppression atroce de l'Espagnol ne s'est pas maintenue en Flandre ; les nations chrétiennes et civilisées ne peuvent plus longtemps subir la Prusse. L'avenir nous réserve, sans aucun doute, une évolution et une expiation immenses.

Mais que devons-nous faire, nous, sur lesquels pèsent directement le crime et la sauvagerie ?

Avant tout, aller jusqu'au bout ! Et surtout soutenir le courage de ceux qui sont les victimes directes de cette vilenie et de cette brutalité.

Après avoir martyrisé les enfants, on a condamné les parents qui les nourrissaient. Une des mères, mère de sept petits enfants, va rester pendant deux ans et demi en prison. Aurait-on voulu également faire mourir de faim ces enfants-héros ? Dans la nation des Hakatistes, société fondée dans le but de tenter la germanisation de la Posnanie, à la vérité, cela même ne serait pas impossible.

Que les cœurs de nos mères s'indignent. Donnons du pain à ces enfants ; apportons aux pauvres parents cette consolation que, du moins, leurs malheureux petits ne seront pas réduits à mendier.

Si l'amour pour les enfants est enseigné à tous par la loi divine, la loi chrétienne, que devons-nous ne pas faire lorsqu'il s'agit de pareils enfants !

Je joins à cette lettre la somme de 200 couronnes pour donner du pain aux victimes.

Henryk Sienkiewicz

Appel des Femmes Polonaises aux Femmes du monde

Les femmes Polonaises adressent aux femmes de toutes les nations un pressant appel à l'occasion des violences exercés en Prusse contre des enfants et des mères et les invitent au nom de l'humanité et de la justice à protester en commun contre ces violences.

La triste affaire de Wrzésnia où l'on a vu des enfants Polonais persécutés pour leur attachement à leur foi et à leur langue maternelle, torturés à l'école même par les instituteurs prussiens, blessés et ensanglantés de la façon la plus barbare, et ceci dans le but de les contraindre à dire leur prière dans une langue étrangère ; ce procès plus triste encore, à la suite duquel des parents ont été condamnés à de la prison, des femmes enceintes mises aux fers, pour avoir obéi à l'instinct et à la nature en voulant défendre leurs enfants maltraités; la mort de plusieurs petites victimes de l'étrange pédagogie prussienne, et récemment encore celle du jeune Joseph Hetman, âgé de 13 ans, à Mamlicz, survenue à la suite des corrections sauvages qu'il avait dû subir de la part de ses maîtres ; tels sont les faits révoltants et pleins d'une horreur tragique qui couvriront notre siècle de honte, à moins qu'ils ne soulèvent en tous pays, comme cela a eu lieu en Allemagne même, une réprobation à l'adresse d'un gouvernement qui use de tels procédés.

Répondez donc à notre appel, femmes de toutes les nations, vous surtout, mères, qui sentez plus fortement que les autres ce qu'il y a d'horrible dans ces tortures infligées à des enfants. Faites entendre votre voix et prenez la défense de ces jeunes victimes.

Ouvrez des listes de protestation !

Recueillez des signatures !

Recueillez-les en nombre assez grand pour qu'elles soient l'expression du mépris général qu'inspirent à tous ces tourmenteurs d'enfants et de mères.

Qu'un gouvernement barbare sente qu'il existe une force supérieure à sa force brutale, et que cette force c'est la puissance des consciences et des cœurs de toutes les femmes réunies dans un sentiment unanime.

Paris, Décembre 1901.

Severine Duchinska, Anna Dybowska, Constance Dygat, Amélie Galezowska, Alida Gasztowtt, Madeleine Jagniatkowska, J. Korytko, Wladyslawa Lewenhard, J. Rozycka, M. Stepynska, Olympe Wagner.

IV

La grève de 1906-1907. — Généralités. Enfants mis aux arrêts. Enfants victimes de sévices corporels.

Généralités. Début et fin de la grève

L'affaire de Wrzésnia fut l'objet d'une double interpellation, d'une part au Reichstag le 10 décembre 1901, et d'autre part à la Diète de Prusse les 13, 14 et 15 janvier 1902. Le député Sattler, au Reichstag, et M. de Studt, Ministre des cultes, de l'instruction publique et de la médecine, à la Diète, le 13 janvier, se firent les ardents défenseurs des corrections scolaires ; le Ministre vanta des procédés d'éducation dont deux mille ans avaient démontré l'excellence. Peut-être s'inspirait-il de ce pédagogue allemand, du nom de Martin, qui, dans une sorte d'hymne à la verge, déclarait voir dans cet instrument la principale raison des progrès de l'humanité. Ceci nous rappelle l'histoire de l'instituteur Haberlé, qui vivait en Souabe au dix-huitième siècle et qui se vantait d'avoir, en 51 ans et 7 mois de bons et loyaux services, infligé à ses élèves 2.167.572 coups avec des instruments divers, dont 124.010 avec des verges ; nous faisons grâce au lecteur des autres cédules de cette peu ordinaire comptabilité.

Le philosophe qui disait que l'homme diffère des animaux, avant toute chose, parce qu'il bâtonne ses petits, avait certes grandement raison.

A la suite de ces interpellations, une loi interdit de frapper les enfants aux cours de la religion. Cette loi est du reste restée lettre morte, à lire les récits des journaux ; en tout cas, ceux des maîtres qui la respectent semblent rattraper largement le temps perdu aux autres cours.

Durant les années qui suivirent l'affaire de Wrzésnia, l'oppression scolaire continua, mais en sourdine ; des incidents se produisirent de-ci, de-là.

C'est ainsi, par exemple, que je pus lire dans le *Temps* du 20 août 1904 qu'à l'école de BRKOWIEC, les enfants, ayant refusé de répondre en allemand au catéchisme, avaient été fouettés jusqu'au sang et menacés d'être internés dans des maisons de correction, et que dans toute la contrée l'émotion des populations était extrême.

Finalement, le Gouvernement ayant voulu donner un tour de vis un peu trop fort, il se produisit une conflagration générale, dont le point de départ fut le village de VRSZKAWA. Ce fut en effet un habitant de ce village, Thomas Baleczkiewicz, qui, de tous les paysans Polonais, fut le premier à défendre à ses enfants de répondre en allemand. A la fin d'août 1906, la grève, ou plus exactement l'obstruction au cours de religion, se déclara pour se généraliser en quelques jours, comme une traînée de poudre, à la Posnanie, à la Prusse occidentale, à la Prusse orientale et à la Silésie.

Alors que je me trouvais en villégiature dans le beau pays basque, j'eus l'occasion de lire la note suivante parue dans l'*Echo de Paris* du 1er septembre 1906, qui me décida définitivement à m'occuper des questions polonaises. Ce télégramme, daté de Berlin 31 août, disait textuellement :

« Dans toutes les écoles de la province de Posen s'étend une grève assez curieuse d'écoliers Polonais. Il s'agit toujours de la vieille question qui a fait couler plus d'encre encore que de sang. Les jeunes Polonais ne veulent pas prier en allemand. On les fouette. Ils continuent à refuser.

» Dans l'école de SLUPI, près de JEZIERSKO, le maître, plus humain que ses collègues, leur avait posé un ultimatum et leur avait demandé de lui donner une réponse définitive lundi dernier. Lundi, les enfants, au nombre de 350, ont déclaré que, malgré les punitions dont on les menaçait, ils persévéraient dans leur résolution de ne pas prier en allemand.

» Les journaux polonais racontent à ce sujet un certain nombre de traits héroïques.

» Sans vouloir exagérer, on peut trouver bien dure, bien mauvaise, la méthode qui consiste à violenter une conscience d'enfant, même obscure, même incertaine, au moyen de châtiments corporels. »

Il est assez difficile, pour ceux qui n'ont pas à leur disposition les rapports officiels, d'évaluer à combien s'éleva le nombre des

enfants grévistes. Certains parlent de 60.000, d'autres de 140.000.

Il est vraisemblable que ce dernier chiffre n'est aucunement exagéré, et même, à la réflexion tant soit peu attentive, il est facile de se convaincre qu'*il est certainement inférieur à la réalité, vu que la grève fut généralisée, étendue à des écoles entières dans des districts entiers*, et que le nombre des enfants Polonais de Prusse atteint certainement *un demi-million*. En effet, une statistique officielle du 1er déc. 1900, portant sur la langue dont se servaient *dans leurs familles* les élèves des écoles publiques de Prusse, nous apprend que 535.198 parlaient uniquement le polonais et 101.835 à la fois le polonais et l'allemand. Si l'on tient compte de ce fait que les Allemands apprennent de moins en moins le polonais, on peut considérer que l'immense majorité des enfants qui parlent les deux langues sont des Polonais. *Il y a donc beaucoup de chance pour que ce chiffre d'un demi-million que nous donnons soit au-dessous de la vérité.*

De plus, il est hors de doute que les rapports envoyés à Berlin par les inspecteurs scolaires, sur la recommandation expresse de l'empereur, ne révélaient qu'une partie de la réalité, attendu que les instituteurs dont les élèves faisaient grève risquaient de recevoir des réprimandes et de perdre des gratifications. Aussi il dut arriver à nombre d'entre eux de n'adresser que des rapports très mitigés. Et même, en admettant que ces rapports eussent été absolument d'accord avec les faits, il est évident qu'il n'était pas de l'intérêt du Gouvernement royal de reconnaître dans des déclarations officielles l'importance de cette croisade d'enfants.

Il est même curieux de rapporter que, durant un certain temps, les petits Polonais de Berlin firent, eux aussi, la grève dans les écoles communales de la ville (*Dziennik Poznanski*, 30 octobre 1907). En effet, résident à Berlin près de 60.000 Polonais.

La grève a duré huit mois. Elle s'est éteinte progressivement à la fin d'avril et dans le courant de mai 1907. Actuellement, on note encore des cas de résistance, mais ils sont isolés. Ils sont du reste beaucoup plus fréquents qu'on le suppose au premier abord ; seulement les journaux n'en parlent pas.

La grève a cessé, non pas parce que les enfants ont plié devant les coups, mais à cause des amendes et des mois de prison infligés aux parents, soit pour ne pas avoir envoyé leurs enfants aux arrêts, 1 mark par heure, soit pour avoir invectivé les maîtres ; — infligés

également aux journalistes, qui relataient les actes de brutalité des instituteurs ; — infligés aussi aux prêtres, qu'on accusait d'user de l'influence de la chaire pour favoriser la résistance des enfants.

On cassait les maires et ceux des membres des conseils scolaires existant dans chaque commune qui étaient favorables à la grève. On déplaçait et révoquait les instituteurs suspects de tiédeur. Les administrations de l'Etat chassaient de leurs places les employés de chemins de fer, de la poste, des forêts, etc., dont les enfants faisaient de l'obstruction. Les commerçants, les industriels et les propriétaires pangermanistes renvoyaient également leurs employés Polonais. On forçait les cabaretiers et les restaurateurs de fermer leurs établissements de bonne heure. D'autre part, on supprimait, en tout ou partie, les subventions que les communes reçoivent de l'Etat pour les écoles. De plus, à cause des heures de retenue infligées aux élèves, le Gouvernement faisait venir dans les communes de nouveaux maîtres, entièrement à leur charge.

Enfants en retenue

Les enfants rebelles étaient soumis à diverses pénalités. D'abord, on les mettait aux arrêts. D'après les règlements scolaires, le nombre d'heures de classe est de 32 par semaine ; or, dans nombre de localités, on infligea aux enfants jusqu'à 14 et 18 heures de retenue par semaine, *indépendamment de la suppression des jours de vacances*. Comme les parents déclaraient que ces retenues étaient illégales, vu qu'elles n'étaient pas comprises dans le programme scolaire, on les décora du nom de « *classes supplémentaires* » ; elles étaient généralement consacrées à l'étude de la langue allemande et de l'histoire d'Allemagne.

Cette peine, quoique dénuée de brutalité, était déjà sévère, vu que souvent les enfants demeuraient extrêmement loin de l'école. Il leur fallait donc faire chaque jour, à pied, grand nombre de kilomètres, ou bien ne pas rentrer chez eux avant le soir. De plus, il s'agissait d'enfants de paysans, dont certains étaient tout petits, puisque l'obligation scolaire commence à six ans, d'enfants souvent faibles, mal nourris et vivant dans de mauvaises conditions hygiéniques, vu la pauvreté de leurs parents. Aussi ce système de retenues continuelles contribuait à les étioler et était préjudiciable à leur santé.

Corrections corporelles infligées aux enfants

En plus des arrêts, les enfants étaient soumis à des corrections.

Je serai très méticuleux dans les détails, d'abord parce que, en ma qualité de docteur en médecine, j'ai l'habitude d'appeler les choses par leur nom et de les décrire telles qu'elles sont, — et ensuite parce que le fait de dire qu'un enfant a été battu ne signifie pas grand'-chose par lui-même et qu'il y a un abîme entre une chiquenaude ou une petite tape et une exécution barbare.

Nos petits Polonais recevaient, — *et reçoivent encore à l'heure présente*, — sur les paumes des coups donnés avec un jonc. On les punit aussi du fouet ; pour cela, on les couche sur un banc et on les frappe avec le jonc sur le dos et sur les parties charnues. Ce sont les corrections le plus fréquemment employées. Parfois, on fouette les enfants dévêtus ; parfois également, on remplace le jonc par les verges

Dans de nombreux cas, on force les camarades et les amis de l'élève condamné de porter la petite victime sur le banc de correction et de l'y maintenir, — pratique inhumaine et antipédagogique au premier chef, contre laquelle les parents ont toujours protesté, en pure perte du reste.

Généralement, l'enfant est châtié dans la classe même. Quelquefois, on l'entraîne dans une classe déserte. Il arrive aussi, mais c'est assez rare, qu'on le fustige devant l'école entière. Fréquemment, les instituteurs se mettent plusieurs pour administrer la schlague. C'est que ce genre de châtiment est administré à de grands, même à de fort grands garçons, qui se débattent furieusement et au besoin envoient des ruades dans la figure des maîtres. Parfois même, il y a rixe. Par exemple, et je prends ce fait entre beaucoup du même genre : à Szczepanow, un jour d'octobre 1906, un grand garçon de 15 ans, qui ne voulait pas se laisser coucher sur le banc, engagea une lutte avec le maître. Il parvint à le renverser et appela des camarades à son secours. Deux garçons s'avancèrent, mais le maître parvint à se dégager. Profitant du tumulte, le premier garçon se sauva par la fenêtre. (*Dziennik Poznanski*, 25 octobre 1906.)

Un fait de ce genre se passa à Wronki, et même je rapporte tout au long cette histoire, vu qu'elle est « très couleur locale »,

montrant entre autres choses l'espionnage dans lequel vivent continuellement les Posnaniens et l'animosité qui existe si fréquemment entre les enfants Polonais et les enfants Allemands.

Le 4 novembre, à WRONKI, pendant les arrêts, de midi à une heure, il arriva que trois enfants refusèrent de faire leurs devoirs d'allemand, prétextant « que, du moment qu'ils étaient en retenue pour avoir refusé de prier en allemand, ils étaient libres d'écrire en polonais ». Deux cédèrent devant les injonctions du maître, mais le troisième, Malecki, persista dans sa résistance. On l'emmena dans une salle voisine et, après le départ des élèves, le maître Przybylski et l'inspecteur le couchèrent sur un banc et le battirent avec un jonc. Mais, au troisième coup, l'élève envoya un de ses sabots dans la figure du maître et se sauva par la fenêtre, sans sabots. Cet incident ayant été relaté dans le *Dziennik Poznanski* du 7 novembre, l'enfant fut appelé le 13 par le recteur Esser : il avait commis l'imprudence en portant à la poste la lettre que son père avait écrite au journal de dire à un de ses camarades, Adamski, « que l'affaire qui s'était passée à l'école serait bientôt dans les journaux », et on l'avait entendu.

Le recteur mena l'écolier dans le préau devant tous les maîtres, et là en faisant siffler un jonc le traita d'ignorant, de petit galopin et lui posa quantité de questions.

L'enfant nia l'existence de cette lettre. Le 15, deuxième interrogatoire, cette fois devant l'inspecteur Lindner. L'enfant nia encore, quoiqu'il fût menacé d'être envoyé dans une maison de correction. Le 22, troisième interrogatoire, toujours devant l'inspecteur, car l'écolier avait raconté de son côté l'incident à son frère dans une lettre et, devant la poste, s'était encore exprimé avec de grands gestes à ce sujet en causant au petit Stachowiak. Cette fois, également, il avait été espionné. L'enfant nia le contenu de la lettre : on le força de signer une déclaration écrite. Il avait aggravé son cas en se sauvant le 20 de l'école pour ne pas être fouetté.

Ce jour-là, à une heure, alors que les enfants de la première classe gravissaient un escalier en revenant de récréation, quelqu'un poussa l'élève Bzdziel, dont l'ardoise tomba avec bruit. Pour cela, le maître Puchalski empoigna l'enfant, le mena dans une classe vide et, avec l'aide des maîtres Hucker et Hilemer, le corrigea avec un gros rotin. Pendant que Bzdziel était ainsi battu dans la classe du

bas, ses camarades laissés seuls firent beaucoup de bruit. Le maître, en rentrant, demanda qui avait fait du tapage. Le petit Lewandowski répondit que tout le monde avait crié, mais un jeune Allemand, Muller, se leva et désigna du doigt ceux des Polonais qui avaient fait du désordre. Pendant qu'on les emmenait pour les corriger, Malecki et un de ses camarades, Piasek, quittèrent l'école. Le 22, à son retour, Piasek fut étrillé et on lui fit savoir qu'il serait retenu à l'école un an de plus. Du reste, sur l'ordre de M. Lindner, la même mesure fut prise à l'égard d'un certain nombre d'enfants. M. Piasek père retourna à l'inspecteur la lettre par laquelle on l'avertissait de la mesure disciplinaire prise envers son fils. (*Dziennik Poznanski*, 2 décembre 1906.)

Fréquemment, les exécutions ont lieu en masse et les maîtres ont alors grand soin de fermer portes et fenêtres, car les parents pourraient entendre les cris, s'ameuter et pénétrer dans les locaux de l'école. Notamment, un fait de ce genre se produisit à Bendlewo le 24 octobre 1906 : les parents revenaient des champs, avec des faux et instruments aratoires, et le maire, aidé d'un membre du conseil de l'école, eut peine à éviter une échauffourrée.

Dans une séance, on châtie jusqu'à 20 enfants, et parfois même davantage, — parfois une classe entière, ou tant s'en faut.

Si encore les instituteurs suivaient les prescriptions qui fixent les parties du corps sur lesquelles ils peuvent frapper, le nombre des coups, la longueur des instruments de punition, on serait évidemment en droit de regretter que de pauvres enfants y soient exposés, d'une façon répétée et presque journalière, pour un motif tel que le refus de prier Dieu en une autre langue que celle de leur mère ! On serait en droit de trouver cette conduite odieuse et cette pédagogie inhumaine ! Mais on ne pourrait accuser, à vrai dire, les instituteurs de traitements barbares, au sens physique du mot.

Or, les maîtres outrepassent souvent les limites de la correction permise et violent le règlement, qui dit que la punition ne doit pas être préjudiciable à la santé de l'enfant, soit immédiatement, soit consécutivement.

Ceci, je suis à même de le prouver. Sur cette seule question des corrections scolaires, je possède un dossier de plusieurs centaines de pièces, dont certaines sont terriblement accusatrices. Nous y voyons des enfants fouettés pour ainsi dire chaque jour, pendant de

longues semaines ; parfois le nombre de coups de jonc et de verges montent à 50. Du reste, la correction réglementaire, 6 à 10 coups, est déjà terrible, ainsi que le prouvent nombre de certificats médicaux, — attendu que les coups sont donnés avec une extrême violence, avec un jonc parfois long de 1 mètre 50 et que les maitres abattent de très haut.

De plus, il arrive que, dans certains cas, ces « corrections réglementées » sont accompagnées de bourrades, coups de pieds, coups de poings, coups sur la tête, dont les suites sont parfois extrêmement graves pour la santé de l'enfant (déchirure du tympan, commotion cérébrale, hémorragie au niveau de la dure-mère), sans compter les contusions abdominales qui peuvent survenir quand l'enfant, couché sur la surface dure et résistante que constitue le banc, se débat. Parfois aussi, les enfants sont projetés contre les murs, cognés contre les tables, trainés par les cheveux.

L'abbé Ludwiczak fut condamné à 15 jours de prison pour avoir publié dans le *Courrier de Posnanie* du 13 mars 1907 la statistique des punitions corporelles à l'école de LUBASZ. On voit dans cette statistique des écoliers recevant quotidiennement (exactement 5 jours par semaine) des coups de jonc à la fois sur le dos, le derrière et les mains : 10 coups en moyenne par correction ; au minimum 6 sur les fesses, 6 sur le dos et 3 sur les mains.

A l'école de GNIEWKOW, l'instituteur Mittelstaedt fouettait régulièrement à chaque cours de religion, soit 4 fois par semaine, le petit Maryan Grzeskowiak, âgé de 11 ans 1/2. Un jour, notamment, il lui donna des coups sur les mains avec un jonc, puis il le coucha sur un banc et le frappa sur le derrière et le dos. A un moment, l'enfant, ayant reçu un fort soufflet, perdit l'équilibre. Le 20 septembre, l'écolier, étendu sur un banc, reçut 30 forts coups de jonc. Pendant la correction, l'enfant tomba ; l'instituteur le releva, le gifla à plusieurs reprises, mit à la porte l'élève éploré, et le laissa à la porte une heure durant. (*Lech*, 19 octobre 1906.)

J'ai pris ces deux faits au hasard, au milieu de beaucoup d'autres absolument semblables.

D'autre part, je tiens d'un écolier les détails intéressants qui suivent. Il s'agit d'un enfant de 14 ans : « Je fus un de ceux qui, au nom de tous, déclarèrent au maître que nous ne répondrions pas à l'enseignement religieux allemand. Le maître, ennuyé, voulut nous

raisonner et nous donna un délai pour revenir sur notre décison. Nous ne modifiâmes pas notre avis. Jusqu'alors, rien de méchant. Mais des ordres durent venir. Sur un nouveau refus de notre part, nous fûmes tous exécutés sur le dos, les reins et les mains, avec le jonc et très brutalement. Devant l'insuccès de 2 ou 3 tentatives de ce genre, on nous dévêtit et on frappa de verges nombre d'entre nous, pensant nous impressionner davantage. Cela n'y fit rien. Pour ma part, je reçus 20 fois les verges en 5 semaines, et 2 fois dans le préau devant un tas de monde. Vu l'insuccès des coups (on aurait pu nous battre tous à chaque classe, sans nous faire céder davantage), on nous frappa pourtant moins... Les arrêts étaient presque plus désagréables que les coups, et pour nous, et pour les maîtres. Pendant de longs mois, j'ai bien été frappé à trois leçons de religion sur quatre; je recevais en moyenne une dizaine de coups sur les diverses parties du corps. On nous battait aussi aux autres classes... J'ai certainement été un des plus battus. A une vingtaine de reprises, j'ai reçu de 30 à 50 coups. Un jour, mais une fois seulement, j'en reçus 80 et j'ai crié... Les maîtres, généralement, préfèrent le jonc aux verges; cela fait plus de mal et se démolit moins. Ils ne tiennent pas trop à nous dévêtir : cela complique la besogne et surtout ils ne désirent pas qu'on voit jusqu'où va la violence des coups qu'ils nous appliquent. Ils en sont quittes pour abattre le bâton de plus haut; nos vêtements ne sont pas tellement épais... Cela ne nous fait rien qu'on nous déshabille. Nous sommes glorieux des marques que nous portons. Du reste, ce sont généralement les coups sur les mains qui sont les plus terribles; les maîtres ne s'en privent pas... Un de mes cousins, orphelin depuis peu et qui habitait précédemment la Westphalie, vint demeurer chez nous. Naturellement, il fit grève et se comporta comme un bon patriote. Mais c'était un enfant délicat et venant d'une région où les écoliers sont peu battus. Alors, comme je passais pour être un des meneurs, les maîtres se servirent de lui en quelque sorte comme d'un otage. Dès que je commettais la moindre infraction, on trouvait motif pour le châtier. Le pauvre enfant se laissait faire courageusement. Un jour, pour lui éviter une dure correction, je cédai au maître. Ce fut alors lui qui conduisit la résistance. On l'enferma dans une chambre en attendant l'arrivée de l'inspecteur et il fut cruellement châtié. Pour mon compte, mon

père voulut me donner une correction sur la place du Marché : on eut beaucoup de mal à lui faire comprendre pourquoi j'avais cédé... On tracassait mon père autant que cela se pouvait. On ennuya aussi un de mes parents qui étudiait au gymnase. Un de mes frères, qui était soldat, ne pouvait pas avoir de permission pour venir chez nous. »

Il faut savoir d'autre part que les maîtres sont obligés par le règlement d'inscrire sur un registre spécialement destiné à cet usage les punitions données aux élèves. Or, ils ne s'acquittent pas toujours ponctuellement de ce soin, ce qui, en cas de plaintes des parents, augmente la difficulté des enquêtes.

Au cours de cette lutte que les enfants engagèrent contre leurs maîtres pour défendre leur langue, l'emploi des châtiments corporels, auxquels les instituteurs ont fréquemment recours, même dans les périodes de calme, fut absolument généralisé, et on peut dire qu'il n'y a guère d'écoliers Polonais qui y aient échappé. Il y en eut même beaucoup qui furent frappés avec une extrême fréquence. Un enfant nous certifia qu'au cours de 5 mois, il avait reçu 80 fois le châtiment corporel et 70 fois des coups sur les mains; c'était un enragé gamin. Du reste, nous ne prétendons pas qu'il s'agisse là de chiffres habituels, car nous nous gardons bien de généraliser outre mesure, mais, par comparaison avec les faits publiés dans les journaux, ils ne semblent aucunement extraordinaires, attendu que, par exemple, à Gniewkow, des garçons étaient fouettés à chaque leçon de religion, soit quatre fois par semaine (*Lech*, 19 octobre 1906), et quotidiennement à Barcin (*Kuryer Poznanski*, 24 janvier 1907).

Dans cette bataille, dont l'enjeu était la langue maternelle, le fouet représentait donc l'*ultima ratio* des pédagogues, les *pédoplèges*, si vous préférez. Les enfants, pour la plupart, affrontaient courageusement le châtiment, dont l'efficacité était en général absolument nulle. Si je rapportais tous les cas d'enfants battus parvenus à ma connaissance, je remplirai, sans exagérer, de cent quarante à cent soixante pages. Je me bornerai, tout simplement, à signaler quelques-uns de ces faits, qui éclairent d'un jour étrange et insoupçonné cette pédagogie « coloniale ».

Je tiens à déclarer au préalable que, malgré ma vive sympathie pour les enfants Polonais, je fais largement la part des choses, et

que *j'évite de tirer de faits particuliers des déductions par trop générales.*

Comme l'emploi des châtiments corporels est de mise rigoureuse dans toutes les écoles de toutes les provinces de l'Empire, il ne faut pas s'étonner outre mesure des corrections infligées aux enfants Polonais pour leur obstination. Les instituteurs, même les plus humains, ne pouvaient adopter une conduite différente, puisque c'étaient les règlements qui le voulaient, et, après tout cela, on apprit à ces petits à être courageux. L'emploi des châtiments corporels est une question des plus discutables et des plus contestables en matière de pédagogie. Cependant, faisant une large concession aux idées allemandes, je pense que, si ce mode de discipline est maintenu dans la pédagogie germanique, c'est qu'il y a des raisons pour cela. Mais, alors, je me permets de m'élever contre ces règlements qui sont établis de telle sorte qu'ils permettent de violenter des consciences d'enfants à l'aide de coups, et j'estime également qu'après des incidents comme ceux de Wrzésnia, *les maîtres ont terminé leur véritable carrière pédagogique*, quoique loués par les journaux défendus à la tribune par les Ministres et honorés de gratifications. *Germanisateurs, oui* ; *éducateurs, non.*

D'autre part, la question des coups étant mise à part et le débat étant porté sur un terrain plus élevé, « que dire, comme l'a écrit M. Bernus, dans une savante étude parue en 1907 dans les *Cahiers de la Quinzaine*, de la manière dont on enseigne le patriotisme prussien aux enfants Polonais ? Est-ce moral de les forcer à participer à des fêtes qui sont pour eux des deuils ? N'est-ce pas leur donner le choix entre la révolte et l'hypocrisie que de les contraindre, par des récitations, à dire ce qu'ils ne pensent pas ? Parfois, il se trouve des enfants pour protester. Mais, dans la plupart des cas, et c'est naturel, les élèves courbent la tête et récitent à contre-cœur ce qu'on les force à dire. Mais que doivent-ils penser lorsqu'ils réfléchissent ? De pareils procédés sont une école de lâcheté. Les mêmes pédagogues, qui s'extasient devant les pages de Schiller et de Herder, n'hésitent pas à violer l'âme des enfants. D'aussi monstrueuses inconséquences sont la rançon ordinaire de l'injustice. »



Je prends, sans les choisir, parmi les anecdoctes survenues à ma connaissance et qui ne représentent qu'une faible partie des scènes

similaires qui se déroulèrent sur le sol du Grand-Duché, les faits qui suivent. Il s'agit de faits indiscutables, qui tirent leur origine, soit, dans des cas assez rares, de lettres particulières, soit beaucoup plus fréquemment des journaux qui paraissent en Posnanie et dans la Haute-Silésie. *Il convient d'ajouter que la presse polonaise ne peut rapporter que des faits dûment vérifiés, et ceci encore avec une extrême prudence, vu qu'elle est l'objet de la plus rigoureuse des surveillances de la part des procureurs du Gouvernement royal. Ces derniers intentent des procès aux journaux, et, quand une nouvelle est démontrée inexacte, ne fût-ce qu'en partie ou dans quelque détail complètement insignifiant et sans aucune sorte d'importance, le journal qui l'a insérée est soumis à des peines sévères. De plus, quand un journaliste est poursuivi pour avoir rapporté un acte de brutalité scolaire, les instituteurs eux-mêmes paraissent comme témoins, et s'ils affirment que les corrections qu'ils ont infligées n'ont pas dépassé les limites permises, le journal se voit condamner à l'amende pour outrage à l'instituteur. Il est, du reste, parfaitement exact qu'on entend les enfants, mais comme ils ne peuvent prêter serment vu leur jeune âge, leurs dépositions sont reçues ou sont déclarées sans valeur, suivant qu'il plaît au Tribunal. De plus, on ne les écoute qu'en présence des instituteurs : que peut-on penser de semblables témoignages, qui dépendent absolument de la façon dont les questions ont été posées et qui ne peuvent être qu'objectifs, puisque les enfants tremblent de crainte devant les pédagogues, dont la vengeance leur est acquise en cas de déposition défavorable ?*

Srodka. — Le refus augmente ; on rend les catéchismes et on n'écoute pas les menaces de l'instituteur et du directeur. Dans la deuxième école communale, rue de Coménius, en troisième classe, six garçons ont déposé les catéchismes sur la chaise. L'instituteur a dit avec étonnement : « Ici aussi : reprenez vite vos livres. » Il a pris les noms des élèves. Ensuite, un autre instituteur est venu, et à eux deux ils ont prié les enfants de reprendre leurs livres. Ne le voulant pas, ils ont été sévèrement punis, surtout Zeydler et Majewicz. La mère de ce dernier a raconté que le corps de son enfant était couvert de marques de coups. Elle s'est rendue à la Straz, où on lui a donné une lettre pour un avocat. Mais ce dernier a été d'avis que des poursuites à ce sujet n'avaient guère de chance d'aboutir. (*Dziennik Poznanski*, 27 septembre 1906.)

Ruchocinek. — Les enfants refusent de répondre en allemand. Le

garçon Zielanska déclare que ce sont ses parents qui le lui ont défendu ; les autres suivent son exemple. Presque tous les écoliers refusent de répondre. L'instituteur fait son rapport, et trois jours après est venu un monsieur qui a dit qu'à la maison on devait obéir à ses parents, à l'église au prêtre et à l'école à l'instituteur. Trois jours plus tard, une circulaire annonce que, le lundi et le jeudi, les enfants devront faire quatre heures de retenue et les autres jours trois heures. Un jour, l'institueur bouscule les enfants. Le garçon Nowaczyk, refusant de répondre en allemand, est fouetté avec les verges, mais sans résultat. Sur 25 enfants, 17 refusent toujours. Les enfants font une collecte pour faire dire une messe à la Sainte-Vierge des Secours perpétuels. (*Dziennik Poznanski*, 2 octobre 1906.)

Jerzyce. — Un professeur a fait une *chose illégitime*. Les parents ont porté plainte. Nous ne pouvons donner de détails. (*Dziennik Poznanski*, 20 octobre 1906.)

Bendlewo. — Les enfants, depuis mercredi dernier, ont cessé de prier et de répondre à l'enseignement religeux en allemand. On les a mis deux heures aux arrêts et on les a fouettés jusqu'au sang. Les parents ont porté aux enfants leur dîner à l'école, mais on ne leur a pas permis de toucher à ces provisions. (*Dziennik Poznanski*, 20 octobre 1906.)

Les enfants (*même localité*) ne voulaient pas répondre en allemand. Les maîtres se sont alors enfermés dans l'école avec les écoliers et ils les ont battus. Leurs pleurs et leurs cris s'entendaient de la rue. Grâce au maire et à un conseiller de l'école, l'affaire n'a pas pris les graves proportions qu'on pouvait redouter, attendu que, précisément à ce moment, les gens du village revenaient des champs avec des faux, des râteaux, etc. (*Dziennik Poznanski*, 26 octobre 1906.)

Trois instituteurs (toujours à Bendlewo), ayant fermé la porte de l'école, ont fouetté en masse les enfants parce qu'ils ne voulaient pas répondre en allemand pendant l'enseignement de la religion. Cinq parmi ces enfants ont été frappés si fortement que les parents ont été obligés de les porter chez le médecin à Sterzowo. (*Gazeta Polska*, 25 octobre 1906.)

Poznan (Posen).— Au cours d'une leçon à l'école de la rue Saint-Georges, on a frappé un garçon, François Firkowski, et, pour que les coups lui fissent plus de mal, on lui a descendu son pantalon. (*Dziennik Poznanski*, 23 octobre 1906.)

GODZISZEW. — Le 22 novembre, l'instituteur après avoir fermé les portes et fenêtres a fouetté les enfants. (*Dziennik Poznanski*, 2 décembre 1906.)

TORUN. — A la rédaction de la *Gazeta Torunska* se sont présentés, le 30 octobre 1906, quatre enfants des écoles, qui ont fait la déclaration suivante : « Sur l'ordre de nos parents, nous voulons apprendre la religion en polonais et dire la prière polonaise à l'école. Pour cette raison, on nous a pris tous les quatre, ainsi qu'un autre élève, Pastwikowski, et l'on nous à enfermés à clef dans la salle des conférences. Là, Pastwikowski a été entraîné dans une salle voisine, où deux instituteurs l'ont fouetté de terrible façon. Comme nous ne voulions pas être frappés de même, nous nous sommes sauvés par la fenêtre. M. Pastwikowski père a envoyé un télégramme au Ministre et a porté plainte auprès du Procureur. On ne l'a pas laissé pénétrer dans l'école et le directeur ne lui a pas rendu son fils. (*Gazeta Torunska*, 31 octobre 1906.)

OPOK. — Les punitions corporelles que les enfants reçoivent à l'école produisent un effet tout opposé à celui qu'attendent les maîtres. (*Dziennik Poznanski*, 25 novembre 1906.)

INOWROCLAW. — Le fils du tailleur Rogacki a pris de l'argent à son père pour s'acheter un catéchisme allemand. Le professeur le fouettait si impitoyablement que l'enfant, craignant d'être puni, avait préféré désobéir à son père. (*Gazeta Torunska*, 29 septembre 1906.)

ZEJRZ. — Déjà avant les vacances, les enfants ne répondaient pas. Maintenant, ils ne répondent pas et ne prient pas. Ils ont été mis aux arrêts. Ils se sont sauvés et ont été battus. Les filles prient et chantent en polonais. (*Dziennik Poznanski*, 26 octobre 1906.)

GRABOW. — Les enfants ne répondent pas et rendent les catéchismes. Ils ont été battus sans miséricorde, mais, devant l'inefficacité du fouet, on a cessé de les battre. (*Dziennik Poznanski*, 26 octobre 1906.)

TONISZEWO. — Les enfants sont battus quand ils ne veulent pas répondre en allemand. Ils ont fait dire une messe. (*Dziennik Poznanski*, 30 octobre 1906.)

GORAZDOWO. — Les enfants sont en grève et ne répondent pas. Le maître leur demande le motif de leur conduite. Ils répondent qu'ils agissent sur l'ordre de leurs parents. Ils ont rendu des catéchismes

et ont apporté des demandes de leurs parents. On les bat et on les met aux arrêts. (*Dziennik Poznanski*, 3 novembre 1906).

MOGILNO. — Les enfants ne répondent pas. Ils sont battus et mis aux arrêts, sans résultat. En sortant des arrêts, ils vont prier à l'église. (*Dziennik Poznanski*, 3 novembre 1906.)

GOSTYN. — L'instituteur Schylla a battu l'élève Koledowicz de la façon suivante : il l'a saisi de la main gauche à la nuque et lui a donné des coups de poing sur la tête et sur le dos. Ensuite, il l'a courbé jusqu'à terre si violemment que l'enfant est tombé. (*Kuryer Poznanski*, 19 février 1906.)

SOBIESIERNIA. — Les enfants sont maltraités parce qu'ils refusent de dire la prière en allemand. On a télégraphié au Ministre de l'Instruction publique pour qu'il mette fin aux supplices que les enfants doivent supporter à l'école. Puis on a écrit une lettre demandant à la Straz pourquoi elle n'intervenait pas. (*Dziennik Poznanski*, 28 août 1906.)

SZCZYTNIKI. — On apprend la religion en allemand. Au début, il n'y eut pas d'incidents, mais, ces derniers jours, deux enfants ont protesté. Cécile Majchrzakowna et Jean Gadzinski ont refusé et, malgré une punition très dure, n'ont pas cédé (*Dziennik Poznanski*, 4 septembre 1906). L'instituteur Sek a fouetté impitoyablement l'élève Jean Gadzinski. Pendant la correction, il a ordonné à un autre élève, Siemiankowski, de tenir Gadzinski. (*Dziennik Kujawski*, 4 septembre 1906.)

GOSTYN. — Il n'y a pas d'enfants qui apprennent la religion en allemand. Les instituteurs et les inspecteurs ne trouvent pas de moyens pour les faire céder. Les arrêts et le fouet n'y font rien. (*Dziennik Poznanski*, 5 septembre 1906.)

KOSCIANY. — On a déposé une plainte au sujet de ce que souffrent les enfants lors de l'enseignement religieux. On se plaint de ce qu'une demoiselle Schubert, institutrice, fait usage d'extraordinaires moyens de persécution à l'aide du bâton. Il y a dans la classe un certain nombre de filles qui, ayant peur du roseau, répondent en allemand. Les autres filles qui ne répondent pas doivent rester sans bouger. Si l'une d'elles remue tant soit peu la main, elle reçoit un coup de roseau. Les filles battues pleurent et l'institutrice leur répond alors d'apprendre en allemand. Samedi après-midi, les enfants ont prié devant une statue. (*Dziennik Poznanski*, 19 septembre 1906.)

Jerzyce. — Les enfants ont refusé de répondre. L'instituteur leur a dit que Dieu comprenait mieux en allemand, mais cela sans succès. Alors il les a battus sans pitié, et les enfants se sont sauvés chez eux sans livres ni casquettes. (*Dziennik Poznanski*, 22 septembre 1906.)

Jerzyce. — Un M. Stachowiak est venu à la rédaction du journal, à Posen, et a raconté ce qui suit. Il avait écrit une lettre pour l'instituteur Schreibner, de l'école de Jerzyce, dans laquelle il lui demandait de permettre à son fils de ne pas prier en allemand. Le garçon était chargé de transmettre la missive. Le maître la prit, la lut, mais, en guise de réponse, empoigna l'écolier, qui avait 13 ans, et le châtia. La rédaction ajoute que, dans ce cas, il faut bien se garder d'insulter le maître, car, à Gniezno, par exemple, on a condamné à trois semaines de prison un ouvrier, qui était venu à l'école pour chercher son fils et qui avait refusé de s'en aller. (*Dziennik Poznanski*, 23 octobre 1906.)

Gniewkow. — Les enfants étaient venus en classe munis de lettres de leurs parents demandant qu'on les laisse prier en polonais. On a déchiré ces lettres en leur disant qu'elles ne servaient à rien, qu'il fallait se soumettre à l'ordre général, — et ensuite on les a battus. (*Dziennik Poznanski*, 19 octobre 1906.)

Gniewkow. — L'instituteur Mittelstaedt a frappé l'élève Ladislas Szafranski, âgé de 12 ans, dans le creux des mains avec un jonc. Il en est résulté des enflures pleines de sang. (*Dziennik Kujawski*, 24 octobre 1906.)

Gniewkow. — Le recteur Seydlitz a sévèrement puni dix élèves qui n'avaient pas salué le professeur Zielinski par les mots *Grüss Gott*. Il les a battus à coups de jonc. Les mains sont enflées et crevassées. (*Dziennik Kujawski*, 24 octobre 1906.)

Poznan (Posen). — A l'école de la rue Saint-Lazare, l'instituteur frappe au visage les enfants qui ne répondent pas en allemand. Ceux-ci s'enfuient de l'école. L'instituteur menace les élèves, leur disant : « Je vous battrai jusqu'à ce que vous deveniez tout noirs ; vos parents payeront de si fortes amendes que les yeux leur en sortiront de la tête. » (*Goniec Wielkopolski*, 31 octobre 1906.)

Gniezno (Gnesen). — L'instituteur Markowski a battu vingt enfants qui lui avaient rendu leurs catéchismes allemands. (*Lech*, 19 octobre 1906.)

WONGROWIEC. — Le recteur de l'école, Hoppe. a battu sur le dos et sur les mains la petite Stéphanie Nalewalska parce qu'elle faisait grève. Le lendemain, ce même recteur a battu Hedwige Hoffmann et il lui a dit qu'il la corrigerait sans cesse et qu'il ne cesserait que quand elle lui obéirait plus qu'à son père. L'instituteur Klein, dans la même école, a battu l'élève Mendoszewski, parce qu'il ne voulait pas chanter les cantiques en allemand. (*Kuryer Poznanski*.)

BUKOWIEC. — Pendant les arrêts, l'instituteur Janowski frappe les enfants au visage pour chaque réponse qui ne le satisfait pas. (*L'Ecole Prussienne en Pologne*, page 32.)

STRZELNO. — L'instituteur met à la porte par le froid et par la pluie les enfants qui ne répondent pas en allemand pendant l'enseignement de la religion. Après la leçon, il les bat avec un jonc sur les épaules. (*L'Ecole Prussienne en Pologne*, page 32.)

POZNAN (POSEN). — A l'école de la rue de Tous les Saints, les garçons ont rendu les catéchismes et les bibles, et le maître leur a dit sans succès de les reprendre. L'enfant de service a pourtant dû remettre ces livres devant ses camarades, et finalement les garçons ont cédé. Lundi, quelques garçons ont répondu en allemand. L'instituteur a alors demandé à Romain Malolebski s'il savait les dix commandements. L'élève a répondu oui. mais a ajouté qu'il ne voulait les dire qu'en polonais. Alors le maître l'a souffleté et lui a fait quitter sa place. N'ont pas répondu également Wybiera et Pryba. Après la leçon est venu à l'école un M. Wenzel, qui a déclaré aux enfants qu'ils seraient aux arrêts tous les jours de quatre à cinq heures et les a menacés de les faire rester à l'école deux ans de plus. (*Dziennik Poznanski*, 27 septembre 1906.)

JERZYCE. — Un père de famille, dont les deux enfants suivent l'école, a donné à chacun d'eux un mot pour l'instituteur, demandant qu'on leur enseigne la religion en polonais. L'un des enfants remet ce mot à son maître ; ce dernier répond que ce n'est pas à lui qu'il faut le donner, mais à l'inspecteur. Quant à l'autre maître, il a gardé la lettre. Là-dessus, le père a adressé ces demandes par la poste. Le recteur a alors mandé les deux enfants, les a questionnés sur leurs parents et a pris des notes. Lors de la classe de religion, tous les enfants ont refusé de répondre en allemand. C'est le garçon Kruszoma qui a donné l'exemple. On l'a mis à genoux et on l'a battu. Quant aux autres élèves, ils ont été

forcés de rester à genoux tout le temps de la leçon. (*Dziennik Poznanski*, 3 novembre 1906.)

SLAWNO. — Stéphane Kurzynski a été battu par le maître d'école Hilgar. Le père du garçon s'est rendu chez l'inspecteur Volz et lui a remis un certificat du docteur Szafarkiewicz. L'inspecteur a pris le certificat et a promis d'écrire au maître. L'enfant a été blessé à la figure et au pied gauche. (*Kuryer Poznanski*, 23 juin 1907.)

KWIECISZEWO. — Pendant les arrêts infligés à cause de la grève scolaire, trois instituteurs frappent les enfants. L'un d'eux a eu sa chemise déchirée et on lui a cassé une chaise sur le dos. (*Dziennik Kujawski*, 27 octobre 1906.)

MODLISZEWKO. — L'instituteur Herzmann brutalise odieusement les enfants qui ne répondent pas en allemand pendant la leçon de religion ; il ne les laisse pas sortir de classe pendant la récréation. (*Lech*, 28 octobre 1906.)

LUBASZ. — Les enfants qui ne répondent pas en allemand pendant l'enseignement de la religion sont systématiquement battus. Toutes les réclamations des parents auprès des autorités supérieures restent sans résultat. (*Kuryer Poznanski*, 23 janvier 1907.)

SIOLKOWO. — L'instituteur R. Demski a battu la fillette de Charles Kulig, âgée de 7 ans, parce qu'elle avait enveloppé un livre de classe avec un journal polonais. (*Lech*, 29 octobre 1906.)

INOWROCLAW. — L'instituteur a battu la fillette Wladyslawa Glowacka, âgée de 11 ans ; la partie supérieure de l'oreille droite est devenue violette ; sur le front, au-dessus de l'œil gauche, il y a une zébrure violette et une bosse. (*Dziennik Poznanski*, 31 octobre 1906.)

WYSOKA. — L'inspecteur scolaire a frappé l'élève Domka, âgé de 12 ans, parce que celui-ci ne voulait pas chanter les cantiques en allemand. L'inspecteur a ordonné aux instituteurs d'en user de même dans tous les cas semblables. (*L'École Prussienne en Pologne*, page 29.)

PLONKOW. — Les instituteurs battent tellement les enfants que ceux-ci se sont enfuis de l'école. (*Wielkopolanin*, 25 septembre 1906.)

NOWA WIES, près de WRZESNIA. — Les enfants sont battus de si terrible façon par l'instituteur qu'ils se sont enfuis de l'école, le laissant seul. (*Dziennik Poznanski*, 28 septembre 1906.)

L'école de Barcin

Parfois même, des fonctionnaires scolaires d'un certain rang excitaient leurs subordonnés à brutaliser les élèves par des paroles peut-être plus maladroites que méchantes dans le fond, mais qui pourtant portaient leurs fruits. C'est ainsi, par exemple, qu'à Barcin (en allemand Bartchin), l'inspecteur scolaire eut vraisemblablement une part de responsabilité dans les sévices que les enfants durent subir durant la plus grande partie de l'année scolaire. L'article suivant du *Kuryer Poznanski* (24 janvier 1907), dont nous donnons une traduction fidèle et complète, est instructif à ce point de vue.

Jusqu'à ce que le sang coule

Un rédacteur du *Courrier de Posnanie*, Casimir Ziolkowski, de Posen, a été cité devant la deuxième Chambre criminelle pour avoir offensé dans un article un inspecteur scolaire, M. Kaempf, de Barcin. L'affaire venait pour la deuxième fois, car au, moment où elle devait être jugée, le prévenu avait demandé un sursis pour rassembler des documents.

Pour cette affaire, on a cité beaucoup de témoins, et entre autres dix enfants avec leurs pères et leurs mères.

L'article incriminé, paru le 31 octobre 1906, portait comme titre « *la Schlague des Enfants* ». Il disait : « La grève continue toujours (1) : elle s'est encore généralisée parmi les enfants. Les écoliers des classes inférieures sont apeurés par les menaces et les persécutions corporelles. La semaine passée, l'inspecteur d'arrondissement est venu pour faire une inspection et, en sa présence, a fait battre des enfants réfractaires. Ceci a provoqué un rassemblement des parents devant l'école. Ensuite, il n'a pas osé sortir seul et a envoyé chercher deux gendarmes, qui lui ont fait cortège, et, dans cette compagnie, il avait réellement l'air de ce que disaient les parents. Quand le citoyen Dukowski l'a interpellé pour lui demander s'il était vrai qu'à l'école il avait fait battre des enfants jusqu'au sang, il a répondu

(1) Barcin. — Les enfants refusent et rendent les livres, annonçait le *Dziennik Poznanski* du 8 septembre 1906, — plus de six semaines auparavant.

que cela n'était pas vrai. Mais les enfants qui se trouvaient dans le groupe affirmaient que c'était ainsi que l'inspecteur avait parlé.

» Les parents n'ont pas outrepassé les droits qui leur incombaient et n'ont insulté personne. M. Gapinski, un instituteur, propose aux enfants retenus à l'école au delà de leur 14e année de les libérer s'ils consentent à répondre en allemand durant deux semaines, ajoutant que cela servirait d'exemple aux autres élèves, notamment aux garçons Heil, Jankowski, Milewski, qui résistent et qui ont été giflés. »

Le rédacteur prétend que les paroles de l'inspecteur sont vraies et peuvent être certifiées par des témoins.

Le premier témoin, M. Kaempf, dit que, le 19 octobre 1906, il était venu à l'école pour installer le maître Muller. Il a profité de cette occasion pour faire l'inspection de l'école. « Dans la première classe, où était le maître Gapinski, j'ai été frappé, dit-il, de ce que les enfants, au lieu de me dire bonjour en allemand, murmurèrent d'une façon incompréhensible et dégoûtante. Cela ne m'a guère intéressé, mais pourtant j'ai dit au maître qu'il ne devait pas permettre qu'il se passât de pareilles choses. Je me suis mis alors à examiner les enfants sur la géométrie et j'ai vu que certains ne répondaient pas avec ostentation. J'ai encore donné l'ordre à l'instituteur de fouetter plusieurs enfants. On a appliqué cette peine à 6 garçons. Pendant qu'on les corrigeait ainsi, j'ai remarqué derrière les fenêtres la présence de plusieurs personnes, qui, peu après, pénétrèrent dans l'école, empêchant de faire la classe et ne voulant pas se retirer, malgré mes ordres réitérés. Parmi ces personnes, il y avait M. Dukowski et sa femme, et M. Lipinski, déjà condamné pour offense à des maîtres. Ayant installé le nouveau maître Muller, je me suis mis en route, et, comme j'avais remarqué un certain mouvement dans la ville, j'ai demandé à deux gendarmes qui se trouvaient là de m'accompagner. Or, nous avons rencontré plusieurs groupes d'hommes, et, dans l'un, M. Dukowski m'a crié qu'il avait ordonné à son fils de répondre en polonais, qu'il exigeait que ses enfants ne fussent pas battus et qu'il ne permettait pas qu'on les évangélisât. Sa femme criait : « Oui, il veut assassiner nos enfants. »

Certains de ces hommes étaient armés et l'inspecteur a trouvé très bon d'avoir ces gendarmes sous la main, attendu qu'autrement il aurait pu s'attendre à être victime de voies de faits.

Le président demande à l'inspecteur s'il est vrai qu'il a prononcé la phrase : « Jusqu'à ce que le sang coule. »

« Au nom du ciel, répond-il, il est absolument impossible qu'au moment d'une cérémonie aussi importante j'aie prononcé de semblables paroles. »

Le maître Gapinski dépose qu'il a assisté à l'installation du maître Muller et à l'inspection. La grève a débuté le 20 août et les enfants donnaient comme explication de leur résistance les ordres de leurs parents et « les nouvelles des journaux ». Le reste de la déposition du maître concorde avec celle de l'inspecteur. Il n'a pas entendu les paroles incriminées. Puis, déposent le maître Matuszewski et les gendarmes Holz et Vick. Ces derniers disent qu'ils sont venus à l'école, appelés par le maître Gapinski, et qu'avec les deux instituteurs ils ont reconduit l'inspecteur Kaempf à la gare. En route, ils rencontrèrent des parents et entendirent diverses paroles.

L'élève Urbanowski déclare qu'il a souhaité le bonjour au maître en disant en allemand : « Jésus-Christ soit loué » (il devait, du reste, être châtié quelques instants plus tard), mais que les autres enfants se sont contentés de murmurer. Aux questions de géométrie, il y en eut qui répondirent et d'autres qui ne répondirent pas. Ces derniers reçurent des coups sur le derrière sur l'ordre de l'inspecteur. Ensuite, les élèves de la première classe furent menés dans la troisième, où ils devaient chanter au moment de l'installation. Après le serment du maître, l'inspecteur prononça un discours où il déclara qu'il fallait avoir recours à une très sévère discipline et « fouetter jusqu'au sang les écoliers désobéissants ». Quoique le Tribunal tance le gamin et qu'on le confronte avec Gapinski, il se refuse à modifier sa déposition.

Les garçons Palzcewicz, Dukowski, Lais, Wiatrowski, Witomski et les filles Kruger, Pflaum, Cyganek certifient également avoir entendu la phrase incriminée. Une seule, Januszewska, dit qu'elle n'a pas entendu « la parole sur le jaillissement du sang ».

Un entrepreneur en bâtiments, Urbanowski, dépose qu'un de ses enfants a été maltraité au point d'en être infirme et que c'est pour cela qu'il s'est rendu à l'école quand on lui a annoncé que son fils, élève de première, allait être battu. Mais là, ni le maître ni l'inspecteur n'ont voulu parler avec lui. Alors, quand il rencontra l'inspecteur accompagné des gendarmes, il lui demanda s'il était vrai qu'il

avait ordonné de battre les enfants jusqu'au sang. L'inspecteur lui demanda qui le lui avait dit. A ce moment, arrivèrent des enfants qui affirmèrent que la phrase avait été prononcée.

Le marchand Dukowski dépose de même.

Vu ces contradictions, l'avocat de la défense, M. Chrzanowski, propose qu'on appelle encore d'autres enfants comme témoins. Le procureur Piling déclare qu'il lui semble utile en effet de faire venir tous les enfants de la première et de la troisième classes. Le Tribunal se range à cet avis. Mais, alors, le prévenu retire sa demande, attendu qu'il n'est pas sûr de gagner et que faire venir quatre-vingts enfants avec leurs parents coûterait assez cher. Le procureur acquiesce.

Le procureur fait remarquer que le prévenu a insulté M. Kaempf en insinuant que c'était par peur qu'il avait réclamé la présence des gendarmes. Quant à la phrase qu'il impute à l'inspecteur, c'est très grave, attendu que, si ce dernier l'a réellement prononcée, il mérite d'être puni pour avoir agi d'une façon aussi antipédagogique. Or, le prévenu n'a pas prouvé que cette phrase ait été réellement prononcée, *car comment peut-on croire les enfants sur lesquels on a certainement exercé une pression? Au contraire, nous savons ce qu'ont déposé sous serment l'inspecteur et les deux maîtres d'école.* Il est, du reste, vrai que le prévenu a pour lui la bonne foi et la confiance qu'il a en ses correspondants en croyant que le récit était vrai, alors qu'on le trompait. Finalement, le procureur réclame 50 marks d'amende.

L'avocat soutient que l'exactitude du fait a été entièrement prouvée. On ne peut pas dire que l'inspecteur a eu peur, parce qu'il a fait venir deux gendarmes : c'étai tout simplement pour maintenir l'ordre. *Quant à la phrase en question, il est beaucoup plus logique et beaucoup plus naturel de croire les enfants que l'inspecteur : en effet, les enfants ne sont pas intéressés directement dans l'affaire, alors que l'inspecteur y est intéressé directement, vu que cela pourrait nuire à son avancement.*

Le Tribunal condamne le prévenu à 50 marks d'amende pour offense à l'inspecteur, attendu qu'il n'a pu prouver que la phrase ait été prononcée, LES TÉMOIGNAGES DES ENFANTS NE POUVANT INFIRMER LES DÉPOSITIONS SOUS SERMENT DE L'INSPECTEUR ET DES DEUX MAÎTRES.

Le rédacteur, d'autre part, fut condamné dans onze procès à 2.730 marks d'amende au total.

Il arriva que, dans la suite, les enfants de cette école furent très fortement et très souvent battus, — bien probablement à cause des conseils que l'inspecteur avait donnés aux maîtres, de la publicité faite autour de cette affaire, des dépositions défavorables des enfants au procès Ziolkowski. Il convient du reste d'ajouter que l'obstruction que les petits Polonais de Barcin firent à l'enseignement religieux donné en allemand fut intensive.

C'est ainsi qu'une note du *Kuryer Poznanski* du 10 avril 1907 nous apprenait, d'après la *Posener Zeitung*, que dans cette même localité de Barcin la résistance des enfants ne faisait qu'augmenter, — et ceci, il convient de le remarquer, à une époque où la grève commençait à diminuer d'importance dans beaucoup d'endroits. Le 19 avril 1907, le même journal annonçait qu'à Barcin la grève battait son plein et que les parents écrivaient aux instituteurs, leur demandant de donner en polonais l'enseignement religieux. Enfin, un entrefilet paru dans le numéro du 25 mai 1907, toujours du même journal, faisait savoir que les parents allaient déposer une plainte contre les maîtres qui avaient maltraité leurs enfants de façon excessive. Nous ne savons ce qu'il en advint.

En tout cas, l'abbé Klos, ayant dénoncé les pratiques pédagogiques des maîtres d'école de Barcin dans la revue *Przewodnik Katolicki*, se vit intenter des poursuites, ainsi que son collaborateur, M. Adam Martysiak. Nous n'avons pu lire l'article en question, mais nous connaissons, d'après le *Lech* du 1er novembre 1907, ce qui fut dit lors du procès, le 27 octobre, à Poznan.

Le maître déclara que les corrections habituelles consistaient en 6 et 10 coups sur le derrière et 4 sur les mains. Ceci était courant, et même tellement courant qu'il serait superflu d'en parler. A la demande de l'avocat Wolinski, il reconnut qu'il se pouvait que toutes les punitions n'eussent pas été portées sur le registre *ad hoc*, attendu qu'il ne les inscrivait que la classe finie. Il lui arrivait de dire aux enfants des phrases désagréables : « Vous êtes une bande de menteurs, vous êtes bêtes et vos parents sont encore plus bêtes que vous. » Le jour anniversaire de l'Empereur, les élèves se montrant indifférents, il leur déclara qu'ils n'étaient pas des martyrs, mais des brigands.

Parmi les garçons particulièrement maltraités se trouvaient les deux frères Kurkowski, dont l'un était sorti de l'école au moment du

procès et dont l'autre avait été mis « dans une classe de grève », et les trois frères Wroniecki, qu'on corrigeait tous trois sans miséricorde. L'un d'eux, qui avait été battu le 19 octobre en présence de l'inspecteur Kaempf, fut fouetté un jour de telle façon qu'il lui fut impossible de compter les coups et que de huit jours il ne put fréquenter la classe. Son frère Florian, que le maître giflait fréquemment, reçut un jour une telle correction sur les reins qu'il eut de la fièvre et que le Dr Grundtwalt, appelé, déclara que même un adulte ainsi battu serait malade. L'élève Bukasiewicz était châtié quotidiennement : un jour qu'on le tirait de son banc, son veston fut déchiré. Il recevait jusqu'à 48 coups sur les reins. Le maître déclara que le témoin n'était pas digne de foi, attendu qu'à chaque instant il faisait semblant de s'évanouir et qu'il se mettait des bandes sur les mains alors qu'il n'était pas blessé. Albert Kotlarek était également corrigé outre mesure ; une fois, de 15 jours il ne put ni s'asseoir ni se coucher. Le Dr Grundtwalt, moins généreux que pour Florian Wroniecki, refusa de délivrer un certificat, disant « qu'il ne le pourrait que si l'enfant était à moitié mort ». Le maître déclara que l'enfant n'était pas digne de foi et qu'il le châtiait de façon inusitée, « attendu qu'il portait deux pantalons ».

Mais M. Albert Wroniecki, père du jeune Florian, certifia devant le Tribunal que son fils était battu outre mesure, et qu'une fois, par exemple, il était revenu de l'école en racontant qu'il avait reçu 35 coups de cravache, — ce qui était vrai, et ce qui ne constituait aucunement un fait accidentel ou isolé.

Une fille, Angielewicz, reçut tant de coups sur les mains que ses doigts devinrent bleus et lui firent mal longtemps. Une autre fille reçut jusqu'à 24 coups sur le dos. Une autre, Stanislawa Strzenikowska, eut un doigt luxé ; sa main enfla et elle eut mal toute une semaine. Une fille, Daszkiewicz, reçut une fois 23 coups sur les mains. Ladislawa Otuszewska, de trois jours ne put aller à l'école.

Il convient du reste de remarquer qu'il est assez vraisemblable que les enfants ne dévoilèrent qu'une partie de la vérité, vu le redoublement de sévérité que leur avaient valu leurs dépositions lors du procès du journaliste Ziolkowski.

Le Tribunal, qui se montra plutôt sympathique à leur égard, trouva que le maître Klein avait été trop loin. Ce dernier allégua qu'il s'agissait d'une classe de grève, que les enfants faisaient de

l'espionnage et que beaucoup d'entre eux portaient deux pantalons, ainsi qu'il s'en était assuré à plusieurs reprises, ce qui justifiait des corrections sortant du cadre ordinaire.

Finalement, les accusés, l'abbé Klos et Martysiak, durent payer chacun 80 marks d'amende. D'autre part, l'abbé Klos fut condamné dans quatre autres procès à 2.600 marks d'amende, toujours pour des articles au sujet de la grève scolaire.

L'efficacité de toutes ces corrections infligées aux enfants fut du reste des plus contestables, attendu que *Bartchin fut précisément une des localités où la grève dura le plus longtemps*. Elle ne prit fin que dans la deuxième semaine de juin 1907. « Nous vous annonçons la fin de la grève, écrivirent aux autorités les pères de famille de Barcin, désireux que nous sommes de ne pas continuer à enrichir plus longtemps les caisses de l'État et de ne pas nous appauvrir. Nous avons donc ordonné à nos enfants de ne plus faire la grève, et ceci contre notre opinion et notre conscience. Quant à nos enfants, quand nous leur avons communiqué notre décision, les pleurs et les larmes leur ont coulé des yeux. » (*Kuryer Poznanski*, 15 juin 1907.)

Châtiments bizarres. Brûlures

Les instituteurs apportaient parfois des raffinements quelque peu étranges aux punitions qu'ils infligeaient aux enfants :

A Imielnia, l'instituteur Olowinski touche le visage des enfants avec un crochet de fer brûlant. (*Gazeta Katolicka*, 7 février 1906.)

Chez cinq enfants des écoles de Zalemzer-Halde (en polonais Latomze), on a constaté sur le cou des brûlures absolument identiques. Les enfants affirment que l'instituteur leur a fait ces brûlures avec un tisonnier rougi au feu. (*Oberschles. Kreuzzeitung* et autres journaux allemands; *Dziennik Poznanski*, 23 février 1907.)

Le revolver à l'école

Il arrivait même aux maîtres de menacer les enfants le revolver à la main : Süssel, élève d'une école d'instituteurs, âgé de 17 ans, envoyé pour briser la résistance des enfants, les bat sans résultat. Ne pouvant en venir à bout, il a apporté avec lui un revolver à l'école et a fait feu. Les enfants ont été pris de panique, et une fillette, Kowalczyk, est tombée malade de frayeur. Ceci se passait à Mala Wysoka. (*Kuryer Poznanski*, 1er février 1907.)

Notez qu'en cette occurrence l'instituteur était excusable dans une certaine mesure, attendu qu'il n'était lui-même qu'un tout jeune homme qui relevait d'une correction publique, — beaucoup plus, certainement, que les enfants qu'il était chargé de conduire. Les autorités avaient besoin d'un nombre tellement grand de maîtres surnuméraires, à cause des heures de retenue, — d'autant plus qu'en Posnanie les classes sont géantes et comprennent jusqu'à 100 et 150 élèves, — qu'on dut se rabattre sur des élèves instituteurs, qui passaient leurs examens dans des fournées spéciales, ou même qui ne les avaient aucunement passés.

Mais, dans d'autres cas, ainsi que le montrent les deux lettres suivantes, éminemment curieuses par la vie qui les anime, ce furent des hommes mûrs qui, dans leurs classes, se servirent du revolver comme d'un moyen d'intimidation.

Kasparus. — « Les instituteurs se comportent avec nos enfants plus méchamment qu'avec des bêtes ; ils les prennent par la tête et les frappent contre les murs et contre les bancs ; ils leur pincent les joues, ils les soulèvent par les oreilles et les jettent par terre ; ils leur tirent le nez et les conduisent par le nez dans la classe. Les enfants se mettent à crier, les instituteurs leur ferment la bouche avec leurs mains et leur défendent de crier.

» Les arrêts se font chez nous tous les jours de 2 à 5, et tous les jours la même chose se répète.

» Le maître d'école dit souvent aux enfants : « Vous, Polonais, » je vous sens de loin ; vous irez au ciel si vous priez en allemand, » mais, dans le cas contraire, vous deviendrez des diables. »

» Les enfants ont les mains coupées, les oreilles blessées, le dos bleu et ils ne veulent aller ni à l'école, ni aux arrêts. Aux arrêts assiste souvent le gendarme ; les parents lui disent que les enfants sont maltraités et malades ; le gendarme prétend que « ce n'est pas » si mal que ça ».

» Les enfants sont tellement effrayés qu'ils ne peuvent pas dormir. » (*Le Censeur*, 4 mai 1907.)

« C'était le 8 janvier 1907 ; il y avait beaucoup de neige et il faisait très froid. Tous les enfants de notre village, ainsi que ceux des villages des environs appartenant à la même paroisse, ont commencé la grève, suivant l'ordre de leurs parents. Les enfants ne

voulaient pas parler allemand et, le maître étant entré dans la classe, ils lui ont dit en polonais, comme c'est l'habitude dans le peuple : « Que Jésus-Christ soit loué ! » La prière a également été dite en polonais, ce qui a mis en fureur le maître d'école. Ce dernier s'est alors mis à battre les enfants en les menaçant de cartouches apportées à l'école le matin par le forestier. Le maître d'école disait aux enfants : « Priez en allemand, vous voyez bien que j'ai une car- » touche dans ma main » ; mais ceci n'a eu aucun effet. Les enfants ne prièrent pas en allemand. Battus et maltraités, ils se sont mis à crier, ce qui a été entendu par leurs parents, et les parents sont arrivés à l'école. Le premier est entré ; c'était le conseiller scolaire K... ; les autres parents l'ont suivi. Or, les parents une fois dans la classe, ont remarqué que les maîtres d'école tenaient : l'un un revolver, l'autre un fusil, et ils menaçaient de tirer sur les parents. Heureusement, ces derniers se sont emparés de ces armes et les ont emportées chez le maire, où on a constaté qu'elles étaient chargées.

» Sans retard on a télégraphié au landrath de S. en lui demandant ce qu'il pensait faire pour assurer la sécurité des enfants. La réponse, payée d'avance, n'arrivait pas. Les enfants sortirent de l'école encore plus battus, voire même blessés sur les mains.

» Plus tard est arrivé un gendarme à cheval, qui se mit à disperser les parents réunis devant l'école. Après le gendarme est venu le juge d'instruction, qui faisait son possible pour nous tranquilliser et qui nous promettait que les enfants ne seraient plus battus. Le juge d'instruction fit une enquête tandis que les enfants restaient à l'école. Soudain arriva M. G... ; il appela le juge d'instruction à l'école, vu qu'il s'y passait quelque chose. Le juge d'instruction ne put entrer dans la classe tellement elle était pleine de monde ; ce n'est que grâce au revolver que tenait en main le forestier, prêt à tirer, qu'il réussit à y pénétrer. Or, dans la classe, les enfants furent de nouveau battus ; ils criaient, sautaient par la fenêtre et se sauvaient, laissant leurs sabots, leurs habits et leurs livres, qui, déchirés, restaient sur le parquet. Cet événement, les cris des enfants, le rassemblement devant l'école, ont été cause que tous les habitants du village s'attroupèrent ; le gendarme à cheval et le forestier, revolver en main, ont eu beaucoup de peine à disperser le peuple. Finalement, les habitants sont partis chez

eux ; on leur avait promis qu'une enquête serait faite sur ces événements.

» Le lendemain, le 9 janvier, sont venus encore deux gendarmes pour protéger le forestier et les maîtres d'école, et le 10 janvier encore deux autres gendarmes, deux forestiers, et deux maîtres. La tranquillité régnait dans le village, tout le monde était malade et fatigué et les classes ne se faisaient pas.

» Le 11 janvier, il y a eu à l'école trois gendarmes, quatre forestiers, le landrath et l'inspecteur scolaire. Rentré dans la classe, le landrath a été salué par des paroles polonaises. Furieux et frappant de sa main sur la table, il a menacé les enfants d'être retenus à l'école jusqu'à leur seizième année. Avec bienveillance, l'inspecteur scolaire a causé aux enfants en les invitant à prier en allemand, mais les enfants se sont mis à prier en polonais. On a proposé de donner à chaque enfant qui prierait en allemand une pièce de 10 pfennigs ; mais, cela n'ayant eu aucun résultat, on a décidé que les enfants feraient des arrêts, tous les jours, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

» Après les arrêts, les enfants vont toujours devant une statue de la Sainte Vierge pour y chanter et prier ; ils ont payé deux messes qui ont été servies à notre église. Il y a cent vingt enfants en grève.

» Le 23 janvier, suivant l'ordre du procureur, on a arrêté et mis en prison trois conseillers scolaires, MM. K..., G... et M..., parce qu'ils étaient entrés à l'école, comme je l'ai dit plus haut, pour désarmer le forestier. Ils ont fait trois mois de prison préventive, et maintenant ils sont en liberté. Des poursuites ont été intentées contre tous les habitants du village. Le procès n'a pas encore eu lieu.

» ... Pendant cette grève, quelques enfants ont été malades et forcés de garder le lit. Des certificats de médecins ainsi que des plaintes contre le maître d'école ont été envoyés, d'abord au procureur, qui les a refusés, puis au Ministre, mais ce dernier ne nous a pas encore répondu...

» Tout ce que j'ai écrit est vrai et j'en prends la responsabilité complète. » (*Le Censeur*, 8 juin 1907.)

Ces deux lettres ont été écrites par un paysan.

Ecolières recevant les verges

Ce serait une erreur de croire que le châtiment des verges soit réservé seulement aux élèves du sexe masculin.

« Une jeune enfant de 14 ans, fille d'un boulanger de l'endroit (WRZÉSNIA), nommée Smidowicz, a formellement déclaré ne pas vouloir même prendre en main un catéchisme allemand et ne s'y est résignée enfin que sous les coups de verges après avoir été fouettée. Elle déclara néanmoins qu'elle n'apprendrait jamais son catéchisme que dans sa langue maternelle, et non en allemand. C'était une des meilleures enfants de l'école, qui s'était toujours fait remarquer par sa bonne conduite et son application à l'étude. Son père, sans tarder, porta plainte à l'inspecteur de l'école et au Ministère de l'Instruction publique. Lassé de ne recevoir aucune réponse, il adressa une supplique directement à l'Empereur, qui resta de même sans résultat. Des plaintes analogues d'autres parents sont pareillement restées absolument vaines (*avant le tumulte du 20 mai 1901*)... Une jeune fille du nom de Tomaszkowska (*toujours à Wrzésnia, aux alentours du 20 mai 1901*) s'est évanouie sous les verges et n'a repris connaissance qu'après avoir été transportée au domicile de ses parents. Un médecin, appelé en toute hâte auprès d'elle, fit un rapport constatant que les châtiments infligées dépassaient toutes les limites du permis. » (*Slowo*, de Varsovie, 16 novembre 1901 ; *Gaulois*, 3 décembre 1901.)

De plus, en décembre 1901 ; alors que le bruit circulait dans la presse que les écoliers de Wrzésnia étaient soumis à de nouvelles exécutions, un télégramme de Berlin annonça « qu'on s'était borné à fouetter quelques petites filles ».

Le bâton polonais

UN NOUVEAU MOYEN DE GERMANISATION DES ENFANTS POLONAIS PAR L'ÉCOLE

Le *Mazur* écrit :

« Nous avons eu la visite d'un agriculteur du district de SZCZYTNO, qui nous a raconté de quelle façon on usait à l'école de son village pour germaniser les enfants Polonais.

» Ecoutons-le donc : « Le maître d'école, ayant fait préparer un

bâton en bois, spécialement taillé, l'a nommé « *le Polonais* ». L'enfant qui dit un mot de polonais reçoit ce bâton et sa punition ne prend fin que quand il a trouvé un autre enfant qui a commis ce même crime grave. De cette manière, le bâton dit *le Polonais* circule parmi les enfants qui ont prononcé un mot dans leur langue maternelle. Il apprend aux enfants à s'espionner et à se dénoncer mutuellement, chacun d'eux voulant se débarrasser de l'objet de punition. Il apprend à haïr la langue polonaise et tout ce qui est polonais. »

On a peine à croire que de semblables procédés soient tolérés en Prusse. L'agriculteur en question nous a affirmé que tout le village en connait les détails et en parle. Qu'en pense M. le Ministre de l'Instruction publique ? Nous signalons cette façon d'agir aux Députés du pays et nous pouvons donner le nom de la localité où cela se passe. » (*Goniec Wielkopolski*, 4 janvier 1910.)

NOTE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE PRUSSIENNE

« Il y a quelques jours nous avons signalé, d'après le *Mazur* de SZCZYTNO, un entrefilet sur une nouvelle méthode qu'on avait imaginée pour inculquer aux enfants Polonais l'horreur de leur langue maternelle. A ce sujet, on écrit au *Postep* :

« Ce mode de germanisation des enfants, dont parlait récemment le *Mazur*, grâce au bâton dit *Polonais*, n'est pas du tout nouveau. Ce mode de persécution a été appliqué, il y au moins 22 ans, chez nous, à KALISZKOWICE (district d'OSTRZESZOW). L'instituteur distribuait 4 fiches avec l'inscription : « *Du sollst nicht polnisch sprechen* » aux 4 premiers enfants qui avaient parlé en polonais. Chacun d'eux, si c'étaient des filles, recevait 4 coups sur chacune des mains, et si c'étaient des garçons 8 coups sur le derrière. Chaque mercredi, le maitre d'école vérifiait les fiches et, s'il trouvait les fiches dans d'autres mains que la semaine passée, les coups recommençaient. Et comme les enfants s'espionnaient réciproquement et qu'ils ne connaissaient pas la langue officielle, ces fiches changeaient souvent de propriétaires. Les écoliers ne connaissaient l'allemand que très mal et même le maitre d'école a dû rire plus d'une fois de leur façon de s'exprimer. Bref, on pourra bientôt célébrer le 25e anniversaire de ce mode de germanisation. » (*Kuryer Poznanski*, 13 janvier 1910.)

Au cours de la grève de 1906-1907, less maitres eurent parfois

recours à cette manière de faire. A Grodzisk, l'inspecteur scolaire Lohrer ordonna aux instituteurs de son district de donner des tablettes en plomb aux enfants chaque fois que ces derniers parleraient polonais à l'école ; le samedi, les enfants étaient fouettés suivant le nombre des tablettes qu'ils avaient reçues et on se livrait sur eux à une exécution générale. Dans d'autres localités, le nombre des tablettes était limité et les enfants qui les avaient reçues en premier lieu devaient les passer à ceux de leurs camarades qu'ils surprenaient en train de s'exprimer en polonais.

Ce serait du reste faire injure aux écoliers Polonais que de supposer qu'ils cherchaient à tout prix à se débarrasser de ces fétiches plutôt compromettants. Bien au contraire, cela permit à un certain nombre d'entre eux de manifester une conduite héroïque ; il y en eut qui s'obstinèrent à conserver indéfiniment ces tablettes, malgré des punitions de plus en plus répétées et de plus en plus sévères. Les maîtres, devant cet entêtement, distribuaient de nouvelles séries de fiches qui, ou allaient dans les poches de ceux qui en possédaient déjà, ou aidaient à la constitution de nouvelles équipes tout aussi têtues que la première. D'autres fois encore, c'étaient les grands garçons qui accaparaient toutes les fiches.

Héroïsme des enfants

Devant ces rafales de coups, les écoliers montraient un courage véritablement surprenant. Je connais des anecdotes touchantes.

Il y avait d'abord des enfants qui répondaient vertement à leurs maîtres, sans se laisser intimider le moins du monde.

Ostrzeszow. — Une fille ne répond pas. L'inspecteur, voulant la forcer, lui a promis, si elle répondait, de la libérer à Pâques de l'obligation scolaire. L'enfant lui a répondu que « les Allemands avaient déjà raconté tellement de blagues aux Polonais qu'elle ne le croirait que si on lui donnait cela par écrit ». (*Dziennik Poznanski*, 13 octobre 1907.)

Jaksice. — Les enfants auxquels on a demandé pourquoi ils ne voulaient pas répondre en allemand pendant les cours de religion ont hardiment répondu à l'instituteur qu'ils devaient avant tout obéir à l'Eglise et à leurs parents. Ils ont ajouté qu'ils ne connaissaient pas assez l'allemand pour comprendre en cette langue. (*Dziennik Poznanski*, 7 novembre 1906.)

GLOWNO. — Le 24 septembre, un garçon de la 1re classe dépose son catéchisme sur la table de l'instituteur et déclare qu'il veut apprendre la religion en polonais. L'instituteur lui répond qu'on le forcera de venir à l'école jusqu'à 16 ans. Puis ce maître, Muller, annonce aux enfants que, s'ils désobéissent, ils seront maltraités. Il demande ensuite à Hamerlinski, l'élève en question, ce que dira son père, si on le force d'aller à l'école jusqu'à 16 ans. L'enfant répond que son père a dit que l'instituteur pourrait bien le garder jusqu'à 18 ans s'il voulait se charger de l'habiller et de le nourrir. L'instituteur s'est mis à rire et a dit : « Comment ! il faudrait encore que je te donne à manger ? » Ensuite il a dit aux enfants qu'ils devaient apprendre en allemand, puisqu'ils étaient en pays allemand. Alors des murmures s'élevèrent dans la classe. « Qu'avez-vous ? » demanda l'instituteur. Les enfants répondirent que c'était Hamerlinski qui venait de parler. « Qu'as-tu dit ? », demande le maître. « J'ai dit que le prince de Bülow a déclaré qu'on pouvait parler suivant le bec qu'on avait ». Là-dessus, le maître se retourna en sifflant. (*Dziennik Poznanski*, 2 octobre 1906.)

Cette phrase du prince de Bülow « *liberté de parler suivant le bec que l'on a* » ou encore « *liberté de parler suivant la manière dont le bec vous a poussé* » devint du reste à la mode parmi les enfants, et beaucoup la répétèrent à leurs maîtres ; nous l'avons retrouvée dans un grand nombre de faits divers, facilement dans une trentaine.

GLOWNO. — A cause d'une épidémie les vacances n'ont pris fin qu'hier. Beaucoup d'enfants font grève. L'inspecteur ayant menacé une fille de la faire rester jusqu'à 18 ans, cette dernière lui a répondu : « Alors, je viendrai sans doute à l'école avec mon mari. » L'inspecteur se fâcha et lui dit de s'approcher. La fille lui répondit que le roi avait dit à Poznan que chaque Polonais pouvait prier comme le bec lui avait poussé. (*Dziennik Poznanski*, 10 novembre 1906.)

OSTROWO. — Les élèves disaient en polonais, à l'arrivée du maître : « que Jésus-Christ soit loué ». Le maître les a priés de le dire en allemand. Les enfants ont obéi, mais en disant une phrase polonaise de consonnance semblable qui veut dire *mords-le*. (*Dziennik Poznanski*, 25 octobre 1906.)

D'autres se rendaient dans les rédactions des journaux ; par petits groupes, pour faire savoir qu'ils ne céderaient pas, malgré toutes les punitions qu'on pourrait leur infliger.

Je me rappelle avoir vu, au moment de la grève, dans le *Simplicissimus*, une caricature intitulée : *O Polen ! O Polen !* sorte de tryptique où on voyait un grave magister, un paysan Polonais et un prêtre. Chacun de ces personnages, différant de son voisin par le costume, mais effectuant les mêmes gestes, tenait sous lui un enfant qu'il soulevait par la ceinture. La tête apeurée et ébouriffée du gamin, dont les cheveux faisaient l'effet des piquants du hérisson, apparaissait sur le côté. Une immense baguette, dressée toute verticale et qui montait plus haut que le front des soi-disant justiciers, était prête à tomber sur les reins du pauvre gosse, qui, du reste, se démenait autant qu'il le pouvait.

Or, ce dessin n'était en réalité qu'une assez méchante satire. Du fait que, parmi les enfants qui répondaient en allemand, certains couraient le risque d'être maltraités par leurs parents ou même par leurs camarades, il serait injuste et injurieux d'en conclure que c'était la peur des coups qui était le mobile de leur résistance. Il est évident que les écoliers étaient encouragés à faire grève par ce qu'ils entendaient dire chez eux et peut-être à l'église, également par ce qui était écrit dans les journaux, — mais il est incontestable qu'ils y mettaient beaucoup de leur personnalité et que leur initiative jouait en l'occurrence un rôle aucunement négligeable.

N'oublions pas du reste que c'est la femme Polonaise, notamment chez les paysans et les ouvriers, qui, en tant que mère et épouse, constitue en quelque sorte la pierre d'angle du polonisme. — D'autre part, les enfants s'excitaient certainement les uns les autres.

Il est même arrivé maintes fois que des enfants, au risque d'encourir une double punition, ont fait grève malgré la défense de leurs parents, qui craignaient de perdre leur place et leur gagne-pain.

Nous en apportons les deux exemples suivants, qui, du reste, nous le répétons, sont bien loin de représenter des cas isolés.

L'instituteur Gapinski, de Labiszyn, a battu si sévèrement son propre fils qui lui parlait polonais à l'école que celui-ci s'est enfui et a vagabondé durant trois jours à travers les champs. (*Lech*, 27 septembre 1906.)

Sokola Gora. — M. Klimak, craignant d'être destitué de ses fonctions de maire, ordonne à son fils de répondre en allemand. Le lendemain, l'enfant a persisté à répondre en polonais, et il a déclaré à l'instituteur que, malgré l'ordre de son père, il se sentait Polonais

et qu'il voulait souffrir comme les autres enfants pour sa foi et son pays. Pendant la récréation, ses camarades l'ont porté en triomphe, aux cris de : « Vive César Klimak ! » Le professeur a porté la connaissance de ce fait à l'autorité. (*Gazeta Torunska*, 25 novembre 1906; *Dziennik Poznanski*, 29 novembre 1906.)

Mais ce fut surtout au début de la grève que les jeunes écoliers eurent occasion de montrer jusqu'où pouvait aller leur courage.

JARZOMBKOW. — Depuis le 1er avril, l'enseignement religieux et la prière se font en allemand. Les parents, à maintes reprises, ont écrit sans résultat aux instituteurs.

Hier, 25 août 1906, Melchior Pampuch, un garçon bien courageux, s'est dit qu'il fallait vaillamment défendre la prière polonaise. Donc, on commence la classe par la prière en allemand, et ce grand garçon, qui a une très forte voix, la dit en polonais; d'autres enfants parlent avec lui en polonais jusqu'à la fin ; l'instituteur ne peut les interrompre. On recommence une seconde fois la prière en allemand, et le garçon parle en polonais jusqu'au bout.

L'instituteur voulait faire recommencer la prière une troisième fois, mais un autre instituteur l'en a empêché. Il demande alors à Pampuch pourquoi il parle en polonais. L'élève répond : « Il y en a bien d'autres qui parleraient aussi en polonais, mais ils ont peur du fouet. Pour ma part, je n'en mourrai pas pour avoir été fouetté, et je parlerai dans la langue que je connais le mieux. »

Alors l'instituteur Korniak a maintenu Pampuch contre une chaise, pendant que l'instituteur Neumann le déshabillait; ensuite, Neumann lui zébra la peau d'une vingtaine de coups de jonc, lui disant que le même châtiment l'attendait chaque fois qu'il prierait en polonais, et qu'en outre la prochaine fois il en recevrait encore bien davantage.

Pendant qu'on le fouettait, Pampuch criait: « Les coups ne me tueront pas, et je prierai comme je comprends. Fouettez-moi tant que vous voudrez, mais vous ne me forcerez pas à dire la prière en allemand. » (*Dziennik Poznanski*, 29 août 1906 ; *Lettre particulière.*)

M. Jewasinski et le Dr Semranovi, de Constantinople, ayant envoyé au brave petit Pampuch un splendide exemplaire d'une *Histoire de la Pologne*, pour le récompenser de son héroïsme, le jeune écolier leur répondit dans une lettre insérée dans le *Lech*. Il racontait les peines qu'il avait dû subir : les corrections corporelles,

la rétrogradation de la première à la troisième classe. Il affirmait qu'il ne changerait pas ; qu'au contraire, il avait voulu souffrir, et que, même s'il devait marcher sur la tête, il ne prierait pas en allemand. (*Dziennik Poznanski*, 26 septembre 1906.)

Grande résistance à PODGORZE. Les enfants qui refusent de dire « *Jésus-Christ soit loué!* » en allemand sont fouettés. L'enfant qui avait été châtié le plus sévérement a mis la main sur sa poitrine en criant : « Ici, il y a un cœur polonais qui bat. » (*Dziennik Poznanski*, 31 octobre 1906.)

M. Julien Trocha, rédacteur du *Postep*, fut, en janvier 1907, condamné à 470 marks d'amende et à six semaines de prison pour avoir exalté l'amour que l'on doit à sa patrie et à sa langue maternelle, à propos de la conduite héroïque de l'élève Stanislas Cybulski, d'ODOLANOW.

De même, M. Charles Skworec, rédacteur au *Lech*, fut, le 5 avril 1907, condamné à 15 jours de prison pour avoir inséré une lettre de l'élève André Szymczak, dans laquelle ce dernier racontait qu'il était battu à cause de la grève. L'instituteur Schacht lui avait déclaré qu'à chaque classe il lui infligerait une correction tant qu'il ne répondrait pas en allemand. Devant le Tribunal, le maître reconnut que ce que l'enfant avait dit était parfaitement vrai.

Quand des élèves avaient décidé de faire grève, il arrivait fréquemment qu'ils en avertissaient au préalable le maître ou le directeur, en leur adressant soit une délégation, soit un de leurs camarades. C'est ainsi que je possède une photographie où l'on voit des enfants groupés devant l'école : ils attendent l'arrivée du maître pour lui annoncer la résolution à laquelle ils se sont arrêtés.

Je possède dans mon dossier, indépendamment de pièces qui sont du domaine public, des renseignements qui me furent communiqués à titre privé. J'utilise assez rarement les pièces de ce genre, vu qu'il m'est souvent difficile d'indiquer leur provenance, pour des raisons faciles à comprendre. *Le lecteur pourra, du reste, constater que ces pièces cadrent parfaitement avec celles qui concernent des faits de notoriété publique.*

Or, je me ferais reproche de ne pas reproduire la lettre suivante, qui provient d'un jeune homme de 16 ans. Il s'agit du fils d'un propriétaire aisé, élève d'une école primaire de village. L'idée du père avait été d'envoyer son fils étudier à l'étranger, son obligation sco-

laire terminée. Mais les autorités, ayant deviné son intention, avaient gardé l'enfant au delà de ses 14 ans. Ce dernier suivait donc l'école et, en même temps, recevait chez lui, de son père, une éducation polonaise très complète. Le père l'élevait, du reste, assez sévèrement, ainsi que son frère, quoique ce dernier eût près de 20 ans. Ce grand écolier, aimable et sympathique garçon, exerçait un notable ascendant sur les autres élèves par son intelligence, son instruction et son éducation fort soignée.

Nous tenons à faire remarquer à ce sujet l'accent de naïveté et de sincérité que l'on trouve dans ces lettres d'enfants, et l'absence de parti pris avec lequel ils parlent de leurs maîtres, malgré toutes les souffrances endurées :

« Alors que la grève commençait à s'étendre et que dans notre bourg on répondait encore en allemand, je me dis qu'il convenait que nous résistions, nous aussi. Un dimanche, je réunis une douzaine de mes amis, que je savais braves et courageux, et nous fimes ensemble une promenade dans de petits bois. Nous décidâmes que nous ne répondrions pas à l'enseignement religieux donné en allemand et que nous ne dirions pas non plus la *prière allemande*. Nous prîmes l'engagement d'inciter tous les autres élèves Polonais à suivre notre exemple. Nous nous séparâmes en nous serrant les mains à plusieurs reprises et nous rentrâmes chez nous. Chacun de notre côté, nous fîmes de la propagande pour la *prière polonaise*. Nous reçûmes beaucoup d'adhésions. La grève devait commencer le mercredi. A ma demande, mes camarades me chargèrent du soin de communiquer notre décision au directeur de l'école.

» Le mercredi matin, au début de la classe, je demandai la permission d'aller voir le directeur. Comme on savait que j'étais bien vu de lui, ma demande ne surprit aucunement le maître, qui me l'accorda de suite. Un murmure, que le maître ne comprit pas, accompagna ma sortie.

» Le directeur me fit bon accueil et me demanda le but de ma visite. Très poliment, je lui dis qu'au nom de mes camarades, je venais solliciter le rétablissement de la *prière polonaise*. Il me répondit que cela n'était pas possible. Alors je lui communiquai la décision que nous avions prise en commun de ne pas répondre à l'enseignement de la religion. Il ne parut pas très surpris : il avait eu vent de tous nos conciliabules, ainsi qu'il me l'apprit. Mais il était

en réalité fort ennuyé, attendu que, comme il le disait, il n'aimait pas les histoires.

» Pour me faire changer d'avis (il savait que j'avais de l'influence sur les autres élèves, non parce que je leur étais supérieur, mais parce que tout le monde m'aimait bien), il me raconta un tas de choses, me fit des promesses, me dit même qu'en moins de 15 jours il me ferait libérer de l'école. Je répétai mes premières phrases et répondis que je ne désirais pas quitter l'école au moment où tous mes amis allaient être malheureux. Pourtant il essaya de nouveau de paroles persuasives, mais sans meilleur résultat. Alors il me parla durement et m'annonça qu'une discipline de fer pèserait sur nous tous, qui jusqu'alors étions traités assez doucement (je veux dire par là que les coups n'étaient pas donnés brutalement). Il ajouta que, quoique je fusse un grand garçon, qu'on ne battait pour ainsi dire jamais, il me ferait infliger des peines aussi humiliantes que possible. Je répondis que quand il s'agissait de défendre sa langue, les punitions cessaient d'être humiliantes. Alors il me gifla à plusieurs reprises, me prit sous son bras, me châtia manuellement et m'enferma dans une pièce. Une demi-heure plus tard, il rentra, me demanda si j'avais changé d'avis. Je répondis non. Il partit sans rien me faire.

» A l'issue de la classe, les grands élèves, ainsi que les moyens (ceux qu'on forçait de prier en allemand), furent réunis dans la cour. Le directeur vint, suivi de la plupart des maîtres, raconta ma visite, parla très en colère, dit qu'il ne voulait pas de la grève chez lui et que, si tous ne promettaient pas de répondre en allemand, il me ferait donner publiquement une punition sévère et inhabituelle. Là-dessus, mes camarades se mirent à témoigner d'une grande indécision et le directeur put penser un moment qu'il l'emportait. Mais un brave garçon déclara que, si on cédait ainsi, je serais tout le premier à en faire reproche, qu'il fallait faire grève et qu'il demandait à subir le même traitement que moi. La cause de la *prière polonaise* était gagnée, d'autant plus qu'on savait que ce garçon était très ami avec moi. Il répondit vertement à une remarque d'un maître. Il fut entraîné dans une classe d'où bientôt on l'entendit crier. Le directeur fit remarquer que des enfants encore en âge d'être châtiés physiquement ne devaient pas s'occuper de politique,

et que, si nous prononcions de graves paroles, pourtant la cravache nous faisait crier.

» Le directeur rentra dans la pièce où j'étais, me raconta ce qui était arrivé, me demanda ce que je décidai, m'annonçant que, si je continuais à lui résister, il me ferait donner les verges devant toute l'école. Sur un nouveau refus, il me gifla et sortit en m'enfermant de nouveau. Un quart d'heure après, on m'apporta du pain sec et de l'eau pour mon déjeuner. Un quart d'heure plus tard, on me déshabilla et on me donna les verges.

» Pendant ce temps, les écoliers étaient sortis de l'école et attendaient l'élève battu, qui fut assez long à venir. On l'avait sévèrement cravaché et il avait même de la difficulté à marcher. Mon frère Thadée, ne me voyant pas revenir, était parti pour l'école voir ce que j'étais devenu. En chemin, il rencontra le groupe, qui le mit au courant. Il continua sa route vers l'école. Il demanda à me voir : on refusa et on lui annonça la peine qui m'attendait. Il rentra chez nous ennuyé. Mon père se contenta de dire qu'il souhaitait que je fusse bien courageux jusqu'au bout et ne fit aucune démarche.

» A la classe de l'après-midi, beaucoup refusèrent de saluer le maître en allemand et de prier en allemand. On ne les punit pourtant pas. A l'issue des classes, on me conduisit dans la cour (avant, on m'avait demandé une dernière fois de céder ; j'avais encore répondu non), où il y avait beaucoup de monde, presque tous les maîtres et presque tous les élèves. Sur un mur assez bas qui séparait la cour d'une propriété voisine, se montraient un certain nombre de jeunes gens allemands. Un maitre leur dit de descendre. Ils le firent, mais remontèrent, et alors on ne leur dit rien.

» Le directeur prononça des paroles sur la nécessité de l'obéissance. Puis on me dévêtit, on me coucha sur un escabeau et on me châtia affreusement, jusqu'au sang. Je pleurai tout de même d'être ainsi traité, mais ces larmes on ne les vit pas.

» Devant l'école, il y avait du monde. On criait un peu. Mon grand frère, qui a 19 ans, parvint à entrer dans la cour. Il arriva, alors qu'on finissait de me punir. Légitimement surexcité il parla violemment et eut une altercation avec un maître. Alors des jeunes gens qui, pendant la punition, du mur étaient sautés dans la cour, engagèrent une rixe avec lui. Il eut le dessous, fut entraîné vers un terrain limitrophe. Il tomba : ses vêtements étaient tiraillés dans tous

les sens. On le déshabilla à moitié et on le traita, sans le moindre égard pour son âge, comme on m'avait traité, ou à peu près, ceux qui auraient pu intervenir laissant faire.

» On nous retint tous deux assez longtemps à l'école, de crainte que notre sortie fût cause de manifestations. En effet, du monde et les écoliers stationnaient devant le bâtiment. On les dispersa, et, au bout d'une heure, on nous permit de rentrer chez nous, mais par un chemin détourné. Mais notre passage fut vite signalé et on nous porta chez nous, je puis dire en triomphe ! La peau nous cuisait tellement qu'on nous faisait mal en agissant ainsi, mais nous nous gardâmes bien de le dire.

» Mon père se plaignit au cours d'un entretien de la façon dont avait été traité mon frère contre tout règlement. On répondit qu'il avait été battu en dehors de l'école et par des personnes ne faisant pas partie de l'école et que cette affaire donc ne concernait pas les autorités scolaires; — qu'il était dans son tort, ayant pénétré dans l'école et ayant parlé à un maître d'une façon inconvenante ; qu'à cause des coups qu'il avait reçus, on ne le poursuivait pas, mais qu'on le priait de se tenir tranquille, — et qu'après tout, il n'était pas si mal qu'on imposât respect par des corrections à des écoliers récemment libérés et à des jeunes gens qui prenaient l'habitude de causer du désordre autour des écoles. Pour ce qui me concernait, on dit à mon père que je méritais d'être mis de suite dans une maison de correction.

» Mais la grève eut lieu. Nous fûmes tous battus à maintes reprises. Pour ma part, on me châtiait à chaque cours de religion, 2 fois par semaine, et plus irrégulièrement à d'autres classes. La résistance dura cinq mois. A certains moments, des élèves répondirent en allemand, parce qu'on faisait vraiment trop de tort à leurs parents. Mais je puis dire que nous nous sommes très bien comportés. Au bout de trois mois, on m'a fait quitter l'école (où, du reste, on m'a retenu en trop près de 18 mois) Je ne vous énumérerai pas toutes les punitions que je reçus ; je dirai simplement que ce fut presque toujours le châtiment corporel, fréquemment les verges.

» On fit également des misères à un de mes cousins, qui était au collège. Comme il était en pension chez des Polonais, le directeur du gymnase le plaça chez des Hakatistes. A chaque instant, on visitait ses livres et ses papiers. Même, un jour, il fut fouillé, désha-

billé et battu, parce qu'on avait trouvé dans sa chambre, donc hors du collège, une *Histoire de la Pologne.*

« Vu les désagréments auxquels nous nous exposions, nous ne poursuivîmes pas l'affaire. Du reste, en plusieurs endroits, des batailles se sont produites entre jeunes Allemands et jeunes Polonais et, au risque de vous surprendre, je vous dirai que chez nous, dans les maisons de correction et de redressement, il arrive parfaitement qu'on châtie de grands jeunes gens comme les enfants des écoles. »

Enfants châtiés physiquement au point d'en être blessés

Et il fallait un réel courage pour affronter ces corrections brutales. Nombre d'écoliers rentraient chez eux blessés.

Ici encore, je me borne à ne citer que quelques faits.

L'enfant Jean Wiatrowski, d'Ojrzanow, ayant dit en polonais : « Que Jésus-Christ soit loué ! » fut tellemement battu par le maître Kuhn qu'il fut malade durant une semaine, ainsi que l'attesta un médecin. Le père vint se plaindre, mais l'instituteur l'envoya promener. Cet enfant était, du reste, souvent frappé. Revenu à l'école, il fut de nouveau corrigé très sévèrement par le maître Grubich. Le garçon se sauva par la fenêtre et, à cause de la peur et des mauvais traitements, dut de nouveau garder le lit. Par hasard, le père passait devant l'école quand son fils était battu par Grubich. Il descendit de voiture avec son fouet, mais s'arrêta sans frapper l'instituteur. Le maître le menaça alors de son revolver. Il paraît, du reste, qu'il arriva plusieurs fois à cet instituteur de poser son revolver sur la chaise et d'en menacer les enfants ; des témoins même pourraient certifier le fait. N'empêche que le père fut poursuivi. (*Dziennik Poznanski*, 8 et 30 septembre, 4 octobre 1906.)

Dans ce même village, les instituteurs Kuhn et Lubiewski corrigeaient si violemment les enfants de la troisième classe que ceux-ci avaient les mains ensanglantées et que parfois, quand ils revenaient à la maison, on pouvait suivre leurs traces sur la neige à cause du sang qui coulait de leurs plaies. L'élève François Ozieneic eut même un jour des cheveux arrachés. (*L'École Prussienne en Pologne*, page 32.)

L'instituteur a si violemment frappé par trois fois au visage l'élève Miecislas Rybski, à Gostyn, que l'enfant a eu mal à l'oreille et

a dû s'aliter pendant un certain temps. (*Goniec Wielkopolski*, août 1906.)

L'instituteur D... a si sévèrement battu à POZNAN (POSEN) un élève de 6 ans que celui-ci, faible de constitution, a dû garder le lit pendant plusieurs jours. Pour engager l'enfant à ne rien dire, l'instituteur lui donnait des bonbons, mais l'affaire a été remise entre les mains de la justice. (*Dziennik Kujawski*, 4 septembre 1906.)

Le tailleur Plichinski, d'INOWROCLAW, a été condamné à une amende pour ne pas avoir envoyé son fils à l'école. Or, l'enfant, ayant parlé en polonais pendant la récréation, avait été fouetté de telle façon que le médecin Krzyminski lui ordonna de garder le lit et de mettre des compresses jusqu'à disparition de la douleur. Le médecin constata sur le derrière sept zébrures longues de 6 centimètres, larges de 3 et fortement gonflées de sang. De plus, l'omoplate était contusionnée, très enflée et toute bleue. Le recteur demanda au père d'envoyer le certificat; celui-ci ne l'a pas envoyé. On le condamna à 1 mark d'amende. Le père porta plainte à son tour. Le procureur prétendit que le tailleur n'avait pas envoyé son fils à l'école pour faire de l'obstruction. On a acquitté le père, mais on a déclaré que le maître n'avait pas outrepassé le droit de correction. (*Kuryer Poznanski*, 11 janvier 1907.)

L'élève Sulski, encore à INOWROCLAW, qui ne répondait pas en allemand pendant la leçon de religion, a été si sévèrement battu par l'instituteur qu'il a eu des bosses sur la tête. Il a été pris de vomissements et a dû s'aliter. La mère, pour une intervention un peu brutale, mais d'ailleurs compréhensible, en faveur de son fils, a été condamnée à un mois de prison. (*Kuryer Poznanski*, 22 janvier 1907.)

A DOBRZYNIEW, un enfant de dix ans, Stanislas Arndt, a été battu par l'instituteur au point qu'on peut remarquer sur le dos cinq zébrures de plusieurs centimètres et que le côté gauche est enflé. Sur le côté droit se trouve une plaie qui est douloureuse au toucher et fait souffrir l'enfant pendant l'inspiration. Le médecin, à l'auscultation, a entendu des râles. A son avis, toutes ces lésions sont dues à l'emploi violent d'instruments contondants. En effet, d'après ce que raconte l'enfant, il aurait été frappé par l'instituteur d'un coup de pied dans le côté de la poitrine. (*Kuryer Poznanski*, 14 décembre 1906.)

Le 9 janvier 1907, huit paysans, propriétaires, ont amené devant

le commissaire de KAZMIEROW leurs enfants battus et maltraités. Celui-ci, à la vue des blessures, a pâli et a déclaré qu'on devrait bien en finir avec ces corrections. (*Kuryer Poznanski*, 19 janvier 1907.)

L'instituteur Kunicki, de KLECKO, a battu si violemment la fillette Wladyslawa Bennewitz que le médecin du district lui a ordonné de garder le lit pendant deux semaines. (*Kuryer Poznanski*, 19 février 1909.)

A POZNAN (POSEN), l'instituteur Hagen a battu une élève exemplaire, Marie Sandow ; cinq jours après, le médecin constatait encore des marques sanglantes sur les bras et sur le dos. (*Dziennik Poznanski*, 17 novembre 1906.)

A CHOJNO (district de RAWIECZEWO), l'instituteur Busse a arraché partiellement l'oreille de l'élève Jardecki ; celui-ci, ne pouvant arrêter l'hémorrhagie sous la pompe, s'est enfui à la maison. Outre cela, le médecin a constaté chez l'enfant des blessures, dont l'une est longue de 7 centimètres 1/2 et une autre de 2 centimètres 1/2. (*Kuryer Poznanski*, 13 décembre 1906.)

A SZYDLOWICE, l'instituteur Schwemin a martyrisé la jeune Fercho le 4 décembre 1906. Elle a reçu huit coups de jonc et le lendemain neuf coups sur chaque main ; revenue à la maison, elle pleura et refusa toute nourriture. Schwemin a supplié le père de ne pas déposer une plainte contre lui. Le docteur Krzyminski, d'Inowroclaw, a constaté une forte inflammation des tissus de la peau avec suppuration. Il a ajouté qu'on pouvait s'attendre à une infirmité : l'affaire a été remise entre les mains de la justice. (*Kuryer Poznanski*, 21 décembre 1906.)

L'instituteur Piechota, à MIECZKOWO, a battu une fillette de 10 ans, Joséphine Tetzlaw, parce qu'elle refusait de répondre en allemand : les épaules et le dos portent des taches bleu-foncées et des zébrures. Quand l'enfant martyrisée se cacha sous un banc, l'instituteur l'en tira par sa natte et lui donna des coups de pied. La régence a rectifié cette information, bien que les témoins et le certificat du médecin en aient prouvé l'absolue exactitude. (*Dziennik Poznanski*, 16 novembre 1906.)

Voici le certificat du médecin :

« Joséphine déposa ce qui suit : le 12 du mois courant, elle a été battue un nombre incalculable de fois sur les épaules au moyen d'un jonc. Ce témoignage est véridique, attendu que les deux épaules

sont toutes violettes. Sur le dos, et particulièrement sur les deux omoplates, on voit des zébrures vert-bleuâtres, longues de plusieurs centimètres. Sur l'avant-bras gauche, on voit une tache noire longue de 14 centimètres et large de 6 centimètres. Les deux épaules sont enflées. Toutes ces blessures donnent l'impression d'une correction infligée sur les épaules de l'enfant. Il est hors de doute que ces phénomènes pathologiques constatés sur le corps de Joséphine Tetzlaw ont été produits par l'emploi violent d'instruments contondants. Quant à leur gravité, s'il est vrai qu'elles ne mettent pas en danger la vie de l'enfant, elles causent pourtant un notable préjudice à sa santé. L'enfant est énervée au plus haut degré. Elle s'éveille à chaque instant la nuit et pleure dans la crainte d'être encore battue.

» On ne peut dire aujourd'hui avec précision si ces blessures comporteront des conséquences funestes et durables pour la santé de l'enfant, mais, en tout cas, elles témoignent de l'extraordinaire brutalité de l'offensant et prouvent que les limites légales du droit de correction ont été outrepassées.

» Dr Stanczyk.

» Wyrzysk, 14 novembre 1906. »

Or, le 20 mai 1907, le Dr Stanczyk et l'abbé Kaczmarek (qui avait envoyé aux journaux le récit de l'incident) comparurent devant le Tribunal de Pila. Le premier était accusé d'avoir rédigé un certificat tendancieux et d'avoir outragé le maître. Le second était également poursuivi pour offense audit maître d'école. — Le Dr Stanczyk fut condamné à 100 marks et l'abbé à 500 marks d'amende. (*Kuryer Poznanski*, 4 et 24 mai 1907.)

Le Dr Stanczyk fut du reste condamné une seconde fois à une amende de 200 marks pour avoir établi dans deux autres certificats que des maîtres avaient outrepassé les limites du droit de correction. (*Kuryer Poznanski*, 2 juin 1907.)

A Taszewskie Pole (District Swiecki, en allemand Schwetz, Prusse occidentale), l'instituteur Rahmel a frappé sur tout le corps la petite Rosalie Jedrzejowska, âgée de 8 ans, le 6 février 1906 ; il lui a donné un coup de poing dans la figure ; comme le sang coulait, l'instituteur ordonna à l'enfant, pour ne pas salir le parquet, de sortir par un froid intense et de rester dehors jusqu'à ce que l'hémorrhagie eût cessé. L'enfant a des frissons dès qu'on lui parle de l'instituteur. (*L'Ecole Prussienne en Pologne*, page 22.)

A KAMIEN (Haute-Silésie), l'instituteur a frappé si fort à la tête Anna Stanulczyk que celle-ci est tombée et s'est fendu le menton sur une longueur de 1 centimètre 1/2. (*L'Ecole Prussienne en Pologne*, page 22.)

Les petites filles Joséphine et Marie Szyalowska, âgées de 9 et 10 ans, ont été terriblement battues à l'école de MARKOWICE. Elles portent sur le front des bleus et des bosses. Elles ont la tête ensanglantée ; des paquets de cheveux leur ont été arrachés. (*L'Ecole Prussienne en Pologne*, page 23.)

L'instituteur Majewski, de WAPLEWO, a cruellement battu la petite Stanislawa Mazurkiewicz, âgée de 8 ans. Le médecin a constaté sur l'épaule droite des meurtrissures de la grandeur d'une pièce de 5 marks. La surface enflée avait 14 centimètres de long sur 8 de large. L'enfant a gardé le lit une quinzaine de jours. (*Wielkopolanin*, 3 mai 1907.)

« La gravure ci-jointe (le torse nu d'un enfant couvert d'une quantité de zébrures) représente le garçon Henri Heydacki, né le 10 janvier 1900, à peine âgé de 7 ans, orphelin, fréquentant l'école Saint-Martin à POZNAN, que le maître d'école Koch a blessé le 14 juillet 1907 de la façon qui est marquée sur la gravure, parce qu'il avait mal prononcé le mot *Wecken* (éveiller.) Le tribunal allemand a acquitté le maître d'école en disant qu'il n'avait pas outrepassé ses droits (1). » (*Tygoderick Illustrowany*, 21 décembre 1907.)

Maîtres poursuivis d'office par les autorités

Ceci arrivait parfois.

L'instituteur François Sentkowski, de GOSTOCZYN, a comparu devant le Tribunal de Chojnice. Il était accusé d'avoir à l'école abusé des corrections corporelles sur les enfants. Sentkowski avait battu de verges en janvier 1906 la petite Anna Gominska. Le procureur demandait 20 marks d'amende ou 40 jours de prison, au choix. (*Goniec Wielkopolski*, 13 juillet 1906.)

L'instituteur Kucharski, de SKARYCZEW, maltraite les enfants de si terrible façon que le procureur a de lui-même intenté des poursuites judiciaires. (*Wielkopolanin*, 3 mai 1907.)

(1) Nous possédons cette gravure : elle représente en effet un enfant nu au-dessus de la ceinture et dont le dos porte de nombreuses traces de coups.

Actes de brutalité commis plus récemment

Les enfants ont continué d'être battus, même la « grève » terminée, attendu que la résistance en réalité existe toujours, mais de façon localisée et individuelle, endémique dirai-je. Les mêmes faits *n'ont jamais cessé d'être d'actualité*, quoique les journaux n'en parlent pas.

C'est ainsi, par exemple, que, le 24 juin 1908, à Szydlowice, le maître d'école Schwemin a infligé à l'élève François Koczorowski, âgé de 13 ans, 20 coups sur les mains et 7 coups sur les fesses. Le garçon, que nous avons vu dans l'après-midi (c'est un journaliste qui parle), avait les mains couvertes de marques bleues et vertes. Il portait sur le derrière 9 marques qui certifiaient que les coups avaient été très violents. Koczorowski, qui a déjà été puni il y a quelque temps, a peur de retourner à l'école. (*Gornorzlazak*, 1er juillet 1908, d'après le *Dziennik Kujawski*.)

Le même maître d'école a battu, le 25 juin, l'élève Nowakowski, âgé de 10 ans, en lui appliquant 10 coups sur le derrière. Le jeune garçon en question a beaucoup souffert et, d'après l'avis du médecin, la punition qui lui a été infligée dépasse de beaucoup la mesure permise. Cette punition a eté infligée à Nowakowski parce que, sur trois leçons d'histoire d'Allemagne, il n'en avait su que deux, les seules obligatoires, et n'avait pas appris la leçon facultative. Le médecin a prescrit à l'enfant un repos au lit d'une semaine. (*Gornoszlazak*, 1er juillet 1908, d'après le *Dziennik Kujawski*.)

Le maître d'école, à Slubencinek, a infligé, le 20 juin, à l'élève François Kruczynski, une correction si violente que l'enfant, rentré chez lui, dut s'aliter. Nous avons vu Kruczynski trois jours après. Il était encore au lit, avait des marques sur le dos et sur le derrière et ne pouvait s'asseoir. La mère nous a dit que, la nuit, l'enfant se réveillait souvent en sursaut. (*Gornoszlazak*, 1er juillet 1908, d'après le *Dziennik Kujawski*.)

D'autre part, cette note de la *Gazette d'Ostrowo* : « On vient de déposer dans nos bureaux le certificat médical que nous reproduisons ci-dessus :

« Ostrowo, 22 juillet 1908

» Ce jour, s'est présentée à mes heures de réception Mme Bro-

nislawa Sniegocka, femme d'un ouvrier de RASZKOW, du district d'ODOLANOW, qui m'a déclaré que son fils François Sniegocki avait été battu le 19 courant par le maître d'école.

» L'état du malade est le suivant : la partie gauche du derrière est bleue presque partout ; sur le côté droit du derrière se trouvent deux grandes marques de la même couleur. Deux marques bleues se trouvent également, un sur le milieu de la cuisse gauche, l'autre sur le bas de la cuisse droite. Tout le côté gauche du derrière est couvert de raies bleues. Une pareille raie se trouve sur le bras gauche. Dans le bas des raies, la peau est coupée.

» Dr A. KRUG »

(*Dziennik Polski* de LWOW, 21 juillet 1908, d'après la *Gazette d'Ostrowo.*)

Une circulaire de la Régence de Kœnigsberg

En août 1902, le Gouvernement publia à Kœnigsberg une circulaire, conçue dans un sens très généreux, mais qui, implicitement, constitue un véritable aveu. Nous donnons intégralement les principaux passages de ce document officiel, d'après les journaux allemands :

« Le Ministère de l'Enseignement a, dans un cas spécial, autorisé que les instituteurs fussent défendus contre de fausses accusations relatives au droit de correction qu'ils auraient transgressé ; il a permis d'intenter des poursuites judiciaires contre les accusateurs. *Mais il a également fait remarquer que les instituteurs devaient s'abstenir formellement de corriger leurs élèves pour connaissance insuffisante de la langue allemande, surtout lorsque cette langue n'est pas la langue maternelle des élèves. De même, ce n'est pas une raison parce que les enfants refusent de se laisser frapper pour en conclure immédiatement qu'ils se mutinent et les punir de ce fait.* »

Les inspecteurs étaient invités à veiller à ce que des excès ne fussent plus commis.

Cette circulaire, qui ne fut guère écoutée, est un document curieux qu'il convient de retenir et d'enregistrer.

Les parents des enfants battus ont de grandes difficultés à se faire rendre justice

Les parents des enfants ainsi maltraités n'obtiennent justice que dans des cas on peut dire exceptionnels. Les faits de ce genre pullulent, ainsi que le lecteur a déjà pu s'en rendre compte au cours des pages précédentes. L'histoire qui suit, — et que je choisis de préférence à d'autres, *parmi toute une série*, parce qu'elle est relativement récente, — en est encore la preuve :

Le petit Stanislas Nawrocki, de Gniewkow, âgé de 12 ans, rentre, le 4 mai 1909, chez lui en pleurant, se plaignant d'avoir été battu par le maître Schellenberg. Les parents déshabillèrent leur garçon, virent que ses fesses étaient toutes bleues et qu'il avait des zébrures rouges sur tout le corps. Le 6 mai, l'enfant fut de nouveau battu par les maîtres Schellenberg et Handtke. Le 7, le Dr Strauss délivra un certificat constatant que l'écolier portait sur les fesses 6 larges raies sanglantes, longues de 4 centimètres ; 4 également sur la cuisse gauche, qui était gonflée, et derrière l'oreille gauche une ecchymose de 2 centimètres sur 1 centimètre 1/2. Le 15, l'enfant fut de nouveau fouetté par le maître Schellenberg. Son derrière était sillonné de marques dans tous les sens. Le 22 mai, les parents se plaignirent au Ministre. Le 28 mai, il leur fut répondu par la Régence de Bromberg que les maîtres n'avaient aucunement outrepassé leurs droits. (*Kuryer Poznanski*, 13 août 1909.)

Note pour le lecteur

Nous tenons à dire une fois de plus que le nombre de faits-divers (une centaine environ) rapportés dans ce chapitre ne représente qu'une très infime partie de ceux qui sont parvenus à notre connaissance. C'est que nous avons eu garde de nous perdre dans une énumération qui risquait de devenir fastidieuse et monotone, — d'autant plus qu'il ne s'agit dans cette brochure que d'un travail préliminaire et que nous avons l'intention de revenir sur ce sujet dans un ouvrage beaucoup plus considérable.

V

La grève de 1906-1907 *(Suite et fin)*. — **Des méthodes disciplinaires en usage dans les écoles et les gymnases allemands. Enfants Polonais tombés en syncope au cours de corrections corporelles. Enfants Polonais morts des suites de coups. Enfants internés dans des maisons de correction. Collégiens renvoyés. Persécution religieuse. Incidents d'ordre divers concernant la grève.**

De quelques considérations très générales sur la pédagogie

Quand l'étranger manifeste quelque étonnement des traitements ainsi infligés aux jeunes Polonais, les gazettes allemandes répondent généralement qu'on n'a fait qu'appliquer en Posnanie des règlements qui régissent toutes les écoles de l'Empire. C'est parfaitement exact. Il est même assez curieux de constater que l'emploi des peines physiques est prescrit dans les établissements d'instruction primaire et secondaire, alors que la plupart des ouvrages de pédagogie écrits en langue allemande, — ainsi que nous avons pu nous en rendre compte, — traitent des divers problèmes de l'éducation dans un esprit très large, très généreux, et font montre d'un libéralisme incontestable, notamment dans cette question des châtiments corporels dont ils limitent l'emploi, quand ils ne les proscrivent pas de façon absolue.

Il existe plusieurs catégories de faits prouvant que les écoliers et les collégiens allemands sont soumis, le cas échéant, à des corrections. Ce sont d'abord des textes de lois, des décrets et des circulaires réglementant cette question. Ce sont ensuite des récits rapportés dans des journaux, ainsi que des comptes rendus de procès intentés à des maîtres d'écoles ou à des professeurs de gymnase pour abus du droit de correction. Enfin, c'est toute une série de

brochures publiées par des pasteurs, des médecins, des inspecteurs scolaires, où ce droit est minutieusement et gravement étudié. On trouve dans ces brochures, *rédigées du reste par de fort braves gens et avec un fort bon esprit*, — et qu'il n'est aucunement dans notre intention de critiquer d'une façon malveillante, quoique pourtant nous fûmes assez ébouriffé le jour où nous nous aperçûmes qu'un de ces opuscules portait, comme sous-titre: *écrit pour les maîtres d'écoles et les médecins légistes*, — des exposés historiques extrêmement détaillés sur l'emploi des corrections à l'école primaire, ainsi qu'un amoncellement de règlements qui se complètent ou se contredisent et qui constituent dans leur ensemble un surprenant dédale où les maîtres doivent avoir beaucoup de difficultés à se reconnaître. Il faut dire que certaines de ces brochures ont jusqu'à 100 et 130 pages (1).

En matière de pédagogie, la question des « coups » est chose des plus délicates, et, ce qui le prouve parfaitement, c'est que des esprits *foncièrement libéraux* en reconnaissent la nécessité, — dans certains cas tout au moins. M. Paul Gaultier, notamment, en préconise l'emploi dans un récent livre, très généreux et très justement pensé, sur la *Vraie Education*. Nous estimons du reste que cet auteur, à ce propos, va un peu loin, notamment quand il dit qu'il convient de rejeter « la superstition de l'épiderme intangible » et quand il ajoute « qu'il n'y a pas la moindre barbarie, comme quelques-uns se l'imaginent, à user des verges et du martinet, voire à en graver un peu rudement les marques, infiniment moins qu'à courber sur des *lignes* de jeunes corps souples faits pour le grand air et l'exercice ».

Il est en tout cas certain qu'*un tel droit ne peut guère appartenir qu'au père de famille*, — et il est non moins douteux que, dans l'obligation où on se trouve parfois de châtier un enfant, *il s'agit beaucoup plus d'imprimer à la jeune plante une secousse physique pour modifier son état d'esprit, pour l'amener à résipiscence, que de la mater par la*

(1) Le Dr Nicaise, quoiqu'il n'ait encore rien écrit sur ces sujets, possède un dossier considérable sur tout ce qui touche *à la psychologie de l'enfant, — à l'enfance et à l'adolescence criminelles, — à l'éducation de l'enfant envisagée d'une façon générale, — à la façon dont elle est comprise dans les divers pays*. Dans cette courte brochure, il se borne à citer quelques faits et à énoncer rapidement un certain nombre d'idées que lui ont suggérées ses lectures. Aussi engageons-nous le lecteur à se reporter à la monographie sur *la Lutte pour la langue en Pologne* et *l'Enfant Polonais*, où l'auteur traite de ces multiples et intéressantes questions avec beaucoup plus de développements. (*Note de l'éditeur.*)

douleur et la honte, ainsi que le voulait une pédagogie rétrograde et surannée.

Je suis du reste convaincu que, dans l'immense majorité des cas, on peut élever les enfants sans les frapper, en s'adressant à leur intelligence, à leur sensibilité, à leur cœur, — à condition qu'on ait soin de les admonester (quand cela devient nécessaire) à huis-clos, entre quatre yeux. En effet, il arrive souvent que des enfants, grondés devant leurs camarades, adoptent une attitude revêche, non par irrespect, non par désobéissance, mais tout simplement pour « crâner » devant leurs petits amis. Les enfants sont ainsi faits et l'éducateur *intelligent* doit les prendre comme on les lui présente, sans vouloir à toute force les former à son image.

Si des arguments *plus énergiques* deviennent nécessaires, j'estime qu'on peut concilier les opinions *démocratique* et *autocratique* en se bornant à ne frapper le coupable *que d'une façon anodine et sans avoir recours au véritable châtiment corporel*, qui au fond répugne à notre sensibilité : par exemple, en le menaçant d'une punition (ceci au besoin devant ses camarades ou devant les domestiques), en lui jetant un peu d'eau à la figure ou en le secouant énergiquement par le bras en même temps qu'on le semonce (1). *Dans l'immense majorité des cas, ces moyens de répression, doux et affectueux, suffisent amplement*, sans compter qu'en lui-même l'enfant saura gré à son éducateur de la modération dont il fait preuve. Mais, dans le cas contraire, je suis d'avis que le châtiment corporel devient alors une excellente punition, attendu que, suivant une très sage réflexion émise en 1898 par l'*Howard Association*, grande Société philanthropique anglaise qui s'occupe des enfants coupables et des enfants abandonnés, ce mode de répression *allie le maximum d'intimidation au minimum de peine*. C'est du reste pourquoi, quand on est réduit à infliger ce châtiment, *on doit éviter d'exercer des sévices réels sur l'enfant et tâcher de le prendre surtout par la confusion*. Le fait est qu'on peut mater ainsi quantité de petits rebelles *en se bornant en quelque sorte à un simulacre de correction*, et sans leur laisser de marques sur la peau, ce qui véritablement manque d'élégance. *Il faut pourtant avoir grand soin de ne point humilier l'enfant outre mesure*, attendu

(1) M. Binet émet des idées analogues dans son très intéressant livre intitulé *Idées modernes sur les Enfants*.

qu'il est antihumain et antipédagogique au premier chef d'abattre la fierté des enfants. Cette réflexion, Platon la faisait il y a deux mille ans, — et certes *il est autrement intelligent de se servir de cette fierté comme d'un adjuvant puissant.* De plus, il importe de se souvenir qu'il arrive très fréquemment que des enfants soient poussés au suicide, à la suite de punitions qu'ils jugent trop humiliantes ou de reproches qu'ils considèrent comme immérités. *Dans l'emploi des punitions en général et des peines physiques en particulier, il convient de tenir largement compte des réactions individuelles de chaque enfant, et c'est pourquoi le droit de frapper ne peut guère être dévolu qu'au père*, — et encore !

Il est donc bien entendu qu'en matière pédagogique je tiens l'emploi des coups **uniquement comme un pis-aller, et aucunement comme un système auquel il faille recourir de façon habituelle.**

Je demande pardon au lecteur de m'étendre aussi longuement sur un tel sujet, mais je désire exprimer mes idées de la façon la plus précise, — et la question en vaut la peine.

« Manque de discipline personnelle, manque d'intelligence, manque de patience, manque de dignité, ce sont là les quatre pierres angulaires du système des coups », a dit très justement Ellen Key dans son beau livre sur le *Siècle de l'Enfant.* « Et je ne parle même pas ici, continue-t-elle, de cette manière de frapper, employée par ces misérables qui, tout le long de l'année, à la maison, mais principalement à l'école, frappent les enfants outrageusement et les rouent de coups. Je ne parle pas non plus de ces châtiments moins brutaux employés par les parents et les maîtres qui ne savent pas se dominer et qui se vengent de cette manière d'avoir été énervés, fatigués ou effrayés ; ces coups sont tout simplement la détente d'une tension nerveuse, un déplorable indice du manque de développement et de domination de soi-même. Je parle encore moins ici des sauvageries commises par des monstres sexuellement pervertis, dont les passions grossières ont trouvé, dans le droit aux mauvais traitements, une tentation en même temps qu'un moyen à intimider leurs victimes jusqu'au silence, ainsi que le prouvent certains procès criminels. Je parle seulement des parents et des maîtres consciencieux et pleins d'affection qui remplissent *avec douleur* leur *prétendu devoir* envers l'enfant. »

D'autre part, le Professeur Forel de Zurich estime inadmissible,

qu'on continue de frapper les enfants à une époque où on a supprimé la schlague pour les prisonniers et les forçats.

Dans le « clan libéral », Ellen Key et le Professeur Forel représentent donc un autre « son de cloche » que Paul Gaultier, ce qui prouve qu'il est difficile d'aboutir en cette question à une solution équitable. Mais il existe en tout cas un certain nombre de « points » sur lesquels tous les esprits libéraux tomberont d'accord.

Que convient-il, par exemple, de penser de l'emploi de corrections répétées et itératives, infligées à un enfant pour le guérir d'une crise d'entêtement ? Dans une lutte de cette nature, qui risque d'être sans fin et où il n'est jamais dit que la « pédagogie » aura le dernier mot, l'éducateur ne semble-t-il pas plus ridicule que l'enfant, même victime de traitements que d'aucuns considèrent comme très humiliants ? Au risque de paraître paradoxal, infiniment paradoxal, j'ajouterai qu'en telle occurrence je serais plutôt tenté de féliciter l'enfant et de lui donner un bon point pour les qualités d'endurance, de courage et d'énergie dont il fait montre, et pour la résistance qu'il oppose à des arguments empruntés au domaine de la physique et qui seraient mieux à leur place dans une baraque foraine pour dresser des chiens savants qu'à l'école ou à la maison paternelle pour éduquer des enfants.

On a vu, dans l'histoire, des peuples qui, pliant sous un joug barbare et odieux, acquérirent dans la captivité des habitudes de vénalité et de corruption dont ils ne purent jamais se débarrasser par la suite, et qui, une fois libres, traitèrent les peuples qu'ils conquirent comme ils l'avaient été eux-mêmes du temps de leur propre esclavage. *Or, il est curieux de remarquer qu'il en est exactement de même pour les enfants.* Les enfants qui sont soumis à des corrections d'une façon *systématique* gagnent souvent à ce régime des habitudes de brutalités, qu'ils *réalisent* en battant leurs camarades et en maltraitant les animaux et qu'ils *manifestent* en parlant avec irrespect et insolence aux personnes âgées ou infirmes. Quel est l'esprit libéral qui pourrait nier ce fait ?

Qui pourrait nier également qu'il ne soit extrêmement dangereux de conférer à des instituteurs et à des professeurs de collège le droit de battre leurs élèves ? En admettant qu'il n'y ait parmi les maîtres que de braves gens, aimant sincèrement les enfants et entièrement dévoués à leurs pupilles, ne convient-il pas de prévoir qu'ils

sont susceptibles de se trouver parfois impatientés, énervés et agacés, — et ceci de par leurs fonctions même ? Ne risque-t-on point aussi de voir des enfants maltraités pour des questions d'ordre politique ou religieux, pour des *délits d'opinion*, ce qui, dans des pays de *haute culture*, est tout simplement intolérable et infâme ?

Mais, par contre, j'admettrais assez volontiers qu'on substituât une peine corporelle au renvoi de l'école ou du collège, attendu qu'il s'agit là d'une punition qui n'est pas sans couvrir d'un certain discrédit celui qui en est l'objet, quoique pourtant on l'inflige le plus souvent pour des fautes qui, au fond, n'entachent aucunement l'honneur du coupable, telles qu'un manquement grave à la discipline ou une insubordination réitérée.

C'est ainsi que je connus un jeune homme, élève très indiscipliné d'une grande école industrielle des plus turbulentes, qui, à la suite d'une série de « farces », finit par être renvoyé. Le père, navré et désolé de voir que l'avenir de son fils était compromis en réalité pour des niaiseries, — le jeune homme était intelligent, travailleur et n'avait rien fait qui fût contraire à l'honneur, — alla auprès du directeur implorer la grâce de sa progéniture, alléguant qu'il lui était pénible de voir qu'on prenait à l'égard de son fils une mesure tellement préjudiciable pour des fautes qui méritaient tout au plus des taloches. « Vous avez raison, répondit le directeur, qui était loin d'être dépourvu de bon sens, mais les taloches, ce n'est pas à moi à les donner, c'est à vous ; et même vous auriez pu vous y prendre plus tôt et dès le moment où votre fils avait de mauvaises notes et était puni de privations de sorties ou de pensums. Il est certain qu'une *tournée* serait à la fois plus efficace et moins préjudiciable que l'exclusion, mais je ne puis pas donner une tournée à votre fils ; je ne puis que le renvoyer. Donc je le renvoie dans l'intérêt de la discipline générale. » — « Mais si je châtiais mon fils de mes propres mains, devant ses camarades, consentiriez-vous à lever cette punition vraiment draconienne ? » reprit le père. Après avoir réfléchi un instant, le directeur acquiesça.

Alors le papa, en pleine classe, sans se soucier du rôle politico-social du galopin, qui dirigeait une sorte de syndicat ayant pour fonction de « monter des chahuts » dans cette école et dans des écoles similaires, et qui un jour avait failli être reçu par un Ministre ! lui administra, malgré ses protestations, ses glapissements, ses

pleurs et ses cris, une correction, anodine dans le fond, mais dont cependant le résultat fut sidérant : le jeune homme se tint tranquille et ses camarades également, attendu que plusieurs pères, mis au courant de l'incident, trouvèrent que la recette avait du bon et en firent usage de leur côté. Ensuite, l'ordre régna.

Donc, à mon sens (le lecteur prendra de mon opinion ce qu'il voudra bien en retenir), l'emploi des peines physiques ne serait licite dans les établissements d'instruction que pour éviter au délinquant une peine infiniment plus grave, celle de l'exclusion, et encore avec la permission et en présence du père. Hormis cette circonstance, j'estime inadmissible, absolument inadmissible, qu'on frappe écoliers et lycéens.

En outre, ainsi que l'a exposé le Professeur Forel, de Zurich, un des plus éminents parmi les psychiâtres contemporains, dans son ouvrage sur la *Question sexuelle exposée aux adultes cultivés* et dans un article sur *l'Autorité et l'Éducation* paru dans le n° d'avril 1910 des *Documents du Progrès*, « le public naïf ne se doute pas de tout ce qui se cache de négligence, de paresse et d'arbitraire, et même de corruption, sous les beaux mots de discipline, éducation, autorité, etc. Je citerai seulement le sadisme, oui, le sadisme sexuel tout ordinaire, qui est beaucoup plus fréquent qu'on ne le croit et qui a souvent pour instrument le bâton cher à plus d'un professeur, éducateur et autre détenteur d'autorité. Certes, il est rare que les choses aillent jusqu'au point où les poussait le fameux précepteur Dippold, mais j'ai reçu déjà, personnellement, des aveux de sadisme d'un certain nombre de maîtres, qui n'appliquaient dans leurs écoles la peine du bâton que pour satisfaire leur instinct pathologique. »

Venant de faire appel au bon sens « clinique » du Professeur Forel, je me ferais reproche de ne point citer (*même article*) la page absolument remarquable qui suit, également de cet auteur :

« L'enfant est l'homme en devenir. Des enfants de même âge diffèrent considérablement les uns des autres : les uns ont l'esprit déjà mûr, les autres l'ont encore peu mûri ; les uns sont réfléchis, les autres sont déjà des arrivistes, d'autres sont paresseux, etc. Vouloir appliquer à tous ces êtres le même imbécile dressage, vouloir en venir à bout par des mesures disciplinaires brutales et générales, ce n'est pas de l'éducation, c'est tout le contraire. Suivant les esprits que l'on veut y soumettre, on cultive par ce dressage chez les uns la simulation, chez les autres un esprit moutonnier, chez d'autres

une révolte interne et parfois même ouverte. Voilà tout le résultat. L'enfant pense et observe beaucoup plus que ne se le figurent nos autorités scolaires. Il connaît à merveille ses professeurs. Dans les collèges à la campagne (*Landerziehungsheime*), tels ceux du docteur Lietz à Haubinda, de Zuberbühler à Glarisegg, de Vittoz à Lausanne, etc., on obtient une parfaite discipline sans dressage, d'une part, en faisant appel aux sentiments de solidarité sociale et d'honneur des enfants et en leur apprenant l'empire sur soi-même, c'est-à-dire en les habituant à maîtriser leurs caprices et leurs faiblesses ; d'autre part, en s'adressant à leur intelligence, à leur esprit de discussion, en un mot à la pensée autonome de l'homme en devenir. On ne veut pas, et l'on a bien raison, faire des enfants des perroquets, de purs échos de la parole des maîtres, de simples automates qui obéissent aveuglément, qui répètent machinalement des phrases, des dogmes tout faits et de vieilles formules, mais des hommes utilisables, capables de libre réflexion et de progrès.

» L'autorité ne doit jamais être une fin en soi ; en d'autres termes, elle ne doit jamais être arbitraire, sinon elle dégénère rapidement. C'est ce que nous apprend l'histoire de l'humanité, aussi bien que l'expérience journalière. Tous les dogmes, tous les principes autoritaires ont été établis par des hommes ; ils vieillissent et deviennent faux à mesure que progressent l'humanité et la civilisation. Aussi ne doit-on jamais en faire des camisoles de force pour notre esprit. *Il ne faut donc jamais cultiver chez ceux qui commandent le sentiment de leur infaillibilité. Actuellement, ces derniers manquent encore souvent d'éducation et d'empire sur eux-mêmes.* Une éducation de ce genre n'est jamais terminée et devrait se continuer durant toute la vie. C'est ce que comprennent des hommes très capables et en même temps très modestes, qui s'attachent à se discipliner eux-mêmes de plus en plus et qui ne cessent de travailler à leur propre éducation. Chez les autoritaristes bornés et chez les égoïstes de l'arrivisme, c'est malheureusement le contraire qui a lieu; or, ces gens-là sont légion, et ce sont eux qui tyrannisent l'humanité actuelle et qui en faussent l'esprit. C'est ici surtout que des réformes seraient nécessaires. Le besoin se fait véritablement sentir de former, en partant des principes de la morale sociale, la volonté et le caractère de tous ceux qui commandent et qui dirigent, et surtout des éducateurs...

» Sans doute, le dressage, ou une éducation qui habitue à une obéissance aveugle, à la foi en l'autorité, et qui a recours pour cela à des moyens coercitifs souvent grossiers, en somme à la violence, peut former de grandes armées disciplinées, composées de brutes stupides et très précieuses pour poursuivre des fins autocratiques. Nous le reconnaissons sans difficulté, mais l'histoire nous enseigne que, en fin de compte, cela a toujours et partout conduit à la révolution violente, à des excès anarchistes qui ont eu pour conséquence de nouvelles réactions. Qu'en tournant ainsi dans ce cercle vicieux, l'humanité et la civilisation parviennent jamais à un niveau supérieur, c'est ce qu'il nous est impossible d'admettre, et nous sommes d'avis que la discipline sociale nécessaire doit être réalisée par une éducation sociale systématique, par une éducation sociale qui donne à *tous* les individus plus d'empire sur eux-mêmes, qui leur apprenne la simplicité, la sobriété et l'abnégation, et qui se continue depuis la première enfance jusqu'au terme de la vie. Il faut que chacun s'imprègne de cette idée qu'il a le devoir en première ligne de travailler pour la collectivité et non pour lui, et que, s'il le fait d'une manière conséquente et en toutes circonstances, il contribue à développer le bonheur de tous autant que le peuvent les forces humaines. Mais, pour qu'une telle éducation soit possible, il faut que toute notre organisation sociale soit orientée en se sens, il faut que ces privilèges de capital et de certaines classes disparaissent. Dans un Etat de bêtes de proie, il ne peut y avoir d'éducation sociale vraiment humaine, mais seulement un autoritaire dressage d'esprits serviles. »

Ce qu'il y a de bon dans la pédagogie allemande

Au surplus, si je m'élève contre l'emploi des châtiments corporels dans les écoles et les gymnases allemands, *emploi qui, entre les mains de certains maîtres, dégénère en véritable manie*, je reconnais hautement qu'en ce pays on a fait beaucoup de choses intéressantes touchant l'instruction et l'éducation : bâtiments scolaires admirablement installés au point de vue de l'hygiène, manuels et livres de classe très bien compris, méthodes d'enseignement intelligentes, obligation scolaire allant jusqu'à 14 ans, enseignement post-scolaire bien organisé et très suivi, instituts d'enseignement commercial et

industriel qui sont des modèles du genre, écoles de forêts pour les enfants maladifs et chétifs, lycées privés établis dans la campagne (*Landerziehungsheime*) à l'instar des grands collèges anglais.

Du reste, il convient de ne pas généraliser outre mesure : si, dans les écoles du peuple, on abuse des peines corporelles, il n'en est pas tout à fait de même pour les gymnases, *où le choix des méthodes disciplinaires varie assez, suivant les régions et l'état d'esprit des directeurs et des maîtres.* Il faut même savoir qu'il y a des provinces de l'Empire où on s'efforce d'implanter des méthodes pédagogiques libérales, ainsi qu'en témoigne l'article suivant paru dans le *Matin* du 10 avril 1910, et que je tiens à transcrire pour bien montrer toute mon impartialité.

LYCÉENS ALLEMANDS MAITRES CHEZ EUX : ILS ÉLISENT DES DÉLÉGUÉS ET DES ADMINISTRATEURS. — Berlin, 9 avril. — « Plus heureux que les Alsaciens-Lorrains et les habitants de Samoa, les élèves de certains lycées d'Allemagne ont obtenu dès maintenant l'autonomie. — C'est à un lycée d'Elberfeld qu'en fut tenté le premier essai, et les résultats obtenus ont décidé les directeurs de nombreuses écoles secondaires de la province rhénane et de la Westphalie à adopter le même système. Voici comment on procède. Dans chaque classe, les élèves élisent un délégué chargé de veiller à la fois à l'hygiène et à la police de la classe. Les élèves des classes supérieures constituent un Comité chargé de la surveillance dans les corridors et dans les cours de l'établissement. Enfin, le président du Comité, qui est désigné, lui aussi, par voie d'élection, sert d'intermédiaire entre la collectivité des élèves et la direction de l'école. Chaque classe élit en outre une série de « fonctionnaires » : rédacteur de la chronique journalière, bibliothécaire, conservateur du matériel, etc. Ces délégués sont appelés, au bout de quatre mois, à rendre compte de leur mandat devant leurs camarades et leurs maîtres. Selon leurs actes, ils sont ou maintenus dans leurs emplois ou destitués. Tous les votes ont lieu au suffrage secret. Au nombre des peines disciplinaires, le règlement de l'école comporte la suppression du droit électoral. Ajoutons que les professeurs doivent, autant que possible, tenir compte de l'avis des délégués pour la dispensation des notes de conduite et d'application.

» Cette innovation », continuait le *Matin*, « dont le but est de développer chez l'enfant le sentiment de responsabilité, de personnalité

et d'initiative, provoque l'indignation de la pangermaniste *Deutsche Tageszeitung*, adversaire du suffrage secret. Pour elle, c'est la fin de la discipline à l'école, de l'esprit d'obéissance chez l'élève, de l'autorité du maître. Cependant, si l'on considère les résultats obtenus partout où une certaine initiative personnelle est laissée à l'élève, — en Angleterre, aux États-Unis, dans certaines écoles de Suisse et de France, — on reconnaîtra que ces écoles sont d'autres pépinières de caractères et d'individualités que les lycées d'Allemagne au régime caporaliste. »

Actes de brutalité commis, tout récemment, sur de jeunes Allemands dans les écoles du peuple

Malgré toute une série de sages règlements protecteurs (1), les abus du droit de correction se comptent annuellement par centaines. Notons du reste que les instituteurs coupables de brutalité sont fréquemment condamnés.

Laissant de côté la mise bas des vêtements (généralement interdite), ce sont des écoliers frappés sur des régions non permises, avec des instruments non réglementaires, bourrés de coups de pieds ou de poings, ou battus au delà du nombre de coups fixé. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1903 le maître Gaub, de CANNSTADT, fut condamné à 10 jours de prison pour avoir donné le 25 mai à un enfant de 10 ans, qui n'avait pas appris convenablement une leçon de géographie, 100 coups de cravache partout où l'instrument put tomber.

Nous avons trouvé dans le *Vorwaerts* du 21 mai, des 18, 29 et 30 juin, du 6 juillet de la présente année (1910) des articles, — non pas de simples entrefilets, mais de véritables et longs articles, — relatant des faits assez sugestifs qui se sont passés *tout récemment* dans certaines écoles municipales de BERLIN.

A l'école communale de garçons n° 160 (Stephanstrasse 3), le 30 juin 1910 (c'est un médecin qui raconte l'incident), entre 10 et 11 heures du matin, le maître Zietlow corrigea l'élève Th., de la 6e classe, pour avoir mal fait son devoir d'écriture. Il lui donna sur le derrière cinq très vigoureux coups d'un jonc de l'épaisseur du doigt. Le

(1) Prière au lecteur de se reporter, pour de plus amples renseignements, à l'ouvrage sur *la Lutte pour la langue en Pologne* et *l'Enfant Polonais*, où cette question est traitée à fond avec quantité d'exemples, de textes et de faits divers à l'appui.

lendemain, l'enfant était gêné pour s'asseoir et, inquiet, ne faisait que bouger. Le surlendemain, il éprouvait encore de la difficulté à s'asseoir et à marcher. Ce même jour, à 7 heures du soir, on l'amena chez moi et je fis les constatations suivantes : « La fesse droite était, par suite d'une enflure, un peu plus saillante que la gauche. Au niveau de sa convexité, sur une étendue grande comme la paume de la main, elle présentait une coloration bleue-noire, et là on apercevait quatre taches voisines les unes des autres et d'une teinte plus foncée ; tandis que les trois taches inférieures, séparées par des espaces plus clairs, étaient d'une couleur à peu près uniforme, la tache supérieure se montrait traversée de deux meurtrissures parallèles, longues de quatre centimètres, séparées par une zone claire et se perdant en dehors dans une région bleue-noire. Sur la fesse gauche, on voyait des marques linéaires bleues-noires qui étaient dans le prolongement des lésions constatées à la partie inférieure de l'autre fesse. » Le médecin terminait en disant que la supposition que ces blessures résultaient d'un emploi énergique du bâton n'avait rien d'invraisemblable. Il s'agissait d'un enfant de neuf ans à peine. Le directeur de l'école déclara que le maître n'avait pas outrepassé son droit. (*Vorwaerts*, 6 juillet 1910.)

A l'école communale de garçons n° 295 (Luttischer Strasse), le directeur Treichel, ces jours-ci, avait, d'un ton énergique, déclaré à ses élèves qu'il les punirait sévèrement s'ils arrivaient en retard. Un matin, quelques enfants de la classe III 02, n'étant pas arrivés à l'heure, furent fouettés avec le jonc de la propre main du directeur. A leur entrée en classe, le maître Muller les battit encore, toujours pour le même motif, et il avait à peine achevé que le directeur arriva et les corrigea pour la troisième fois. Un père se plaignit, estimant que ces corrections répétées pour la même faute constituaient un abus. Il lui fut répondu par les autorités qu'on s'était borné à *des expiations convenables*. (*Vorwaerts*, 30 juin 1910.)

Un petit bambin de 6 ans, à Pâques 1910, entra à l'école communale de garçons n° 269 (Sonnenburger Strasse). Les premiers jours, il revenait à la maison gai et content, et les parents en concluaient que leur petit se plaisait à l'étude. Malheureusement, au bout de huit jours, on le changea de classe et on le mit avec une institutrice dans une classe volante qui se faisait tantôt dans un local, tantôt dans un autre et qui même, à certains jours, avait lieu à des heures

très variables. Alors, l'enfant devint triste ; à chaque instant, la maîtresse, ou le fouettait, ou lui donnait des coups sur les mains. La mère alla trouver l'institutrice et très poliment demanda qu'on ne punit pas ainsi son enfant pour avoir mal fait une page d'écriture, pour avoir regardé en l'air ou pour d'autres fautes d'une telle gravité. Il s'ensuivit toute une série de démêlés. (*Vorwaerts*, 21 mai 1910.)

Le mercredi 15 juin, une femme, mère de 6 enfants, ayant dû s'absenter de chez elle de bonne heure, avait prié une voisine de veiller à ce que ses enfants partissent pour l'école en temps utile. Malheureusement la voisine n'en fit rien et le petit Otto F. arriva en retard à l'école (école normale de garçons n° 288). On le conduisit chez le directeur Gillert, qui lui donna le fouet et le renvoya chez lui. La mère, quand elle revint, fut très surprise de trouver son enfant à la maison et, l'ayant pris par le bras, se rendit à l'école pour savoir ce que cela voulait dire. Devant le directeur, l'enfant déclara que c'était le directeur qui l'avait renvoyé. Ce dernier empoigna l'enfant, lui cria qu'il mentait et, *sous les yeux de la mère*, le fouetta une seconde fois. Rentrée à la maison, la maman déshabilla son petit garçon et, ayant vu qu'il était marqué de coups, se rendit chez le médecin de l'école pour avoir un certificat. Le médecin l'envoya promener. Mais, le lendemain, la mère mena son enfant chez un autre médecin, qui délivra le certificat suivant : « L'enfant Otto F... a été amené aujourd'hui à ma consultation. Il aurait été battu par le directeur de son école. On voit sur chacune des fesses une meurtrissure rouge ; sur les côtes des marques bleuâtres et sur la cuisse droite, en dehors, une meurtrissure au milieu d'une ecchymose bleuâtre. 16 juin 1910. » En sortant de chez le médecin, la mère conduisit son garçon à l'école et fit comprendre au directeur qu'elle s'était plainte à quelqu'un. La mère partie, le directeur ne trouva rien de mieux que de fouetter l'enfant. Ce dernier est maintenant tout angoissé et ne peut plus aller à l'école, parce qu'en pleine classe on lui enlève son pantalon pour mieux le corriger.

Tout ceci, y compris le certificat du médecin, ayant été relaté dans le *Vorwaerts* du 18 juin, le directeur de l'école, très mécontent, fit venir chez lui le père et lui déclara qu'il s'était borné à infliger quelques coups à son fils, que le reste des coups devait être mis sur le compte du maître Rebe, que le certificat du médecin l'offensait et qu'il lui demandait de reconnaître par écrit qu'il acceptait l'expli-

cation ainsi donnée et qu'il lui accordait toute sa confiance. Le père écrivit alors ce qui suit : « J'ai aujourd'hui causé en personne au directeur de l'école de garçons nº 288 au sujet de mon fils Otto. Le motif de cette conversation était l'article paru dans un journal le samedi 18 juin. Le directeur m'a déclaré qu'il s'était borné à donner quelques coups à Otto sur le derrière, et je n'ai aucun motif de douter de la bonne foi du directeur M. Gillert. Le directeur a ajouté que les autres coups avait été donnés à Otto par un autre maître et pour un autre motif. Le directeur s'estime lésé par l'article du journal. Je n'ai jamais eu l'intention de causer un dommage à M. Gillert. Après lui avoir causé personnellement, je suis persuadé que mon fils Otto est en de bonnes mains. »

Pour ce qui est du châtiment infligé par le maître Rebe, il fut en effet établi que, le 13 juin, il avait fouetté le petit Otto pour une mauvaise dictée, et que même *il avait dû le faire traîner et maintenir par quatre de ses petits camarades.* (*Vorwaerts*, 29 juin 1910.)

D'autre part, le 7 octobre 1910, la *Lippische Landerzeitung* rappelait l'histoire suivante, concernant un maître d'école nommé Moritz, de la partie nord du comté de Lippe, qui comparaissait devant le tribunal de Detmold sous l'inculpation d'avoir maltraité la fille de l'hôtelier Grote, d'Eimke, près d'Alverdissen. A la suite de coups de jonc qu'il aurait donnés sur la tête de l'enfant, une méningite se serait déclarée qui aurait eu pour conséquence la perte de l'ouïe des deux côtés. Le maître d'école avait déjà été acquitté par le tribunal des échevins d'Alverdissen, mais le procureur avait interjeté appel.

La fille en question était loin d'être une élève modèle. Un jour de novembre 1909, le maître lui donna des coups de jonc. Elle se cacha sous un banc pour éviter le reste de la correction. Le maître s'efforça de la tirer, et c'est à ce moment qu'elle aurait reçu un coup sur la tête. Elle resta en classe encore deux heures, mais dut s'aliter aussitôt rentrée chez elle, et la méningite se déclara.

On avait cité comme témoins quinze enfants, qui firent des dépositions assez contradictoires. La plupart certifièrent que la chose s'était passée ainsi qu'il vient d'être dit ; d'autres racontèrent qu'il s'agissait non pas de coups, mais de giffles ; une petite fille déclara que la malade lui avait avoué que le maître n'avait pas essayé de la tirer de dessous le banc et ne l'avait pas battue ; une autre dit au contraire que la petite malade avait déjà été corrigée au début de la classe.

L'inspecteur scolaire, le pasteur Müller, déposa en faveur de l'inculpé et fit même son éloge.

Comparurent comme experts, le Dr Auerbach de Detmold, spécialiste pour les maladies des oreilles, le Dr Schalt de Detmold, le Dr Krop de Barntrup, et le Dr Schleier de Bölingfeed. Ils déclarèrent qu'il était exact que la jeune fille avait eu une méningite et qu'elle était sourde des deux oreilles, mais ils estimèrent, et non sans quelques motifs, nous le reconnaissons, que la méningite n'avait pas été causée directement par les coups. D'après eux, la méningite était consécutive à une maladie infectieuse de la moelle épinière, et la surdité résultait d'un catarrhe des deux trompes d'Eustache.

Le ministère public demandait une amende de 200 marks. Le maître fut simplement condamné à 100 marks et aux frais.

D'autre part, le même journal du comté de Lippe, deux jours plus tard, le 9 novembre 1910, rapportait une autre histoire touchant le même maître, poursuivi pour avoir dans la même école maltraité un enfant de 12 ans, Heinrich Rose. Il le fouettait à chaque instant pour avoir fait des fautes dans une dictée, pour avoir mal exécuté des exercices de gymnastique, etc. Un jour, en l'espace de quatre heures, il lui avait donné 60 coups, et l'enfant eut les fesses et les jambes toutes noires. Un autre jour, il reçut 30 coups en deux fois. On avait cité comme témoins 20 élèves de l'école d'ALVERDISSEN. Leurs dépositions furent assez variables. Il y en eut qui déclarèrent qu'Henri Rose « n'était pas autrement battu qu'eux-mêmes ». Le maître fut acquitté.

Au mois de décembre 1909, le maître d'école Hartmann, de HAINSTADT, avait été condamné par le tribunal de Darmstadt à 100 marks d'amende pour avoir brutalisé, le 10 juin, un enfant de 8 ans, le petit Klein, fils d'un restaurateur. L'écolier ayant mal fait sa page d'écriture, il le coucha sur le banc, le fouetta et ensuite le cravacha en plein visage. Rentré à la maison, l'enfant ne dit rien, attendu que le maître faisait défense aux élèves qu'il avait battus de le raconter à leurs parents, sous peine d'une correction encore plus sévère. Mais les parents, en déshabillant leur petit, virent qu'il avait le derrière couvert de coups, indépendamment de cinq marques qu'il portait au visage. Ils portèrent plainte, et les juges leur donnèrent raison. (*Mainzer Anzeiger*, 21 décembre 1909.)

Il est indiscutable que traiter de telle façon des enfants, fautifs

d'avoir levé le nez en l'air, d'avoir mal fait leur page d'écriture ou d'avoir commis des fautes dans une dictée, n'est pas l'indice d'une mentalité vraiment supérieure. Qui oserait le contester?

Il convient du reste de savoir qu'il y a en Allemagne quelque chose comme cent mille instituteurs et cinq millions d'écoliers. Aussi il ne faut pas s'étonner outre mesure des défaillances qui, de-ci, de-là, peuvent se produire dans un corps incontestablement digne et respectable dans son ensemble. Ne nous montrons pas trop surpris non plus d'apprendre que, sur un nombre aussi considérable d'enfants, il s'en trouve parfois qui soient maltraités, — d'autant plus que, certes, en aucun pays du monde, le métier d'instituteur ne peut passer pour une sinécure.

Du reste, si je rapporte des incidents scolaires de cette nature (j'en connais plus d'une centaine), ce n'est pas tant pour critiquer la façon dont les bureaucrates comprennent la pédagogie,— que parce que ces faits viennent corroborer la vraisemblance des récits insérés dans les gazettes polonaises.

Les journaux allemands, au début de la grève, dans la première semaine de septembre 1906, s'étendirent assez longuement sur la façon dont on réprimait la résistance des écoliers Polonais. Mais, au bout de quelques jours, silence complet. Comme le firent remarquer plusieurs journaux étrangers, un mot d'ordre avait dû passer. *Le fait est que, pour être documenté sur ce sujet, le chercheur ne dispose que d'un seul son de cloche, le son polonais.*

Alors il est arrivé que des quotidiens et des périodiques allemands ont argué qu'il ne s'agissait là que d'incidents grossis d'une façon démesurée, considérablement amplifiés dans un but nationaliste, — et même ils ont reproché aux polonophiles de tirer leur documentation de « coins obscurs », pour répéter un mot de la *Gazette de Cologne* du 14 septembre 1907. C'est ainsi que la *Post*, peu après l'article de la *Gazette de Cologne* auquel nous faisons allusion, déclarait que « des nouvelles aussi tendancieuses devraient être démenties par les consuls allemands à l'étranger ».

Or, il arrive précisément que, *dans la presse allemande*, on trouve rapportés des *faits divers allemands*, concernant des *écoliers allemands*, qui sont superposables, *trait pour trait*, *détail pour détail*, aux *faits divers polonais*, concernant des *écoliers polonais*, rapportés *dans la presse polonaise*.

La démonstration est faite, et elle est parfaite.

Du reste, un rédacteur germanophile du *Petit Messager de Bruxelles* nous fournissait une explication de ces tendances brutales, le 6 janvier 1902, dans un article où il considérait les enfants de Wrzésnia comme des gosses qui avaient mérité une correction exemplaire. Soit dit entre parenthèses, je voudrais qu'il y eût beaucoup, de par le monde, de gosses, de sales gosses de cette trempe. Ce rédacteur disait en propres termes : « La jurisprudence prussienne va même jusqu'à dire que les instituteurs ont le droit de punir les écoliers aussi sévèrement que leurs parents, c'est-à-dire qu'*une peine corporelle qui ne nuirait pas à la santé de l'enfant et dont les traces seraient effacées au bout de quinze jours ne constitue pas un délit.* »

Je considère du reste cette phrase comme une simple boutade, et je suis intimement convaincu qu'il n'y a guère d'Allemands qui, de gaieté de cœur, frappent leurs enfants au point de leur laisser des marques sur la peau durant quinze jours.

Le même journaliste reprochait aux enfants de Wrzésnia de se battre entre eux, de maltraiter les animaux, d'être impertinents envers les personnes âgées, sans se douter un seul instant que cet état d'esprit était la conséquence directe du régime disciplinaire auquel ils étaient soumis.

Du reste, les voix libérales qui, en Allemagne même, s'élèvent contre ces procédés pédagogiques ne se comptent pas.

C'est ainsi que nous avons entre les mains une curieuse brochure allemande, intitulée : *Ce qui peut se passer au pays des poètes et des penseurs ; un mot sur les fouetteurs scolaires et sur leurs admirateurs, écrit comme contribution du jour anniversaire de Gœthe* (1). Cette petite brochure de 32 pages, éditée en 1899, d'une extraordinaire violence, relate, entre autres choses, la mort de l'enfant Fischer, qui aurait succombé à des brutalités exercées par le maître Richard, à Schönberg, aux portes de l'Athènes du Nord.

De même qu'en Pologne, les autorités soutinrent l'instituteur, condamnèrent les journalistes, récusèrent le témoignage des enfants ; le père évita à grand'peine une condamnation.

Dans cette brochure, l'auteur fait allusion *aux ébouriffantes nou-*

(1) *Was in dem « Lande der Denker und Dichter » passiren kann. Ein Wort über die Schulprügler und ihre Gönner als Beitrag zur Göthefeier*, par Theodor Brix, Berlin (Walther), 1899, in-8°, 32 pages.

velles qui viennent de la Pologne prussienne, et, dans un chapitre intitulé : « *Une honte pour le peuple allemand*,» il parle *de l'extraordinaire chose qui résulte de l'union du chauvinisme et de la rage intense à fouetter (Prügelschwarmerei*, de *Schwarmerei*, enthousiasme de l'émotion et exubérance de la nature, terme très énergique fréquemment employé par Fichte). L'auteur en question considérait l'abus des corrections dans les écoles comme une manifestation et une conséquence du militarisme.

La colonie agricole de Mielczyn

Dans la colonie agricole d'enfants assistés (*Fursorge*) de Mielczyn (cercle de Witkowo, près de Posen), fondée en 1896 par la *Commission de colonisation*, et où ne se trouvaient du reste que des Berlinois, au nombre de 54, âgés de 16 à 21 ans, de 18 ans en moyenne, orphelins ou enfants vicieux, — ces malheureux, pour des fautes légères, recevaient de 25 à 125 coups de bâtons, de cravaches ou de martinets aux lanières nattées, étendus en travers d'un escabeau, — sans compter les privations de nourriture et le cachot.

Vers la fin de mai 1909, un jeune homme de *dix-neuf ans* demanda un jour à se reposer pendant qu'il travaillait à poser des tuyaux ; il s'était fracturé la jambe six mois auparavant et, pour ce motif, se sentait fatigué. En guise de réponse, il reçut sur le dos et les reins 25 coups d'une forte cravache. Comme il avait crié, il en reçut de nouveau 25, et, comme il n'avait pas compté en mesure (les jeunes gens devaient compter les coups au fur et à mesure qu'ils les recevaient, et chaque coup non compté était donné à nouveau), on lui en administra encore 4. Ce jeune homme, qui appartenait à la bourgeoisie et qui avait été confié à cette colonie pour « un défaut moral », suivant l'expression de son père, c'est-à-dire vraisemblablement pour quelque faute plutôt légère, se sauva à Berlin dans sa famille. Il avait le corps couvert d'ecchymoses, en maints endroits la peau avait été coupée par la cravache, ainsi que tous les siens purent le constater, et de huit jours il éprouva une grande difficulté à s'asseoir et à se coucher sur le dos. Le père, qui communiqua ce récit à la presse dans les tout premiers jours d'août, fit établir et attester la véracité de la chose par un médecin. Pourtant, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, le jeune homme réintégra la

colonie, ainsi que cela est spécifié dans la *Berliner Zeitung* du 31 juillet 1909, et fut soumis derechef à de tels châtiments « inusités » qu'il se sauva de nouveau et alla implorer l'assistance d'un conseiller municipal social-démocrate de Berlin. A la suite de cette démarche, M. Bernstein, docteur en médecine, membre de la Commission des Enfants assistés de Berlin, prit à cœur de défendre les pupilles aussi odieusement traités, et un scandale monstre éclata.

Le conseiller municipal Dr Vogt et le Dr Bernstein, spécialement délégués par la ville de Berlin, se rencontrèrent tout au début d'août à Mielczyn avec M. Wehrmann, un fonctionnaire d'un certain rang, envoyé par le président de la province de Bromberg.

Depuis le mois de mars, l'établissement en question était dirigé par le pasteur Breithaupt, un homme de 32 ans, élève lui-même d'un pasteur très connu, nommé Bodelschwing. Les surveillants étaient recrutés parmi une Union chrétienne de jeunes gens de Berlin.

Devant la Commission (et je rapporte tout ce qui suit d'après M. Bernstein) comparut l'inspecteur de la colonie, Engel, disciple également du pasteur Bodelschwing. Il reconnut que certains enfants recevaient jusqu'à 100 coups par jour, — et qu'il arrivait très fréquemment que, pour les corriger plus facilement, on leur liait les pieds et on leur attachait les mains derrière le dos, alors qu'ils étaient couchés sur l'escabeau ; en tout cas, cette procédure était usuelle pour ceux qui faisaient partie de la section disciplinaire. Le pasteur déclara qu'au début il administrait la schlague en personne, mais qu'au bout de deux mois « cela l'avait dégoûté » et qu'alors il avait délégué ce soin au susdit Engel. Le pasteur reconnut qu'il était parfaitement exact que, dans les commencements, les enfants devaient compter les coups, mais que, par la suite, cette disposition avait été abrogée. Il reconnut qu'il restait absolument vrai que, quand un jeune homme résistait, on recommençait toute la correction. Certains des pensionnaires avaient des entraves aux pieds, en prévision des fugues qui, paraît-il, étaient fréquentes. Le pasteur allégua que, du reste, des enfants arrivaient de Berlin ainsi entravés, et une enquête ultérieure prouva qu'il avait dit vrai.

Le pasteur reconnut qu'il était exact que des enfants recevaient jusqu'à 50 coups d'une affilée. Comme on lui objectait que dans l'établissement de Lichtenberg, qui devait servir de modèle à celui de Mielczyn, on ne donnait jamais plus de 10 coups à la fois, il

répondit qu'à trois reprises il avait demandé sans succès au directeur de Lichtenberg de lui adresser le règlement de sa maison. Il reconnut également que des jeunes gens étaient mis en cellule, au pain sec et à l'eau, et qu'un jour où on repeignait la cellule, on enferma deux enfants dans la cave et qu'un jeune homme y était resté deux nuits.

Dans la colonie existait, en effet, une section disciplinaire, qui comptait généralement une quinzaine de pupilles. Celui qui y entrait commençait d'abord par être fouetté. Puis on lui entravait les pieds et on le mettait en cellule. C'était une pièce sombre, éclairée par une fenêtre petite et si haut placée qu'elle était à peine accessible à un homme fait. Pas de lit, simplement une couverture sur le sol. Suppression complète du petit déjeuner du matin (repas important en Allemagne) et du goûter; plus que deux repas. Dans les cas graves, suppression de la viande, mise au pain sec et à l'eau. Fréquemment défense de dire un seul mot sous peine de 50 coups de cravache. Parfois, indépendamment des entraves de fer aux pieds, on liait les mains du pupille derrière son dos, ou encore on l'attachait à un anneau (probablement fixé au mur). Ces liens n'étaient même pas enlevés lors des repas. C'était un camarade complaisant qui devait faire manger le pauvre enfant.

Au début, les corrections se donnaient publiquement devant tous les colons et tout le personnel, et même devant la diaconesse attachée à l'établissement. Mais, un jour, un épileptique, Schwarzenberg, de désespoir d'avoir été fouetté, se précipita sur une fenêtre pour la briser. Tous les surveillants présents se jetèrent alors sur lui et le frappèrent tous à la fois avec des cravaches, des martinets, des rotins. A la suite de cet incident, les corrections n'eurent plus lieu que devant un public restreint, mais elles furent infligées plus fréquemment et plus brutalement encore que par le passé.

Il était du reste vrai que la colonie comptait 12 assez mauvais garnements, qu'on ne pouvait guère mater que par les coups. Mais, ainsi que le firent remarquer les enquêteurs, ces jeunes gens n'étaient pas à leur place dans la colonie *ouverte* de Mielczyn et auraient dû être versés dans des colonies *fermées*, dont, du reste, ils provenaient. En tout cas, même leur tendance à troubler l'ordre n'excusait pas de telles brutalités. De plus, la Commission remarqua que le pasteur ne s'était jamais enquis des antécédents patholo-

giques de ses pupilles et que, certainement, bon nombre d'entre eux relevaient beaucoup plus d'un traitement médical que de raclées.

Un surveillant, Wrobel, était un fidèle collaborateur de l'inspecteur Engel. Il était pourtant vrai qu'on renvoya un autre surveillant pour avoir donné des coups de cravache sur la tête d'un colon.

Engel reconnut qu'il était exact qu'un colon fut enfermé un jour dans la buanderie, pieds et mains liés, après avoir reçu 100 coups de cravache pour avoir volé un œuf. Il y passa la nuit et, le lendemain, fut fouetté pour mensonge par le pasteur en personne. Il fut mis au pain et à l'eau. Le jeune homme eut de la fièvre ; on dut faire venir un médecni et l'envelopper dans des couvertures. Son corps était couvert d'ecchymoses.

Puis vinrent les témoignages des jeunes gens interrogés par la Commission.

Un garçon de 16 ans présentait une cicatrice récente sur le nez et une large balafre sur la joue droite. Il avait reçu 50 coups *pour avoir mangé un haricot qu'il devait planter.*

Un autre, rhumatisant, en peu de temps, avait été châtié quatre fois, deux fois 20 coups et deux fois 50 coups. Il portait sur la hanche droite une cicatrice provenant de la dernière correction.

Un pupille parut entravé. Pour tentative de fuite, il avait reçu 50 coups, et le lendemain 75.

Un garçon de 17 ans présentait quatre ecchymoses récentes. Il avait passé 10 semaines à la section de discipline et pendant 7 semaines n'avait eu ni petit déjeuner du matin, ni goûter.

Un jeune homme, de 17 ans également, s'était enfui *parce qu'il avait horreur de voir battre ses camarades.* On le fouetta ferme et on le ficela. Quelques jours plus tard, il reçut 60 coups pour n'avoir pas donné un ciseau qu'il avait trouvé. Il portait 4 marques sur la hanche droite et une dans la région du foie.

Un autre était resté huit jours et huit nuits, pieds et mains attachés sur des planches, dans la cave aux pommes de terre. Pendant tout ce temps, ce fut un de ses camarades qui s'occupa de le faire manger. A la suite de ce supplice, il dut garder le lit durant deux semaines, et le Dr Bernstein put voir au niveau du talon une plaie non encore guérie, de trois centimètres sur deux, et qui avait été causée par les fers.

Un pupille, 50 coups *pour avoir fumé des cigarettes* pendant le

travail, *au cours d'une pause.* — Un autre, qui n'était pas intelligent, 50 coups pour avoir dérobé et caché un sac rempli de morceaux de pain en prévision d'une évasion.— Deux reçurent chacun 100 coups *pour avoir volé chacun un œuf.*— Un garçon de 16 ans reçut 100 coups pour avoir dit : « Si les gas de Berlin venaient par ici ! » — Un garçon de 18 ans, *ayant faim*, *mangea un oignon* ; on lui donna 50 coups sur le derrière, puis 25 sur la plante des pieds, et finalement 25 sur le derrière, tout cela d'une affilée. — Un autre reçut 50 coups pour avoir pris des pois dans un plat. Pour avoir détenu une clef, 50 coups également. — Un colon, 75 coups *pour avoir mangé pendant le travail*, et au total 616 coups en deux mois. — Un autre reçut 100 coups à plusieurs reprises. — Un autre, pour avoir dit en plaisantant qu'il irait sur mer à la Pentecôte, fut gratifié de 40 coups sur la plante des pieds, d'abord 15 et ensuite 25.

Un jour, 9 pupilles reçurent chacun 50 coups à la suite les uns des autres. Une autre fois, ce furent six. Il arriva que 18 colons, dont un certain nombre des plus âgés de l'établissement, s'étant sauvés, furent ramenés par la police ; un certain nombre étaient ficelés. On en fouetta douze et plusieurs furent dépouillés de leurs vêtements.

Les surveillants menaçaient fréquemment les pupilles de leur revolver. Il y en avait qu'on forçait de coucher avec leurs pantalons, vraisemblablement ceux qui étaient à la section disciplinaire.

Ces incidents de Mielczyn soulevèrent dans toute l'Allemagne un tollé général de protestation. Ce mouvement fut unanime et sans aucune note discordante. Tous les journaux, de n'importe quelle opinion, flétrirent de pareils procédés d'éducation. Partout, ce n'était qu'articles sur les *Fursorge*, les *Zoglingen*, la *Fursorgeerziehung*, la *Prügelpadägogie*, le *Prügelpastor* et le *Prügeldorado*.

C'est ainsi que nous avons pu lire 300 articles de journaux sur cette affaire. Ces articles, nous les avons eus entre les mains. C'est d'après eux que nous avons rédigé ce qui précède, — et nous sommes à même de prouver à nos lecteurs, plus ou moins étonnés, que nous n'avons aucunement forcé la vérité.

Or, il est à remarquer que le Parquet ne se remua qu'avec une sage lenteur. Le pasteur quitta son poste le 1er octobre 1909. Une note parue dans le *Berliner Lokalanzeiger* du 15 du même mois apprenait que l'inspecteur Engel était congédié et que l'affaire devait

venir prochainement devant le Tribunal de Gniezno. Puis plus rien, et la presse de s'étonner. — Le *Breslauer General Anzeiger* du 6 août 1910 annonçait que l'instruction était close, que le pasteur Breithaupt et l'inspecteur Engel étaient inculpés de sévices ainsi que la plupart des surveillants, et laissait même entendre que le pasteur était également accusé d'avoir suborné des témoins. Le 16 septembre 1910, divers journaux, notamment le *Berliner Tageblatt*, le *Berliner Lokal Anzeiger*, la *Post*, la *Berliner Morgenpost*, la *Berliner Allgemeine Zeitung* ainsi que l'*Ostdeutsche Rundschau* de Bromberg faisaient savoir que l'affaire devait venir à Berlin, dans le courant d'octobre, devant la Chambre criminelle du *Landgericht III*, que cent témoins environ étaient cités et que le tapage devait être très grand. Or, en octobre il fut dit que le procès devait avoir lieu en novembre, et en novembre qu'il devait avoir lieu en décembre. Quoi qu'il en soit, au moment où nous achevions de rédiger le manuscrit de cet ouvrage, l'affaire n'avait pas encore été jugée. Pourtant, en fin de compte, elle vint devant le Tribunal (1).

Contrairement à notre attente, les journaux allemands relatant ce procès nous sont parvenus au moment où nous corrigions nos dernières épreuves. Aussi en avons-nous profité pour faire figurer dans cette brochure quelques-unes des dépositions apportées à la barre du Tribunal. Ce ne sont du reste pas forcément les plus curieuses, et nous en omettons volontairement qui sont tout aussi affolantes. Mais nous manquons de place et, d'autre part, nous avons l'intention dans notre deuxième étude de revenir sur cette affaire d'une façon beaucoup plus complète.

Au surplus, la formidable campagne de presse soulevée par ce scandale rendit infiniment plus de services aux pauvres *Fursorge* que n'importe quel jugement rendu contre les *pédoplèges*.

Le fait est que beaucoup de gens de cœur se mirent à étudier avec soin cette question des enfants assistés et des enfants détenus, ainsi que le prouvent des articles de journaux et de revues que nous avons lus avec grand soin, au nombre de plusieurs centaines.

Il va sans dire que cet extraordinaire régime cessa dès le début de l'enquête ordonnée par le Conseil municipal de Berlin ; un grand

(1) Nous avons appris au dernier moment que, finalement, cette affaire était inscrite au rôle de la 1re Chambre du *Landgericht III* (Berlin) pour le 12 décembre. Nous donnerons, dans notre ouvrage sur *la Lutte pour la langue en Pologne* et *l'Enfant Polonais*, le compte-rendu très détaillé de ce procès.

nombre des colons de Mielczyn furent transférés dans d'autres maisons, notamment à Lichtenberg.

Ces mauvais traitements infligés à des Berlinois et la lenteur avec laquelle la justice s'est remuée en cette affaire laissent entendre la rigueur avec laquelle les autorités durent réprimer la résistance des petits Polonais et l'accueil que les fonctionnaires purent faire aux parents qui se plaignaient.

L'affaire de Mielczyn en justice

Le procès a été jugé, au cours de dix audiences, du 12 au 23 décembre 1910. Des dépositions des témoins, il résulte que le petit exposé, que nous avons rédigé sur cette affaire au cours des pages précédentes, est fort au-dessous de la réalité. Nous sommes du reste heureux de profiter de cette occasion pour faire remarquer avec quelle stricte impartialité nous nous efforçons de rapporter les faits. C'est ainsi, qu'à plusieurs reprises, il a été question, devant le Tribunal, *de maintes et maintes corrections montant à 200 coups !* — infligées à l'aide de joncs, de martinets, de cravaches, de fouets de chasse et de charretiers, de cannes de promenades, de matraques en caoutchouc, etc. On ne frappait jamais les jeunes gens sur plus d'une épaisseur de vêtements et on leur sortait leur chemise. Sur le nombre, il y en avait qu'on déshabillait plus complètement et qu'on *châtiait à nu*, ainsi que cela est spécifié nettement dans plusieurs journaux, dans le *Berliner Tageblatt* du 24 décembre notamment. D'autre part, il a été dit devant les juges que des jeunes gens, après la correction, étaient parfois, pour travailler, forcés de tenir de leurs mains leurs pantalons, dont les boutons avaient été arrachés ! Du reste, il arrivait aussi qu'on leur enlevait les boutons de leurs culottes pour les mettre dans l'impossibilité de se sauver !

Pour corriger les pupilles, — corrections encourues généralement pour des niaiseries, très souvent pour évasion ou tentative de fuite (et qui à la place de ces malheureux n'aurait pas essayé d'en faire autant ?), — on usait de la procédure suivante : on les couchait la poitrine et le ventre en travers d'une chaise ou plutôt d'un escabeau, aux quatre pieds duquel on leur liait bras et jambes. Parfois, on agissait différemment et on leur attachait les mains

derrière le dos, ou encore on leur ficelait les jarrets l'un avec l'autre. A l'occasion, on leur mettait un mouchoir dans la bouche ! Tout ce que nous avançons est rigoureusement exact. Du reste, il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette « technique », attendu qu'elle n'était *aucunement particulière à Mielczyn*, et que c'est ainsi qu'on procédait à Gemünd et qu'on procède probablement à l'heure actuelle dans d'autres maisons d'éducation du même genre. Comme nous l'apprenait le *Vorwaerts* du 20 février 1910, cela s'appelle « *mettre le jeune homme en couronne* » **Jungfernkranz** ! ! Ensuite, on fouettait les patients à tour de bras ; cinquante coups étaient une dose absolument courante, mais c'était parfois *cent*, *cent cinquante* et *deux cents* coups ! Au besoin, les surveillants se relayaient dans l'accomplissement de ce travail pédagogique, quand ils ne frappaient pas plusieurs à la fois. Très fréquemment, on bâtonnait les jeunes pupilles *sur la plante des pieds et sur les jarrets !*

Le 5 mai 1909, sept pupilles, qui avaient formé le projet de s'évader, dénoncés par un de leurs camarades, furent schlagués en présence de tout le personnel et de tous les pensionnaires de l'établissement, alignés en rangs et par files. — Cette séance donna lieu à une scène d'une violence inouïe. Parmi les jeunes gens ainsi condamnés à la fustigation, se trouvait un certain Hugo Schwarzenberg, *âgé de 21 ans*, interné à Mielczyn depuis la fin du mois d'avril, c'est-à-dire depuis quelques jours seulement (il convient du reste d'ajouter qu'il avait déjà tenté de s'évader pendant son transfert de Berlin à Mielczyn), et qui auparavant avait voyagé comme marin au Brésil, à Rio de Janeiro, où il avait contracté une affection tropicale. Vigoureux garçon, il opposa une résistance désespérée, et, au cours d'une rixe folle, se battit avec les surveillants qui le frappèrent de joncs, de bâtons de caoutchouc, de fouets de chasse, etc. Un coup qui l'atteignit sur le nez le fit abondamment saigner. L'inspecteur Engel le menaça de son revolver. « Un ancien marin ne se laisse pas traiter ainsi », disait le pupille, qui fracassa une fenêtre par laquelle il se sauva. On courut après lui, on le prit, on le ramena, on le jeta à terre, on le battit, puis on le porta sur l'escabeau, où les surveillants le maintinrent puissamment, et on lui donna une rude schlague, jusqu'au sang (cette correction fut sanglante, déposa le témoin Clemens), 50 coups de fouet à toute volée.

Comme il lançait des ruades pour protéger son arrière-train, en même temps qu'il appelait ses camarades à son secours, on lui administra finalement de 30 à 40 coups de bâton sur la plante des pieds.

Un jeune homme de 18 ans, nommé Mauthe, qui était loin d'être un sujet vicieux, ayant pris un jour au surveillant Riemschneider une paire de chaussures, de l'argent et un revolver, — et ceci non pas pour voler, mais pour pouvoir se sauver, — et se sauver pour avertir la justice et sortir ses camarades de l'enfer où ils se trouvaient, — fut condamné par le pasteur à recevoir 200 coups de cravache. « Je me charge des 50 premiers », ajouta le ministre de l'Evangile. On s'empara du garçon, on lui lia les mains derrière le dos et on l'attacha le dos contre un arbre. Alors le pasteur, l'inspecteur Engel, les surveillants Wrobel et Weinland le cravachèrent en pleine figure et sur le torse nu, en présence de la sœur Olga, qui encourageait ces éducateurs nouveau style. Le malheureux eut presqu'une syncope. On le détacha, on le mit à terre, on lui jeta de l'eau sur la figure. Ensuite, on le ficela de nouveau à l'arbre et on le rossa, cette fois sur le dos et le derrière. Finalement, on le coucha sur l'escabeau et l'inspecteur Engel, aidé du surveillant Wrobel, le fouetta à tour de bras, et, pour clôturer la séance, on le bâtonna sur la plante des pieds. Peu après, on le porta à nouveau sur l'escabeau et on le corrigea encore.

Le jeune Max Winkler, âgé de 18 ou 19 ans, était fouetté environ chaque semaine. Une fois, il reçut 100 coups de suite. En deux mois, on lui en donna 880. Un jour, probablement pour tentative d'évasion, il fut condamné à 75 coups de fouet, dont 25 furent administrés par le pasteur, 25 par l'inspecteur Engel et 25 par le surveillant Wrobel. Tenu de compter les coups au fur et à mesure qu'il les recevait, par malice ou inadvertance, il compta 75 au 74me ; Breithaupt fit alors recommencer toute la correction : le malheureux reçut donc 149 coups d'une affilée ! Une autre fois, on lui infligea 75 coups pour avoir mangé en travaillant, et un autre jour, pour avoir mal fait une chambre, Engel lui donna 25 coups, en se servant d'un tel fouet et avec une telle violence que *chacun des 25 coups coupa l'étoffe du pantalon !* Châtié pour avoir parlé au cours du travail, châtié pour s'être assis pendant l'épluchage des pommes de terre, et cette fois avec un fouet tout neuf. Un garçon, qui avait passé à Winkler un morceau de pain, reçut 75

coups, et Winkler eut également le fouet en cette circonstance.

Piaskowski, sous les drapeaux au moment du procès, chipa un jour deux œufs dans un poulailler; il les goba en compagnie du jeune Bünger, jadis garçon livreur, âgé de 19 ans, souffreteux et qui sanglotait au cours des corrections. Ils reçurent chacun, sur l'ordre de Breithaupt, 100 coups de fouet. Lors de l'enquête faite par les magistrats de Berlin, ils n'avaient avoué que 30 à 35 coups, le pasteur leur ayant fait savoir par leur camarade Eggert qu'ils seraient mieux traités à l'avenir s'ils ne dénonçaient pas le véritable chiffre. Le 18 juin, trois pupilles s'étant évadés pendant qu'ils travaillaient aux champs, Bünger voulut en faire autant. Le surveillant Lang, l'ayant rattrapé, lui donna des coups de pioche. Breitkaupt le fit fouetter; on le déshabilla, on lui infligea 50 coups de cravache. Il saigna; le pasteur commanda alors qu'on lui versât du vinaigre sur ses plaies! Le lendemain, pour cette même tentative d'évasion, l'inspecteur Engel lui fit donner de nouveau 50 coups de fouet. Ensuite, on l'envoya à la section disciplinaire, où, deux jours après, il reçut de l'inspecteur Engel 50 autres coups pour s'être assis pendant l'épluchage des pommes de terre. Il dut aller à l'infirmerie, où il retrouva de ses camarades, qui, quoique moins blessés que lui, portaient cependant *sur les fesses des plaies allant jusqu'à l'escarre et dont les dimensions atteignaient celle d'une paume de main. Bünger dut rester quinze jours à l'infirmerie.*

Le pupille Graske, âgé de 20 ans, se sauva à Berlin le 4 mars 1909. Il fut ramené à Mielczyn un mois ou six semaines après. On le déshabilla, on lui donna 50 coups de fouet, on lui mit les chairs à nu. Ensuite, on l'envoya travailler aux champs, en bras de chemise, pieds nus et forcé de tenir son pantalon, qui n'avait plus de boutons. En ce mois de décembre 1910, c'est-à-dire au bout de 18 mois, il porte sur les reins des cicatrices de cette correction.

Nous pourrions, avec la plus grande facilité, présenter au lecteur de *vingt-cinq à trente* autres tableaux de ce genre.

Les accusés étaient au nombre de neuf : le pasteur Frédéric Breithaupt, 33 ans; l'inspecteur Jules Engel, 31 ans; Charles Wrobel, 45 ans, tailleur; Martin Weindland, architecte, condamné antérieurement pour vol et détournements; Adolphe Brozynski, de Berlin, menuisier, 30 ans, déjà condamné pour menaces; Emile Schüler, maréchal des logis, 24 ans, condamné quatre fois pour

n'avoir pas de domicile ; Max Riemschneider, antérieurement instituteur à Berlin, 58 ans ; Georges Lang, tailleur, *âgé seulement de dix-neuf ans* ; Richard Habedank, cocher, 25 ans.

Ils furent condamnés : Breithaupt, pour sévices *dangereux* dans 31 cas et séquestration dans 2 cas, à 8 mois de prison et 990 marks d'amende (ou 66 jours de prison) ; — Engel, pour sévices *dangereux* dans 32 cas, à 3 mois de prison et 460 marks d'amende (ou 46 jours de prison) ; — Wrobel, pour sévices *dangereux* dans 9 cas, à un mois de prison et 130 marks d'amende (ou 13 jours de prison) ; — Schüler et Lang, pour sévices *dangereux* dans 1 cas, à 30 marks d'amende (ou 6 jours de prison) ; — Riemschneider, pour sévices *dangereux* dans 2 cas, à 50 marks d'amende (ou 10 jours de prison). Quant à Habedank et à Brozynski, ils furent acquittés.

Il convient de noter que, pour le verdict, le Tribunal ne retint que les *sévices dangereux*, c'est-à-dire **capables d'entraîner la maladie ou la mort,** — au nombre de 38 au total exercés sur 18 pupilles, — et laissa de côté les *sévices graves*. Mais, au cours de son réquisitoire, l'avocat général avait relevé contre Breithaupt 57 cas de traitements barbares (1).

Les médecins, le Dr Hoffmann entre autres, spécifièrent nettement que les pupilles Mauthe et Ruppert, — ce dernier, un très gentil jeune homme, le plus jeune de tous les colons, qui n'avait jamais commis le moindre délit, que ses parents avaient envoyé à Mielczyn tout simplement pour lui former le caractère, qui fut l'objet de sévices encore plus graves que ceux endurés par le jeune Mauthe et qui actuellement gagne son pain quotidien dans un métier intelligent, — s'étaient trouvés en danger de mort du fait des mauvais

(1) Le surveillant Engel nous a appris dans sa déposition qu'on fouettait ferme à Bethel, dans l'établissement modèle du pasteur Bodelschwing. Le pasteur Breithaupt reçut également des coups étant jeune. Dans ceci réside probablement en grande partie le secret de cette lamentable affaire : *ceux qui ont été schlagués, quand ils le peuvent, schlaguent à leur tour*. M. Fouillée nous dit, dans son ouvrage sur la *Psychologie des Peuples Européens*, qu'en Allemagne les Cadets reçoivent dans leurs écoles militaires de rudes corrections corporelles avec des cordes D'autre part, en 1867, à l'Académie militaire de Wiener Neustadt, qui correspond en Autriche à notre école de St-Cyr, on donnait encore les verges, comme on les administre parfois chez nous aux petits enfants, à de grands garçons, à la veille de sortir lieutenants. Des faits aussi extraordinaires donnent l'explication des brutalités exercées sur les soldats.

traitements encourus. A noter, du reste, que la plupart des pupilles de cet établissement, hormis quelques fort mauvais garnements, n'étaient au fond que des gavroches et que de gais lurons, et que ces épouvantables corrections n'étaient guère infligées que pour des évasions ou tentatives d'évasion (ce qui était, du reste, plus que compréhensible) et pour des fautes sans aucune sorte d'importance, ainsi que le lecteur a pu s'en rendre compte.

Dans son réquisitoire, moins modéré que ne l'ont prétendu les journaux parisiens, l'avocat général déclara au pasteur qu'il avait traité ces jeunes gens comme on n'oserait traiter des animaux, qu'il était fort heureux qu'on n'ait pas eu à déplorer de mort d'homme et que toute cette affaire causait un préjudice moral énorme à toutes les maisons de *Fursorge*, dont certaines pourtant sont parfaitement installées.

Il existe en Allemagne des quantités de maisons de redressement, d'amélioration, de correction, établies sur des types très divers, qui forment un ensemble très complexe et qui s'adressent à des clientèles assez différentes. Dans ces maisons, il y a de tout : enfants orphelins, enfants confiés directement par leurs parents, enfants assistés, enfants remis par la justice. Suivant le cas, les enfants y reçoivent l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement complémentaire (*Fortbildungschule*). Dans certaines maisons, on leur apprend un métier. Dans toutes, ils sont généralement occupés à des travaux agricoles, mais dans une proportion très variable. Il y a de ces maisons où la discipline est relativement douce, où les enfants peuvent aller et venir librement et même se promener aux environs. *Parfois, des parents y mettent des enfants dont ils n'ont aucunement à se plaindre, simplement pour les élever à la dure. D'autre part, les autorités y internent des enfants qui, n'ayant commis aucun délit, se trouvent sans soutien, que leurs parents aient été mis en prison ou qu'ils aient été déchus de leurs droits paternels.* Ce serait une erreur profonde de considérer, *a priori*, tous ces *Fursorge* comme de petits malfaiteurs, et le plus grand nombre de ces établissements ne présentent aucunement le caractère infamant qui s'attache en France aux maisons de correction.

Dans toutes ces maisons, les peines physiques sont de mise, ce qui ne veut pas dire qu'il y ait forcément abus ou excès. Certains

auteurs, notamment M. Carl Clemens Hartmann, ont généreusement écrit que, même à l'égard des enfants et de jeunes gens coupables de délits sérieux, il ne fallait user du fouet que le moins possible et, en tout cas, ne pas le considérer comme le moyen universel de discipline (1).

N'empêche que, dans nombre de ces établissements, la discipline est effroyable. Du reste, ce n'est souvent que la persistance de vieux usages, attendu, par exemple, qu'en 1844, dans les maisons de correction du Grand-Duché de Saxe-Meiningen, il était *licite* d'infliger jusqu'à 60 coups de verges directement sur la peau de malheureux gamins de 12 ans !

Les époux Colander, qui, dans le Schleswig, dirigeaient une maison de redressement, *Blohmsche Wildniss*, où il n'y avait que des filles, se sont rendus tristement célèbres au printemps de 1909, par les atrocités absolument innommables auxquelles ils s'étaient livrés sur leurs pensionnaires. Ce fut dans l'Allemagne entière un cri unanime de réprobation ; ils furent sévèrement condamnés par le Tribunal d'Itzehoe.

On lisait, dans le *Breslauer Zeitung* du 5 février 1910, que des poursuites étaient engagées au sujet de « traitements cruels, de sévices barbares et de tourments méchants » exercés à Novelle, dans une maison d'amélioration, sur des garçons de 14 à 18 ans.

Le *Matin* du 17 mars 1910 nous apprenait que 25 pupilles de la maison d'éducation Martini, près de Munster (Westphalie), à cause des mauvais traitements qu'ils enduraient, s'étaient sauvés dans le village voisin, où, du reste, la gendarmerie les avait arrêtés.

Le *Vorwaerts* du 12 avril 1910 rapportait l'histoire d'un enfant de 12 ans, maltraité à la maison *Pfingthaus*, de Postdam.

La *B. Z. am Mittag* du 18 avril 1910 faisait savoir que le direc-

(1) Carl Clemens Hartmann, *Der jugendliche Verbrecher im Strafhause*, Hambourg, 1892, in-8, 55 pages. — C'est ainsi que, dans l'établissement de Lichtenberg, qui devait servir de modèle à celui de Mieleczyn, on ne ferait des peines physiques qu'un emploi très modéré. D'après ce qui fut dit au cours du procès Breithaupt, on n'y donnerait jamais plus de 20 coups et le nombre des jeunes gens qui encourent le fouet n'atteindrait pas 10 0/0. Contre cette pratique ainsi comprise, peu de chose à dire, attendu qu'il est incontestable que ces jeunes gens ne sont pas forcément tous de petits anges et attendu que dans le nombre il y en a certainement qui ne sont pas toujours accessibles, ou du moins accessibles de façon égale, aux conseils moraux et à la persuasion ; — sans compter qu'au point de vue de la discipline, le châtiment donné avec modération acquiert une efficacité réelle.

teur de la maison de redressement *Carolinenfeld*, à Greiz, ancien diacre, marié, père de famille, déshabillait ses pupilles, garçons et filles, et les frappait de verges et de cravaches au point de leur faire des plaies saignantes. Cet éducateur était en même temps accusé d'avoir détourné de l'argent.

L'Institut professionnel de Gemünd

D'autre part, le *Vorwaerts* du 20 février 1910 nous apprenait qu'à GEMÜND, près d'Elberfeld, dans une maison de *Fursorge*, où sont hospitalisés de 140 à 150 jeunes gens (dont un tiers d'Elberfeld), âgés de 14 ans et au-dessus, auxquels on enseigne les métiers de serrurier, menuisier, cordonnier, jardinier et cultivateur, *le fouet représentait l'universel moyen de discipline, et ceci pour les fautes les plus petites*. Les corrections y étaient données le dimanche matin, d'après les notes de la semaine, — indépendamment de celles qu'on administrait les autres jours. On attachait les jeunes gens de façon à les mettre dans l'impossibilité de bouger, on leur mettait un mouchoir dans la bouche et on les fustigeait, — *jusqu'à 100 et 150 coups de rotin d'une affilée*. Là encore on les menaçait le revolver à la main.

Pour de plus amples détails sur cette affaire, et sur d'autres affaires similaires, car ces faits ne sont pas isolés (ce qui, du reste, ne veut pas dire qu'il se passe forcément des scènes identiques dans toutes les maisons de *Fursorge*, — bien loin de là !), je renvoie le lecteur à mon étude sur la *Lutte pour la langue en Pologne* et l'*Enfant Polonais*, qui est bourrée de documents.

Pédagogie !

Il arrive parfois que des scènes de ce genre se passent au sein des familles, ainsi qu'en témoignent par exemple l'affaire du précepteur Dippold, qui, en 1903, fit mourir, à force de mauvais traitements, un des fils d'un directeur de la *Deutsche Bank*, et celle du musicien Steindel, jugé en 1907, à Stuttgart, pour sévices exercés sur ses propres enfants et contre lequel les magistrats relevèrent six cents chefs d'accusation.

« L'*Arbeiter Zeitung*, de Vienne, écrivait le Professeur Forel (1),

(1) Auguste Forel, *La Question sexuelle exposée aux adultes cultivés*, 1re édition, Paris, 1906, page 552.

journal très consciencieux, publie « avec les noms » les hauts faits du prince régnant d'un très petit État allemand, qui, chaque fois qu'un maître d'école avait imposé à un élève, dans le lieu de sa résidence, un châtiment corporel, se plaisait à s'en faire lui-même le haut et puissant exécuteur . . . .

. . . .

» Ailleurs, continuait l'éminent psychiâtre, de nombreux enfants furent roués de coups pendant plusieurs années par un individu qui se donnait faussement pour un agent de police et les intimidait en les menaçant de les dénoncer et de les faire punir par le tribunal s'ils se plaignaient des coups qu'ils avaient reçus. Un garçon, plus courageux que les autres, se décida enfin à porter plainte, et la chose vint ainsi au jour. »

Je connais, d'autre part, l'histoire d'un commissaire de police, nommé Schow, qui, il y a dix ou douze ans, entre autres exploits, fit mander un jour un jeune employé des postes, lui faisant savoir qu'il était chargé, par l'administration des postes, de lui infliger une correction pour quelques délits. Le jeune homme, tancé d'importance et tout intimidé sur le moment, se rendit aux objurgations du commissaire et consentit à se déshabiller, à s'étendre sur un canapé et à recevoir un châtiment corporel. Mais, dans la suite, l'affaire lui ayant paru plus que singulière, il la raconta, et on apprit alors qu'un certain nombre de garçons avaient été fustigés de semblable façon par ce singulier policier, qui fut du reste poursuivi et condamné à 100 marks d'amende.

Or, il est curieux de constater que la *Welt am Montag* du 24 décembre 1910 porte à notre connaissance des faits à peu près du même genre, au cours d'un article de plus de 40 lignes, où il est question d'un inspecteur de police de Landeshut (Silésie), qui, récemment, fit avouer à un enfant, à coups de nerfs de bœuf, un larcin qu'il n'avait jamais commis ! et d'un autre inspecteur du nom de Engler, condamné ces jours-ci à quatre mois de prison pour avoir, en 1909 et 1910, dans son bureau, fouetté et maltraité de façons diverses quantité d'enfants.

Il m'arrive souvent, quand je parle des souffrances endurées par les enfants Polonais, de rencontrer parmi mes interlocuteurs une certaine incrédulité. On m'objecte que je dis des choses « énormes ». Je dois avouer que, pour mon compte personnel, j'ai éprouvé ce

même sentiment d'incrédulité quand je lus, pour la première fois, dans les gazettes polonaises, des histoires d'enfants qui, pour avoir reçu de 6 à 10 coups de jonc, éprouvaient de la difficulté à s'asseoir et à marcher et portaient sur le corps plus que des marques, presque des blessures, constatées par les parents qui déshabillaient leurs petits et certifiées par les médecins. Cela me semblait « énorme», car, si j'ai pu voir de temps à autre, assez rarement du reste, des enfants châtiés dans mon entourage, jamais pourtant je n'avais observé de choses pareilles. Or, j'ai cru le jour où des journaux allemands m'ont appris qu'à Berlin des écoliers étaient l'objet de sévices identiques. Scènes exactement superposables : enfant recevant un nombre très limité de coups, rentrant à la maison inquiet ou pleurant et paraissant blessé; le papa et la maman le déshabillant, voyant sur la peau des marques vraiment excessives et courant chez un médecin, qui venait établir qu'il s'agissait de sévices réels et non pas d'une simple histoire forgée par les parents.

De même si, en ce moment, m'appuyant sur des documents incontestables, je mets le lecteur au courant d'actes de brutalité commis en Allemagne dans des établissements d'instruction de diverses catégories, ce n'est aucunement avec l'intention de discréditer par une généralisation intempestive et maladroite des institutions *dont certaines peuvent passer à plus d'un titre pour des modèles*. C'est tout simplement pour montrer que, dans cette grande Allemagne, dans cette Allemagne intellectuelle, on assiste parfois à d'effroyables accès de brutalité pédagogique, qui confirment la véracité de tout ce que j'avance touchant les enfants Polonais. A noter du reste que l'analogie n'est pas absolue (mais qui prouve plus prouve bien), attendu que jamais je n'ai soupçonné les maîtres d'écoles de la Posnanie d'intentions perverses (comme c'était certainement le cas du directeur et des surveillants de Mielczyn) et que, dans l'ensemble, les jeunes Polonais furent indubitablement moins maltraités que les pensionnaires du pasteur Breithaupt, — à l'exception pourtant de quelques-uns qui se trouvèrent mal sous les coups ou qui succombèrent à la suite de corrections; et encore, dans ces cas lamentables, les maîtres péchèrent et le plus souvent, beaucoup plus, par *maladresse* que par excès de brutalité. Je connais pourtant une trentaine d'histoires où des garçons reçurent jusqu'à 80 coups de verges ou de joncs, ce qui, en matière de

brutalité pédagogique, est certes une mesure plus que comble.

Autres faits curieux et rigoureusement authentiques, qui me furent communiqués à titre particulier. Jeunes garçons, apprentis ou cultivateurs, se rendant à l'école et reprochant à un maître, avec plus ou moins de vivacité, le plus souvent avec beaucoup de vivacité, d'avoir brutalisé de petits frères ou de petits cousins, et recevant une correction pour fruit de leur démarche. Collégien, reprochant à un maître d'avoir battu les enfants des employés et serviteurs de son père, propriétaire, et encourant le fouet. Jeunes gens fouettés également pour avoir fait du bruit devant les bâtiments scolaires, pour être entrés dans l'école ou pour avoir excité les enfants. Dans ce cas, au nombre d'une vingtaine, — et certes ce chiffre n'est pas énorme (mais je ne parle que de ceux que je connais), — maîtres et jeunes gens n'eurent garde de trop ébruiter l'affaire : les garçons et jeunes gens étant punissables de prison ou tout au moins d'une amende pour avoir injurié des maîtres et troublé l'ordre scolaire (sans compter que certains risquaient de perdre leurs places ou d'être renvoyés du collège ou d'une école), et les instituteurs tombant également sous le coup de la loi pour avoir fait chose parfaitement illégitime.

Un maître reçut un jour une lettre anonyme injurieuse. Présumant qu'elle avait été écrite par le frère d'un ses élèves, pour éclairer sa religion, sous un prétexte quelconque, il manda le jeune homme à l'école ; ce dernier pouvait avoir 18 ou 19 ans. Je ne sais exactement ce qui se dit au cours de l'entretien, mais ce dut être chaud, car, finalement, le maître, aidé de deux collègues, donna les verges au jeune homme. Celui-ci, furieux de cette agression et de l'outrage qui lui avait été fait, voulut se plaindre. Mais, le surlendemain, il fut prouvé de la façon la plus évidente que c'était lui qui avait écrit la lettre injurieuse. Dans la complète certitude où il se trouvait, l'instituteur eut d'abord l'intention de poursuivre le grand garçon, mais il fut arrêté par l'acte qu'il avait commis et qui sûrement lui aurait valu une condamnation. Il se rattrapa alors en faisant quantité de misères au jeune frère et à deux autres enfants. Au bout de deux semaines environ, très ennuyé, le jeune homme alla trouver le maître, lui fit des excuses et lui demanda de ne plus persécuter les trois enfants. Le maître y consentit sous condition qu'il se soumettrait à une deuxième correction pour réparer sa faute. Le jeune ouvrier

refusa avec hauteur, partit, — mais après réflexion, revint à l'école, où il dut se dévêtir et subir le châtiment. Dans la suite, les trois enfants ne furent plus l'objet de vexations.

Un jeune homme, employé dans une administration, passait en bicyclette devant une école ; tout en pédalant, il jeta des pierres dans une fenêtre, dont il cassa deux vitres. Le portier sortit pour voir ce qui se passait et avertit un jeune instituteur, qui, enfourchant une bicyclette, s'élança à la poursuite du garçon. Ce dernier, en voulant hâter son allure, tomba. Des personnes présentes le maintinrent jusqu'à l'arrivée du maître, le bourrant de coups de poings et de pieds pour commencer. A quatre, ils le portèrent devant l'école, le tenant par les bras et les jambes. C'était la sortie des écoliers ; il se produisit une certaine confusion. On sortit un escabeau, sur lequel on coucha le jeune homme, et ensuite on le battit avec un jonc. Comme épilogue, il perdit sa place.

Je connais également l'histoire d'un jeune Polonais qu'on fouetta rudement dans un poste de police pour avoir, au plus fort de la grève, distribué dans la rue des formulaires de protestation, et d'un autre garçon, Polonais également, qui, plus récemment, fut également rossé d'importance pour avoir voulu assister à une réunion publique sans avoir l'âge légal pour cela, c'est-à-dire 18 ans.

Les jeunes Polonais sont l'objet de persécutions d'ordre moral et de persécutions d'ordre physique. *Ce qui m'attire vers eux et ce qui les rend si sympathiques à mes yeux, ce sont évidemment les tracasseries morales beaucoup plus que les sévices corporels.* Certes, je ne vais pas les plaindre d'avoir reçu des coups ! Cela serait presque injurieux à leur égard ! Mais, cependant, j'ai tenu à exposer cette question des coups pour documenter le lecteur, et ceci, je l'ai fait en médecin et appelant, suivant le conseil de Boileau-Despréaux, « un chat un chat et Rollet un fripon ».

Du reste, me plaçant au point de vue pédagogique, je ne conçois même pas que l'idée de tels excès « pédagogiques » puisse germer dans la cervelle d'éducateurs intelligents, attendu que, très souvent, des enfants non seulement *indociles*, mais même *délinquants*, se laissent réduire sans qu'il soit besoin de recourir à une pareille orgie de coups, — et qu'on a avantage à traiter avec générosité les enfants même coupables de grosses fautes, du moment qu'ils sont bons dans le fond.

C'est ainsi que je me souviendrai toujours de l'affaire suivante. Je rencontrai un jour dans la rue, la figure pâle et défaite, étrange dans toute son attitude, un jeune homme de 16 ans que je connaissais ainsi que sa famille. Surpris de sa mine, je m'informai de sa santé. L'enfant, d'abord, ne me répondit pas ; mais, quelques secondes après il me dit d'une voix entrecoupée qu'il venait de partir de chez lui pour n'y jamais rentrer, et il se mit à pleurer. Là-dessus, je le fis monter en voiture et l'emmenai chez moi. Le jeune homme, voyant que je le traitais affectueusement, s'épancha dans mes bras et m'avoua en sanglotant qu'il avait détourné trois cents francs à un de ses oncles. Elève d'un lycée très sportif, il était chargé par ses camarades de recueillir des cotisations dont le montant servait à acheter des instruments de jeu. Enfant peu surveillé et habitué à dépenser beaucoup pour son âge, il avait mêlé l'argent de cette caisse au sien propre et, par étourderie, sans s'en rendre compte, avait dilapidé une partie de la somme qui lui était confiée. Quand il s'en aperçut, affolé, il ne trouva rien de mieux que de pénétrer dans l'appartement d'un de ses oncles qui était absent, demandant la clef à son père sous prétexte de chercher un livre. Naturellement, le père donna la clef, et, une fois dans l'appartement, mon petit bonhomme fractura un secrétaire, où il prit trois cents francs. Puis, insoucieux, il ne s'occupa aucunement des suites de sa faute. Mais, au moment où se passait la scène que je raconte, l'oncle allait revenir, et le gamin, complètement désorienté, absolument affolé, s'était sauvé de chez lui.

Tout en témoignant à l'enfant de la sympathie, d'un ton ferme je lui fis comprendre qu'il s'était fort mal conduit ; que, si le premier acte de sa faute était dans une certaine mesure excusable, le deuxième dépassait vraiment toute limite ; que son grave tort avait été de dissimuler son premier méfait, ce qui l'avait amené à en commettre un second beaucoup plus grave ; qu'il était dans la situation d'un individu qui, pour effacer une tache sur un vêtement, ferait un trou à la place ; qu'il ne devait pas couronner sa deuxième bêtise d'une troisième encore plus énorme, d'autant plus qu'il était d'un âge où, somme toute, rien n'est irréparable. Je commençai par lui conseiller d'avouer à son père ce qu'il avait fait, lui promettant de l'aider dans cet aveu et de le protéger contre la colère paternelle. L'enfant, en se tordant les bras, refusa, et je n'insistai pas.

Alors je lui fis comprendre qu'en gardant pour moi la connaissance de son méfait, j'engageais lourdement ma responsabilité ; que, s'il se conduisait bien par la suite, cela ne présentait aucune sorte d'inconvénient, mais que, s'il commettait de nouvelles frasques, sa famille serait en droit de m'adresser d'amers reproches pour ne pas l'avoir mise au courant de la faute initiale. En le secouant par le bras, je lui demandai de prendre l'engagement d'honneur de se comporter dans l'avenir comme un brave garçon, lui disant que je me trouverais toujours à sa disposition pour lui donner tous les conseils qu'il pourrait désirer. Le jeune homme prit l'engagement que je lui demandais, je lui avançai la somme nécessaire et, manifestant à mon tour le désir d'avoir en prêt un livre de la très riche bibliothèque de son oncle, je lui fournis l'occasion de rentrer dans l'appartement de ce dernier et de remettre les billets là où il les avait pris.

Or, cet enfant s'est toujours très bien conduit dans la suite : il a pris l'habitude de venir d'une façon régulière me confier ses petits ennuis et, pour rien au monde, il ne voudrait encourir de ma part le moindre blâme, même dans les plus petites choses.

Quand je vis ce jeune homme devant moi, désemparé et comme une loque morale, j'ai estimé que je devais le tirer du pétrin dans lequel il s'était mis et faire en sorte qu'il ne retombât pas ultérieurement dans des fautes analogues, mais jamais, au grand jamais, je n'ai eu un instant l'idée de tomber dessus à bras raccourcis.

Un jeune homme de seize à dix-sept ans avait été condamné à être interné dans une maison de correction pour vol d'une bicyclette. De bonnes âmes obtinrent la suspension de cette condamnation et placèrent le garçon comme apprenti chez un serrurier. Intelligent et travailleur, il donnait pleine satisfaction à son patron et à ses protecteurs quand, au bout de huit mois, de nouveau il vola une bicyclette. Le patron et la victime du vol commencèrent par prendre la chose tout à fait au tragique. Ils se refusaient à tout accommodement, ce qui était très grave pour le gamin, qui risquait d'être enfermé cette fois pour de bon, ce qu'on voulait éviter à tout prix. Ils consentirent finalement, le volé à ne pas déposer de plainte et le patron à passer l'éponge et à garder le jeune ouvrier, sous réserve que ce dernier recevrait une correction. Comme il s'agissait là d'une condition *sine qua non*, ce *modus vivendi* fut accepté,

d'autant plus que le jeune homme méritait tout de même d'être puni et que quelques coups étaient préférables à l'internement dans une maison de correction. Le châtiment, parfaitement anodin, ne fut tout de même pas sans froisser quelque peu l'orgueil des seize printemps du jeune ouvrier, ce qui l'amena du reste à résipiscence. En s'essuyant les yeux, le jeune homme reconnut que, si la peine qu'il venait de recevoir l'avait vexé, cependant on ne l'avait pas puni bien méchamment, attendu que c'était tout juste s'il avait senti les coups. Il ajouta que ses protecteurs, pour avoir pris à son égard une telle mesure, devaient être terriblement furieux et mécontents et que cela le navrait, vu que personne auparavant ne s'était occupé de lui avec autant de soin et ne lui avait témoigné tant d'intérêt. Finalement, il pleura à l'idée qu'on pouvait l'abandonner. Tout en le tranquillisant, on lui fit de la morale, lui montran qu'il devait mieux se conduire à l'avenir. Comme on lui demandait la raison qui le portait à voler des bicyclettes, il répondit « que ce n'était pas précisément pour voler, mais parce qu'il adorait les bicyclettes ». On lui dit que, s'il aimait tant les bicyclettes, il était beaucoup plus simple d'en demander une que d'en dérober, et que, s'il voulait prendre l'engagement ferme de se conduire à l'avenir en bon sujet, on allait lui en offrir une ; ce qui fut fait le surlendemain. Ne comprenant pas comment sa faute pouvait lui valoir un cadeau, il prit à cœur de suivre les conseils qu'on lui avait donnés, et ce garçon est, à l'heure actuelle, un parfait bon sujet.

Quel traitement le pasteur Breithaupt aurait-il infligé à ces deux bons petits « chenapans » dont je viens de raconter l'histoire, lui qui n'a pas craint de déclarer devant le Tribunal que de grands garçons étaient parfaitement de taille à supporter 100 coups de cravache ou de fouet et qui administrait à ses pensionnaires jusqu'à 75 coups pour avoir fumé, pour avoir chipé un morceau de pain, pour avoir causé, pour être assis alors qu'ils auraient dû se trouver debout? Il les aurait frappés jusqu'à ce que mort s'ensuivît, à l'instar de ce qui se pratique à l'occasion dans les prisons de la Russie (1).

(1) Lors du procès de Mielczyn, des témoins et des journalistes vantèrent la douceur avec laquelle étaient traités les pupilles de Lichtenberg : ils annonçaient triomphalement qu'au cours de cette dernière année « on n'en avait fouetté que trois ». Or, la *National Zeitung* du 5, le *Berliner Lokal Anzeiger* du 6 et le *Vorwaerts* du 7 janvier 1911 portent à notre connaissance des faits assez curieux qui viennent de se passer à Lichtenberg, soit à l'école communale, soit dans

Les suicides d'enfants en Allemagne

Ces « coups » entraînent parfois des résultats désastreux. Dans un rapport de 32 pages, avec tableaux détaillés à l'appui, lu le 16 mai 1909 devant la *Gemeintziger Gesellschaft* à Leipzig, le Professeur de psychiâtrie A. Eulenburg, *en se basant sur des statistiques qui englobent vingt-trois années, établissait qu'il se suicidait en Allemagne, en moyenne par semaine, un écolier ou un collégien (38 °/o pour les gymnases et 62 °/o pour les écoles)*. De plus, de l'analyse très méthodique de

cet établissement modèle. Le 16 décembre 1910, dans l'école communale n° 1 de la localité, le maître Loest infligea une telle correction au jeune Erich Laube, qu'au rapport des médecins, il lui creva le tympan. Le 21 décembre, une fille de 12 ans, qui était subitement tombée malade à l'école fut ramenée chez elle sans connaissance, portée à bras par une femme et deux écoliers ; par ce temps inclément de décembre, elle n'était même pas revêtue d'un manteau ! De même le 4 janvier 1911, une fille du nom de Hoensch, atteinte depuis longtemps d'une grave maladie organique, dut être également reconduite chez elle par deux de ses camarades ; il arriva qu'au milieu du chemin on fut obligé de la porter. Le *Vorwaerts* faisait remarquer avec raison que les enfants, victimes d'indispositions alors qu'ils se trouvent à l'école, devraient recevoir des soins dans un local aménagé à cet effet et que, quand il y a lieu de les transporter chez eux, il convenait de les envelopper dans des couvertures et de les déposer sur une civière.

Pour terminer, ces divers journaux racontaient l'histoire d'une enfant assistée de Lichtenberg, Frida Döring, âgée de 15 ans, qui placée comme servante chez l'instituteur Otto, quitta ce dernier, pour une raison quelconque, mais avec son plein assentiment et en très bons termes. Le pasteur Succo confia alors la jeune fille à la famille d'un conseiller municipal social-démocrate de l'endroit et il fut convenu qu'elle y resterait jusqu'au moment où elle aurait trouvé une place. La femme du boulanger Schulz et la femme du maraîcher Müller proposèrent à la jeune fille de l'engager. Le pasteur déclara qu'il ne pouvait prendre sur lui une telle décision et qu'il allait en référer aux autorités supérieures de la province. Il connaissait pourtant les deux familles en question, le boulanger Schulz étant lié avec le pasteur Kunze, son prédécesseur, et le jardinier Müller s'occupant avec lui des affaires de la paroisse. Il advint que la jeune Frida se rendit dans la famille Schulz. Aussitôt, cela se passsait le 2 janvier 1911, un agent de police se rendit au domicile du boulanger, mit en état d'arrestation la jeune fille *qui n'était aucunement fugitive*, et la conduisit au poste en costume d'intérieur et sans même lui donner le temps de se couvrir d'un manteau. Du poste, on la mena ensuite au bureau central de police, toujours sans manteau. La fille du conseiller municipal se rendit alors chez le pasteur, lui demandant de faire au moins en sorte que la jeune Frida ne passât pas la nuit au poste. Le pasteur l'envoya promener et déclara qu'au surplus la petite Frida aurait dû rester chez le maître Otto. Frida Döring fut gardée toute la nuit au bureau de police.

Au sujet de la *Jungfernkranz*, se reporter à un dessin satirique de la *Tribune* (Berlin) du 21 décembre 1910.— Dans notre ouvrage complet, nous publierons les tableaux statistiques du Professeur Eulenburg sur les suicides des écoliers.

ces tableaux, il apparaît que *ces morts violentes furent la conséquence soit de la schlague, soit de la crainte de la schlague dans le 1/4 des cas pour les lycéens et dans 44 % des cas pour les écoliers.*

Enfants Polonais qui tombèrent en syncope au cours de corrections

Le bilan de l'oppression scolaire est un triste bilan. La grève terminée, les journaux allemands l'ont établi, ce bilan : ils comprenaient sous cette dénomination l'addition des amendes et des mois de prison auxquels avaient été condamnés parents, prêtres et journalistes. Nous, nous comprenons ce mot d'une autre façon.

Joséphin Péladan,ayant dit dans le *Soleil* que le sang avait coulé à flots dans les écoles de la Posnanie, stupéfia la *National Zeitung*, qui, dans son numéro du 18 octobre 1907, releva cette assertion d'une façon moqueuse. Le Sar Péladan a évidemment fait usage d'une figure de rhétorique ; mais, si des torrents de sang n'ont pas coulé dans l'école prussienne, au sens propre du mot, il n'en est pas moins établi que le bilan de l'oppression scolaire est un bilan sanglant.

Des enfants se sont trouvés mal sous les coups.

Le *Dziennik Poznanski* du 30 septembre 1906 annonçait qu'à Kozmin des enfants avaient été battus. Il ajoutait qu'il ne pouvait relater les faits de crainte d'être poursuivi, mais il laissait entendre qu'il s'était passé des actes de brutalité vraiment excessifs. Le 2 octobre, il faisait savoir en termes moins sibyllins (l'affaire avait dû s'ébruiter et les langues se délier) que les instituteurs de Kozmin avaient passé si fortement par les verges un de leurs élèves que le directeur avait dû de lui-même envoyer chercher un médecin, qui était venu dans l'école même, car l'enfant était sans connaissance.

Nous savons même, d'après des renseignements particuliers, que l'incident en question se passa le 24 septembre. Dans cette localité, les écoliers furent traités très sévèrement, mais sans grand résultat, s'il faut en croire le *Dziennik Poznanski* du 8 novembre, qui racontait que le maire et le sous-préfet (landrath) s'étaient transportés à l'école pour influencer les enfants, mais sans y réussir.

A Dopiewo, dans la seconde semaine de septembre 1906, l'instituteur Rychter donna des coups de pied et de poing à Victor Pietrzak, un écolier de 10 ans. L'enfant fut blessé en treize endroits sur

le dos et contusionné sur d'autres parties du corps. Il s'enfuit de l'école, mais en route il perdit connaissance et fut transporté à l'hôpital. Malgré la plainte portée par le père et appuyée par des témoignages dignes de foi, le procureur refusa de poursuivre l'affaire. (*Przyjaciel Ludu*, 16 septembre 1906.)

A Pleschew, lorsque l'élève Marie Bocianska se fut évanouie après avoir été violemment frappée à plusieurs reprises, l'instituteur s'écria sans chercher à la secourir : « Qu'elle meure donc !» (*L'Ecole Prussienne en Pologne*, page 23.)

A Gniezno, à la fin de novembre 1906, l'instituteur Hende battit l'enfant Witwoski, qui fut pris de convulsions. Avec l'aide des élèves, l'instituteur fit revenir à lui l'écolier évanoui. (*Lech*, 24 novembre 1906.)

A Mrocza, l'instituteur Drescher frappa le jeune Edmond Gliszczynski pendant la leçon de religion. Celui-ci s'évanouit. Voyant cela, l'instituteur tenta, avec l'aide d'un de ses collègues, de lui faire reprendre ses sens. L'enfant, pourtant, ne reprit connaissance qu'après l'arrivée du médecin. (*Kuryer Poznanski*, 19 janvier 1907.)

A noter qu'il ne s'agit là que des faits que nous connaissons. Il est parfaitement loisible de supposer que, dans d'autres endroits, d'autres enfants s'évanouirent également au cours de corrections.

Enfants Polonais qui succombèrent des suites de corrections scolaires

De plus, cinq enfants auraient succombé des suites de punitions corporelles.

Le 28 novembre 1901, à Mamlicz, dans la régence de Bromberg, le maître d'école frappa à coups de jonc sur les deux paumes du petit Joseph Hetman de Bendzitowo. L'enfant ayant voulu se sauver, le maître, aidé de quatre garçons, le coucha sur un banc et lui cravacha le derrière, le maintenant de son genou. Au cours de la classe, l'enfant fut pris de vomissements et se plaignit de souffrir dans la partie droite du ventre. Il rentra chez lui avec difficulté et mourut au bout de quelques jours. A l'autopsie, on trouva dans l'appendice un corps étranger du volume d'un noyau. Malgré un certificat délivré par le Dr Kolodziej, de Barcin, et par le célèbre Professeur Sonnen-

burg, un des plus illustres chirurgiens du monde, qui *attestait que la correction et avant tout la forte pression du ventre contre la surface résistante du banc, alors que l'enfant se débattait, avaient incontestablement aggravé une appendicite latente et chronique*, malgré le témoignage des enfants qui certifièrent la brutalité coutumière des maîtres, l'instruction commencée contre les instituteurs Papa et Glatzel fut annulée et ils ne furent pas punis.

A Pudliszki, près de Posen, un enfant de 8 ans, nommé Erzelczak, mourut des suites d'une correction infligée par le maître Ganske. A l'autopsie, on constata une fracture de la colonne vertébrale. Ce fait est rapporté par la *Gazette de Voss.*

A Brodnia (district de Srem), l'institutrice Brettschsreider battit la petite fille Joséphine Jazkowska, de Sulejew, âgée de 9 ans. L'enfant est morte quelques jours après d'une inflammation cérébrale. (*Goniec Wielkopolski*, 15 novembre 1906.)

Le 27 avril 1906, Joseph Kaminski, d'Anastarew, petit garçon de 8 ans, partit pour l'école d'Ostrowo, bien portant et plein de gaieté. Rentré à la maison, il se plaignit à sa mère que l'instituteur Vetter l'avait battu à cause du calcul. Il se coucha sans rien manger, il perdit la parole et il mourut le 5 du mois de Marie, suivant l'expression d'un de ses petits camarades.

Lors de la déclaration du décès, le père, François Kaminski, dit à l'employé de l'état-civil, Malz, que son fils était mort des suites d'une correction administrée à l'école. Il avait tenu le même propos au propriétaire Raut. Aussi on intenta des poursuites contre l'infortuné père, que le Tribunal de Witkowo condamna à 50 marks d'amende ou à 10 jours de prison pour outrages à l'instituteur. François Kaminski ayant interjeté appel, l'affaire revint devant le Tribunal de Gniezno le 3 décembre 1906.

Le premier témoin, Fritz Malz, instituteur et employé d'état-civil à Szydlowiec, protestant, 22 ans, déclara que, le 5 mai, l'accusé, s'étant présenté au bureau pour déclarer la mort de son fils, avait indiqué comme cause du décès la correction infligée à l'enfant par le maître Vetter. Cependant, l'employé d'état-civil marqua sur les papiers officiels que l'enfant était mort de la coqueluche, attendu qu'il l'avait entendu raconter par l'instituteur Eberhardta d'Ostrowo.

Le deuxième témoin, l'élève Wladislawa Miztkiewicz, 12 ans, s'exprime mal en allemand. Aussi le président du tribunal, Engel,

lui fait remarquer qu'il lui faudra rester à l'école encore plusieurs années. Elle dépose que, le 27 avril, l'instituteur Vetter a battu Joseph Kaminski sur la tête parce qu'il ne savait pas calculer. Il l'a injurié, ensuite il l'a poussé si fort qu'il est tombé sur le banc. Il l'a bourré de coups de pieds et lui a donné des coups de bâton sur le dos. En même temps, il criait en allemand : « Maudit Polonais, je te tuerai. » Après la mort de Kaminski, l'instituteur Vetter a battu la fillette Lykowska pour avoir causé de la correction infligée à Kaminski, et il a défendu de parler de Kaminski.

Le troisième témoin, François Erber, 10 ans, *Allemand*, protestant, déclare que Vetter a battu Kaminski pour le calcul. Il l'a saisi violemment et l'a jeté sur les fils de fer de la machine à calculer. Il l'a frappé au visage de chaque côté par deux fois, puis il l'a jeté sur le banc et, le tenant par la nuque, il a frappé sa tête contre le banc. Alors que Kaminski était revenu à sa place, il a reçu des coups de bâton. En même temps, M. Vetter disait : « Maudit Polonais, je te tuerai. » Le témoin ajoute qu'il est vrai que la fillette Lykowska fut battue.

Ensuite, Richard Vetter, instituteur, 25 ans, dépose sous serment ce qui suit : « Je ne me souviens pas d'avoir battu Kaminski. Il est impossible que je l'aie battu. Je le tenais par le dos, comme je tiens chaque enfant devant la machine à calculer. Je n'avais pas de bâton à la main. J'étais venu avec une canne et je l'avais laissée sur la fenêtre. Il est inexact, d'autre part, que j'aie battu l'élève Lykowska. »

Le cinquième témoin, Louis Miztkiewicz, 9 ans, dit que le bâton dont Kaminski a reçu des coups sur le dos était en bois de lilas. Vetter a aussi giflé Kaminski et l'a poussé si fort sur la machine à calculer qu'il est tombé dessus.

L'élève Catherine Lykowska, 10 ans, déclare que l'instituteur l'a battue parce que, quelques jours après l'incident Kaminski, elle avait parlé de la correction infligée à Kaminski.

Le septième témoin, François Pannert, 11 ans, dépose que Vetter a frappé Kaminski à la figure.

Le huitième témoin, Thomas Owczarzak, 10 ans, était placé, le jour de l'incident, tout près de la machine à calculer. Il ajoute que Vetter a battu Kaminski sur la tête et l'a poussé sur la machine à calculer.

Le président : « Alors cette correction aurait duré tout un quart d'heure ? Pourquoi Kaminski ne se sauvait-il pas ? »

L'élève Joseph Lykowski : « L'instituteur Vetter a battu ma sœur sur la figure en lui disant : Pourquoi as-tu dit à Kaminski que j'avais battu son fils ? Puis il a prononcé des paroles insultantes à l'égard de ma sœur, par exemple qu'elle sentait mauvais, etc. »

La femme de l'accusé, Antoinette Kaminski, déclare ce qui suit : « Mon fils, étant revenu de l'école, s'est plaint que le nouveau maître l'avait battu et maudit. Mon fils n'a rien mangé ; il s'est couché tout de suite. D'abord il a éprouvé de la difficulté à parler, et deux jours avant sa mort il est devenu complètement muet. Nous n'avons pas envoyé chercher le médecin. »

Puis le docteur Wege, du canton de Mogilno, dépose que l'exhumation du cadavre a eu lieu le 23 novembre (donc 7 mois et demi après le décès) et que la cause de la mort n'a pu être reconnue.

Après l'audition d'autres élèves de l'école qui déclarent que Vetter a battu Kaminski, le Tribunal, sur la demande de l'accusé, donne lecture d'une lettre que l'instituteur Vetter, le 3 juin de cette même année (1906), avait adressée à l'inspecteur cantonal Rathke. L'instituteur disait, entre autres choses : « *Je vous prie de me retourner la plainte que j'ai adressée au procureur, afin que je puisse la déchirer*, attendu que je n'ai pas de motifs et que je ne me sens pas qualifié pour me présenter contre Kaminski. Je ne veux plus accomplir d'autres démarches dans cette affaire. »

L'instituteur ayant retiré sa plainte, ce furent alors les autorités de Bydgoszcz (Bromberg) qui poursuivirent en ses lieu et place.

Après le réquisitoire, la plaidoirie et une délibération qui dura près d'une heure, *la Cour rejeta l'appel et confirma la sentence du Tribunal de Witkowo.*

Nous rapportons cette affaire d'après la relation qu'en donne le *Kuryer Poznanski* du 6 décembre 1906. Nous en donnons une traduction absolument littérale.

Voici enfin le cinquième fait, plus récent :

Le jeudi 7 novembre 1907, l'élève Antoine Kempinski, fils d'un fermier de Jankowo Przygodzkie, alla comme d'habitude à l'école. Il reçut du maître des coups de jonc sur la tête. Rentré chez lui, il fut forcé de s'aliter et se plaignit de maux de tête et de vertiges. Il perdit connaissance au bout de quelques heures. Le lendemain, le

médecin le trouva dans le même état et constata des signes d'inflammation cérébrale et d'hémorrhagie cérébrale. *Le garçon expira dans la soirée.*

Le commissaire de police et l'inspecteur scolaire du district ne se présentèrent à Jankowo que le samedi 9 novembre pour instruire l'affaire. Les enfants déclarèrent que le maître les frappait souvent sur la tête. On a fait l'autopsie du cadavre et le maître a été suspendu de ses fonctions. (*Gazeta Ostrowska*, 12 novembre 1907 ; *Lech* et *Kuryer Poznanski*, 13 décembre 1907.)

Il s'agit là de faits lamentables et qui, nous n'en doutons pas un instant, durent être très pénibles aux maîtres et aux autorités. Des catastrophes de ce genre se produisent le plus souvent au cours de rixes, et on peut dire qu'*elles sont la rançon du droit de correction à l'école*. C'est un enfant qui, se débattant, reçoit des coups sur des parties du corps où le maître n'avait aucunement l'intention de frapper. C'est un enfant qui, au cours de la bataille, est poussé contre un mur, une table, un banc, — ou qui s'y jette de lui-même en voulant échapper à l'instituteur.

Certes, à part quelques énergumènes, personne n'a jamais soutenu que des maîtres d'école allemands eussent de propos délibéré battu des enfants Polonais au point de les faire mourir.

Pour notre compte, nous faisons tous nos efforts pour juger de ces faits dans un esprit aussi équitable que possible.

Du reste, en de telles circonstances, *d'une façon générale, très générale*, la tâche du médecin légiste est des plus délicates, et il n'est pas aisé de conclure.

Le lecteur remarquera pourtant que les cas d'Antoine Kempinski, de Joseph Kaminski et de l'écolière de Lippe, dont plus haut j'ai raconté l'histoire, sont superposables, et que, dans chacune de ces observations, les enfants tombèrent malades *immédiatement après la correction et qu'ils durent se mettre au lit en rentrant chez eux*. Aussi, malgré tout, la responsabilité du maître paraît terrible. En comparant ces cas avec d'autres similaires, on peut supposer que les petits Kaminski et Kempinski succombèrent à un hématome de la dure-mère ou à une contusion cérébrale (1). Pour l'écolière de

(1) Il s'agit du reste de faits bien connus des médecins légistes et dont le mécanisme est parfaitement établi. — Au surplus, les catastrophes de ce genre sont fréquentes. C'est ainsi, par exemple, que j'ai pu lire dans le *Matin* du 21 novem-

Lippe, c'est un peu différent, attendu qu'il semble que les coups ne *créèrent pas l'affection*, mais, plutôt, *localisèrent*, dans les méninges crâniennes, des lésions qui existaient antérieurement dans le canal rachidien ; de plus, l'enfant ne mourut pas.

De même, dans l'affaire de l'enfant Hetman, le traumatisme ne détermina pas l'affection à lui seul, *mais tranforma en affection aiguë une affection chronique*. Ceci, le Professeur Sonnenburg le confirma par écrit et d'un ton tranché et affirmatif, assez rare dans les pièces judiciaires de cette nature. Du reste, *ainsi qu'il est spécifié dans le certificat médico-légal*, *immédiatement* après la correction, le petit Joseph Hetman fut pris de douleurs et de vomissements.

Au surplus, que les coups soient cause *principale* ou cause *accessoire*, j'estime que, *d'une façon comme de l'autre*, la responbilité des maîtres reste identique. J'ajouterai même qu'en admettant qu'il n'y ait que coïncidence entre la correction infligée et la maladie ou la mort de l'enfant, le maître se trouve vis-à-vis de ses élèves et du public dans une situation affreuse.

Enfants Polonais qui tentèrent de se suicider pour échapper à l'oppression scolaire

Trois enfants Polonais ont voulu se suicider pour échapper à l'oppression scolaire.

Le 5 mars 1907, à Gniezno, l'élève Cabanski, âgé de 13 ans, tenta de se suicider le matin, à six heures, en absorbant de l'acide chlorhydrique. Des soins énergiques permirent de le sauver. Il déclara qu'il avait travaillé la veille jusqu'à onze heures du soir et que, n'arrivant pas à accomplir sa tâche et craignant d'être battu (il l'était tous les jours), il avait voulu se tuer. (*Kuryer Poznanski*, 6 mars 1907.)

bre 1910, qu'aux environs de Sancerre, à Vinon, le Parquet venait de procéder à l'arrestation d'un nommé Fournier, qui avait causé la mort de son fils, âgé de 7 ans, en lui donnant des coups de bâton sur la tête, parce qu'il ne l'aidait pas assez vite à déplacer une charrue ! — *Il convient de savoir qu'il ne faut jamais frapper les enfants à la tête.* — J'ajouterai que ce qui peut se comprendre « dans une certaine mesure » chez un travailleur brutal ou à moitié ivre est inadmissible de la part d'un instituteur. Nous n'envoyons pas nos enfants à l'école pour qu'on nous les ramène mourants du fait de gestes d'imbéciles.

Plus récemment, au début de septembre, un samedi dans l'après-midi, Victorine Staniszewska, qui suivait l'école de Pyszczyn, se pendit à un arbre au bord de la route, pendant que ses parents travaillaient aux champs, parce qu'elle avait été retenue à l'école au delà de sa quatorzième année. Quand on coupa la corde, le corps était encore chaud, mais on ne put faire revenir à la vie la malheureuse enfant. (*Kuryer Poznanski*, 25 septembre 1907, d'après le *Lech*.)

Presqu'à la même date, le garçon Trynski, de Koyrew, qui fréquentait la même école que la fillette, — école dont le maître Kowalski est considéré comme très sévère et ayant fréquemment recours aux châtiments corporels, — tenta de se suicider en se couchant sur la voie ferrée. On put le retirer à temps de sa fâcheuse position. Il déclara devant l'inspecteur et devant deux témoins qu'il avait l'intention de se noyer et qu'il préférait la mort à l'école prussienne. (*Kuryer Poznanski*, 25 septembre 1907, d'après le *Berliner Tageblatt*.)

Enfants Polonais internés dans des maisons de corrections

D'autre part, une centaine d'écoliers furent enfermés dans des maisons de correction pour avoir refusé de prier en allemand ! Les gendarmes venaient les arracher des chaumières de leurs parents, absolument fous d'épouvante. Dans maints cas, les représentants de l'autorité furent forcés de traîner derrière eux, sur les chemins, ces enfants qui, affolés, se débattaient et résistaient autant qu'ils le pouvaient. Parfois même, ce furent dans leurs bras que les gendarmes durent emporter les infortunés gamins (1).

Ces épisodes atroces, absolument comparables aux scènes similaires qui se déroulèrent lors de la Révocation de l'Édit de Nantes, qui pèse d'un poids très lourd, plus que lourd sur la mémoire d'un roi qui, par d'autres côtés, fut pourtant un de nos plus grands rois, inspirèrent au *Journal de Colmar* du 22 novembre 1906 le bel article ci-dessous, intitulé : *La Grève scolaire* :

(1) Pour ce paragraphe et les paragraphes suivants, prière au lecteur de se reporter à notre ouvrage sur *la Lutte pour la langue en Pologne* et *l'Enfant Polonais*. Nous nous bornons ici à un exposé purement schématique, alors que dans l'ouvrage complet nous énumérerons un nombre énorme de faits divers qui nous servent de pièces justificatives.

« Le Gouvernement prussien, débordé par la résistance passive des petits Polonais, entre dans la voie de la répression. Toute une série de procès est entamée contre ceux qui ont favorisé le mouvement par la parole et par la plume. Ces actions judiciaires ne feront évidemment que troubler encore davantage les esprits, puisque la parole enflammée des défenseurs trouvera dans les journaux polonais un écho considérable.

» Le Reichstag s'occupera également, ces jours-ci, de la question de l'enseignement religieux en Pologne. En effet, le tribunal de Zabrze a proclamé la déchéance d'un père de famille, dont la fille refusait de prier en allemand à l'école, et a confié l'enfant à une maison de correction. Cela dépasse la mesure. La fraction polonaise a donc déposé une interpellation au Reichstag. Elle peut compter, en l'espèce, sur un puissant appui.

» Sans doute des organes démocratiques, comme le *Berliner Tageblatt*, se montrent particulièrement acharnés à demander des mesures de rigueur contre les Polonais. Au Parlement, les députés de gauche n'auront pas cependant le triste courage de soutenir le Gouvernement dans sa lutte à outrance contre une nationalité qui défend ses mœurs, ses traditions et sa langue contre des entreprises violentes d'absorption.

» Le *Tageblatt* reconnaît d'ailleurs lui-même que le jugement de Zabrze est très dur et que de pareilles mesures, si elles venaient à se généraliser, seraient de nature à faire des martyrs et à aliéner à la Prusse toutes les sympathies du monde catholique. *Cela n'empêche pas, d'ailleurs, la feuille démocratique de demander que les petits Polonais récalcitrants soient confiés à des familles allemandes, en d'autres termes qu'on prive les parents de nationalité polonaise du droit d'élever leurs enfants.*

« *Des exemples sont nécessaires* », déclare le journal berlinois, et, comme pour souligner encore l'énormité de ses propositions, il ajoute que, dans la Rome antique, quand une légion se révoltait, on frappait un homme sur dix pour rétablir la discipline. Quelle merveilleuse conception de la liberté du citoyen ! Le peuple allemand doit être traité comme les légions que la barbarie païenne décimait arbitrairement pour les faire rentrer dans l'obéissance.

» Pour bien établir la folie de semblables théories, il suffit de les transposer sur un autre terrain. L'État est officiellement religieux

en Prusse. Le Landtag lui-même a suivi le Ministère lorsque celui-ci, dernièrement, rétablissait l'école confessionnelle. Supposons maintenant que l'État prussien s'avise de vouloir proclamer la déchéance de tous les parents qui n'élèvent pas leurs enfants chrétiennement et de confier ces derniers, soit à des maisons de correction, soit à des familles donnant des garanties d'orthodoxie. Que dirait le *Berliner Tageblatt?* Quels ne seraient pas les hurlements d'indignation contre ce monstrueux attentat à la liberté individuelle! Faut-il rappeler à ce sujet les protestations unanimes de la presse libérale de tous les pays lors de l'affaire Mortara?

» Or, il y a similitude parfaite entre le cas des Polonais et l'hypothèse que nous posons. *Les indigènes des provinces de l'Est de la Prusse ne refusent pas de faire donner à leurs enfants l'instruction officielle dans les écoles publiques. Ils veulent seulement que l'enseignement religieux, auquel ils attachent, à bon droit, une importance particulière, soit donné dans la seule langue que les enfants comprennent. Ils n'admettent pas que l'œuvre de germanisation s'opère au détriment de la foi religieuse des jeunes générations. L'État a ses droits, qu'ils reconnaissent, mais leur conscience en a d'autres, qu'elle prétend ne pas abdiquer.*

» L'Alsace était française depuis deux siècles lorsqu'un Ministre s'avisa d'exiger que l'enseignement religieux fût donné chez nous dans la langue officielle. L'évêque de Strasbourg refusa catégoriquement de se soumettre, et ce sera l'éternelle gloire de Mgr Raess d'avoir défendu ses diocésains contre l'arbitraire ministériel. *La parole de Dieu ne saurait s'enchaîner, dit justement l'Écriture. Elle doit pouvoir atteindre les esprits et les cœurs sans se laisser lier aux contingences politiques et nationales.*

» A quoi la Prusse arrivera-t-elle avec les mesures de rigueur annoncées? Le clergé et le peuple ne font qu'un dans la question de l'enseignement religieux. La résistance passive de 125.000 enfants ne saurait être brisée. On ne peut indéfiniment employer ni les châtiments corporels ni les retenues contre un nombre aussi considérable de délinquants. *Et puis, quelles générations prépare-t-on par cette répression, qui laissera des souvenirs si profonds dans l'esprit des jeunes Polonais? Est-ce par des procédés de ce genre qu'on fait l'unité morale d'un pays?*

» Tôt ou tard, il faudra faire des concessions. Le Ministère prus-

sien peut difficilement se les laisser imposer par les élèves révoltés des écoles. Nous avons cependant tout lieu de croire qu'il consentira à en discuter les termes dès que la résistance aura cessé. Les cris de guerre des pangermanistes n'y changeront rien. La Prusse n'a rien à gagner à entretenir une agitation dangereuse, tout près de la Pologne russe, dont les habitants commencent à respirer sous un régime plus bénin, et de la Pologne autrichienne, où les indigènes vivent tout à leur aise. Il ne s'agit que de sauver la face, suivant l'expression chinoise. Ceux qui sont les premiers intéressés à ce que la paix soit rétablie sauront bien rendre l'évolution possible. En attendant, ce ne sont pas des jugements du genre de celui de Zabrze qui leur faciliteront la tâche.

» On avait bien essayé, malgré des démentis retentissants, de faire intervenir Rome dans le débat. Le Pape n'a pas voulu s'interposer. En effet, la querelle est aussi nationale que religieuse. Pie X faisait nécessairement siennes les déclarations si dignes et si modérées de Mgr de Stablewski. Il lui était impossible, par contre, pour complaire au gouvernement prussien, d'imposer aux catholiques une ligne de conduite nouvelle dans une querelle qui, par ailleurs, intéressait les traditions d'un peuple. Exprimer un vœu, même discret, qui n'eût pas été suivi, était imprudent ; on l'a vu lors de l'affaire du Septennat. Il n'y avait pas de raison suffisante pour donner un ordre. Le Pape a donc cru devoir observer une réserve qui, étant données les circonstances, s'imposait.

» Tout permet néanmoins d'espérer que l'incident sera clos prochainement à la satisfaction des intéressés. Malgré les pangermanistes, le Gouvernement, après quelques hésitations calculées, se retirera en bon ordre. Les petits grévistes auront obtenu ce merveilleux résultat. Il leur en aura coûté quelques souffrances physiques et quelques larmes ; mais leur caractère se sera trempé dans l'épreuve et ils auront appris que, dans la vie, la victoire finit toujours par rester à ceux qui savent vouloir et agir. »

Ces enfants, au bout de cinq à six mois, furent rendus à leurs familles, suivant la décision de la *Cour Suprême de l'Empire*, qui, pourtant, en 1901, avait jugé tout différemment dans une affaire analogue concernant les enfants Danois de la partie Nord du Schleswig.

Des jeunes Polonais ainsi internés, un certain nombre furent

traités avec une douceur relative, ceci il faut le reconnaître. C'est ainsi qu'il arriva parfois que les autorités arrachèrent au milieu familial et scolaire des enfants, beaucoup moins pour les punir que pour mettre à l'ombre des meneurs, dont la propagande était tenue pour dangereuse. Par contre, d'autres enfants furent extrêmement battus, d'autant plus que les parents n'avaient aucune facilité pour le savoir. Du reste, même à l'abri des sévices, ces enfants menaient une existence lamentable, séparés de leurs parents et de leurs camarades et plongés dans un milieu qui leur faisait horreur.

Procès intentés à des enfants ou à des jeunes gens coupables d'avoir insulté des maîtres

Il arriva parfois que des enfants et des jeunes gens, collégiens, apprentis, jeunes ouvriers, cultivateurs, ou firent du désordre autour des écoles, ou insultèrent les maitres, ou leur reprochèrent d'une façon un peu vive d'avoir maltraité d'autres enfants. Quelquefois même il s'est agi de véritables altercations. Un certain nombre de ces jeunes gens, ainsi que je l'ai rapporté plus haut, par justice prompte et sommaire, furent punis d'une correction immédiate et sur place, tandis que d'autres étaient poursuivis devant les tribunaux. Dans le *Kuryer Poznanski* du 12 avril 1907, nous trouvons une curieuse histoire de ce genre concernant un enfant de 13 ans du nom de Skoracki qui, à Lezno, fut condamné à une amende de 75 marks pour avoir insulté l'instituteur Scholz de Smigiel.

Persécution religieuse

Est-il vrai que cette oppression ne vise que la langue? Par hasard, ne viserait-elle pas la foi catholique, *qui constitue un des principaux appuis du polonisme?* Cette question est délicate. Il est, en tous cas, certain que, quand un Polonais du protestantisme passe au catholicisme, il n'y a pires vexations auxquelles on ne le soumette.

Nous apportons ces deux faits suivants, rigoureusement authentiques :

« Le père du petit Maximilien Przybylski était luthérien, et sa mère catholique. A la mort du père, la mère voulut élever l'enfant dans la confession catholique. Mais, à l'école, le petit Maximilien dut

apprendre l'enseignement religieux luthérien ; c'était la loi qui l'exigeait, mais elle ne l'exigeait que jusqu'à 14 ans. Quand il eut 14 ans, l'enfant se refusa à suivre plus longtemps l'enseignement religieux ; son tuteur, luthérien, refusa de prendre son parti. L'enfant s'adressa alors à la régence de Kwidzyn, sans résultat du reste : il fallait que l'enfant suivît l'enseignement luthérien fait à l'école. Il n'y alla pas, et on infligea à la mère une amende de 7 marks, qu'elle refusa de payer. L'affaire est venue devant le tribunal de Grudziadz. L'enfant et la mère eurent gain de cause. Le tribunal décida que l'enfant, ayant 14 ans accomplis, avait le droit de décider de quelle religion il était. » (*Kuryer Poznanski*, 3 mai 1907.)

« Le petit Pawel Karkut, ayant été abandonné dans son jeune âge par sa mère, protestante, fut recueilli dans une famille catholique, qui l'éleva. Il était très attaché à ses parents adoptifs, mais les autorités l'obligèrent à les quitter quand il eut 13 ans ; il fut placé dans une famille protestante. Le jeune Paul, à l'âge de 15 ans, embrassa le catholicisme. *Le parquet s'en émut ; le juge, dans un interrogatoire, demanda au jeune garçon sur l'instigation de qui il s'était converti. Il refusa de répondre... et refusa continuellement de répondre ; il resta ainsi six mois en prison* (du reste, la loi, qui autorise l'incarcération de témoins qui refusent de déposer, ne permettait pas qu'on l'y retînt davantage). On l'en fit sortir le 14 novembre, 24 heures d'avance, de crainte de manifestations ; le petit martyr avait l'air ahuri du fait de sa longue incarcération. » (*Gazette de Grudziadz*, 19 décembre 1907.)

Les collégiens renvoyés

Dans les gymnases, où on enseigne également la religion, même dans la plus haute classe (donc au delà de l'âge de la première communion, de la confirmation), à raison de deux heures par semaine, — et en allemand, cela va sans dire, — à part quelques cas très isolés qui se produisirent, notamment au début de la grève, et en particulier à Gniezno, il n'y eut pas de résistance. Du reste, les rares collégiens qui firent de l'obstruction furent battus et chassés, — plus heureux cependant que leurs condisciples des gymnases de la Pologne russe qui, aux termes des règlements édictés en 1833 par le directeur de la Commission de l'Instruction Publique,

Golowine, sont, au moment de leur expulsion, punis par les verges, à nu, sans distinction d'âge, devant le collège tout entier, élèves, personnel enseignant et domestiques. Ces règlements sont du reste actuellement abrogés. N'empêche pourtant, qu'il y a une dizaine d'années, maints collégiens furent traités de façon analogue à LIBAU et à BIALA pour avoir refusé de dire la prière orthodoxe, — sans préjudice de faits du même genre de date beaucoup plus récente. C'est inouï, les actes qu'on peut arriver à commettre sous le couvert de pédagogie et de civilisation !

Traiter de cette façon des collégiens coupables d'un vol, d'actes pervers ou de délits entachant l'honneur, cela peut encore se comprendre à la rigueur, à l'extrême rigueur, — mais des enfants fautifs d'avoir eu en leur possession une histoire de la Pologne ou d'avoir causé en polonais pendant la récréation ! C'est là pédagogie de brute et qui oserait me démentir ?

Les Polonais de la bourgeoisie n'ont jamais refusé d'apprendre l'allemand, dont la connaissance leur est indispensable. Au surplus, le danger d'être germanisé est moins considérable au collège qu'à l'école du peuple. Aussi, les jeunes Polonais vont au gymnase docilement, *quoiqu'avec un immense sentiment d'amertume*, attendu qu'ils sentent que la plupart de leurs maîtres et de leurs camarades allemands, — à part quelques rares exceptions, — les traitent comme des ennemis ou des ilotes.

Les collégiens Polonais, qui n'ont pas trop de tout leur temps pour travailler, forcés qu'ils sont de s'initier à fond à deux cultures, estiment généralement qu'il convient d'éviter les « histoires », — et les parents y veillent.

C'est ainsi qu'au début de la grève, à POZNAN, des collégiens Polonais ayant projeté de se réunir en grand nombre devant le palais archiépiscopal pour acclamer l'archevêque, un journal polonais qui avait eu vent de la chose vendit la mèche et pria la police allemande et les parents polonais de s'opposer à cette manifestation, dont le seul résultat appréciable aurait été le renvoi du lycée d'un certain nombre d'élèves.

Je connais, du reste, à fond l'état d'esprit et la mentalité des lycéens Polonais, et je puis certifier hautement qu'ils sont aussi patriotes, aussi nobles, aussi courageux et aussi généreux que les petits paysans ou les fils d'ouvriers.

Or, la grève ne finissant pas, les autorités imaginèrent de renvoyer des lycées un certain nombre de jeunes gens, absolument inoffensifs, auxquels on n'avait rien à reprocher, mais dont de jeunes parents, petits cousins ou petits frères, faisaient de l'obstruction à l'école primaire.

Il s'agissait là d'une mesure disciplinaire des plus graves, attendu qu'en Allemagne le collégien renvoyé, s'il ne parvient à se faire recevoir dans un autre lycée, ne peut passer l'examen qui correspond à notre baccalauréat et voit se fermer devant lui toutes les professions libérales. Sans compter que cette punition est considérée comme infamante.

Or, précisément, aucun collège de l'Empire ne voulut accepter les jeunes Polonais renvoyés, — ils étaient au nombre de 80 à 100, — et, jusqu'au moment où intervint à leur égard une mesure de clémence, ces malheureux, qui n'avaient pas commis la moindre faute, se demandèrent anxieusement ce qu'ils allaient devenir, — d'autant plus que maints d'entre eux étaient à la veille de passer l'examen en question, désireux d'entrer ensuite dans des Universités.

Il arriva même ce fait très curieux, que plusieurs collégiens renvoyés, qui avaient regagné leurs villages, furent contraints d'aller suivre l'école du peuple, où on les mit dans des classes inférieures (il s'agissait de grands collégiens) et où on les battit. Ils firent grève.

De même on renvoya de diverses écoles professionnelles des jeunes gens qui comptaient des petits grévistes dans leur famille.

Autres mesures prises contre les écoliers et les lycéens

On retenait à l'école au delà du terme habituel et légal de 14 ans les enfants qui ne répondaient pas en allemand. Le cas échéant, on les empêchait d'entrer au lycée ou dans des écoles professionnelles et commerciales. Parfois, on les rétrogradait de classe. — Ces mesures gênaient beaucoup les familles qui, le plus souvent, emploient leurs garçons et leurs filles aux travaux des champs, aux travaux domestiques, ou encore pour soigner les petits frères et les petites sœurs, les parents âgés. Mesures gênantes également, car elles empêchaient les enfants de gagner leur vie et de contribuer ainsi aux dépenses de ménages généralement peu fortunés, — sans compter qu'elles mettaient certains de ces enfants, et non des moins

intéressants, dans l'impossibilité d'acquérir une instruction plus complète, qu'il s'agît d'études classiques ou d'enseignement professionnel.

Enfin, il est arrivé qu'on a retenu au delà de 14 ans, qu'on a empêché d'entrer au lycée et qu'on a retrogradé de classe des enfants qui répondaient, mais dont des parents faisaient grève.

On faisait également passer dans les *écoles publiques* les élèves des *écoles privées* (qui n'existent, du reste, qu'en très petit nombre), coupables, lors des inspections, de refuser de prier en allemand ou de répondre au cours de religion.

Allemands et Polonais

Dans les écoles, les rapports que les enfants Polonais ont avec les enfants Allemands ne sont pas aussi mauvais qu'on pourrait l'imaginer de prime abord; — du reste, il en va tout autrement au collège et à l'Université. Les Hakatistes recommandent même aux jeunes Allemands de s'amuser, de jouer avec les petits Polonais. « Laissez les petits Polonais jouer avec vous, mais qu'il n'y ait jamais plus de Polonais que d'Allemands participant au jeu: soyez gentils avec eux, mais ne leur dites jamais un mot en polonais.... Tout enfant Allemand qui prononce quelques mots polonais devrait toujours penser : « Maintenant, une petite partie de moi-même, c'est-à-dire « une petite partie de l'Allemagne, est conquise par les Polonais ».... Il s'agit d'apprendre l'allemand aux petits Polonais, et cela gratuitement ; cela n'est pas cruel, cela est gentil de notre part. » (1) Il arrive pourtant que ces enfants se battent ou que les jeunes Allemands, cafardent, pour les faire punir, les petits Polonais coupables de quelques méfaits. Parfois, cependant, les écoliers Allemands apportent plus de spontanéité dans leurs rapports avec leurs camarades Polonais. C'est ainsi qu'il est arrivé dans divers endroits que des petits Allemands encouragèrent les écoliers Polonais à la résistance et même firent grève avec eux.

SMIEGEL. — Les enfants se sont rendus aux environs de la ville, dans un endroit où, précédemment, ils avaient fait serment de ne pas céder, et là ils ont renouvelé ce serment. Il y avait parmi eux

(1) Berthold Otto, *Polen und Deutsche. Ein Mahnwort an die deutsche Jugend*, Leipzig, 1900.

un garçon allemand qui, en serrant les poings, leur disait de défendre leurs droits. (*Dziennik Poznanski*, 31 octobre 1906.)

Morzew. — Il y a grève à l'école fondée par la Commission de Colonisation, et ce sont les fils d'immigrés allemands qui sont les plus ardents. Il en est de même à Piela, et ceci d'après la *Posener Tageblatt*. (*Dziennik Poznanski*, 26 octobre 1906.)

Kruswica. — Un châtelain allemand, M. Wilde, a acheté 50 abécédaires polonais et les a fait distribuer. Il a même chargé son régisseur d'aider les enfants, de façon qu'ils apprennent plus facilement. (*Dziennik Poznanski*, 9 novembre 1906.)

Scènes diverses de la grève d'un caractère plus reposant, humoristique même, dont les parents et les enfants furent les principaux acteurs, acteurs actifs cette fois

La grève fut également l'occasion de scènes d'un caractère tout autre, scènes naïves, charmantes par leur fraîcheur, leur couleur locale et la vie qui les anime, comiques parfois, et qui nous permettent, heureusement, d'apporter dans notre récit une note un peu différente et de soulager l'esprit du lecteur, qui se demande peut-être dans quel monde d'épouvante nous l'avons conduit.

A noter d'abord que les écoliers supportaient très crânement ces persécutions et que les parents ne les plaignaient aucunement. Le cas échéant, les petits « renards » étaient châtiés de la main de leurs camarades. Du reste, les enfants avaient de grands amis qui les cajolaient, et au moment des fêtes, de la Noël par exemple, les prêtres, les riches bourgeois et les seigneurs les recevaient et leur remettaient des présents.

Par contre, ces enfants étaient exclus de certaines fêtes récréatives organisées par les autorités scolaires et tenus au contraire, sous peine de punitions, d'assister à d'autres réunions pangermanistes, en l'honneur d'anniversaires historiques, réunions faisant partie du « programme scolaire ». Dans maintes localités, les grands garçons étaient obligés de se rendre à des « soirées germanisatrices ».

Très souvent, pour les faire céder, les instituteurs offraient des présents à leurs élèves, en pure perte du reste : livres, gibecières, pfennigs, billets pour aller au cirque, au jardin zoologique, etc.

Inversement, les grands propriétaires Polonais cessaient d'être

aimables avec les instituteurs et leur supprimaient les cadeaux et les avantages divers qu'ils avaient coutume de leur accorder.

Les parents écrivaient aux maitres, aux directeurs, aux inspecteurs, réclamant pour leurs enfants l'enseignement de la religion dans la langue maternelle. Le plus souvent, c'étaient les enfants qui remettaient eux-mêmes ces missives. Comme beaucoup de parents étaient peu lettrés, ou du moins auraient éprouvé une certaine difficulté à rédiger ces demandes, on faisait fréquemment usage de formules toutes préparées à l'avance. La police était alors continuellement aux aguets pour dépister et même pour arrêter ceux qui préparaient ces circulaires et qui les distribuaient. Les maitres, ou refusaient les lettres que leur apportaient les enfants, prétextant qu'ils n'avaient pas qualité pour les recevoir, ou les déchiraient, ou les acceptaient sans les lire. Assez souvent, pourtant, ils en prenaient connaissance. Dans certains cas, ils battaient les enfants pour l'indiscipline dont ils faisaient preuve en transmettant de tels messages. — Du reste, à l'obligation d'apprendre la religion en allemand, les parents préféraient de beaucoup la suppression complète de cette branche de l'enseignement.

Les enfants refusaient de toucher aux catéchismes allemands qu'on leur remettait. Ils les déposaient en piles sur la table du maître avant son arrivée, parfois même en sa présence. Il leur arrivait aussi d'en faire des autodafés. Certains considéraient à l'égal d'un sacrilège le fait de prendre directement le livre maudit; ils le tenaient alors dans un journal ou à travers leurs tabliers, très souvent dans un journal polonais, ce qui leur valait des coups.

Quand des enfants, intimidés par leurs maitres et agissant contrairement aux conseils de leurs parents, rentraient chez eux avec des Bibles et des catéchismes allemands, le plus souvent ils étaient contraints par leurs pères, mères, grands frères, de rendre les livres proscrits, soit à la classe suivante, soit parfois *immédiatement*. « Reportez ce livre de suite et allez faire les arrêts à l'école avec vos camarades », disait à l'occasion le père. Aux enfants qui rendaient les catéchismes, on supprimait la fourniture gratuite des livres de classe et on forçait les parents d'acheter ces ouvrages à leurs frais. Si ces derniers refusaient, on les poursuivait et on les condamnait à l'amende. S'ils ne voulaient pas payer l'amende, la justice opérait chez eux une saisie. Saisie également pour le non-

paiement des amendes infligées aux parents qui ne laissaient pas leurs enfants aller aux arrêts. Très souvent, en cette occurrence, les agents du fisc ne pouvaient trouver de charretiers pour transporter le mobilier et les objets saisis : tout le monde se récusait. Ces ventes et ces transports de mobilier donnèrent lieu à maints incidents, très drôles parfois.

Parfois, c'était les parents eux-mêmes qui rapportaient à l'école les Bibles et les catéchismes, et cela n'allait pas sans altercations.

Les enfants recueillaient entre eux de l'argent pour faire dire des messes, auxquelles ils se rendaient avant ou après la classe, messes célébrées pour la réussite de la grève.

D'autres fois, à la sortie de l'école, ils allaient par bandes prier autour de ces croix qui existent en si grand nombre dans les campagnes polonaises. Alors, les gendarmes venaient les chasser ou leur dressaient des contraventions. Parfois, même, les autorités faisaient établir des barrières autour de ces calvaires ou prenaient des arrêtés qui interdisaient les attroupements dans leur voisinage.

Souvent, comme je l'ai déjà dit, les enfants se groupaient devant l'école, attendant l'arrivée du maître. Quand ce dernier apparaissait, deux ou trois écoliers se détachaient du groupe et allaient au devant de l'instituteur pour lui annoncer qu'on ne répondrait pas en allemand. Périlleuse mission !

Il arriva plusieurs fois, qu'au milieu du tumulte provoqué par les exécutions, les écoliers se sauvèrent des classes, abandonnant livres, casquettes, gibecières, sabots, pourchassés par les maîtres sur de fort longues distances.

Plus d'une fois, les parents vinrent, dans les locaux scolaires, reprocher aux instituteurs d'avoir maltraité leurs enfants. Ces incartades, excusables pourtant dans une certaine mesure, valaient à leurs auteurs de sévères condamnations. Très souvent également, la foule manifesta devant les écoles, quand les cris des enfants battus s'entendaient du dehors, ou quand le bruit se répandait par le bourg que les petits Polonais étaient fouettés en masse.

Les arrêts donnaient lieu également, dans certaines circonstances, à des incidents comiques. Les enfants ne pouvaient que bien difficilement rentrer chez eux pour déjeuner, vu la longueur des distances à parcourir. Aussi, dans certains villages, des gens aisés prêtaient aux écoliers des charrettes sur lesquelles tout ce petit

monde s'entassait en riant et en chantant. Parfois, les enfants apportaient leurs provisions et déjeunaient contre des haies, sous le regard de quantité de paysans qui faisaient le cercle autour d'eux et les regardaient curieusement. Il arrivait aussi que des mères se rendaient en procession à l'école, se développant en une longue théorie sous les yeux des passants étonnés, ayant à la main des plats ou des casseroles dans lesquelles se trouvait le déjeuner de leurs gosses. Quelquefois, c'étaient des dames de la bourgeoisie ou de braves paysannes qui se chargeaient d'apporter à manger aux enfants mis aux arrêts.

Dans certaines localités, on créa des écoles spéciales pour ces jeunes grévistes, ou du moins pour les plus récalcitrants. Or, le transfert des enfants des écoles primaires ordinaires dans ces écoles de répression donna lieu plus d'une fois à des scènes bien caractéristiques. Les enfants, conduits en rangs par leurs instituteurs, cheminaient entre une double haie de curieux, chantant en polonais, malgré les défenses les plus réitérées et les rudes corrections qui les attendaient à l'arrivée et les jours suivants. — Du reste, à l'occasion, les maîtres giflaient et battaient les enfants en pleine rue.

Histoire d'une petite fille qui, tout récemment, a refusé de répondre en allemand devant le Tribunal

La fille du briquetier Janicki, de Boleslawice (district de Kempno), âgée de 12 ans, appelée devant le Tribunal d'Ostrowo, n'a pas voulu déposer en allemand, disant qu'elle comprenait mieux le polonais. Le juge, lui ayant demandé quelle classe de l'école elle fréquentait s'est plaint au maître Hylinski, qui, pour la punir, l'a rétrogradée de première classe en seconde. Le maître a déclaré qu'il agissait ainsi sur l'ordre de l'inspecteur du district. Il faut ajouter que l'élève Janicka était en première depuis le 1er avril 1909, c'est-à-dire depuis plus d'un an (1). (*Nasza Gazeta*, 5 novembre 1910.)

(1) Comme nous l'expliquait un petit jeune homme, en Prusse l'obligation scolaire dure 8 ans, de 6 à 14 ans. La classe la plus basse est la 6e et la plus élevée la 1re. La 1re a 2 sections et on y reste 3 ans. Mais souvent, en première, il y a de grands garçons de 15, 16 et même 17 ans.

Ennuis causés à un médecin qui éprouvait de la sympathie pour les enfants Polonais

Un médecin qui, dans le temps, avait soi-disant excité des enfants Polonais à la grève, avait dû comparaître devant un Tribunal d'honneur de médecins. Ayant perdu sa cause, il fit appel devant un autre Tribunal d'honneur, plus élevé, qui annula le premier verdict. Un journal médical de Berlin, *die Aerztkorrespondenz*, reproduit les considérants de ce jugement. Ces considérants disent que le médecin n'aurait dû être condamné que s'il s'était servi de moyens malhonnêtes ou indignes, ce qui n'a pu être prouvé. La terreur des « fiches de la grève » et les louanges adressées par le médecin à certains enfants ne rentraient pas dans ce cas. La *Posener Tageblatt* n'est pas contente de ce jugement ; elle déclare ne pas comprendre ces considérants. (*Dziennik Poznanski*, 18 novembre 1910.)

Histoire d'un père qui fut condamné à de la prison pour avoir battu son fils

Dans le journal de Kuiavi, nous lisons le fait suivant, très caractéristique :

« Un père de famille, André Tomczaki, originaire de Osniszczewska, a été poursuivi pour avoir battu, sur la place de l'Hôtel de Ville, à Gniewkow, son fils, âgé de 10 ans, qui avait répondu en allemand au cours de religion. Les témoins ont déposé que ce père avait donné à son enfant des coups de pieds ainsi que des coups sur le dos, et même de telle façon que le gamin tomba par terre à plusieurs reprises. « Toi, sang de chien, pourquoi réponds-tu en allemand du » moment que tu es Polonais ? » se serait même écrié le père. Tout cela provoqua un rassemblement. Le père reconnait qu'il a battu son fils, mais pas de la manière que disent les témoins, et il se défend d'avoir prononcé les paroles qu'on lui impute. Comme père, il avait le droit de corriger son enfant, et l'enfant était désobéissant et rentrait tard le soir. Mais le garçon, quoique son père lui eût fait la leçon avant l'audience, pressé par les questions du juge, déclara devant le Tribunal qu'il avait été battu pour avoir répondu en allemand à l'école. Il fut, en effet, prouvé que c'était vrai. Le tribunal, après délibération, condamna le père à un mois de prison. » (*Kuryer Poznanski*, 23 février 1907.)

VI

Considérations d'ordre général. — Comme quoi les civilisations ne sont point séparées les unes des autres par des cloisons étanches, mais au contraire sont interdépendantes. — Du régionalisme considéré comme élément civilisateur et principe de paix.

Réponses à quelques objections possibles

Qu'on n'aille point m'objecter que ma description de la grève scolaire repose sur des faits tendancieux et de source douteuse. Les nouvelles que je cite d'après les journaux sont authentiques et, qui plus est, *elles sont authentifiées, ces nouvelles, par les peines rigoureuses que les tribunaux allemands infligent aux rédacteurs polonais et à leurs correspondants quand ils publient des assertions inexactes.* A la page 40, je me suis longuement étendu sur cette conséquence, plutôt paradoxale, du zèle déployé par les germanisateurs. Quant aux faits que je tiens de source privée, *ils cadrent parfaitement avec ceux qui sont de notoriété publique, et ils ne paraissent pas plus invraisemblables que ces derniers.* Enfin, notons que *ce qui se passe en Pologne se passe également dans tout le reste de l'Empire.* C'est ainsi que j'ai montré qu'il arrivait parfois aux enfants de Berlin d'être tout aussi maltraités que les petits Polonais, soit dans les écoles et les lycées (1), soit dans les maisons de correction, à Mielczyn et autres lieux par exemple.

Qu'on n'aille point non plus me répondre que, muni de documents exacts, j'ai trouvé moyen par une généralisation excessive

(1) Pour ce qui concerne les abus du droit de correction dans les établissements d'instruction secondaire, se reporter à mon livre sur *la Lutte pour la langue en Pologne et l'Enfant Polonais.*

et hors de propos de faire un exposé qui ne corresponde pas à la réalité. Non, cela n'est pas vrai. *La grève des enfants Polonais au point de vue descriptif peut se schématiser en un certain nombre de scènes, de tableaux vivants, de tableaux mouvants pour mieux dire. Or, de chacun de ces tableaux mouvants, je possède un nombre vraiment considérable, énorme d'exemples. De plus, la façon avec laquelle la grève fut réprimée n'est autre chose que l'expression de tout un système bureaucratique.*

Qu'on n'aille point non plus me dire qu'il s'agit là tout simplement d'histoires d'écoliers et de collégiens, bonnes tout au plus à intéresser les jeunes lecteurs de la *Bibliothèque Rose*. Non, *cette résistance de milliers et de milliers d'enfants qui défendent leurs traditions morales constitue un fait extrêmement curieux, ne serait-ce même qu'au point de vue psychologique, faisant abstraction du côté politique de la question, — et, de plus, un fait absolument exceptionnel, attendu que je ne trouve dans l'histoire que les deux Croisades d'enfants de l'an 1212 qui puissent lui être comparées.*

D'autre part, cette lutte est véritablement tragique et, certes, on ne saurait assimiler les ordonnances qui interdisent à des enfants de parler leur langue maternelle aux règlements quelconques visant, par exemple, l'hygiène des bâtiments scolaires et l'habillement des élèves, qu'il s'agisse de la hauteur des faux-cols ou du nombre et des dimensions des boutons de la tunique ou du veston. *Ces enfants souffrent de ne pouvoir à l'école parler en polonais, même pendant les récréations, de ne pouvoir prier en polonais. C'est que toute langue autre que la langue maternelle ne convient que fort mal pour exprimer ces élans spontanés qui sont inhérents à la nature même de l'enfant. Tous les sentiments délicats et violents, tels la tendresse, la colère, la pitié, la piété. perdent, à être traduits, de leur chaleur, de leur fraîcheur et de leur grâce. Comme le disait un de nos penseurs :* **« L'abandon du langage maternel est la forme la plus sombre, la plus désespérée de l'exil, un chapitre oublié par le Dante en son enfer. »**

C'est donc avec juste raison, qu'à propos de ces incidents, le *Journal de Genève* fit remarquer un jour qu'on n'attachait pas l'importance voulue à cette résistance opiniâtre des jeunes Polonais, qui, plutôt que de renier leur langue, préféraient les verges ou tout

autre châtiment. Le *Journal de Genève* voyait dans ces faits divers, que certains sont peut-être tentés de considérer comme des enfantillages, la marque et la révélation d'un état d'esprit avec lequel il convenait de compter. L'honorable rédacteur avait pleinement raison.

Pourquoi il est difficile à un homme de science d'envisager les questions politiques de la même façon qu'un diplomate de carrière

Ne m'étant jamais occupé de politique et dans le désir où je suis de n'en faire jamais, — *attiré que j'ai été*, avant tout, *par le côté pédagogique et psychologique de la question des enfants Polonais*, — j'ai étudié les faits qui les concernent, non pas avec l'esprit d'un politicien, mais bien plutôt avec les tendances d'un individu habitué au raisonnement scientifique.

Il est incontestable que les hommes d'État conduisent leurs réflexions d'une façon toute différente que les gens de laboratoire, par exemple. On a l'impression (au surplus, peut-être que je me trompe) qu'ils se servent d'appareils d'optique étranges, tels que je n'en ai jamais trouvé dans le commerce, qui leur permettent de faire abstraction de certains faits et d'en grossir démesurément d'autres. Evidemment, je ne parle pas de ceux qui, dans leurs officines, fabriquent de fausses pièces et qui vont jusqu'à jouer le rôle d'agents provocateurs (1), — non plus de ceux qui, alors qu'on les met en contradiction avec eux-mêmes, répondent « que ce n'est pas la même chose », — non plus de ceux qui, avec insolence et hauteur, sans apporter le moindre argument probant, *naturellement*, nient l'existence de certains faits dont la réalité pourtant apparaît patente aux plus obtuses cervelles. Je ne parle pas non plus de ceux qui, à la veille d'opprimer un groupement ethnique affiné et de haute culture par tous les moyens que la civilisation et la barbarie combinées mettent à leur disposition, ont le toupet de s'écrier en pleins Parlements, ainsi qu'on a pu le voir récemment : « Maintenant, nous

(1) A rapprocher de la mentalité de ces journalistes et publicistes qui, après avoir lancé des nouvelles fausses et tendancieuses, s'en prennent ensuite aux journaux qui se font l'écho de leurs propres exagérations ou insinuations. Ceci et assez courant dans les relations de presse de pays à pays.

allons montrer à ces gens-là que le *droit* prime la *force*. » Combien j'aime mieux la formule du prince de Bismarck dans sa brutale franchise ! Je ne parle pas non plus de ceux qui, à l'aide de documents dûment et sciemment frelatés, inculpent de haute trahison de pauvres bougres qui n'en peuvent mais.

Non, j'ai simplement en vue les hommes d'Etat intègres qui, par leur dévouement à la cause publique et l'honnêteté de leurs procédés, sont à l'honneur à la fois de leur pays et de leur parti. Et ceux-là sont légion, je le reconnais pleinement.

Je prendrai l'exemple de M. de Marees van Swinderen, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, diplomate de la plus parfaite et de la plus haute honorabilité. Cet homme d'Etat, récemment, pour calmer l'émotion soulevée dans toute l'Europe par le projet de défense des côtes de Hollande, n'a-t-il pas déclaré, parlant de la Belgique et s'exprimant à la façon d'un Louis XIV, « qu'un temps viendrait où on pourrait dire qu'il n'y a plus d'Escaut qui sépare les deux peuples. » Or, personne n'a compris comment l'Escaut pourrait être supprimé politiquement, et même tout le monde a constaté qu'au point de vue néerlandais, ce fleuve aurait longtemps encore une importance considérable, *puisqu'on songeait à fortifier Flessingue pour, éventuellement, embouteiller Anvers et interdire l'accès de l'Escaut aux flottes des puissances.* Dans cette façon de réfléchir, il y a un je ne sais quoi qui m'échappe complètement, — et, au surplus, je serais très surpris s'il se trouvait quelqu'un d'assez de perspicacité pour m'expliquer le raisonnement du très éminent et respectable Ministre néerlandais.

Comment se fait-il donc que le diplomate et l'homme de science conduisent leurs jugements de façon si différente ? La raison, je crois l'avoir trouvée. Du reste, je laisse au lecteur le soin de prendre mon explication comme il l'entendra.

L'homme de science juge généralement d'après l'ensemble de tous les faits parvenus à sa connaissance, sans en éliminer aucun, même le plus infime, — tandis qu'on a l'impression que le diplomate et l'homme d'Etat font, d'emblée, abstraction de certains faits, parfois plus gros que des maisons, mais qui ne leur plaisent pas ou dont ils entendent ne point parler pour se libérer à l'avance d'ennuis possibles. Ceci même au risque de créer une atmosphère factice qui fausse tout, et d'être forcé de vivre dans cette atmosphère.

C'est ce que j'appelle *faire la conspiration du silence*, pratique intelligente, ou plutôt maligne et finassière, — mais qui, au point de vue de sa moralité, n'est peut-être pas exempte de toute critique.

C'est ce qui s'est produit pour la question polonaise qui est, en réalité, d'ordre international. Frédéric le Grand n'a-t-il pas déclaré lui-même que le partage avait lié les trois Empires à tout jamais ? N'est-il pas vrai que dans le mouvement néoslave actuel les Polonais jouent le rôle de pont entre les Slaves d'Orient et les Slaves d'Occident ? N'est-il pas vrai que c'est de l'attitude des Polonais que dépend la question de savoir si les Etats slaves secondaires doivent se tourner vers la Russie ou vers l'Autriche (*austroslavisme*)? N'est-il pas vrai que, grâce à la question polonaise, le gouvernement de Berlin pèse de quelque poids dans la politique intérieure russe ? N'est-il pas vrai, que quand il arrive aux Polonais d'Autriche d'être mécontents des traitements infligés à leurs frères de Posnanie, les dirigeants de Vienne soient quelque peu gênés dans leur politique extérieure ?

Enfin, quand le 17 avril 1863, lord Napier, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, disait au prince Gortchatkoff pour calmer son appréhension, alors qu'il lui remettait un mémoire de son gouvernement en faveur de la Pologne : « N'ayez crainte, l'Angleterre ne dépensera pas un shelling pour la Pologne », — se rendait-il compte de l'énormité d'une telle déclaration ? Le Dr d'Okvietko a donné de cette phrase un intéressant commentaire, en écrivant comme devise, en tête d'une brochure : « pas un shelling, certes, mais des milliards de shellings ».

D'autre part, c'est par un Congrès international, celui de Vienne, qu'ont été fixées les limites actuelles des Pologues. C'est pourquoi on peut se demander, si le gouvernement russe a la faculté de séparer du Royaume (Pologne russe), la région de Chelm, la limite qui sépare le Royaume du reste de l'Empire ayant été établie par le traité de Vienne, — sans compter qu'une telle mesure pourrait être invoquée comme précédent, le jour où les Russes se disposeraient à céder à l'Allemagne, pour des espèces sonnantes et trébuchantes, une partie du Royaume, — et il ne s'agit pas là d'une hypothèse tellement invraisemblable. Remarquons aussi qu'il fut spécifié par ce même Traité, que les Polonais auraient le libre

emploi de leur langue, et qu'ils pourraient circuler d'une Pologne dans l'autre, sans passeport et sans avoir à acquitter de droits de douane.

Enfin, une Altesse, de très haute lignée, apparentée à d'illustres Maisons et très au courant de toute la politique européenne, ne me faisait-elle pas un jour l'honneur de m'écrire, au milieu de considérations générales et philosophiques, d'ordre du reste absolument rétrospectif, que « la Pologne était une seconde France et qu'elle n'était pas l'*Etat tampon*, mais l'*Etat nècessaire* ».

Il est, du reste, évident que, parmi les hommes d'Etat qui agissent ainsi, certains sont mus par les meilleures intentions du monde. Je ne mets aucunement en doute la bonne foi des diplomates, envisagés en bloc tout au moins. Je me borne à penser qu'ils n'ont pas la même mentalité que le savant, et ceci encore n'est point un reproche, attendu que chaque profession libérale, que chaque corps de métier même a sa mentalité propre, — et qu'au surplus il ne saurait guère en être autrement.

Pour ma part, je me suis fait un principe d'apporter la mentalité que je tiens de ma profession dans toutes mes occupations extra-professionnelles.

Et ceci, j'en ai le droit, attendu que j'estime, *avec beaucoup du reste, avec la presque universalité, couvert au surplus par les maîtres de la pensée moderne*, que le raisonnement scientifique est supérieur à tout autre mode de raisonnement, et que même il n'y a que lui de vrai.

C'est qu'il ne faudrait pas me considérer comme un médecin qui, muni de son diplôme, consacrerait tout son temps à des occupations extra-médicales. Dans ma très petite sphère, j'exerce mon art, et d'une façon pratique en soignant des malades, et d'une façon plus théorique en me livrant à des recherches. C'est ainsi que je me dispose à faire paraître un ouvrage, qui m'a demandé de longues années de travail, fort documenté, sur une très rare affection parasitaire des reins, et dont l'Académie des Sciences a bien voulu couronner un fascicule préliminaire. Si je dis ceci, au risque de paraître immodeste, très immodeste, c'est simplement pour montrer que je suis à peu près capable de conduire des raisonnements solides sur leurs prémisses et bien équilibrés dans leurs déductions.

De l'importance du « petit fait divers » en histoire et en politique

Une des principales caractéristiques qui différencie donc l'homme de science de l'homme d'Etat est que le premier tient compte du plus petit phénomène, tandis que le second est tenté de repousser dédaigneusement du pied le petit fait divers.

M. Albert Malet, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, ayant, à la page 243 de la 5e édition de son cours de cinquième, raconté qu'au temps de Philippe-Auguste un seigneur avait, dans un couvent de Sarlat, fait couper les pieds et les mains ou crever les yeux à 150 personnes, tandis que sa femme faisait arracher les seins et les ongles à de pauvres paysannes, souleva la colère du *Gaulois*, qui, dans son article de tête du 24 novembre 1910, intitulé l'*Histoire au Lycée*, lui reprocha d'avoir disjoint de ce fait les contingences qui auraient pu en atténuer l'horreur, et ceci au risque de disqualifier dans l'esprit des élèves toute la noblesse d'avant la Révolution.

D'autre part, j'entendais une fois un de mes amis déclarer que seuls avaient le droit de reprocher à un malhonnête homme sa conduite ceux qui en avaient été les victimes.

Cette opinion, ainsi que l'article en question du *Gaulois*, me donnent l'occasion d'exprimer d'une façon concrète ma pensée sur la façon dont il convient de considérer en histoire le « petit fait ».

Celui qui déduirait du fait en question qu'avant la Révolution, dans toutes les provinces de France, à toutes les époques, tous les seigneurs coupèrent les pieds et les mains ou crevèrent les yeux de tous les paysans, et que leurs femmes s'amusèrent toutes à arracher les seins et les ongles de toutes les paysannes, dirait une imbécillité, — de même que l'auteur qui raconterait qu'à l'heure actuelle, dans toutes les écoles, dans tous les collèges et dans toutes les maisons de correction d'Allemagne, tous les maîtres et tous les surveillants martyrisent tous leurs élèves et tous leurs pupilles. Il faut se garder *avec le plus grand soin* des généralisations excessives.

Mais, cependant, quand le seigneur Périgourdin se livra aux atrocités rapportées plus haut, il commit un acte qui rejaillit sur toute la noblesse d'alors, d'avant et d'après, attendu que, contrairement à l'avis de mon ami, *j'estime que nous sommes tous soli-*

daires les uns des autres dans nos tares, nos vices, nos débauches et nos crimes, et que même nous portons le poids des fautes de ceux qui nous ont précédés et que nous engageons la responsabilité de nos descendants. Que ceux qui, blancs comme neige, ne veulent pas être compris dans l'abjection commune descendent dans la rue et fassent le coup de poing. A défaut de cette démarche offensive, ils n'ont pas le droit de se plaindre d'avoir été éclaboussés par la boue environnante.

Evidemment, en l'affaire du seigneur Périgourdin, il ne s'agit pas d'une grosse tache noire ni d'une disqualification à dose massive, tombant sur toute la noblesse de France de toutes les époques, mais bien plutôt d'une légère pénombre et d'une disqualification à dose infinitésimale, homéopathique si vous voulez. Mais que des actes de ce genre se répètent, l'obscurité légère devient de plus en plus sombre, et la dose devient progressivement allopathique et massive. Finalement, un moment arrive où la tache est toute noire et la dose toxique.

La Révolution française n'a été autre chose que la résultante de centaines, de milliers d'exploits, — je ne dirai pas forcément dans le genre de celui du seigneur Périgourdin, car vraiment il est d'une férocité qui dépasse la moyenne, — mais d'exploits qui constituèrent d'indéniables abus et de non moins indéniables actes d'oppression.

Je me sers de cet exemple pour bien montrer qu'en matière d'histoire, de diplomatie, de politique, le plus petit fait divers compte et entre comme fonction dans une résultante. Il n'y a pas de faits que l'historien ou l'homme d'Etat aie le droit de repousser du pied (1).

(1) Une dame vint me trouver un jour parce que son petit garçon avait de l'albumine dans son urine. Elle était complètement affolée ; on lui avait dit que son enfant avait une néphrite. « Madame, il importe qu'on dose cette albumine. » Il y en avait juste de trois à quatre centièmes de gramme par litre, c'est-à-dire à peine. « Cette faible quantité d'albumine me fait penser que votre enfant urine du sang. » Il faut savoir que le sang contenant de l'albumine, on trouve de l'albumine dans l'urine des sujets qui pissent du sang. « Mais docteur, l'urine est absolument limpide, je vous garantis qu'elle ne renferme pas de sang. » — « Madame, cela ne fait rien. Il peut y avoir une toute petite quantité de sang même dans une urine limpide. Portez cette urine à mon chimiste. » En effet, par des méthodes spéciales et récentes, on décela dans l'urine des traces de sang. Me basant sur ceci et sur d'autres petits symptômes, je déclarai que l'enfant avait

Introduction à ce qui va suivre

« On n'est pas obligé de réussir; on n'est pas obligé de faire concurrence aux procédés que se permet l'ambition vulgaire ; on est obligé d'être sincère. » (RENAN)

Emettre des considérations qui rentrent plus ou moins dans le domaine de l'idéal représente une tâche toujours ingrate et, certes, il faut être un peu fol pour s'y lancer. L'on court d'abord le risque de passer pour un sot orgueilleux. Ceux qui ne se préoccupent pas de l'idéal répondront par des ricanements et des haussements d'épaule. Quant à ceux qui savent ce que c'est que l'idéal, ils estimeront que l'auteur devait réaliser son idéal du moment qu'il s'est permis de l'exposer, et ils lui reprocheront de s'être arrêté en chemin. Et ceux-là seront peut-être dans la suite les contradicteurs les plus féroces.

De plus, il est souvent dangereux pour un individu de se mêler de questions qui ne sont pas du ressort de ses occupations habituelles, quelque documenté et quelque accessible qu'il soit aux conceptions générales. On le regarde de travers. On se dit : « De quoi se mêle-t-il maintenant ? » ou autres réflexions du même goût, qui reviennent à peu près à dire : « Pourquoi commence-t-il maintenant, du moment qu'il n'a pas commencé plus tôt ?».

Pour ma part, j'entends me borner modestement à exposer au lecteur indulgent et philanthrope, à celui qui a le goût des bonnes et belles choses, quelques idées générales qui sont le fruit de mes lectures, de mes réflexions et aussi d'entretiens que j'ai eus avec diverses personnalités connaissant infiniment mieux que moi les questions que je vais maintenant aborder.

un calcul dans la vessie. La famille ne paraissant pas très convaincue de mon assertion, mais quelques jours plus tard, même avant que j'eusse eu le temps d'examiner la vessie avec une petite lampe électrique, ce qui du reste aurait été difficile, vu l'indocilité du jeune malade, l'enfant rendit son calcul spontanément en urinant. — Or, en ce cas, j'avais été conduit au diagnostic par des traces quasi impondérables d'albumine et d'hémoglobine. Il nous arrive du reste souvent (je parle des médecins qui connaissent leur métier et qui ont des idees générales médicales) d'êtres menés au diagnostic par de tous petits symptômes. — Ce qui est vrai en sciences naturelles l'est certainement en psychologie et en sociologie.

Du reste, à mon avis, tout auteur, modeste et raisonnable, doit se borner à écrire pour ceux qu'il juge en communion d'idées avec lui. S'adresser à l'universalité des lecteurs m'a toujours semblé d'une ambition démesurée.

Je n'attaque personne et désire rester dans le domaine des idées générales. Il est possible que,de çi de là, des faits d'actualité rentrent dans le cadre des idées générales que j'émets. Mais, de cela je ne suis point fautif. Je ne suis pas plus responsable de faits que je n'ai pas commis que je ne le suis du reste d'idées générales, auxquelles je donne peut-être un tour un peu particulier, mais qui ne sont en réalité que des truismes et qui furent rabâchées avant moi, aisément, deux ou trois cents fois.

A une époque de barbarie hypocrite et féroce comme la nôtre où le droit du plus fort, la violence et l'égoisme dominent victorieusement un monde veule et asservi, qui a lâchement répudié et renié les nobles enthousiasmes et les grandes espérances d'autrefois, il est bon et salutaire de se remémorer ces admirables et impérissables lois d'Antigone, — *postulatum de toutes les idées générales que je vais émettre*, — ces lois qui ne sont point écrites et qui ne sauraient être effacées, qui n'existent ni d'hier, ni d'aujourd'hui, mais qui sont de tous les temps, dont personne ne peut dire quand elles ont pris naissance, — et qui sont, hélas ! en contradiction flagrante et irréductible avec les institutions fondamentales de la société européenne. Ces lois auprès desquelles celles des législateurs ne sont de rien, quoique l'ensemble des *Codes* pèse aisément plusieurs centaines de livres. Ces lois qui sont plus vieilles que le monde, et qui continueront d'exister quand seront tombés en poussière les vestiges des aqueducs, des thermes et des colisées romains, les objets retirés du sol de Pompéi et de Carthage, les ruines assyriennes et les monuments quarante fois centenaires de l'antique Égypte. — Heureux sont ceux qui ont pu discerner ces grandes vérités de l'amour éternel, de l'idéal vainqueur et de l'avenir meilleur !

Nécessité dans laquelle l'homme et les sociétés se trouvent de se pénétrer des civilisations étrangères

Peut-être certains lecteurs, déduisant des idées que j'exprime dans cette brochure des conclusions par trop générales, seront-ils tentés de me considérer comme un germanophobe ?

Une telle supposition constituerait la plus grande des erreurs.

S'il est vrai qu'il y a dans l'esprit allemand des caractéristiques qui ne cadrent aucunement avec mes conceptions (j'ai surtout en vue les tendances caporalistes), il est cependant incontestable que la civilisation germanique m'attire par plus d'un côté, que j'entretiens des relations cordiales avec maints habitants de ce pays, que je suis avec un vif intérêt le mouvement intellectuel et social d'outre-Rhin, et que j'ai amplement profité de la lecture de savants, de poètes et de philosophes allemands.

Tout esprit impartial conviendra du reste qu'il serait tout aussi déraisonnable d'accepter en bloc les idées d'un pays voisin, sans les passer au crible, que de refuser d'en prendre connaissance.

J'estime au surplus que chaque Français, tout en veillant à conserver précieusement les caractéristiques qu'il tient de ses origines celte et latine, ferait bien d'aller chercher dans les civilisations environnantes tout ce qui est susceptible de s'adapter à sa mentalité, — de façon à acquérir, suivant une expression fortement pensée de M. Liard, « une claire vision du monde, tout en conservant l'émotion sacrée de la patrie ».

De même, les groupements politiques qui se partagent la carte du monde, bien souvent, trouveraient un large profit à s'emprunter réciproquement certaines de leurs institutions. Ainsi, par exemple, parlant d'un sujet que je connais assez bien, je pense qu'il y aurait en France intérêt à installer des collèges dans le genre des collèges anglais, à créer des tribunaux pour enfants à l'instar de ceux qui existent en Angleterre et aux États-Unis, à user à l'égard des jeunes délinquants d'une jurisprudence et de moyens coercitifs rapides et sommaires comme dans les pays anglo-saxons, à placer les enfants abandonnés, difficiles ou vicieux dans des familles de bons et honnêtes travailleurs ainsi qu'on le fait en Hongrie, à organiser l'enseignement post-scolaire et industriel sur le modèle de ce qui existe en Allemagne, à fonder des *terrains de jeux* et des sociétés de *boy-scouts* comme en Angleterre, à donner aux jeunes enfants, l'habitude et la faculté de fréquenter les bibliothèques publiques comme à Chicago, par exemple, dont les grandes bibliothèques offrent au voyageur étonné le très curieux spectacle de salle de lecture pour enfants de tout âge avec fonds spécial, bibliothécaires spéciaux particulièrement choisis et mobilier approprié à la taille des petits lecteurs, dont certains ont juste six ans.

Il convient d'ajouter, du reste, que bon nombre de ces vœux que je viens de formuler sont déjà entrés chez nous dans le domaine des réalités, en partie tout au moins. C'est ainsi que, depuis quelques mois, à Paris, les jeunes délinquants sont jugés dans des audiences qui leur sont réservées, et où siègent des magistrats spécialisés. C'est ainsi qu'il existe en France un certain nombre de collèges en plein air, comme en Angleterre : écoles d'Aquitaine et des Roches, école de Normandie, école de l'Ile de France. C'est ainsi que, malgré la crise indéniable de l'apprentissage, nos jeunes artisans et nos futurs contremaîtres ont à leur disposition d'excellentes écoles techniques, aucunement inférieures aux institutions similaires de l'étranger, mais malheureusement l'apanage d'une élite. Il serait fâcheux que, sous prétexte de prendre modèle sur l'étranger, et mus par un snobisme intempestif, nous fissions table rase des excellentes choses qui existent chez nous. Il convient de se garder d'un excès comme de l'autre.

De même il ne saurait être question d'implanter brutalement dans un pays des coutumes étrangères. *Une adaptation est nécessaire.* Par exemple, je serais heureux, que, prenant modèle sur l'Angleterre, on s'attachât à développer chez nos enfants et nos jeunes gens les qualités d'endurance, d'énergie, d'initiative et de responsabilité, mais en veillant à ce que les exercices sportifs ne portent pas préjudice aux études, attendu qu'en Angleterre (je parle sur la foi des témoignages anglais) les jeunes gens sortent souvent du collège avec un bagage assez mince, — et en laissant soigneusement de l'autre côté du détroit ce régime des peines corporelles, inadmissible chez nous, dont les enfants et les jeunes gens anglais sont gratifiés plus que largement.

Ce n'est du reste pas sans danger qu'on répudie et qu'on méprise les qualités essentielles de son propre pays. C'est ainsi que l'*Écho de Paris* du 30 novembre 1910, au cours d'un article sur la *Faculté des Lettres*, faisait remarquer ce qu'avait produit en Italie l'émigration d'une discipline pédantesque et d'une érudition mal comprise, le tout d'origine tudesque (1) : « cet amas d'opuscules morts ou de gros livres moribonds, cette nullité dans le style, cette imitation

(1) Je rapporte du reste cette opinion *uniquement à titre documentaire*, car je puis dire que pour ma part j'ai toujours été vivement intéressé, captivé, par la lecture des œuvres de d'Annunzio, de Foggazaro et de Mathilde Serao.

stérile dans la plupart des œuvres, cette lourde et pénible et vaine manie d'ergotage et d'épluchage dans les ouvrages d'histoire ou de critique; et, dans le pays de Dante, Manzoni, la poésie dégradée, l'histoire balbutiante, le roman (sauf deux ou trois tempéraments désordonnés) confus et fastidieux; si bien qu'il faut songer aux peintres et aux musiciens de ce pays pour en excuser les littérateurs et les érudits. »

Il est donc loisible au lecteur de se rendre compte que je ne suis mû par aucun parti-pris contre qui que ce soit, et que même je fais preuve d'un très sincère et incontestable libéralisme.

L'histoire nous prouve que les civilisations dépendent les unes des autres

Du reste l'histoire est là pour nous prouver, et nous rappeler tout à la fois, que les civilisations ne sont aucunement séparées les unes des autres par des cloisons étanches, mais, au contraire, sont interdépendantes dans la série des siècles et d'une façon contemporaine.

Au IIe siècle, avant notre ère, c'est la Grèce civilisée qui succombe sous les coups des Romains demi-barbares. On est généralement tenté d'atténuer le caractère tragique de cette fin, probablement parce que l'événement est ancien et qu'il s'agit des Romains. Or, il faut se souvenir que cette agonie fut horrible *et s'accompagna d'exactions comparables à celles que devaient commettre plus tard les Huns et les Tartares.* Temples dépouillés, villes les plus connues pillées et rançonnées, populations emmenées en esclavage. C'est ainsi que l'Epire fut entièrement saccagée, que ses 70 bourgs furent méthodiquement détruits et ses 150.000 habitants vendus au loin. Sans redouter les criailleries de ceux qui seront tentés de me reprocher à attenter à la majesté sacro-sainte de Rome, *j'ose prétendre que ce simple fait divers est suffisant pour mettre les généraux romains en parallèle avec Attila et Gengiskhan* (1).

Or, il arriva que les Grecs, vaincus, subjuguèrent leurs farouches vainqueurs. La civilisation latine n'est qu'une expansion de la civi-

(1) On m'objectera peut-être que ces coutumes étaient courantes dans l'antiquité et qu'il arriva même aux Grecs de se livrer à des actes analogues quand ils prirent Syracuse. Je répondrais que je reconnais le bien fondé de cette objection, mais que j'estime qu'elle n'enlève rien à la valeur de mon argumentation. — Au surplus, les Grecs furent infiniment moins guerriers que les Romains.

lisation grecque, dont elle n'est au surplus qu'une assez froide copie. Personne ne constatera que la littérature grecque ne soit autrement riche et autrement étoffée que la littérature latine, même en faisant entrer en ligne de compte les écrivains du siècle d'Auguste. D'autre part, les Romains s'initièrent beaucoup plus aux vices de la Grèce décadente qu'aux vertus et aux qualités des contemporains de Périclès, et ce fut du reste ce qui les perdit.

L'affaire est facile à comprendre. Les peuples chez qui prédominent les vertus dites guerrières, au point de vue de leur mentalité et de leur civilisation, doivent être catalogués à un étage inférieur. La guerre est chose nécessaire, non pas qu'elle soit divine ou civilisatrice comme pourraient le prétendre des pirates et des chefs de bande, *mais beaucoup plus simplement parce qu'elle sert de soupape aux instincts crapuleux de l'homme*. Je ne surprendrai personne de mes lecteurs, en avançant qu'il suffit de gratter bien faiblement l'épiderme de l'homme civilisé pour retrouver le sauvage.

Il importe donc que, de temps à autre, un certain nombre de délits soient soustraits à la juridiction de la cour d'assises ; il importe même qu'ils soient déifiés. C'est précisément ce que réalise l'état de guerre, qui n'est au fond que la reconnaissance légale de l'apacherie. La guerre trouve son maximum d'idéalité, pour parler comme pourrait le faire un philosophe, dans le sac des villes, c'est-à-dire dans le pillage des banques (un des principaux desiderata des guerriers), dans le bombardement et l'incendie des édifices les plus artistiques, les plus anciens et les plus vénérés, dans la destruction des musées, dans le meurtre des savants, le tout pimenté de scènes érotiques qui, vu le cadre dans lequel elles se déroulent et les circonstances accessoires qui les accompagnent, méritent d'être tenues à juste titre pour des manifestations du sadisme le plus pur.

En ce bas monde, l'homme hardi mène à bien ses projets, d'une part en cultivant et en développant les qualités et les vertus de ses amis, d'autre part en se servant comme d'un marchepied des défauts et des vices de ses amis, adversaires et compétiteurs. En même temps qu'il utilise ainsi ceux qu'il redoute, l'homme hardi les abaisse, les dégrade et les avilit.

En effet, les pires choses sont parfois utiles.

C'est bien pourquoi il n'est aucunement paradoxal de prétendre que la guerre soit un mal nécessaire.

Pour mon compte personnel, pacifiste sincère et convaincu au début, c'est seulement après avoir poussé jusqu'au bout mes idées humanitaires, après en avoir tiré toutes les déductions possibles et imaginables, que je suis devenu militariste et même très militariste.

A la rigueur, des peuples d'une très haute culture peuvent s'accommoder sans trop de dommage de l'état de paix prolongé. Mais il n'en est point de même des peuples dits guerriers, c'est-à-dire de ceux qui ne sont que partiellement civilisés. Leurs mauvais instincts, ne pouvant s'épancher au dehors, deviennent à l'intérieur causes et ferments de corruption, de débauche, de dissolution et de décadence. Pour ces peuples qui donnent l'impression d'être réfractaires à la véritable civilisation, la guerre est presque une fonction vitale.

Ces réflexions, d'un ordre très général et tirées de la philosophie de l'histoire, aident à comprendre pourquoi Rome est tombée. Cette antique cité s'est pénétrée du splendide génie grec, mais, ce faisant, il faut avoir le courage de le dire, elle a abaissé le niveau de la civilisation, et de la civilisation elle a surtout retenu le mauvais levain, — tout simplement parce qu'elle était guerrière et que pour les peuples guerriers une civilisation par trop raffinée est comme un plat à la fois trop lourd et toxique.

Le service le plus important que Rome ait rendu a été de porter, grâce à ses légions, sur des espaces énormes et inconnus jusqu'alors, cette civilisation, je le répète, sensiblement inférieure à la civilisation hellénique.

C'est précisément en voulant implanter, avec sa domination et son influence militaire, sa culture dans les antiques forêts de la Germanie que Rome se heurta au monde barbare qui devait l'emporter.

La victoire d'Arminius sur les légions de Varus, l'an 9 de notre ère, fut la première atteinte sérieuse portée à la puissance de Rome. La lutte dura près de quatre siècles. Finalement, le flot toujours montant des races germaniques écrasa l'Empire. Puis ce fut la barbarie et ce fut la nuit.

Mais ces races germaniques, jeunes, pleines de vie, de force et de santé morale, relevèrent cette société, cet état antique intérieurement corrompu, et, après s'être fort intelligemment assimilé sa culture, lui assurèrent une plus large existence et un plus grand développement. *Telle fut la grande et la haute mission du monde ger-*

manique, mission dont personne ne peut nier ni la réalité, ni l'importance.

Parallèlement à la culture allemande, de puissantes civilisations romanes, *dont la mission fut également mondiale*, s'élevèrent sur les ruines du vieil empire romain.

Quatre siècles plus tard, les Slaves, à leur tour, commencèrent à sortir de leur premier état de barbarie et entrèrent dans le cercle des peuples civilisés. Mais tandis que les Slaves du groupe occidental se modelaient sur Rome, ceux du groupe oriental se façonnaient sur Byzance. Slaves d'Orient et Slaves d'Occident se pénétrèrent, progressivement, non pas de la culture antique proprement dite, mais de cette culture telle que les Germains et les Empereurs d'Orient l'avaient développée, — ce qui ne veut pas dire que les Slaves ne furent que des copistes.

Quand des races parviennent à l'orée de la civilisation, elles travaillent, au début, sur un capital emprunté au peuple le plus affiné du voisinage. Ce capital, elles le modifient suivant leurs besoins, leur mentalité et leur originalité. Il s'agit là d'un travail de transformation et d'adaptation.

Il est certain que les Slaves ne créèrent rien de toutes pièces ; mais les Germains non plus. Quant au reproche d'imitation servile, si on le fait aux Slaves, il convient en toute justice de l'adresser également aux Germains. *Slaves et Germains se trouvèrent, lors de leur dégrossissement, dans une identique situation.*

Quant à faire grief aux Slaves d'être venus à la civilisation quatre siècles après les Germains, c'est là une idée qui ne pourrait germer que dans la cervelle d'un crétin. Pourquoi alors ne pas déprécier le travail civilisateur des Germains sous prétexte qu'ils n'ont pas succédé directement aux Grecs, et qu'il se sont laissé précéder par les Romains ? C'est exactement comme si on s'avisait de reprocher à un jeune homme plein d'avenir de ne pas être membre de l'Institut à vingt-cinq ans.

Pour trancher des questions de cette nature et pour juger de la valeur intellectuelle et morale d'un peuple, l'historien exempt de préjugés doit plutôt se demander si ce peuple a su profiter des matériaux qu'il a eus à sa disposition et s'il a conduit avec intelligence et succès le travail de la civilisation à *partir du moment où il l'a entrepris.*

Des Slaves je ne connais bien que ceux du groupe occidental et parmi eux surtout les Tchèques et les Polonais. Je ne parlerai donc que de ces deux nationalités, n'ayant pas l'habitude de me mêler des questions que je n'ai pas suffisamment approfondies.

Or, je puis certifier (ceci, du reste, je le démontrerai quelques pages plus loin) que Tchèques et Polonais ont dignement porté le flambeau de la civilisation et qu'ils ont participé d'une heureuse façon au travail européen et au labeur humain.

Je désire maintenant attirer d'un mot l'attention du lecteur sur le grand, l'immense, l'incomparable rôle que joua le christianisme, — malgré tout ce que peuvent penser et écrire nos modernes iconoclastes, — comme élément civilisateur, tant chez les Gallo-Romains que chez les Germains et les Slaves (1).

A une époque plus rapprochée de nous, à la fin du Moyen-Age et au début des temps modernes, dans les pays latins, on s'attacha par une minutieuse étude des civilisations de Rome et d'Athènes, à faire sortir de l'oubli les trésors ensevelis de la littérature et de l'art antiques et à s'assimiler directement tout ce qu'il y avait de bon et de bien dans le génie de l'Italie et de l'Hellade.

L'Allemagne ne prit aucune part à ce travail, mais elle en accepta les bienfaits des mains des Lombards.

Ce furent également les Lombards qui, vers cette époque, instaurèrent la vie civique, et ceci pour le plus grand bienfait de la vie économique, sociale et même intellectuelle.

Puis l'Allemagne fit la réforme luthérienne, chose, selon Renan, « supérieure à la philosophie et à la Révolution, œuvre de la France, et qui ne le cède qu'à la Renaissance, œuvre de l'Italie ». La Réforme, si elle put la faire, ce fut grâce à son morcellement féodal.

Au XVIIe et au XVIIIe siècles, l'Allemagne emprunta beaucoup à la culture française. C'est ainsi que tous les princes allemands s'attachèrent à importer dans leurs cours les mœurs, les usages, lettres et le goût français. Le moindre principicule tenait à honneur d'avoir pour « correspondant » un écrivain français, chargé de le renseigner périodiquement sur tout ce qui se faisait, se disait et

(1) Chez les Grecs, le divin et l'humain se trouvaient en quelque sorte unis. Le christianisme a disjoint ces deux notions. C'est pourquoi à la mentalité calme, reposée et reposante du génie grec, a succédé une autre mentalité infiniment plus tourmentée et pleine de terreurs.

s'imprimait en France. La littérature allemande, qui au XVIIe siècle ne compte ni un Molière, ni un Corneille, ni un Racine, et qui au XVIIIe siècle ne s'affirma ni par un Voltaire, ni par un Montesquieu, puisa en France beaucoup de ses qualités primordiales. Chacun sait du reste ce que Frédéric II pensait sur ce sujet. De même, pendant longtemps, les produits du commerce et de l'industrie française par leur côté artistique restèrent pour les Allemands des modèles difficiles à imiter.

Par contre, à l'heure actuelle, les Français ont été chercher en Allemagne le goût de l'érudition savante et laborieuse, et je suis tout le premier à reconnaître qu'en matière « d'organisation » nous avons certainement pas mal à gagner au contact des Allemands, dont j'apprécie, au témoignage de Renan, « le sérieux, le savoir et l'application qui suppléent presqu'au génie et qui valent mille fois mieux que le talent, — le sentiment du devoir que je préfère de beaucoup au mobile de vanité et d'honneur ».

Tout ceci signifie que les civilisations dépendent les unes des autres et qu'il importe même d'activer les échanges intellectuels et moraux d'un peuple à un autre.

« *Les nations sont cohéritières et cocorporelles* », a dit Saint Paul. « *Ce sont les membres d'un grand corps* », a dit Sénèque.

C'est ainsi que, pour mon compte, quand j'admire Goethe, Kant, Schiller, Herder, Shakespeare ou Carlyle, j'honore non pas tant un Allemand ou un Anglais, que de grands, de lumineux flambeaux qui ont guidé l'humanité dans sa marche civilisatrice.

Plutôt que de se regarder avec des regards qui dénotent par leur obliquité une réciproque défiance, les divers groupements ethniques ou politiques feraient infiniment mieux de travailler d'un commun accord en se donnant les mains pour danser en rond et en se souvenant de cette pensée du grand de l'inoubliable, de l'incomparable Schiller : « Kaum für Alle hat die Erde », de Schiller, dont il convient d'honorer non seulement le nom ou l'inscription funéraire, mais les grandes et généreuses conceptions.

Existe-t-il en ce monde des nations qui soient investies comme d'une mission et qui aient à remplir un rôle en quelque sorte providentiel ?

On ne peut nier que des nations s'imposent à d'autres par leurs

penseurs et leurs artistes, ou, pour parler plus exactement, qu'il existe des peuples qui, par leur grandeur, impressionnent leurs voisins. La gloire, en effet, résulte beaucoup plus du consentement général que d'une affirmation *ex cathedra* de celui qui en est le bénéficiaire. Il est même curieux de constater que l'empreinte, que les manifestations de l'art et de la littérature antiques ont marqué sur vingt siècles d'histoire, a certainement dépassé de beaucoup les prévisions que les Grecs et les Romains ont pu formuler à ce sujet. Ces derniers puisaient dans le légitime sentiment qu'ils avaient de leur valeur une excitation et un encouragement au labeur quotidien, mais, modestes dans leur génie malgré les formidables accords qui claironnaient dans le *civus romanus sum*, ils n'embouchaient pas forcément la trompette pour clamer leurs mérites aux quatre coins de l'univers.

Au surplus, suivant une juste réflexion de Renan, « *le but de l'humanité est supérieur au triomphe de telle ou telle race : toutes les races y servent ; toutes ont à leur manière une mission à remplir* ».

Cette pensée, qui revient à dire que les missions *providentielles* sont en quelque sorte des missions *réciproques*, s'accorde parfaitement avec les idées que j'ai précédemment exprimées touchant l'interdépendance des civilisations.

De plus il est incontestable que la diminution progressive des espaces abandonnés à la barbarie, que la facilité des communications, la rapidité avec laquelle nouvelles et découvertes se diffusent, ne laissent guère à l'heure actuelle de champ d'expansion ni même de *possibilité d'être*, pourrait-on dire, à une mission soi-disant *providentielle* dont serait investie une nation. Ce qui était vrai il y cinq mille ou trois mille ans l'est infiniment moins aujourd'hui, et certes l'esprit le moins philosophique est capable de se pénétrer de la justesse de ce raisonnement.

En outre, comme l'a si bien exposé l'illustre Renan, il existe en quelque sorte un balancement, un rapport inverse entre le développement d'un peuple à l'intérieur et sa part d'influence à l'extérieur. « On n'est maître chez soi que quand on n'a aucune prétention à régner hors de chez soi. » L'Italie et l'Allemagne n'ont pu se constituer comme États avant le XIX[e] siècle à cause des visées universelles des papes et des souverains du saint empire romain de la

nation germanique. « Fondatrice du vieil empire romain, dépositaire jaloux de ses traditions, l'Italie n'a jamais pu devenir une nation comme les autres. Succédant à l'empire romain, fondatrice du nouvel empire carlovingien, se prétendant dépositaire du pouvoir universel, d'un droit plus que national, l'Allemagne était arrivée jusqu'à ces dernières années sans être un peuple. L'empire romain et la papauté qui en furent la suite avaient perdu l'Italie. L'empire carlovingien faillit perdre l'Allemagne. L'empereur germanique ne fut pas plus capable de faire l'unité de la nation allemande que le pape de faire celle de l'Italie. »

Au contraire pendant ce temps, la France s'était créée, grâce au labeur ininterrompu des Capétiens qui, durant huit siècles, avec une étonnante suite dans les idées et une admirable logique, travaillèrent à arrondir la Carolingie telle que le traité de Verdun l'avait délimitée, — sans se laisser distraire par d'autres buts, ne guerroyant que pour la défensive et se gardant bien de viser à une suprématie européenne.

Cette loi « universelle », énoncée par Renan, s'applique aussi bien aux *peuples constitués* qu'aux *peuples en formation*. « Tout pays qui arrive à exercer une primauté politique, intellectuelle, religieuse, sur les autres peuples, l'expie par la perte de son existence nationale durant des siècles... La Grèce et la Judée ont payé de leur existence nationale l'incomparable honneur d'avoir fondé des enseignements pour l'humanité. L'Italie a expié par deux cents ans de nullité la gloire d'avoir inauguré au Moyen Age la vie civile et d'avoir fait la Renaissance ; au XIXe siècle, cette double gloire a été son principal titre à une nouvelle vie. L'Allemagne a expié par un long abaissement politique la gloire d'avoir fait la Réforme ; elle touche maintenant le bénéfice de la Réforme. La France expie aujourd'hui la Révolution ; elle en recueillera peut-être un jour les fruits dans le souvenir reconnaissant des peuples émancipés. »

C'est ainsi qu' « *une défaite est l'expiation d'une gloire passée et souvent le garant d'une victoire pour l'avenir* », — cette deuxième proposition atténuant l'expression de tristesse navrée qui se dégage de la première.

Il est cependant curieux de remarquer que les peuples jingoïstes trouvent parfois dans leurs propres tendances impérialistes le frein même qui les préserve de la décadence, ou tout au moins qui retarde

leur chute. Mais *c'est alors au sacrifice de leur mission*, attendu que, pour reprendre et développer une idée de Renan, — qui n'est du reste que la réciproque d'une autre idée déjà reproduite, — *un pays n'exerce de maîtrise que par le côté universel de son génie, et qu'une nation qui se renferme dans la pure considération de son intérêt, dans des idées et des sentiments exclusifs, n'a plus à jouer de rôle général.*

L'impérialisme, le jingoïsme, l'hyperpatriotisme, qui tendent à la guerre et qui n'ont de raison d'être que pour la guerre et par la guerre, *ne sont en réalité que des explosions de matérialisme.* C'est du reste bien pourquoi tout patriotisme exagéré est la négation d'influence morale, intellectuelle et philosophique.

En quoi consiste exactement la « civilisation » ? L'homme est-il plus civilisé aujourd'hui qu'il y a deux ou trois mille ans, par exemple ?

Il me semble que, dans la notion « civilisation », il convient de considérer deux ordres de faits en quelque sorte juxtaposés. Pour me faire mieux comprendre, éloignant toute abstraction, je m'exprimerai en termes purement concrets, prenant dans la vie de tous les jours les exemples utiles à ma démonstration et laissant aux philosophes de carrière le soin de traiter la question d'une façon plus didactique et dogmatique.

Je reconnais qu'un homme est civilisé à la façon confortable et hygiénique dont est aménagée son habitation, à l'esthétique de son costume, au soin qu'il apporte à sa table et à la propreté avec laquelle il prend ses repas, aux meubles et objets qu'on rencontre dans son cabinet de travail et dans les autres pièces de son appartement, aux livres qui garnissent sa bibliothèque, à la manière dont il remplit ses devoirs de père et d'époux, à la sociabilité qu'il apporte dans les rapports qu'il a avec ses semblables, à la façon dont il parle et dont il écrit, à l'usage qu'il fait de son cerveau dans le domaine des arts, des lettres et des sciences, ou plus simplement dans l'accomplissement des actes de sa profession.

A côté de ce premier ensemble, *individuel* en quelque sorte, il en existe un second *tenant au milieu* et représenté par les applications de la science dans le domaine des choses de la vie : notam-

ment et avant tout par la facilité apportée aux communications et aux échanges d'idées, qu'il s'agisse de transmission de la pensée (imprimerie, photographie, télégraphe, téléphone, télégraphie sans fil) ou de transport des individus (chemins de fer, automobiles, navires, aéroplanes).

Je ne conteste aucunement le rôle très grand que les découvertes scientifiques jouent dans le mécanisme de la vie moderne, mais j'estime pourtant qu'on peut parvenir à une très haute culture sans téléphone, automobiles ou aéroplanes.

Certes, personne ne niera que l'homme civilisé, quand il voyage, ne conserve son caractère d'homme civilisé, dans n'importe quel pays, sous n'importe quelle latitude, au milieu de n'importe quelle population, et même privé de ses livres, de sa confortable demeure, de ses journaux, de son tailleur, de son cuisinier, de son coiffeur et de son bottier.

D'autre part, un Peau-Rouge, mis en présence d'un aéroplane, à condition qu'il possède le sang-froid voulu et qu'il comprenne les explications qu'on lui donne (*a priori* il n'y a aucune raison de le considérer comme un imbécile et je pense même qu'il se rendra compte assez rapidement du maniement des leviers), au bout d'un certain nombre de leçons, sera capable, tout comme un habitant de nos contrées, de battre les records du monde en haut, en large et en travers.

Chacun sait que les sauvages nous dament rapidement le pion dans les sports dès le moment ou ils ont saisi « la règle du jeu ». Il est parfaitement exact qu'au fameux match de boxe de Reno, le nègre battit le blanc. Même qu'on put craindre un moment que cette victoire ne déchaînât une guerre de « races », témoignage de la haute mentalité des blancs comme de celle des nègres.

Je suis également convaincu qu'un nègre, après un nombre de démonstrations très limité, maniera l'appareil téléphonique avec autant d'aisance et d'élégance qu'un Européen. Je suis non moins certain qu'en très peu de temps on apprendrait à un Sioux ou à un Canaque à conduire une locomotive ou une automobile.

Mais qu'ensuite on veuille faire comprendre au Peau-Rouge, au nègre, au Sioux ou au Canaque la grande portée d'une pensée de Platon, de Montaigne, de Carlyle ou de Kant, — qu'on essaye de leur faire savourer la richesse des idées qui se dégage des œuvres

de Sophocle ou de Gœthe, — qu'on tente de leur faire admirer un tableau de Rembrandt ou une statue de Michel Ange, alors on gaspillera son temps en pure perte.

Cela est, du reste, facile à saisir. Pour comprendre le vrai, le beau et j'ajouterai l'honnête, une éducation de toute une vie, de plusieurs générations est nécessaire, tandis que le maniement de boutons, de manettes, de manivelles et de leviers est question de technique pure. Or, *technique* veut dire avant tout éducation automatique, c'est-à-dire chose qu'on acquiert assez rapidement, qui est à la portée de tous les cerveaux, même les plus inférieurs et les plus frustes, et qui n'exige ni culture ni idée générale. C'est même chose dans laquelle excellent les médiocrités et qui leur permet d'atteindre à de très enviables situations.

Je ne nie aucunement l'importance très grande dévolue à la technique. Tout est technique en ce monde, et, ce disant, je pense non seulement à l'artisan, mais aussi au savant, au médecin et même à l'avocat, au peintre et au musicien. Mais, cependant, la technique n'est pas tout. Ce n'est que la lettre et rien de plus, et le coefficient d'un individu se jauge aux idées générales qu'il est susceptible d'émettre, à leur étoffe, à leur justesse, à leur richesse, à leur profondeur, à leur ampleur, et j'ajouterai à leur générosité.

Or, s'il est exact que nombreux sont les techniciens qui ont su conserver et même cultiver des idées générales (j'en connais beaucoup autour de moi), il faut pourtant constater qu'à notre époque la technique et, ce qui est encore pis, la *technique parcellaire*, étouffe tout, et ceci est lamentable. Dans l'industrie, jadis, les apprentis s'initiaient à l'ensemble des opérations successives nécessaires à la fabrication d'un bouton ou d'une aiguille, par exemple, — tandis que maintenant les ouvriers connaissent juste une de ces opérations, voués qu'ils sont à exécuter machinalement les mêmes mouvements pendant toute leur vie et se trouvant dans l'incapacité de remplacer, le cas échéant, un de leurs camarades spécialisé dans un autre temps de la fabrication.

Il est même curieux de constater que cette disposition d'esprit a également gagné les professions libérales et que nombre de nos contemporains, copiant machinalement, servilement et en les déformant, les excellentes méthodes intellectuelles d'Outre-Rhin, font de la science, de l'art, de la littérature comme on range un

placard, comme on dispose sur des rayons des piles de draps ou des soupières. La belle histoire de diviser les connaissances humaines en une série de tout minuscules petits carrés voisins les uns des autres et de rester une existence entière sur l'un de ces petits carrés, dans l'ignorance absolue et volontaire de tout ce qui est autour ! C'est là de la science, de l'art et de la littérature au rabais et à la portée de toutes les inintelligences.

Du reste, les malheureux, à ce jeu de fiches et de petits papiers, grâce à ce travail de commis de librairie, en arrivent à perdre le maniement de leur langue, sans se douter un seul instant que le style n'est autre chose que le reflet de l'intelligence ; que celui qui pense correctement écrit d'une façon, sinon absolument élégante, tout au moins d'une façon lisible ; que celui qui écrit en galimatias, écrit en galimatias tout simplement parce qu'il pense en galimatias, et que l'art d'écrire développe puissamment la netteté et l'ampleur de l'intelligence ainsi que la rectitude et la profondeur du jugement.

Nous pouvons et même nous devons prendre modèle sur nos voisins allemands pour tout ce qui touche à la persévérance dans l'effort, à la pondération, à la précision, à l'exactitude dans la documentation, — mais ceci, de grâce, en conservant nos belles qualités de clarté, de lumière et de généralisation.

Un dernier exemple, qui montrera la différence qui existe entre la technique et la vie véritable. Je ne surprendrai personne de mes lecteurs en avançant que les œuvres d'art, notamment les tableaux, se falsifient et se sophistiquent avec plus de facilité encore et d'aisance que les denrées alimentaires. C'est ainsi que d'admirables techniciens exécutent des copies tellement parfaites de chefs-d'œuvre que les conservateurs de musées, les amateurs, les commissaires-priseurs et les experts les plus illustres, voire même les plus intègres, s'y laissent prendre. Or, pourtant, parmi ces techniciens hors ligne, combien il y en a-t-il qui soient capables de produire un original tant soit peu passable ?

Tout ceci revient à dire que, dans la civilisation, il y a un élément *spirituel* (connaissance du Vrai, du Beau, de l'Honnête, sociabilité), qui est éternel, et un élément *matériel*, qui résulte des découvertes de la science et qui est changeant et mouvant.

Il est incontestable que les grands savants contribuent au bien du monde au même titre que les penseurs et les artistes et qu'on

doit vénérer un Berthelot, un Curie, un Pasteur, un Claude Bernard à l'égal d'un Platon, d'un Sophocle, d'un Lucrèce et d'un Kant, mais cela ne veut pas dire que nous soyons supérieurs aux Athéniens parce que nous profitons des bienfaits de la science et que l'épicier du coin soit plus civilisé qu'un contemporain de Périclès parce qu'il a facilité d'approcher de sa joue le récepteur d'un appareil téléphonique, de voyager en tramway électrique dans des souterrains aux cent mille lumières ou de s'installer dans un des compartiments du Côte d'Azur Rapide ou du Peninsular-Express.

Il est certain que si nous comparons l'homme civilisé d'aujourd'hui au Scythe ou au Germain qui vivaient dans les forêts il y a deux ou trois mille ans, nous sommes forcés de reconnaitre que la civilisation a fait des progrès. Mais, à notre avis, ce n'est pas ainsi qu'il convient de poser la question. *Il ne s'agit pas tant d'une affaire de quantité que d'une affaire de qualité et, ce qu'il faut surtout rechercher, c'est si l'homme civilisé des temps actuels est supérieur à l'homme civilisé d'il y a vingt ou trente siècles.*

Les Grecs et les Romains se logeaient et se meublaient aussi confortablement et aussi luxueusement que nous. On me dira peut-être qu'ils manquaient du chauffage central, du tout à l'égout et d'ascenseurs. A cela je répondrai qu'il faudrait d'abord savoir si le tout à l'égoût est l'indice d'une telle supériorité s'il ne présente pas certains inconvénients en temps de crue quand les égouts refluent, et en tout temps en polluant les rivières. Quant au chauffage central, évidemment il faisait défaut aux contemporains de Phidias, mais les Grecs et les Romains, au point de vue du confort, avaient un grand avantage sur nous, attendu que leurs villas comportaient des appartements d'été et des appartements d'hiver. Pour ce qui est des ascenseurs, je répondrai qu'à la Renaissance on construisait parfois dans les cours ou contre les maisons des plans inclinés, des rampes, qui permettaient aux habitants de gagner leurs appartements en voiture. J'ai vu une construction de ce genre à Genève, non loin de l'église Saint-Pierre.

Quant aux luxueux thermes antiques, je ne songe pas un instant à les mettre en parallèle avec les modestes établissements de bains dont nous disposons aujourd'hui.

Pour ce qui est de la cuisine, nous ne sommes guère supérieurs, ce me semble, aux anciens qui déployaient un luxe de table effréné,

inconnu de nos jours, et qui à ce jeu mangeaient même des fortunes.

De même aussi pour leurs costumes, qui, certes, étaient pour le moins aussi gracieux et aussi seyants que les nôtres. Je ne crois pas qu'on ait jamais vu des patriciennes de Rome et d'Athènes porter en même temps sur le corps des tuniques étriquées et sur la tête des coiffures de dimensions démesurées. Je ne me connais pas en « couture », mais il me semble qu'il doit exister pour le costume, comme pour le corps humain, un « canon » basé sur des rapports harmonieux de proportion. Or, ce canon, je le cherche souvent, mais je ne le rencontre pas toujours.

Quant aux idées qui s'agitaient dans les cerveaux des habitants de Rome et d'ailleurs, aux idées qu'ils échangeaient en causant, aux idées qu'ils jetaient sur des papyrus ou qui leur parvenaient dans des manuscrits, pour mon compte personnel, je n'oserais les estimer inférieures à celles qui remuent actuellement le monde, — que je considère les idées elles-mêmes ou la façon dont elles sont habillées.

L'imprimerie faisait défaut. Il est certain que la découverte de Gutenberg a été pour le monde l'équivalent d'une bénédiction divine. Privé de nos livres, je ne sais pas ce que nous deviendrions. Mais la non-existence de l'imprimerie avait pourtant l'avantage que les auteurs d'alors apportaient à leurs travaux plus de soins que ceux de notre époque.

En matière d'art, nos artistes ne sont aucunement supérieurs à ceux qui les précédèrent. *Il y a même des secrets qui ont été perdus et qui n'ont pu être retrouvés.* C'est ainsi que je me suis toujours extasié devant la fraîcheur de coloris des Raphaël que je vis à Florence et des Primitifs que je pus étudier dans divers musées de la Belgique, notamment à Bruxelles et à Bruges, et qui paraissent avoir été peints d'hier. J'ai toujours été stupéfait de la production absolument prodigieuse et presque monstrueuse d'un Rembrandt.

Il en est des porcelaines comme des tableaux : des secrets ont été perdus.

En résumé, les habitants de Paris, de Berlin, de Londres, au point de vue *individuel*, ne semblent aucunement supérieurs aux Athéniens et aux Romains d'avant l'ère chrétienne ; — *seulement ils jouissent de « commodités »* inconnues des âges précédents.

Mais ce qui fait la valeur d'un pays au point de vue de la « cul-

ture », ce n'est pas tant le nombre des locomotives ou des wagons qui circulent sur les rails ou qui sont remisés, la quantité des hauts-fourneaux, les kilomètres des voies ferrées, des canaux, des égouts, des fils télégraphiques et téléphoniques, des galeries dans les mines, le lancement retentissant de drogues pharmaceutiques, la foule des commis-voyageurs, le tonnage des bateaux, le nombre des becs de gaz et des lampadaires électriques, — que les productions désintéressées des penseurs, des artistes et des savants.

La *White Star Line* vient de construire aux ateliers de Belfast le transatlantique *Olympic*, qui, placé dans la rue Royale, tout contre la Madeleine, déborderait place de la Concorde entre les belles colonnades de l'architecte Gabriel, qui comporte onze ponts en acier, dont le déplacement est de 60.000 tonnes, dont les machines ont une puissance de 50.000 chevaux, lui imprimant une vitesse de 21 nœuds ; dont le sommet des cheminées (au nombre de quatre) s'élève à 54 mètres au-dessus du fond, qui pourra emporter 2.500 passagers et 860 marins. Or, le lecteur pense-t-il vraiment que le jour où ce Léviathan sillonnera les Océans, le monde sera plus civilisé que du temps où les jolies trirèmes athéniennes fendaient les flots de la mer Égée?

Serez-vous meilleur à l'arrivée, après avoir passé toute une nuit dans une petite chambre à coucher d'un train de luxe, confortable hôtel roulant, emporté à une vitesse effective de cent à cent vingt kilomètres à l'heure à travers les vallées et les montagnes?

Il y a de cela quelques semaines, lors de l'inauguration d'un grand aqueduc destiné à alimenter d'eau potable Vienne, — cette ville si agréable et si sympathique, qui me plaît tant par ses habitants, ses monuments, ses musées, — la *Nouvelle Presse libre* faisait remarquer que l'on pouvait juger du degré de civilisation d'une région par le nombre de litres d'eau réservé à chaque habitant pour sa consommation personnelle. Certes, je ne conteste aucunement les bienfaits de l'hygiène et ne méconnais en quoi que ce soit l'importance de cet aqueduc, magnifique travail d'art qui coûta des sommes énormes et dont la construction et l'aménagement demandèrent de longues années; mais pourtant le critérium invoqué par l'organe viennois me semble, comment dirais-je, quelque peu *matériel*. Il ne me semble point en effet que le fait de se livrer à des ablutions hygiéniques et de ne faire usage que d'eau de

source suffise à lui seul pour donner accès dans le cercle des gens civilisés.

De la puissance de l'État comme élément civilisateur

« Sans doute », ainsi que je l'écrivais récemment, « il convient de rendre à César ce qui appartient à César, et cela n'est pas peu de chose ! *Mais, à côté de cette allégeance, il existe tout un monde de trésors moraux sur lequel personne, même l'État, n'a droit de reprise*, **à moins de considérer que le mot de civilisation doit être un terme vide de sens.** *Et à ce trésor moral appartient avant tout la langue maternelle, la religion, la science et l'art, l'amour de notre terre natale et le culte de notre histoire.*

» Comme le disait, il y a quelques mois, M. Wittig (*alias* Witkowski), alors maire de Posen : « La puissance de l'État doit » s'arrêter là où l'enfant joint ses petites mains pour prier, là où les » mères lui chantent une chanson du pays, là où l'homme agonisant » va rendre ses comptes à Dieu. »

» Jadis, dans les premiers temps, la persécution s'exerça sur les corps à l'aide du feu et des bêtes ; au XVIe siècle, elle visa l'intelligence ; **actuellement, elle a pour objet les ressorts les plus intimes de la vie spirituelle et morale.**

» Pourtant, « *l'empire de la foi finit où commence l'empire* » *indéfini de la conscience* : *ni la loi ni le prince ne peuvent rien* » *contre cette liberté* », ainsi que le déclara Napoléon Ier, le jour de son sacre, à une députation de pasteurs protestants conduite par Martin, de Genève ».

A ces pensées, précédemment énoncées, je n'ajouterai pas grand'chose.

L'État, dans son rôle civilisateur, doit se borner — comment m'exprimerai-je ? — à développer ces « commodités » dont j'ai parlé précédemment. Construire des routes, des chemins de fer, des canaux, des ports, des lignes télégraphiques et téléphoniques ; aménager des aqueducs pour conduire de l'eau potable dans les centres populeux, développer l'hygiène ; organiser la défense nationale ; créer des mutualités ; bien assurer la gestion des services dont il s'est bénévolement attribué le monopole ; etc., etc.

Voilà la part qui revient à l'État. Elle est énorme et, à lire les

journaux de tous pays et les comptes rendus des divers Parlements, on a l'impression qu'elle représente déjà à elle seule un idéal quasi-inaccessible, une tâche insurmontable.

Dans le domaine intellectuel et moral, l'État a le devoir strict et impérieux de construire des écoles, des lycées, de fonder des Universités, de créer des bibliothèques de toute nature, — d'organiser l'enseignement post-scolaire, l'apprentissage, l'éducation industrielle et commerciale, — de créer des cours de perfectionnement, non pas seulement pour des gamins de 15 à 20 ans, mais pour des hommes mûrs, ainsi que la chose existe au Danemark (admirables écoles de l'évêque Grundtvig), — de lutter contre la criminalité juvénile, qui représente un problème si angoissant ; etc., etc.

Mais, par contre, l'Etat ne doit imposer ni doctrines morales ni doctrines intellectuelles, et, dans tout pays *civilisé*, les citoyens doivent avoir le droit et la facilité de penser, de parler et d'écrire librement, du moment qu'ils paient l'impôt, qu'ils vont au service militaire, qu'ils ne cherchent pas à modifier la forme de l'Etat et qu'ils ne commettent pas de trahisons au profit de l'étranger.

Nous savons par l'expérience de l'histoire ce que valent les **religions d'Etat** : c'est le plus bel instrument de démoralisation, de corruption, de vénalité, de chantage, d'asservissement et d'oppression que l'on puisse rêver.

Or, une **civilisation d'Etat** représente quelque chose de pis encore, — si c'est possible, — *attendu que c'est la négation de la liberté de conscience, non seulement en matière religieuse, mais dans tous les domaines de l'intelligence.*

Remarquons à ce sujet que, tandis que le souvenir des offenses d'ordre matériel, pillage et sac des villes, incendies, vol des objets d'art, razzias opérées dans les banques, et même le meurtre et le viol, s'atténue avec le temps, — au contraire, l'amertume, la douleur et le chagrin provoqués par les persécutions dans l'ordre moral et dans l'ordre intellectuel engendrent des données psychiques qui jouissent de la pérennité et qui, à travers les siècles, se transmettent pieusement de génération en génération.

C'est qu'il s'agit là de crimes pour lesquels il n'existe pas de prescription, et aux fauteurs desquels il n'est pas loisible de délivrer des « soldes pour tout compte ».

Non pas qu'il soit question de soulever des flots de haine ou

d'exécrer les enfants pour les crimes de leurs pères, mais parce qu'il convient d'honorer la mémoire des martyrs et de puiser dans leurs actes un enseignement moral.

L'Évangile a proclamé que la faute des pères devait retomber sur leurs enfants jusqu'à la millième génération. J'estime que cette formule est barbare dans sa toute-puissante grandeur et je trouve qu'il est préférable de dire que le souvenir des persécutions morales doit se perpétuer jusqu'à la millième descendance de ceux qui furent persécutés, — et c'est déjà un terrible aphorisme.

Je parle comme ces protestants, très chatouilleux sur le chapitre de la liberté de conscience, mais *tout aussi chatouilleux pour celle d'autrui que pour la leur, et tout aussi portés à défendre leur prochain qu'à se défendre eux-mêmes.* Certes, il ne se trouvera guère d'Allemands pour me démentir, puisqu'ils sont mes coreligionnaires. Ceux qui me démentiront encore le moins, ce seront les descendants des immigrés de Louis XIV, qui comptent actuellement parmi les pangermanistes les plus fervents et les plus convaincus, — qu'ils résident en Allemagne ou en Russie.

Imposer une civilisation par la force en fouettant et en emprisonnant les enfants et les jeunes gens, en enchaînant une langue, en supprimant les journaux, en interdisant les réunions en langue maternelle, en exilant, en déportant ou en mettant à mort les adultes, en arrêtant aux douanes, non pas des écrits politiques, mais de purs chefs-d'œuvre qui tiennent dignement leur place dans le patrimoine des lettres de tous les siècles et de l'humanité entière, cela constitue un acte au premier chef **anti-humain** et **anti-civilisateur**.

Au surplus, souvent, ceux qui aspirent à porter au loin leur civilisation par la violence considèrent la civilisation beaucoup plus comme un **moyen** que comme un **but** et parfois, avant tout, comme un **prétexte**. Il arrive, du reste, aux personnes les plus respectables de se méprendre sur les mobiles réels de leurs actes. C'est là chose que nous voyons couramment dans la vie de tous les jours.

Je suis heureux, à ce sujet, de citer la page suivante, extraite d'une réponse du Professeur Balzer, de Leopol, à Mommsen, qui, dans un appel adressé aux Allemands d'Autriche, appel inséré dans le numéro du 31 octobre 1897 de la *Nouvelle Presse libre de Vienne*, avait déclaré que « *les Slaves étaient les apôtres de la*

barbarie et qu'ils voulaient ensevelir dans les abimes de la sauvagerie cinq cents ans de labeur allemand (sic) ».

« Est-ce que, d'ailleurs, dans cette aspiration des Allemands à la suprématie, les considérations de culture jouent, en réalité, un rôle décisif? Voici un petit trait parfaitement caractéristique et qui ne peut être mis en doute, car il est attesté par un chroniqueur allemand. Quand les Slaves de l'Elbe, domptés par les armes des Allemands, acceptèrent avec le christianisme la domination de leur Etat, et qu'il semblait qu'à l'avenir tout devait aller suivant la pensée des civilisateurs, il arriva soudain que cette branche slave se détacha du christianisme, qui, dans sa pensée, faisait un seul et même tout avec la dominination allemande, et elle s'en détacha parce que les Saxons lui firent trop sentir leur avarice. Nous voyons que les civilisateurs, à côté des grands devoirs de la culture, avaient là aussi leurs buts accessoires, et vraiment ils ne les cachaient guère.

» Mais, sans comparaison, il y a quelque chose de plus grave et, de beaucoup plus instructif : c'est la série d'autres faits démontrant qu'au temps où les Slaves étaient déjà fort avancés en civilisation et voulaient, de toute leur énergie, porter en Orient leurs idées occidentales, servant ainsi cette même grande pensée dont les Allemands se présentent toujours comme les fidèles exécuteurs, — ces mêmes Allemands, non seulement ne les y aidèrent pas, mais bien des fois placèrent des obstacles sur leur route.

» Quand Jagellon entreprit une expédition apostolique en Lithuanie pour convertir au christianisme le peuple de ce pays qui venait d'être uni à la Pologne, l'Ordre Teutonique, ne se possédant pas de fureur de ce que cette proie, longtemps convoitée avec ardeur, lui échappait des mains, s'allia avec deux princes ruthènes schismatiques et avec eux entreprit une expédition guerrière contre la Lithuanie. Le même Ordre, de connivence avec l'empereur Sigismond, incita et soutint le plus fermement qu'il put Witold dans ses efforts pour conquérir la couronne royale de Lithuanie et enlever entièrement à la Pologne tous les pays lithuaniens-ruthènes, se mettant ainsi peu en peine de ce que l'influence occidentale y resterait anéantie et de ce que la culture orientale de nouveau régnerait uniquement dans ce pays.

» Très peu de temps après, lorsque les éléments gravitant autour de l'Orient se soulevèrent contre la Pologne pour la défense de leur

culture orientale menacée, sous le commandement des Swidrzygiella, alors, de nouveau, l'Ordre Teutonique leur prêta un appui moral et matériel, et l'Ordre Livonien leur procura des renforts, les armes à la main.

» Dans la dernière lutte que la Pologne entreprit contre l'empire oriental russe, non seulement pour étendre ses frontières, mais en même temps pour assurer dans les pays conquis la prédominance de la culture occidentale, dans la lutte de Stéphane Batory avec Ivan Grozny, le « Saint-Empire romain » de la nation germanique fut de nouveau du côté des .. Russes. Et quand s'approcha le moment où, à l'horloge de l'histoire, devait sonner la dernière heure de l'existence de la vieille Pologne en tant qu'État, il se trouva encore un souverain allemand qui, par des assurances illusoires de conquêtes, attisa le brandon de la guerre entre la Pologne et la Russie pour mesurer, au moment décisif, le coup mortel à donner à la Pologne. De cette façon, il étendit les frontières de son État, se mettant peu en peine de ce qu'en même temps une partie considérable de la République déchue restait en proie à l'influence et à la domination du monde oriental.

» Pour une partie considérable des races allemandes, les intérêts de la civilisation ont toujours été confondus avec l'intérêt de l'Etat, et de telle sorte que, dans cette union, ce dernier s'est toujours attribué la première place. Les Allemands ont porté la civilisation dans l'Orient slave pour augmenter leurs profits politiques et ils n'ont jamais hésité à abandonner les intérêts de cette même civilisation toutes les fois que leurs prétentions politiques, égoïstes et personnelles, exigeaient d'eux ce sacrifice. Politiciens et germanisateurs à un plus haut degré que civilisateurs, ils ont identifié la conception de la culture avec la conception de leur état et de leur nationalité. Ils ont compris et ont voulu persuader au monde, ils ont voulu même que le monde crût que la voie vers la civilisation passe uniquement par l'Allemagne, et que c'est en suivant cette voie que les autres peuples ont le plus de chances de parvenir au *summum* de la perfection. Ils se sont proclamés les protecteurs attitrés de tous ceux qui ont commencé plus tard qu'eux le travail de la civilisation, ne demandant aucunement à leurs supposés protégés s'ils voulaient de cette protection et ne tenant aucunement en considération qu'ils étaient capables de travailler libres et

indépendants, du moment qu'ils avaient reçu de Dieu, en partage, les mêmes dons que les Allemands. Leur jugement sain et sensé est demeuré, à cause de cela, troublé à un haut degré ».

Du rôle de l'enfant dans la politique

Il est curieux de constater qu'à notre époque les enfants jouent, dans la vie publique, un rôle qui tend à devenir de plus en plus grand, — qu'ils figurent comme acteurs ou qu'ils représentent un enjeu qu'on se dispute de toutes parts.

Dans mon ouvrage sur la *Lutte pour la langue en Pologne* et l'*Enfant Polonais*, je rapporterai avec grand luxe de détails des faits de persécution scolaire qui se sont passés et qui se passent sur les deux hémisphères, faits sur lesquels je suis parfaitement, minutieusement et rigoureusement documenté. Je me limiterai ici à un exposé des plus schématiques de cette passionnante question.

En Hongrie, nous avons à enregistrer des persécutions d'ordre scolaire. Personnellement, je nourris une sympathie très vive et très sincère à l'égard de la noble nation hongroise ; cependant, je ne puis m'empêcher de penser que les dirigeants de ce pays ont eu parfois, en matière scolaire, la main un peu lourde à l'égard des Slaves et des Roumains qui vivent à l'abri du drapeau magyar. Je fais allusion à des événements tout récents, dont certains ont même été rapportés dans les *Débats* du 24 novembre 1910.

Ces mois derniers, les Roumains estimèrent qu'il était nécessaire de fermer les écoles bulgares établies sur le sol roumain. Les Bulgares ripostèrent en fermant les écoles roumaines, ce dont M. Lahovary se plaignit — pourtant, il fallait un peu s'y attendre — avec une immense amertume dans les *Débats* du 6 novembre 1910.

En Macédoine, les Jeunes Turcs ont fermé les écoles serbes, bulgares, grecques et albanaises, obligeant par la violence les enfants à suivre l'école turque. Les collèges albanais de Salonique ont également été fermés. *On a même enlevé aux Albanais leur alphabet*, là où on ne leur a pas enlevé leur langue. On a mis l'embargo sur les journaux et sur toutes les publications. Il y a eu des faits de grève. Le *Temps* rapportait dans son éditorial du 18 février 1910, consacré au procès de Monastir, concernant non pas une affaire de grève scolaire, mais tout de même une question d'école

qu'*un enfant de 15 ans, du nom de Marinof, avait été soumis à la torture, ainsi, du reste, qu'une vieille femme, Veta Tachkova.*

Il paraît que tout cela c'est de la civilisation. Du moins les journaux et les hommes d'Etat le disent. Simple question d'appréciation personnelle. Civilisation pourrie, si vous voulez bien.

Persécution des Danois et des Alsaciens-Lorains en Allemagne. Persécution scolaire sur d'énormes territoires de l'Empire russe. Petits collégiens du Trentin condamnés par les tribunaux pour porter sur leurs cravates l'effigie du Dante. A l'heure où j'écris ces lignes, une dizaine de gamins de 15 à 20 ans gémissant dans les cachots de Trieste sous l'inculpation de haute trahison pour s'être rendus au printemps dernier à l'exposition de Milan avec les sociétés sportives dont ils faisaient partie. Les Tchèques de Vienne, dans l'impossibilité d'obtenir des écoles où l'enseignement soit donné en tchèque, bien qu'ils représentent le tiers de la population viennoise. La langue irlandaise proscrite du sol du Royaume-Uni et les Irlandais ne trouvant rien de mieux que de persécuter la langue française dans le Maine, la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario, et ceci dans les régions où la prédominance numérique appartient à l'élément canadien-français ; à noter qu'il s'agit là d'une question de pleine actualité dont le *Temps* s'est occupé tout récemment dans un de ses éditoriaux. Aux Indes, il y a trois ans, de jeunes étudiants, calmes et inoffensifs, appartenant aux meilleures familles, *durement passés par les verges par ordre de la justice, et à plusieurs reprises*, tout simplement pour avoir assisté à des meetings nationalistes. J'en passe encore, et des meilleures.

Il paraît que tout cela, c'est de la civilisation. Simple question de critérium, je le répète. C'est du joli.

A propos de la question de la *Neutralité scolaire* au point de vue confessionnel et philosophique, qui est en ce moment en France l'objet de si âpres controverses, un journaliste écrivait récemment que l'*enfant était une conquête à faire*. Si ce journaliste avait lu et médité *les Morts qui parlent* de M. de Vogüé, il se serait évité la peine de laisser échapper une sornette d'une telle envergure.

Ainsi que je l'ai déjà dit, « l'impulsivité, quand elle ne dépasse pas certaines limites, donne infiniment de charme à un caractère. C'est cette allure impulsive et primesautière, cette naïveté, qui font que les adolescents dégagent autour d'eux de tels courants de

sympathie. Comme le dit le vulgaire, ils ont le cœur sur la main. Rien n'est aussi attachant que de démêler les sentiments qui bouillonnent dans un cœur de quinze ans. Le jeune homme qui, le plus souvent, n'a pas la moindre idée de la tactique qu'il convient de suivre et de développer au milieu des difficultés de chaque jour, va de l'avant sans fréner ni gauchir. *Grâce à sa spontanéité et à son impulsivité, il échappe mieux à l'oppression que l'adulte à l'esprit réfléchi. Grâce à son manque d'expérience, il est audacieux. C'est pourquoi il est susceptible de commettre des actes de folle générosité dont se gardera souvent l'homme arrivé à complète maturité et qui a quelque chose à perdre ou à risquer.* La jeunesse est parfois imprudente, mais cette imprudence est tissée d'un fil tellement pur, elle est d'un tel appoint pour la défense des grandes causes que l'homme de sens rassis se demande s'il doit la louer ou la blâmer.

» *De plus, l'enfant n'est-il pas ce qu'il y a de plus faible en ce monde, mais aussi et heureusement ce qu'il y a de plus incompressible ? Ne symbolise-t-il pas à la fois le passé et l'avenir ?*

» Il porte en lui les caractères ethniques des générations disparues, mais non influencés par les défaites et les défaillances des ancêtres et surtout non déformés par l'éducation. Par son ardeur juvénile, il console les vaincus qui pensent que peut-être un jour il leur rendra la liberté. Tout en ce monde n'est qu'un perpétuel recommencement; et c'est pourquoi, à chaque génération nouvelle, les vainqueurs se trouvent dans la nécessité de conquérir à nouveau des populations subjuguées depuis longtemps (subjuguées en apparence seulement) en donnant — sans grand honneur ni grand succès du reste — la schlague à des enfants et à des adolescents et en infligeant à des jeunes gens purs et désintéressés (le jeune homme qui fait de la politique est, certes, autrement désintéressé que l'homme mûr qui, souvent, ne voit dans la chose publique qu'un moyen pour arriver à satisfaire ses appétits personnels), indépendamment de toutes les tortures morales qu'on peut concevoir, des peines que nous n'osons pas, chez nous, infliger à ces affreux gosses à rouflaquettes qui, la nuit, dans des endroits écartés, détroussent les passants et font le coup du père François. »

Hymne à la Jeunesse

« Sans cœur, sans âme ; des peuples de squelettes. Jeunesse ! prête-moi tes ailes ! que je m'élance au-dessus d'un monde sans vie, dans le domaine paradisiaque de l'illusion, où l'enthousiasme enfante des miracles, fait éclore des fleurs nouvelles et, de son prisme d'or, revêt l'espérance.

» Celui de qui l'âge est sur le déclin et qui penche vers la terre les rides de son front, qu'il s'enferme dans le cercle que décrivent ses yeux débiles.

» Toi, Jeunesse, au-dessus des bas-fonds, envole-toi et, d'un œil perçant comme le soleil, pénètre d'outre en outre la masse de l'Humanité.

» Regarde là-bas, où un éternel brouillard obscurcit l'espace qu'une immense moisissure enveloppe : c'est la terre !. . Vois comme, sur ses eaux croupissantes, se dresse je ne sais quel reptile avec sa carapace, tout ensemble pilote, navire et gouvernail, à la poursuite d'un fretin de reptiles. Tantôt il remonte, tantôt il plonge, il ne s'attache pas à la vague, ni la vague à lui. Il se brise contre un récif, comme une bulle d'air !... Nul ne savait sa vie, nul ne sait sa mort : c'est l'égoïste.

» O Jeunesse ! le nectar de la vie n'est doux que s'il est partagé : une joie céleste inonde les cœurs quand les lie un fil d'or.

» Ensemble, jeunes amis. Le bonheur de tous est notre but à tous. Forts par l'union, sages par l'exaltation : ensemble, jeunes amis !... Heureux qui tombe dans la carrière si son corps à d'autres sert d'échelon vers le temple de la gloire. Ensemble, jeunes amis, quoique le sentier soit étroit et glissant et que la force et la lâcheté en défendent l'entrée ! Repoussons la force par la force. Quant à la lâcheté, apprenons dès l'enfance à lutter contre elle.

» Celui qui, au berceau, tranche la tête de l'hydre, adolescent étouffera les centaures, arrachera ses victimes à l'enfer, ira ravir des lauriers au ciel ! Pénètre où la vue n'atteint pas ; brise ce que ne brise pas la raison. Jeunesse ! tu as des ailes d'aigle et ton bras est comme la foudre.

» Allons, épaule contre épaule ! Formons la chaîne autour du globe. Concentrons nos pensées en un seul foyer, en un seul foyer

nos âmes !... Sors de tes fondements, vieil univers ! Que nous te poussions dans des voies nouvelles et que, débarrassé de ton écorce moisie, tu rappelles tes vertes années.

» Et comme dans le chaos de la nuit, où se disputaient les éléments en furie, par un seul *fiat* de la puissance divine, le monde de la matière s'est affermi sur son axe, de même les vents mugissent, les eaux se rassemblent et les étoiles illuminent le firmament.

» Ainsi, dans les régions de l'Humanité, règne encore une nuit muette ; les éléments des passions sont encore en lutte. Voici le feu de l'amour qui jaillit : le monde de l'esprit va sortir du chaos, la jeunesse le concevra en son sein et l'amitié le fiancera dans une éternelle alliance.

» Les glaces se rompent et aussi les préjugés qui obscurcissaient la lumière... Salut, aurore de la Liberté ; derrière toi se lève le soleil de la Délivrance. »

Adam MICKIEWICZ.

Le droit et l'idéal humain

Le droit doit être conçu comme une *loi morale* qui repose sur l'égalité morale et la liberté. C'est le pouvoir de faire tout ce qui n'est pas incompatible avec l'égale liberté d'autrui. Le droit est une capacité morale inhérente à la personne morale de l'individu, non à sa puissance réelle et physique. C'est un rapport de libertés qui peut recevoir des améliorations par une nouvelle intervention de la liberté. *Le droit est non une réalité empirique, mais une idée rationnelle, l'idée de la liberté qui doit appartenir à toute personne humaine pour accomplir sa tâche et poursuivre sa destinée.* Le droit est un *pouvoir moral* que possèdent les hommes. C'est un pouvoir, attendu que le *droit arrête la force* (en temps de civilisation et chez les peuples civilisés tout au moins) et défend l'individu. S'il nous arrive de rencontrer un enfant faible et sans défense, nous le respecterons comme s'il avait une force capable de contrebalancer la nôtre (qui oserait soutenir le contraire ?), — et même l'idée du droit n'éclate nulle part avec autant d'intensité qu'en présence de la faiblesse.

Les véritables pionniers de la civilisation et les bienfaiteurs du monde sont ceux qui, obéissant à la loi du devoir, à la loi de pitié et d'amour, ces deux règles d'or, dégrossissent loyalement la pierre

brute et s'efforcent de développer la personnalité humaine pour elle-même et en vue d'une vie commune harmonique. En opposition avec les fourbes, les vrais artisans ne prétendent point posséder toutes les qualités et tous les mérites ; ils ne traitent point de haut tout le reste de l'univers ; ils n'attendent point le bonheur de l'humanité d'un maître dominateur et superbe, mais ils estiment que le grand œuvre consiste à relever « les millions et les millions de sous-hommes qui souffrent dans les bas-rangs de nos sociétés si injustes encore », à avoir « de la pitié pour les misères, les laideurs et les tares de l'humanité », à « préparer la paix par le respect de tous pour les droits de chacun et par le redressement de maints justes griefs, causes possibles de guerres futures ».

« Il y aura toujours une éthique, ou si on veut une *surmorale*, digne des *vrais surhommes,* écrivait récemment M. Fouillée dans un de ses derniers ouvrages. Et ces derniers ne seront pas les *puissants*, *ivres de la volonté de puissance*, les *audacieux*, les *orgueilleux*, les *voluptueux*. qu'adorait le chantre de Zarathoustra : ils seront les *justes*, les *bienveillants* et les *bienfaisants*. »

« Si l'on pouvait entasser, écrivait Michelet, ce que chaque nation a dépensé d'or, de sang et d'efforts de toute nature pour les choses désintéressées, la pyramide de la France irait, montant jusqu'au ciel, et la vôtre, ô nations, toutes tant que vous êtes, l'entassement de vos sacrifices irait au genou d'un enfant. »

Il arrive parfois que les masses, peu habituées à réfléchir, éprouvent d'une façon confuse des sentiments très généreux, dont elles ne se rendent compte que très mal, livrées à leurs seuls efforts. Or, contribuent grandement à améliorer l'état actuel des choses et obtiennent de puissants effets ceux qui, se dégageant comme de claires et pures consciences, — nettement respectueux de toutes idées confessionnelles, indépendants de tout parti et ne s'étant jamais rendus coupables d'aucun de ces actes de presse, de corruption, d'improbité commerciale, qui souillent le passé de tant d'hommes d'Etat, — se penchant fraternellement et sympathiquement sur une humanité fruste et naïve, trouvent en eux-mêmes assez de talent et de générosité pour parler en ne disant que les choses essentielles, pour faire apparaître dans de prestigieux rayons de grandes et puissantes réalités qui étaient devenues invisibles dans la pénombre entretenue par la paresse, la routine et de stupides conventions,

pour débrouiller ces concepts et les faire comprendre avec leurs nuances, leurs connexions et leurs déductions à ceux qui les avaient pensés les premiers d'une façon confuse, — et ceci, je le répète, en s'exprimant en termes très simples et en disant à chacun juste ce qu'il convient. De toute façon, ceux-là ne sont point des civilisateurs, qui ne respectent pas les aspirations des foules basées sur les traditions nationales, sur l'amour de la langue maternelle, l'amour du sol natal. Ce ne sont que des parasites, et des parasites monstrueux vivant aux crochets de leurs prochains.

La contribution des Tchèques et des Polonais au labeur humain

« Comment apprécier, disait le Professeur Balzer dans sa réponse à Mommsen, si les Slaves Occidentaux (les Tchèques et les Polonais) prirent part au développement de la civilisation et si, d'une manière plus générale, ils en furent capables ? Permettez-moi, Monsieur, de citer quelques faits. En voici un, très caractéristique : les deux Universités qui se soient d'une façon générale distinguées dans l'Europe centrale sont situées, l'une à Prague, l'autre à Cracovie, c'est-à-dire, dans les capitales des deux États Slaves Occcidentaux. On dit, il est vrai, ordinairement de l'Université de Prague que ce fut la première Université allemande. Qu'elle ait été telle, au moyen âge, il faudrait encore le prouver. L'enseignement, en ce moment-là, avait un caractère essentiellement cosmopolite. Les professeurs étaient aussi bien des Allemands que des Tchèques, comme d'ailleurs des Italiens aussi bien que des Français; il n'y avait donc pas que des Allemands à porter le flambeau de la civilisation. Le fondateur de l'Université fut, il est vrai, un souverain qui était le chef élu du Saint-Empire, mais également en même temps roi héréditaire de Bohême, sans pourtant subordonner les intérêts tchèques aux affaires allemandes, de telle sorte qu'on l'a spirituellement surnommé « le père de la nation tchèque, l'archibeau-père du Saint-Empire Romain de la nation germanique ». Le caractère tchèque de l'Université se dessine d'une façon si expressive au début du XVe siècle que les professeurs et les étudiants allemands l'abandonnent en masse. La plus grande figure qui, au moyen âge, dans l'histoire de cette Université, s'affirme brillamment au-dessus de la foule des professeurs, en majeure

partie de moyenne envergure, est un homme qui porte un nom slave et qui est d'origine slave, le maître Jean Huss. Allons plus loin (1). Au XVe siècle, en Pologne, Dlugosz écrit sa grande histoire, et bien qu'il lui arriva de jaser pas mal sur les temps primitifs de sa nation,

(1) Mieszko, duc de Cracovie, païen, se fit baptiser vers 990. Un chroniqueur allemand, Ditmar, évêque de Magdebourg, parle du successeur de Mieszko, couronné en 994 : c'était son fils, Boleslas Chrobry (sans peur). Ditmar ajoute qu'un ambassadeur de Boleslas, Stoigniew, était le diplomate le plus habile de son temps, ne disant la vérité que quand il le fallait absolument. Dans ces premiers temps, on écrivait à peine, sauf quelques traductions des Évangiles, des antiphonaires ou des psaumes qu'on chantait dans les batailles.

En Pologne, au début, on écrivait en latin, et ceci jusqu'à la fin du XVe siècle. On écrivait des chroniques, comparables à celles de Guichardi. Dlugosz (Longus) était un grand chroniqueur. On publiait aussi beaucoup d'écrits politiques. La Pologne était un pays très libéral. Ce fut un des premiers pays où l'on imprima (1486). En 1501, elle possédait déjà une librairie très importante pour tous les pays du Nord. Le premier imprimeur en Espagne fut un Polonais. Au début du XVIe siècle, des poètes célèbres dans toute l'Europe, qui écrivaient en latin, notamment Janicki, et, parmi une trentaine d'autres de moindre envergure, Krzycki, très vanté par Erasme. En général, ils imitaient Horace.

Vers le début du XVIe siècle, les jeunes gens intelligents allaient en Italie, à Padoue, à Vérone. Entre 1500 et 1570, apparaissent les premiers ouvrages imprimés en polonais. Le premier auteur qui écrivit en polonais, sous l'influence des classiques latins et des auteurs de son époque, et qui est un grand prosateur, se nomme Nicolas Rey de Naglowice (1543) ; parmi ses nombreux ouvrages : le *Portrait d'un honnête homme* et la *Vie d'un honnête homme* ont joui d'une légitime réputation. Littérature très morale ; ensemble de petits contes, de petites fables.

Un très grand écrivain politique, Orzechowski, n'écrit que des traités politiques, mais de première importance, qui remuent toute la Pologne, — le plus souvent en latin. Toujours très fin et très profond.

Un peu plus tard, apparut le poète le plus grand jusqu'au XIXe siècle, Jan Kochanowski (1520-1570). Il étudia à Paris ; il connut Ronsard, qui, du reste, parle fréquemment de la Pologne et notamment de l'évêque Hozius. Sa poésie ressemble à celle de Ronsard, mais il ne s'agit pas là d'une simple imitation. Des poésies funéraires, des psaumes, des chansons, un drame ayant trait à l'histoire de Troie. Sentiment très profond, langue admirable.

Parmi les littérateurs au XVIIe siècle, Skarga, comparable à Bossuet ; Kochowski, qui publia des poèmes épiques, sortes de psaumes patriotiques et religieux ; — au XVIIIe siècle, Krasicki, évêque de Warmi, un peu comparable à Voltaire ; — au XIXe siècle, Niemcewicz, auteur de romans historiques et de poésies de valeur, et les noms illustres de Mickiewicz, de Krasinski, de Slowacki et de Norwid, ce dernier d'abord méconnu.

Parmi les philosophes, indépendamment de Liebnitz et de Nietsche, qui étaient de souche polonaise (Liebnitz écrivit une ode à la Pologne), et après Grégoire de Sanok, émule de Bacon, au XVIIIe siècle Sniadecki, philosophe naturaliste, — et au XIXe siècle, Hoehne-Wronski, philosophe et mathématicien, etc.

Parmi les artistes au XVIIIe siècle, Orlowski, peintre animaliste ; Michalowski,

à la manière de son temps ; bien que, dans la présentation des événements contemporains, il se montra homme de parti, cependant, par l'entière possession de son sujet et par son large jugement sur l'essence des événements historiques, il a dépassé de très loin l'étroite manière de voir des chroniqueurs de son temps de l'Europe centrale. Les Allemands ne se trouveraient pas dans un mince embarras s'il leur prenait envie de citer quelqu'un de leurs chroniqueurs du moyen âge capable de figurer dignement à côté de Dlugosz. Au XVI[e] siècle, en Pologne, s'avance, au premier plan de l'horizon de l'Europe entière, le grand, le brillant génie de Kopernik. Il convient aussi de rappeler que Kopernik étudia l'astronomie dans une Université polonaise sous la direction d'un professeur Polonais expérimenté. En face de lui, dans ce même siècle, brille le nom du grand homme d'Etat Modrzewski et du grand poète Kochanowski. Au XVII[e] siècle, la Bohême fournit le réformateur de l'éducation Komensky, célèbre dans le monde civilisé tout entier. Dans les siècles suivants, les peuples Slaves Occidentaux peuvent se glorifier, dans le domaine des sciences, des noms de Palacky, de Szafarryk, de Sniadecki, et de Kalinka ; dans la poésie, de ceux de Mickiewicz, de Slowacki, de Krasinski, de Neruda, de Halek, de Vrchlicky, de Sienkiewicz ; dans le domaine des arts, de ceux de Brozik, de Grottger, de Matejko, de Siemiradzki et de Chopin. Ce ne sont pas là tous ceux que l'on pourrait citer, mais ceux-ci suffi-

qui peignait des chevaux, et Kossak, — au XIX[e] siècle, Matejko, Siemiradzki, Wyspianski, Pankiewicz, Axentowicz, Meyhoffer, Chopin, Paderewski, etc.

Parmi les littérateurs actuels, Korzeniowski, romancier réaliste dans le genre de Balzac et de Dickens, — Kraszewski, romans rustiques, romans historiques, romans mondains, près de 300, — l'illustre Sienkiewicz, — les romanciers Reymont, Zeromski, Sieroszewski, M[me] Orzeszko, — et les poètes (en même temps artistes) Wyspianski, Kasprowicz, etc., etc. Parmi ceux qui parlèrent des enfants Polonais, Prus, Marya Konopnicka et Rydel.

Le général Lacroix (Kryzanowski) en France, le général Domeyko au Chili, le général Skrzynecki en Belgique et le général Bem en Hongrie étaient d'origine polonaise.

D'autre part, n'est-il pas vrai que la première femme à franchir le seuil de l'Institut de France soit de sang polonais ?

Dans ce rapide exposé, j'omets les quatre cinquièmes des noms et des faits, mais j'ai désiré faire comprendre au lecteur, le plus sommairement possible, que cette Pologne, loin d'être un pays non cultivé, comme le soutiennent maints des Germains, a enfanté des hommes d'un immense talent et même d'indiscutables et incomparables génies.

sent certainement. Quelques-uns d'entre eux sont si puissants que plus d'un Etat qui ose parler du manque de culture chez les Slaves devrait s'incliner devant eux avec respect et à une distance convenable. Les nations qui prétendent accaparer le monopole de la culture et de la civilisation les placeraient sans aucun doute au rang de leurs plus méritants si elles avaient le bonheur de les compter au nombre de leurs enfants. Il convient tout particulièrement de faire ressortir que c'est au siècle dernier que tous ces grands pionniers de la civilisation, non seulement slave, mais même européenne, apparaissent en nombre aussi imposant,— c'est-à-dire à une époque où les Slaves Occidentaux se heurtèrent de tous côtés à de si graves obstacles et eurent tellement à lutter pour défendre leur territoire et sauver leur langue, difficultés dont du reste ils ne sont pas encore sortis. L'impulsion et la capacité civilisatrices de ces peuples ont dû et doivent être vraiment grandes et indestructibles pour qu'ils aient pu, au milieu de tels obstacles, donner de pareilles preuves de leurs ressources intellectuelles et de leur génie civilisateur. Aussi, ces hommes remarquables, ceux d'aujourd'hui et ceux des siècles précédents, jettent à la face de l'histoire le témoignage que leurs nations sont des nations civilisées et sont une protestation vivante contre les reproches injustifiés de barbarie. De la barbarie n'aurait pu sourdre et surgir tout ce qu'ils ont apporté au trésor mondial de la civilisation et au patrimoine commun de l'humanité. »

A cette page magistrale d'un historien impartial, je me bornerai à ajouter que, *si la civilisation polonaise fut postérieure en date à la civilisation allemande, cependant elle lui fut antérieure en tant que productions*,— j'entends par là que les Polonais s'exercèrent dans le domaine des choses intellectuelles bien avant les Allemands.

J'ajouterai aussi que, durant des siècles et jusqu'à sa chute, la Pologne, boulevard de l'Europe contre les Turcs et les Tartares, remplit dignement, et sans qu'on puisse à ce sujet lui faire le moindre reproche, la grande mission, la haute mission de protéger la civilisation et la foi contre la barbarie. Rappelerais-je la défense victorieuse de Vienne par Jean Sobieski, — victoire dont des sous-Loriquet modernes ont tenté de ternir l'éclat.

« Les Slaves, disait le Professeur Balzer, non seulement ont

travaillé au développement de la culture chez eux, mais ils l'ont encore défendue, les armes à la main, contre les assauts de l'Orient. Ils lui ont fait un rempart de leurs poitrines lorsqu'il en a été besoin. Dans les plaines de Liegnitz, un prince polonais fit le sacrifice de sa vie en s'efforçant d'arrêter l'avalanche des Tartares qui menaçaient non seulement son pays, mais même l'Europe centrale tout entière. En 1683, le roi de Pologne, en portant secours à Vienne menacée par les Turcs, accomplit noblement son devoir à l'égard de la culture occidentale. Du XIVe au XVIIe siècle, la Pologne, en luttes incessantes se renouvelant continuellement avec les Tartares et les Turcs, vécut sur les confins de l'Occident d'une vie toute chevaleresque, sans jamais recevoir le moindre secours de la part du monde occidental, qui cependant envoya volontiers en grand nombre des troupes auxiliaires à l'Ordre Teutonique quand celui-ci lutta avec la Pologne. Aucune inscription n'atteste les faits accomplis par la République polonaise dans ces grandes luttes de quatre siècles contre la barbarie orientale. Mais si on en eût gravé, on aurait pu avec leur ensemble former un *Corpus inscriptionum* qui, dans plus d'un cas, aurait donné à l'historien bien plus à penser que telle ou telle inscription romaine remise à jour et permettant d'affirmer la date douteuse des pouvoirs de quelque consul. Mais, ce qu'il y a de plus fort, c'est que les Slaves Occidentaux ont porté de leur plein gré la culture occidentale sur des espaces auparavant étrangers à cette culture, conscients qu'ils étaient de la grande signification de cette culture, conscients des charges et des devoirs qu'ils assumaient en entrant dans le cercle de la civilisation occidentale. La Pologne païenne reçut le christianisme par l'intermediaire des Tchèques. Le fils du premier souverain chrétien polonais, Boleslas Chrobry, ayant trouvé en la personne d'un saint évèque tchèque descendant de princes de nationalité slave un courageux exécuteur de sa pensée, contribua vers la fin du Xe siècle à la diffusion du christianisme chez les Prussiens païens. A l'instigation de Boleslas Krzywonsky, Othon de Bamberg conduisit des expéditions apostoliques en Poméranie, qui, depuis lors, resta acquise au christianisme et à la culture occidentale. Quand les Germains et les Latins luttèrent pour le tombeau du Sauveur, durant les Croisades, les princes Polonais entreprirent des expéditions contre les Prussiens pour les convertir au christianisme ; un des

leurs sacrifia sa vie dans ces luttes. Pour la christianisation complète de ce peuple, Conrad de Mazovie n'hésita pas à céder à l'Ordre Teutonique, qui avait été appelé à la rescousse en cette occasion, une belle partie de ses domaines, étant loin de supposer que la puissance qui, de par l'autorité de la Pologne, avait à étendre la religion chrétienne et la civilisation chez les païens, se tournerait ensuite contre cette même Pologne. Du reste, à la fin du XIVe siècle, la Pologne, non par les armes et la supériorité des forces matérielles, mais par une union volontaire, conquiert à la civilisation occidentale une grande partie de la Lithuanie et une appréciable partie des pays ruthènes, etendant ainsi sa puissance sur des territoires, guère inférieurs à la superficie de l'Empire allemand tout entier. Et là elle conduit son travail de civilisation à travers les siècles. Cette charge gigantesque l'affaiblit en partie à l'intérieur et provoqua le terrible antagonisme du monde oriental, qui fut finalement cause de sa décadence politique. En tout cas, la Pologne a accompli son devoir à l'égard de la culture occidentale et elle l'a accompli, non sans des résultats durables que tous les efforts contraires n'ont pu jusqu'à présent faire disparaître. »

Ajouterai-je également qu'avant le premier partage, par la constitution du 3 mai, l'Etat Polonais garantissait la liberté individuelle de tous les citoyens, — « que l'élément allemand qui peuplait les villes de Pologne se servit de sa langue maternelle comme langue officielle autant qu'il le voulut, — que, quand il la remplaça par la langue polonaise, ce fut de son plein gré, sans loi qui l'y forçât, sans contrainte de la part des Polonais ; que les enfants allemands étudiaient en allemand dans les classes inférieures ; que leur langue n'était pas systématiquement écartée du programme des études. »

Dirai-je enfin pour terminer, rappelant une admirable expression de Mickiewicz, que la Pologne, par sa ténacité, par le maintien et la conservation de sa culture qu'elle porte à un si haut degré dans tous les domaines de l'intelligence, et ceci cent trente ans après le premier partage et en dépit des tortures morales et physiques les plus épouvantables que l'histoire ait jamais enregistrées, prêche au monde, d'une façon visible et concrète et de façon à dessiller les cervelles les plus épaisses, l'**évangile de la nationalité**.

Krasinski n'écrivait-il pas à Lamartine et à Montalembert :

« La Pologne n'a jamais failli à son devoir, qui est d'introduire, à force de douleurs, l'esprit de l'Evangile dans les choses de ce monde. Elle a été choisie pour prêcher aux peuples, non par des paroles, mais par des actions et des faits, le grand et saint principe des nationalités terrestres. . . . .

» Le moyen, si l'on est immortel, de démontrer son immortalité sur la terre ? Pour qu'il y ait démonstration, rigoureuse, absolue, mathématique, dirais-je, il faut subir la mort devant les hommes. Oui, il faut mourir. Toute vie éternelle n'est qu'au prix d'une résurrection, toute résurrection n'est qu'au prix d'une agonie pleine d'ineffables douleurs et d'une mort vraie, complète, amenant la séparation de l'âme et du corps, jusqu'au moment où l'âme, qui médite et qui souffre au fond de la tombe, ait repris une forme glorieuse plus éclatante et plus pure. Et que fait donc la Pologne si elle ne fait cela ? »

Ce qui, ici-bas, est d'essence divine, ce ne sont point les dynasties régnantes, *mais les nationalités qui sont choses impérissables sur la terre.*

Le patriotisme civilisateur et le patriotisme anticivilisateur. Le principe des nationalités et le respect des nationalités envisagés comme postulatum de la civilisation

> « Le jour viendra sûrement où se constitueront les Etats-Unis d'Europe. Mais, jusqu'à ce jour suprême, chaque peuple devra avoir la main sur la garde de son épée. Autrement, il risquerait de disparaître avant le grand jour. »
>
> (KANT

On peut concevoir l'*Etat* comme un groupement artificiel d'unités ethniques absolument dissemblables. Cette conception est inséparable de l'idée de guerre et de suprématie matérielle. Il s'agit alors d'un patriotisme étroit, agressif, vindicatif et jaloux, estimant qu'un nombre plus ou moins considérable de kilomètres carrés et l'importance des colonies sont fonctions de la grandeur d'un pays. Dans l'Etat ainsi compris, les populations, *peuple-maître* et *peuples allogènes*, réunies de façon artificielle, séparées par le cœur, sont distinctes « comme l'eau et l'huile dans un verre ». *Ceux qui admet-*

tent cette manière de voir, qu'il s'agisse d'hommes d'État, de philosophes, de journalistes, sont tout naturellement amenés à voir dans la culture, avant tout, **un instrument de règne, de domination et d'oppression** *qu'on pourrait, à la rigueur, ranger dans les casernes avec les canons et les mitrailleuses.* Dans l'État ainsi compris, il existe forcément *des citoyens de première classe et des citoyens de deuxième classe*, — et ce que j'avance est tellement vrai qu'on a vu parfois, dans certaines circonstances, *les citoyens de la première classe signer des pétitions pour faire enlever à leurs concitoyens de deuxième classe leurs droits civiques, et même de hauts fonctionnaires adresser à leurs souverains des rapports pour empêcher ces nouveaux « ilotes » de se marier à leur convenance, ceci en vue de diminuer leur natalité, ou du moins en vue de la diriger dans un sens favorable aux intérêts de l'État.*

Au contraire, on peut considérer l'État comme fondé sur des éléments naturels et permanents, non comme délimité par des lignes plus ou moins arbitraires, conventionnelles et fictives, mais comme constitué par l'association d'individus ayant les mêmes souvenirs, les mêmes traditions, les mêmes coutumes et les mêmes mœurs, le même patrimoine intellectuel et moral, « en un mot, communauté de croyances, de langue et d'idéal ». L'État, — **ou pour mieux dire la patrie,—** ainsi envisagé,dépasse les frontières, plane sur les barrières perpétrées par les guerres et ratifiées par les traités, et même sur les accidents physiques du sol, tels que les fleuves, les mers et les monts. *Suivant cette heureuse conception,la culture devient* **un instrument de paix, d'harmonie, de concorde et d'amour.** *Elle n'est pas comprise comme un instrument de mort et d'extermination, mais comme un facteur vraiment civilisateur.*

« Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, a dit notre illustre Renan, voilà les conditions essentielles pour faire un peuple. Le chant spartiate : « *Nous » sommes ce que vous fûtes, nous serons ce que vous êtes* », est dans sa simplicité l'hymne abrégée de la patrie. »

La grandeur d'une nation ne consiste pas forcément en l'abaissement et la diminution de ses voisines. Les peuples vraiment soucieux de leur dignité et de leur indépendance sont soucieux à un

égal degré de la dignité et de l'indépendance des autres. Le véritable patriotisme doit rechercher, avant toute autre chose, dans la paix et le calme, la bonne organisation du travail d'où découle l'accroissement de la valeur intellectuelle, morale et économique du pays.

Pour rappeler une pensée de Krasinski, **ce n'est que par le respect du grand et saint principe des nationalités terrestres, considérées comme inviolables et sacrées, qu'on peut espérer constituer un jour une humanité harmonique et universelle.**

Le principe des nationalités est en marche

Peut-être me dira-t-on que mes conceptions sont très généreuses, mais qu'il est fort douteux qu'elles puissen rentrer dans le domaine des choses pratiques. « Il me semble bien, au contraire, pourraient me dire mes contradicteurs, que notre siècle est celui de la force et de l'oppression. Regardez autour de vous et ne voyez-vous pas que, dans un nombre considérable de royaumes et d'empires, des nationalités, ou plutôt des fragments de nationalités, épars et séparés, plient sous le joug, sous un joug souvent effroyable ? »

A telle objection je répondrai que, pour juger raisonnablement de la question, il ne faut pas se borner à considérer l'état actuellement existant des choses, mais à comparer cet état actuel avec ce qui existait il y a cent ans.

Et justement il est curieux de constater qu'une grande tendance de l'histoire est d'accroître et non d'affaiblir le sentiment national et l'idée de patrie, — que depuis un siècle nous apercevons de tous côtés un colossal effort qui n'est qu'une explosion de patriotisme, — et qu'un grand mouvement du XIX[e] siècle a été, dans la limite du possible, de faire concorder les groupements politiques des peuples avec les divisions linguistiques et les traditions de culture. C'est ainsi qu'au courant de ces cent dernières années, la Belgique, l'Italie et la Hongrie sont venues au monde ; que la Roumanie, la Grèce, la Serbie et la Bulgarie se sont disjointes de l'Empire turc et ont acquis leur indépendance ; que tout récemment la Norvège s'est séparée de la Suède ; que d'importantes colonies anglaises, l'Australie, le Cap et le Canada, ont obtenu de la Métropole le droit de se gouverner elles-mêmes. C'est ainsi que les

Européens ont pu assister au réveil du Japon, qui du reste conserve, autant que possible, sa culture, et qui n'a pris dans les civilisations occidentales que ce qui pouvait lui servir à défendre sa civilisation contre les civilisations de l'Europe. C'est ainsi qu'on peut également assister au réveil de la Chine. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, les Indes et l'Egypte sont le siège d'une agitation nationaliste intense ; que la Bohême est sortie d'une léthargie de plusieurs siècles ; que les habitants de la Croatie, de la Dalmatie, les Slovaques et les Slovènes résistent au Gouvernement magyar et que la question particulariste se pose avec une intensité extrême en Albanie et en Finlande. On a même vu l'Islande menacer de se séparer du Danemark. On a failli voir se lever une question sibérienne. Il y a même une question thibétaine et une question laponne à l'horizon.

Remarquons, du reste, que l'intensité du sentiment patriotique croît en raison directe des persécutions. A une force qui se pose, une autre s'oppose, a dit Renan, et même il aurait pu ajouter : le plus souvent d'une façon démesurée et excessive. Aux exactions de l'ancien régime s'est opposée la Révolution ; à la Révolution s'est opposée une Sainte-Alliance. A cette Sainte-Alliance s'opposèrent les guerres de l'Empire, et on put alors jouir du spectacle stupéfiant d'un souverain qui, issu de la Révolution, au mépris de tous les principes de cette Révolution, foula aux pieds toutes les nationalités et épouvanta l'Europe (1). N'oublions pas que c'est Napoléon Ier qui a créé l'Allemagne et indirectement le pangermanisme. Le pangermanisme à son tour a créé ou pour mieux dire a réveillé le panslavisme, qui se présente actuellement *sous deux modalités bien distinctes*, le panslavisme moscovite et orthodoxe et le néoslavisme : — le panslavisme, qui est cent fois plus jingoïste encore que le pangermanisme ; le néoslavisme, qui, lui, respecte les nationalités et la liberté de conscience.

Il est donc facile de se rendre compte que, depuis un siècle, le principe des nationalités a trouvé sa réalisation dans les contrées les plus diverses de la terre. Il n'y a aucune raison de penser que ce

(1) Précisément, l'an dernier, je me trouvais dans le Tyrol au moment où les habitants de ce pays célébraient le centenaire de la libération de leur territoire. Les fêtes furent brillantes et l'éclat en fut rehaussé par la présence du vieil Empereur. Je pus me rendre compte moi-même combien, même cent ans après, les Français du temps de Napoléon étaient peu aimés de ces montagnards laborieux et sympathiques.

mouvement doive s'arrêter. Un jour viendra, *avec les progrès de la civilisation*, où les peuples seront groupés suivant leurs langues et leurs traditions et où la conception moyen-âgeuse, féodale des Etats, — conception rétrograde, — aura cessé d'exister.

Du reste, c'est la diversité des races, des nationalités, des mœurs, du langage, des costumes qui fait la beauté du monde, bien plus encore que la variété des aspects physiques du sol et que les différenciations géographiques. Qu'il s'agisse des espaces désertiques d'eau, de sable ou d'herbages ; des fleuves aux immenses parcours et aux vastes estuaires ; des forêts tropicales où règnent les grandes faunes et qui nous font songer aux premiers temps du monde ; des paysages polaires si difficilement accessibles et qui par leur étrangeté nous semblent appartenir à d'autres planètes que la nôtre. Qu'il s'agisse des grandes chaînes de montagnes si variées dans leurs aspects et qui, par la disparition progressive de toute flore et de toute faune au fur et à mesure qu'on en gravit les gradins et qu'on se rapproche du morne et impressionnant silence des hautes cimes, où on ne rencontre plus que rochers frappés du feu du ciel, symbolisent à nos yeux dans une orchestration formidable la lutte désespérée mais sans issue de tout ce qui vit contre la mort invincible. C'est également cette diversité des races qui est la raison de tout progrès, chacune travaillant au labeur commun avec son génie particulier.

Races engourdies « qui vivent en sommeillant adossées à de vieux murs, le menton sur les genoux » ; races dominatrices « qui vivent toujours debout, agitant le monde par la frénésie de leur volonté » ; races jeunes, enfants gâtés et terribles, qui sans la fraternelle indulgence de leurs aînées de sens plus rassis seraient pour le monde de perpétuels trouble-fêtes ; races qui, vivant dans des pays septentrionaux sous des climats tristes, repliées sur elles-même, sont portés à l'analyse de leur moi, ce qui ne va jamais sans quelque angoisse et ce qui s'accompagne fréquemment d'étrangetés et de bizarreries ; races qui, vivant au soleil dans des pays où des horizons de sommets neigeux dominent le bleu des eaux, ont une vision du monde plus large, plus humaine, plus généreuse, plus désintéressée, plus débordante d'enthousiasme, attendu qu'elles ont pleinement saisi le rythme du monde et qu'elles débordent de reconnaissance à l'égard de toutes les manifestations de la vie.

La vie intellectuelle et les tendances de l'Allemagne

« Il n'y a pas de peuple qui se soit mis si souvent en opposition avec les intérêts et les sentiments des nations voisines », disait, en parlant de l'Allemagne, le Dr Broda dans le nº des *Documents du Progrès* de septembre 1910. « Aussi a-t-on vu se développer chez toutes les autres populations de l'Europe un état d'esprit hostile à ce rapide essor de l'Allemagne, quand cette hostilité ne cède pas la place à une sorte de résignation qui fait que l'on ne veut plus se donner la peine d'essayer de comprendre les nouvelles tendances, les nouveaux desseins du peuple allemand. *Il peut cependant y avoir profit à examiner impartialement l'évolution psychologique de l'Allemagne, à en rechercher les lois et les buts. Bien des choses qui nous semblaient antipathiques nous paraîtront alors plus compréhensibles et plus humaines.* »

Passant alors en revue les facteurs de la vie intellectuelle de la nouvelle Allemagne, M. Broda en trouve tout d'abord deux : la foi en la force considérée comme l'unique source du salut et l'unique moyen capable de solutionner toutes les questions, et le désir au point de vue économique de conquérir le marché mondial pour rattraper l'avance prise par les autres nations commerçantes (1).

(1) Le Professeur Waettig, de l'Université de Halle, au cours d'une série de conférences sur les époques importantes de l'histoire et de la politique coloniales modernes, faite à Magdebourg sous les auspices de la Chambre de Commerce de cette ville en novembre 1907, a déclaré que, sans chercher à provoquer des conflits, les Allemands devaient profiter de toutes les occasions qui leur étaient offertes pour fondre sur l'*ennemi héréditaire*, et qu'en un mot, c'était vers l'Ouest, vers la France qu'ils devaient tourner leurs regards et que c'était là qu'ils devaient « coloniser ». Et le conférencier ajoutait qu'il ne considérait la politique de germanisation en Pologne que comme un essai, un moyen de se faire la main.

D'autre part, Joseph Ludwig Reimer, dans son ouvrage sur l'Allemagne pangermaniste, où se trouvent réunis tous les documents qui existent dans d'autres ouvrages de même tendance, après avoir estimé que dix millions des habitants de la France sont de race et de sang germaniques, pense que pour « coloniser » la France, que pour lui « imposer la civilisation » allemande, il faudrait commencer par exproprier les Agermains et, à l'aide d'une émigration bien comprise, les remplacer au fur et à mesure, par l'excès de la population allemande ; qu'il conviendrait ensuite d'empêcher la population agermaine de se reproduire en l'employant aux travaux les plus pénibles et les plus nuisibles à la santé, ceux des mines par exemple, en « l'épuisant grâce à un grand nombre d'hétaïres », en interdisant aux Agermains de s'unir entre eux et en ne leur permettant le mariage qu'avec des Germains. Comme couronnement de ces

« A côté de ces deux grandes tendances qui résultent de l'aspiration à la puissance politique et à l'expansion économique », continue M. Broda, et c'est là où son exposé devient intéressant, « *il en est une troisième d'ordre intellectuel* et qui peut facilement échapper à l'observateur, car elle ne se décide encore que timidement, mais qui ne semble pas moins riche d'avenir. Ce n'est pas en Allemagne qu'elle a pris naissance, mais chez une nation parente, en Norvège.

» *A la tête de cette tendance se trouve le poète Ibsen, qui prêcha si éloquemment l'évangile du plein développement de la personnalité, du libre épanouissement de toutes les forces spirituelles, de l'impitoyable étude et critique de tout ce qui existe, d'une recherche du vrai exempte de tout préjugé.* Les drames ibséniens sont joués fréquemment sur toutes les scènes allemandes; considérable est l'influence qu'ils exercent sur les poètes modernes de l'Allemagne et sur la jeune génération. A côté d'Ibsen, et presque aussi important que lui, il faut citer son compatriote Bjoernson.

» Grâce à ces deux penseurs et à leurs nombreux rivaux, *un esprit de profonde vérité est entré dans le peuple allemand; il apprend à mépriser toutes les hypocrisies de la vie sociale et se forge un nouvel idéal plein d'une âpre volonté. Cette doctrine a plus d'une analogie avec les idées nietzschéennes : tous deux, Ibsen comme Nietzsche, proclament l'idéal de la libre personnalité. Mais, tandis que Nietzsche et ses disciples chantent un hymne à la force, — à la force qui, d'après eux, élève la personnalité au-dessus des faibles,* — **Ibsen veut que la personnalité triomphe de tout ce qui est bas et vil, aussi bien dans le moi individuel que dans l'âme collective de la nation, devenue plus mûre, mais sans opprimer le voisin.**

» Plus l'Allemagne ira puiser à ces sources de pure spiritualité », ajoute M. Broda pour terminer, « plus elle retrouvera vite le

mesures, les gens sans enfants recevraient une pension de l'Etat pour les déterminer à céder leurs propriétés aux Germains, et enfin on exporterait dans l'Amérique du Sud, en Asie et en Chine, ceux qui auraient résisté à toutes ces prescriptions.

J'estime, du reste, qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux ces élucubrations, manifestations d'un patriotisme neuf, — quoique pourtant elles correspondent à une mentalité nettement définie, qu'elles soient symptomatiques d'un état d'âme, assez nombreuses et signées de professeurs et d'économistes connus.

contact avec les autres nations. Les ombres de la guerre ne terniront plus l'horizon lumineux, les craintes funestes qu'inspire ce fléau disparaitront des cœurs. Le grand peuple allemand tempérera son esprit ambitieux par une noble modération et, revenant à ses hautes traditions de pensée, il méritera de nouveau ce vieux titre de gloire qu'il avait perdu ; il sera de nouveau le peuple des poètes et des penseurs. »

Manifestations récentes de ces nouvelles tendances intellectuelles germaniques

C'est ainsi, par exemple, que M. Karl Lamprecht, un des plus fervents parmi les pangermanistes, a écrit récemment ce qui suit en faveur des principes des nationalités : « *L'histoire du siècle dernier n'a vu que trop souvent des individualités de peuples pleines d'espoir, foulées aux pieds et détruites : c'est là un des chapitres les plus tristes d'un passé récent. L'avenir de l'humanité exige de plus riches différenciations de l'individualité des peuples. Toute nouvelle destruction de peuple doit être ressentie par l'humanité comme une aberration.* »

D'autre part, joignant leurs voix à celles des Français, des Anglais, des Hollandais, etc., etc., les professeurs des Universités allemandes, milieu essentiellement pangermaniste, signèrent une vaste pétition en faveur des libertés finlandaises menacées de destruction par la Russie,— pétition ainsi conçue : « Là-bas, à l'extrême Nord-Est, il s'est formé une nationalité autonome merveilleusement douée et pleine de force. Elle y apparait comme le champion et le représentant de la civilisation moderne. Une telle nationalité ne peut se développer que jouissant de l'autonomie nationale. La destruction de celle-ci entraînerait forcément la ruine de celle-là. Et ce serait là un coup cruel pour nous tous, qui nous intéressons vivement aux questions de civilisation. »

Du régionalisme

Il convient du reste de remarquer que, dans beaucoup de cas particuliers, le principe des nationalités pourrait trouver sa réalisation, — partielle tout au moins, — **sans qu'il soit besoin pour cela de rectifier les limites actuelles des Etats ni de modifier les**

formes gouvernementales existantes, sans porter grande atteinte, en un mot, à ce qu'on est convenu d'appeler les droits acquis. Il suffirait tout simplement que, dans chaque groupement politique, le peuple-maître accordât à ses allogènes une certaine autonomie, sinon administrative, tout au moins intellectuelle et morale, — quoique pourtant, suivant l'opinion formulée par les universitaires allemands dans leur adresse à la Douma, l'autonomie intellectuelle ne puisse guère exister sans l'autonomie administrative. Dans cette supposition, les habitants d'une région déterminée disposeraient du droit de se servir librement de leur langue maternelle dans leur vie publique, dans leur vie privée, pour l'instruction de leurs enfants, et recevraient également l'entière faculté de cultiver leurs traditions, d'apprendre leur histoire, etc. Ce serait déjà quelque chose, et ce quelque chose représenterait même pour la civilisation un bond énorme, un progrès de plusieurs siècles. — Du reste, il est toujours fâcheux de précipiter le mouvement de l'histoire. Les événements politiques doivent se produire presque d'eux-mêmes, suivant des lois liées à l'évolution des races et des civilisations. Il s'agit en quelque sorte d'une chaîne sur laquelle il convient de ne pas trop tirer et dont il importe également de ne pas briser les mailles. Mais, inversement, c'est un acte bien grave, c'est presque un attentat que de s'opposer à la marche de la civilisation.

Au surplus, il existe un pays où le monarque, issu d'une lignée de princes éclairés, a accordé aux nationalités de son Empire une large autonomie, *et sans que ni la foi dynastique ni la puissance extérieure de l'Etat fussent diminuées en quoi que ce soit, — bien au contraire* : ce pays, c'est l'Autriche-Hongrie, une des plus belles contrées de l'Europe, une des plus sympathiques, une des plus intéressantes, et par le charme et la variété de ses sites, et par la diversité des populations qui l'habitent, qui sont toutes curieuses à étudier. Un voyage en Autriche est, certes, éminemment instructif, d'autant plus que partout l'étranger y reçoit un aimable accueil (1).

(1) Du reste, comme le faisait justement remarquer Renan, après tout, ce n'est pas un mal que des fragments de peuples se trouvent parfois incorporés dans un Etat étranger (à condition bien entendu, que le petit peuple soit l'objet d'un traitement équitable), attendu qu'au point de vue international cette *disposition en damier* favorise étrangement les échanges et l'assimilation des idées. En quelque sorte, il s'agit de *filtres*. C'est ainsi qu'avant 1870, les idées allemandes nous parvenaient digérées par l'Alsace et plus aisément assimilables que maintenant.

Cependant si, en Autriche-Hongrie, l'usage des langues nationales n'est point entravé (je parle en ce moment d'une façon très générale, en bloc, sans m'arrêter à certaines exceptions qui existent, je le reconnais) dans la vie publique, dans la vie privée, dans l'enseignement primaire et secondaire, — il convient pourtant, au point de vue de l'enseignement supérieur, de remarquer que, dans la Cisleithanie, 16 millions de Slaves ne disposent que de trois Universités contre cinq attribuées à 9 millions d'Allemands, et sans que le nombre respectif des étudiants des deux races justifie une telle inégalité de traitement.

Du reste la mission de la monarchie Autriche-Espagne a toujours été de semer les peuples derrière elle, à commencer par tous les États de l'Amérique du Sud. Noble et glorieuse tâche ! Et qui ne se souvient des formidables et délirantes ovations qui l'an dernier accueillirent à Buenos-Ayres l'infante Isabelle, chargée par le roi Alphonse XIII de représenter l'Espagne aux fêtes du Centenaire de l'Argentine.

Que maintenant nous tournions nos regards vers des États qui, tels que la France et l'Italie, sont **homogènes**, à la différence des Empires d'Allemagne, de Russie et d'Autriche, qui, eux, sont **hétérogènes**. Il s'agit là de pays dont l'unité est parfaitement établie. Or, pourtant, même dans ces pays, les usages, les coutumes, le costume, l'architecture, le parler, la prononciation, les locutions et aussi la cuisine varient suivant les régions. En un mot, il y a bien **unité**, mais il n'y a pas **uniformité**. *Et il est curieux de constater qu'il n'existe pas en Europe de pays où il y ait uniformité et que partout se posent des problèmes régionalistes.*

Mais régionalisme ne veut pas dire séparatisme, bien au contraire. L'idée de régionalisme s'accorde très bien avec celle de loyalisme. C'est ainsi qu'avant d'aimer sa patrie, on aime d'abord son clocher. Le patriotisme est une idée très abstraite, qui découle en grande partie des réalités présentes à nos yeux, dans l'endroit de notre pays où nous nous trouvons. Aimer sa petite patrie, c'est déjà donner des gages d'un patriotisme plus étendu. C'est ainsi, par exemple, que chaque citoyen suisse a deux patries superposées, la patrie *cantonale* et la patrie *fédérale*. La langue allemande, d'autre part, possède un mot spécial pour désigner cette idée de patrie locale (Heimath).

On aime son pays à travers sa province, et c'est pourquoi l'attachement d'une unité ethnique à sa langue maternelle sera toujours le plus sûr garant de son dévouement à la patrie commune.

C'est ainsi qu'au courant de l'été 1909, une circulaire envoyée de Rome proscrivit l'usage officiel du français, notamment pour les registres de l'état-civil, dans le Val d'Aoste, où, de temps immémorial, on parle français. L'exécution de cette circulaire, qui causa une impression déplorable, fut ajournée, mais les Valdotains, se sentant menacés et désireux de ne pas rompre avec leurs traditions si anciennes, de ne pas se séparer de leur passé, constituèrent une ligue pour la défense de leur langue maternelle. Ils déchainèrent ainsi la fureur et la colère de nombreux journaux de la Péninsule, qui, au nom de l'unité, réclamèrent l'interdiction du français dans le Val d'Aoste.

Cette fureur était d'autant plus maladroite et injustifiée que les Valdotains se sont toujours comportés en parfaits et loyaux sujets italiens.

Le journal le *Val d'Aoste*, ayant précisément écrit que l'attachement d'un peuple à sa langue maternelle sera toujours le plus sûr garant de son dévouement à la patrie, une revue romaine ridiculisa cette déclaration et demanda comment l'amour d'un Valdotain pour la langue française pouvait être le témoignage de son dévouement envers l'Italie.

Mais le petit journal ne s'en laissa pas imposer : « Ce n'est pas en tant qu'elle est *française*, c'est-à-dire la même que celle d'un peuple *étranger*, que nous voulons conserver notre langue et que nous nous indignons contre tous ceux qui voudraient nous la ravir, mais uniquement parce qu'elle est *nôtre* et qu'un attentat contre elle constitue la violation d'un droit de propriété autrement sacré que celui d'un lopin de terre péniblement gagné par le travail ou de la maison ancestrale qui abrite nos plus vives affections. »

Bref, au bout de plusieurs mois, la malencontreuse circulaire, qui du reste n'avait jamais été appliquée en quoique ce soit, fut complètement rapportée, et même le *Temps* du 8 août 1910 nous apprenait que M. Rattone, député de la Vallée d'Aoste, avant que la Chambre italienne partît en vacances, avait obtenu du Gouvernement et de ladite Chambre *que le français fût également autorisé*

dans le Pignerolais et que le crédit de 10.000 lires affecté à l'enseignement et à la propagation de la langue française fût porté à 20.000.

Du reste, de même que la beauté du monde résulte de la diversité des nations et des langues, de même la beauté, et je dirai même la force d'un État résulte de la diversité de ses groupements provinciaux. Ce sont les caractéristiques provinciales qui donnent aux poètes et aux penseurs leur sensibilité particulière ; ce sont également ces mêmes caractéristiques qui procurent aux orateurs, aux hommes d'État leur individualité.

M. Maurice Faure, Ministre de l'Instruction publique, ne déclarait-il pas tout récemment, au cours d'un banquet que lui offraient le 18 janvier 1911 les Provençaux de Paris, que c'était dans les départements méridionaux que l'on comptait le moins d'illettrés. « Tout notre Midi provençal, dauphinois, languedocien et gascon, disait le Ministre, qui a la bonne fortune de trouver dans ses vieux parlers une sorte de latin populaire, parle et écrit couramment la langue française... De là cette opinion, qui est celle d'éminents philologues comme Michel Bréal, que la connaissance de ce bas latin populaire, naturellement su par les enfants du peuple, loin de nuire à l'enseignement du français, ne peut au contraire que le seconder et l'éclairer.

» Et l'on conclut, non sans raison, continuait le Ministre, que l'on doit à ce double élément intellectuel, cette netteté de pensée, cette vigueur de style qu'on remarque dans plusieurs écrivains originaires de la Provence, tels que Vauvenargues, Thiers ou Mignet, et qui apparaît mieux encore dans la nouvelle école de lettres, contemporaine du félibrige, dont l'originalité a été d'introduire dans la langue nationale, à la façon de Montaigne et de Rabelais, des mots ou des tournures provençales ou languedociennes. Tels, entre autres, Alphonse Daudet, Paul Arène, Ferdinand Fabre, Léon Cladel et Emile Pouvillon, pour ne parler que des disparus.

» Voilà, dans quel esprit d'attachement filial à la langue française, qui peut trouver ainsi sans recourir aux éléments étrangers une source d'accroissement et de rénovation, nous aimons nos dialectes provinciaux, ceux de la Provence comme le patois naïf et charmant des autres régions françaises que Littré appelle les arch-

ves de la langue nationale, et dont Victor Hugo disait, écrivant à George Sand, très éprise de son parler du Berry : « Les patois » ébauchent la langue comme l'aurore ébauche le jour ; ils ont la » grâce et la fraîcheur de l'aube matinale. »

Jadis, l'architecture variait suivant les régions. Ceci au point qu'une église gothique du XVme siècle d'une ville de Guyenne ne ressemble pas tout à fait à une église du même style et de la même époque d'une localité des Flandres. Coutume évidemment préférable à la tendance actuelle de construire tous les édifices de France, suivant des types communs élaborés à Paris, — et qui conduit, par exemple, à édifier des pavillons mauresques sur la cote bretonne, ainsi que j'ai pu le voir de mes yeux. L'uniformité mène forcément à la laideur et à la suppression de tout effort individuel.

Véritablement, un Gouvernement éclairé n'a pas intérêt à tracasser, à gêner ou à empêcher le plein et libre épanouissement des forces provinciales dont il bénéficie.

Unité ne veut donc pas dire *uniformité*. Là encore, nous trouvons un argument pour prouver que l'exclusivisme constitue une véritable infirmité mentale. Dans ce monde, nous nous mouvons dans le relatif et l'absolu n'existe pas.

Quant à ceux qui prétendent établir « *l'unité morale* », je m'exprimerai sur leur compte en termes encore plus sévères. Imposer une *unité morale*, cela veut dire, traduit en bon français, vouloir de parti-pris abaisser les caractères dans la médiocrité, dans les sentiments plats et vulgaires, dans un matérialisme de bas étage, et tout ceci, l'hypocrisie ayant levé son masque, pour satisfaire les intérêts politico-financiers d'un certain nombre de coteries.

Peut-être m'objectera-t-on que le principe du régionalisme risque de mener à des conséquences excessives. A cela, je répondrai que la notion Etat est là pour amender ce que le régionalisme peut présenter parfois de démesuré, — et ceci en conformité d'idées avec Renan, qui écrivait que *le principe de la fédération devait corriger le principe des nationalités.*

Au surplus, les idées que j'émets ne sont pas tellement subversives, — quoiqu'elles ne cadrent guère avec la conduite des forbans qui, au cours des siècles passés, jetèrent les peuples de-ci de-là, les troquant et les bazardant comme des ballots de marchandises, — attendu qu'elles seraient partagées, en partie tout au moins, par

M. Stolypine en personne, s'il faut en croire une interview de cet homme d'État, parue dans le *Financial Times* et reproduite par le *Matin* du 5 décembre 1910 :

« La Russie deviendra une grande démocratie, mais dans l'acception des démocraties anglo-saxonnes, comme l'Angleterre, comme les États-Unis.

» La Russie demeurera profondément attachée au principe d'une autorité forte, *avec, au bas, toutes les libertés civiles que demande une nation de près de 150 millions d'âmes dans lesquelles existent tant de nationalités diverses.*

» Une forte autorité continuera à régir, à unir tout ce peuple, toute cette grande démocratie. — Nous aurons, disait M. Stolypine, un exécutif très puissant et très respecté, une tête, un chef dans le sens du mot « caput », et cette tête, ce chef, sera le tsar, un tsar puissant qui, dans une démocratie devenue très libre, deviendra notre apanage dans l'avenir, tout comme l'héritage de notre passé reste celui des tsars très puissants ayant construit de toutes pièces et dirigé vers ses hautes destinées le peuple russe, à l'évolution duquel nous assistons.

» C'est bien là, affirmait le premier ministre, ce que je conçois dans la démocratie russe de l'avenir. Et si vous avez jugé qu'il en serait autrement dans un demi-siècle, croyez-moi, vous avez fait fausse route.... »

Nécessité pour les allogènes de s'initier à une double culture, cependant tout en donnant le pas aux traditions et à la civilisation à eux léguées par leurs ancêtres, — et réciproquement obligation pour le peuple-maître de respecter les tendances intellectuelles et morales de ses allogènes

Les Polonais qui habitent la Posnanie ne sont pas des Allemands ; ce sont des Polonais incorporés à l'Empire. Ils ont parfaitement le droit de conserver leur culture, d'autant plus qu'ils ont toujours fidèlement servi l'Allemagne au cours de ses guerres, ce que personne ne peut nier. Mais leur demander davantage et vouloir qu'ils abandonnent leur civilisation pour se livrer pieds et poings liés à la civilisation allemande, cela reviendrait à essayer de faire marcher une montre à l'envers.

Je conseille à mes jeunes amis de Pologne d'acquérir une parfaite connaissance de leur langue, d'étudier leur histoire et leurs auteurs classiques, de maintenir haut le renom de leur pays dans le domaine des lettres, des arts, des sciences, de l'industrie et des choses économiques, — mais ceci d'une façon objective, en raison de considérations philosophiques, historiques et générales, que j'applique à leur cas particulier, — et en leur recommandant de conserver le calme le plus complet et de s'accommoder pour le mieux aux lois qui les régissent.

Du reste, les Polonais n'ont jamais refusé et ne refusent pas de s'initier aux langues et aux cultures des États auxquels ils ont été incorporés. Savoir deux langues constitue toujours un avantage, et, dans le cas particulier, c'est l'intérêt de ces jeunes gens d'apprendre l'allemand ou le russe, dont la connaissance au surplus leur est indispensable.

Mais, certes, ce n'est pas en persécutant physiquement et moralement les écoliers et les collégiens qu'on leur fera aimer la langue de ceux qui ont conquis les terres de leurs ancêtres.

Les Polonais d'Autriche, bien traités, comptent parmi les plus fidèles sujets du vieil Empereur François-Joseph, — au point qu'ils font passer leurs sentiments loyalistes avant leurs sentiments nationaux. Ils remplissent les Conseils de Vienne, les Administrations de l'État, et maints d'entre eux en occupent les plus hautes charges, du reste pour le plus grand bienfait de la Monarchie. Il n'est nullement douteux que les Polonais d'Allemagne et de Russie, considérés avec égard, travailleraient pour le plus grand profit de ces deux États.

« Qu'on ne nous dise pas, écrivait récemment M. Eccard dans la *Revue alsacienne illustrée*, qu'à cultiver deux langues et à s'initier à l'âme de deux races, le caractère s'affaiblit et que, pour être des hommes fermes et résolus, il faut s'abandonner corps et âme à une seule culture! L'exemple de notre passé est là pour prouver le contraire. Les Alsaciens qui ont conduit les armées de la République et de l'Empire et ceux qui ont créé notre industrie et notre commerce étaient incontestablement des natures intrépides et fortement trempées, et si, actuellement, on a pu nous reprocher avec quelque raison un certain affaiblissement de notre caractère, la cause n'en

est pas à la dualité de notre esprit, mais au système de transformation mentale qu'on veut nous faire subir.

» Et puis, pour imposer avec succès une langue et une civilisation, il faut qu'il y ait du côté de l'envahisseur une supériorité incontestable. Or, si la question de savoir à qui revient la palme, à la civilisation allemande ou à la civilisation française, est difficile et presque insoluble pour un esprit qui ne se laisse pas guider par des considérations nationales et politiques, elle est encore plus douteuse en Alsace, où la culture dont l'on veut nous imprégner n'est pas la culture allemande dans son expression la plus noble, mais le produit probablement passager d'une période limitée de l'histoire. . . .

» Le développement prodigieux de l'Allemagne moderne a été la conséquence de ses victoires ; elle a grandi sous le règne de la force ; son esprit dominateur a entravé souvent l'essor de la liberté et de la pensée individuelle,et sa préoccupation constante d'étendre le plus loin possible sa puissance militaire, politique et économique, ne lui a pas laissé le temps d'affiner ses mœurs et d'acquérir ce goût, cette mesure, cet équilibre mental, qui sont les privilèges des nations qui ont usé leur vitalité bruyante dans un passé lointain.

» Cet esprit de conquête a bien su créer en Alsace une organisation nouvelle, modifier les cadres de notre éducation nationale, nous procurer une prospérité matérielle et un grand développement économique, mais il est absolument incapable de nous doter de cet ensemble d'idées, de sentiments, de traditions qui font l'âme d'un peuple.

» Figurons-nous donc un instant ce que serait la population alsacienne si, d'un bout de l'échelle sociale à l'autre, elle s'était servilement pliée aux méthodes de germanisation qu'on a voulu lui imposer si, au lieu du français et de l'alsacien, nous avions tous adopté l'allemand moderne, surtout celui qu'on veut faire résonner à nos oreilles quand on veut nous faire obéir ; eh bien, nous serions réduits à devenir, au lieu d'hommes conscients de notre passé, cherchant par nous-mêmes notre voie dans le présent, des mannequins humains fort bien articulés et remplissant peut-être parfaitement leurs fonctions naturelles, mais sans vie et sans flamme intérieure. »

Et M. Eccard terminait son substantiel article en disant: « Ce

n'est qu'en nous laissant le français que l'on nous apprendra à aimer et à apprécier la langue et les idées allemandes. »

Or, ce qui est vrai pour l'Alsacien l'est également pour le Polonais, qu'il s'agisse du jeune enfant ou de l'homme mûr.

Le Polonais ne refuse pas de se pénétrer des idées allemandes, mais à travers la langue polonaise. Directement, c'est complètement impossible. Il ne faut même pas y songer.

D'autre part, je me ferais reproche de ne point rapporter les longs passages ci-joints que j'extrais de l'éditorial du *Temps* du 16 novembre 1910. Ce remarquable « bulletin de l'étranger », consacré à la question d'Alsace-Lorraine, précisement à l'occasion d'un autre article du même M. Eccard, vient à l'appui de la thèse que j'expose et de plus confirme certaines idées que j'émettais moi-même il y a environ deux ans dans ma brochure sur la *Pologne au Cirque de Néron*.

« Après la réunion de l'Alsace à la France, les rois de France ont su respecter la religion et les libertés de leurs nouveaux sujets. C'est ainsi que les Alsaciens-Lorrains sont devenus « les citoyens » dévoués d'une grande nation », se souvenant avec reconnaissance que, le jour où ils cessèrent d'être des sujets pour devenir des hommes libres, c'est à la France qu'ils durent ces premiers sentiments populaires si conformes à leurs traditions. La population était française en même temps que républicaine, ne séparant pas son amour de la France du don que notre pays lui avait fait de la liberté, trouvant en un mot dans la liberté française la garantie de ses libertés provinciales.

» Après l'annexion, au contraire, le vainqueur de 1870 a voulu imposer au vaincu « l'esprit chauvin allemand, des convictions » monarchiques, un fonctionnarisme et un militarisme rigides avec » une hiérarchie strictement délimitée et une soumission servile » aux ordres des supérieurs ». Les Alsaciens-Lorrains ne pouvaient se soumettre à cette aggravation de la conquête ; ils ont résisté. A la période de la protestation a succédé l'heure de la prostration, lors de la loi sur les passeports. Puis est née une génération, qui, suivant la parole de Frédéric Hartmann, « a cherché dans son » existence provinciale son refuge et sa consolation ». Cette génération est mieux prête à la lutte, à la lutte légale, que la précédente. Elle connaît l'Allemagne et la juge sans injustice, de même

qu'elle juge la France sans partialité. Elle veut défendre « la natio-
» nalité alsacienne-lorraine, la pensée alsacienne-lorraine », — la défendre contre la pression du fonctionnarisme allemand. « Cet
» idéal est parfaitement opposé à celui de la Prusse actuelle et des
» pangermanistes. Mais il ne s'inspire pas non plus des idées
» d'égalité doctrinaire et de centralisation exagérée de la France
» républicaine d'aujourd'hui. » Il tend à suivre l'exemple de la Suisse, des pays scandinaves et de l'Angleterre. Il n'abandonne rien de la culture française et il estime à sa valeur l'énergie allemande. Il est Alsacien-Lorrain et purement Alsacien-Lorrain.

» Par l'emploi des moyens légaux et des libertés civiles, les Alsaciens-Lorrains de la nuance de M. Eccard préconisent « une
» politique qui n'est ni anti-allemande, ni française, une politique de
» conservation qui protège sur cette vieille terre d'Alsace-Lorraine
» la riche végétation que les civilisations celte et latine, germanique
» et française y ont fait éclore pendant plusieurs siècles ». De l'aveu même des Allemands, tels que le professeur Laband, on n'a pas réussi à germaniser l'Alsace-Lorraine. Il faut donc trouver autre chose. Des Allemands clairvoyants comme M. Wittich l'ont compris et ont conseillé à leurs compatriotes le respect de l'âme alsacienne-lorraine. C'est ce respect qu'il faut assurer. M. Eccard reconnaît que ce sera difficile. D'un côté, une administration admirablement disciplinée, disposant d'un personnel nombreux, armé pour le combat ; de l'autre, une population emprisonnée dans les mailles savantes d'un fonctionnarisme étroit, telles sont les forces en présence. Pourtant, cette lutte inégale vaut d'être soutenue, « puis-
» qu'elle met face à face, non pas seulement un petit peuple et un
» grand empire, mais deux principes, celui de l'absolutisme et celui
» de la liberté ».

Le *Temps* faisait ensuite remarquer que, s'il donnait tant de place aux idées de M. Eccard, c'était d'abord à cause de leur intérêt propre, et aussi parce que l'honorable avocat strasbourgeois n'était pas le seul à les exprimer. « Lisez, par exemple, continuait le quotidien en question, l'article de M. Otto Flake, intitulé *Elsæssertum*, récemment publié par la *Revue alsacienne illustrée*. M. Flake est un Allemand, *fils d'immigré*. Or, que dit-il ? Que la culture de la bourgeoise alsacienne est nettement française et que cette bourgeoise largement ouverte est l'ossature du pays ; que les

Allemands n'ont pas su comprendre cette situation ; qu'ils ont demandé aux Alsaciens de se transformer « par un coup d'Etat de » leur volonté » ; que « les tentatives de germanisation sont des » procédés qui provoquent le contraire de ce qu'on recherche » ; que « les Alsaciens doivent passer à l'offensive ; c'est-à-dire » revendiquer le droit de conserver ce que bon leur semblera des » traditions françaises, de n'accepter de la culture allemande que » ce qui leur conviendra » ; qu'ils doivent lutter activement pour « faire triompher leur autonomie et leurs traditions démocratiques ». En un mot, pour cet **immigré**, la culture alsacienne, d'essence supérieure, doit réagir et assimiler au lieu de se laisser absorber.

« Lisez d'autre part », disait encore le distingué rédacteur, « dans le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine,* cet article anonyme, vieux de quelques semaines, où un Alsacien réfutait les démonstrations autoritaires du professeur Laband dans la *Gazette de Voss.* « Ce n'est » pas contre l'Allemagne des penseurs, des philosophes et des » musiciens que s'élèvent nos préjugés, mais contre l'Allemagne » hautaine et tatillonne qui se révèle chez nous... Que veulent nos » maîtres ? Nous dépouiller de ce que nos pères nous ont légué » pour nous affubler d'oripeaux étrangers... On ne peut pas cependant nous reprocher, à nous autres, de nous laisser hypnotiser » par la contemplation et le regret d'un passé que nous n'avons pas » connu. De ma vie, je n'ai vu un pantalon rouge... Et cependant, » à tort ou à raison, dès le lycée, j'ai eu, dans mon propre pays, » l'impression que je n'avais pas, aux yeux de mes professeurs, la » même valeur que mes condisciples d'origine vieille allemande... » J'ai fréquenté les cours d'une université d'outre-Rhin. Les Allemands, dans leur pays d'origine, sont très gentils... Pourquoi » deviennent-ils rogues et grincheux dès qu'ils viennent chez » nous ?... Quoi qu'il en soit, les jeunes hommes de ma génération » sont de fait plus anti-allemands, au sens que j'ai indiqué plus haut, » que leurs devanciers ; plus que les anciens, ils sentent que leur » maison paternelle est occupée par des étrangers.

» Et le jeune Alsacien concluait : « Nous avons rempli toutes les » conditions requises pour être des citoyens comme les autres, et » néanmoins nous savons que nous sommes des citoyens de » moindre valeur. En Bavière, il est permis aux étudiants d'être » avant tout Bavarois. De nous on exige que nous soyons directe-

» ment sujets de l'empire sans passer par la petite patrie. Quand » nous affirmons notre point de vue alsacien-lorrain, il semble que » nous nous mettions en révolte contre la grande Allemagne. On » veut faire disparaître tous les caractères individuels de notre » race. Du haut en bas de l'échelle administrative et professorale, » chacun s'emploie à cette besogne malsaine. Heureusement que » nous n'avons pas pour rien la réputation d'être des têtes carrées.»

Nombreux sont les jeunes gens Polonais qui partagent la générosité intelligente et la largeur de vue de ce jeune Alsacien. C'est ainsi que je connais une famille polonaise dont les enfants sont élevés de concert par un précepteur polonais et un précepteur allemand, — ce dernier du reste très aimable, très libéral et très doux. Le fils aîné, âgé de 18 ou 19 ans, a journellement de longs entretiens avec le précepteur allemand de ses jeunes frères, entretiens pleins de courtoise franchise et qui ont pour objet la philosophie et la littérature allemandes. Pourtant, ce grand garçon n'a abandonné aucune des idées de ses pères. C'est même un très fervent patriote.

Je connais également un autre Polonais qui fut élevé par un précepteur allemand. Même que ce précepteur, Hanovrien, punit un jour très sévèrement son pupille, qui l'avait traité de Prussien ! La table de travail d'un de mes collaborateurs est continuellement encombrée d'ouvrages, de brochures et de périodiques allemands.

Je connais encore l'histoire d'un jeune Polonais de 15 ans qui, faible de santé, était élevé chez lui, à la campagne, dans une grande propriété, par un précepteur polonais et un précepteur allemand, sous la surveillance des autorités scolaires. — Même ce petit jeune homme fut un jour le héros d'une assez curieuse aventure. Pour avoir répondu à un maître qui venait l'interroger sur un ton qui, paraît-il, manquait de politesse, — c'était du moins le prétexte invoqué, — il fut condamné par quelque Orbillus des environs à subir une peine physique. Le précepteur allemand, en personne, fit alors tout ce qu'il put pour éviter à son élève, qu'il aimait beaucoup, un châtiment auquel ce dernier n'était pas habitué. Mais le petit Polonais n'échappa pas à la fustigation encourue, que du reste il accepta bravement, et qui lui valut,— détail plaisant,— un véritable triomphe auprès de tous les petits paysans de l'endroit. Ceux-ci,

enhardis par l'attitude courageuse et fraternelle à leur égard du petit maître qu'ils adoraient tous, continuèrent leur résistance avec plus de vigueur encore que par le passé.

Polonais et Alsaciens se trouvent, du reste, dans une situation absolument identique. L'Allemagne qu'on veut imposer aux Polonais, ce n'est pas tant l'Allemagne des poètes et des penseurs révérée par le monde tout entier que l'Allemagne des bureaucrates, l'Allemagne brutale des caporaux et des maîtres d'école schlagueurs, l'Allemagne des fouetteurs d'enfants. De même qu'aux Alsaciens on interdit aux Polonais le culte de leur patrie locale, alors qu'on laisse toute liberté et facilité aux Saxons et aux Bavarois pour exprimer leurs sentiments provinciaux. — Quant à la supériorité de la civilisation allemande sur la civilisation polonaise, cela ne constitue pas un fait tellement évident, — et j'entends la civilisation allemande envisagée dans son essence la plus noble. En effet, — ainsi que je l'ai prouvé et le prouverai à nouveau, cette fois en des centaines de pages, — nombreux sont les Polonais qui ont excellé et qui excellent dans les divers domaines de l'intelligence, qu'il s'agisse des Polonais restés en Pologne, et ceci malgré toutes les difficultés au milieu desquelles ils se débattent, ou des Polonais qui ont émigré à l'étranger, — et ces derniers doivent entrer en ligne de compte. C'est ainsi que je connais des médecins français, d'origine polonaise, qui seraient la gloire d'une Faculté de médecine polonaise, et qui, s'ils étaient en Pologne et s'ils pouvaient s'entourer librement d'élèves de leur nationalité, fonderaient des écoles médicales polonaises qui pourraient être mises en parallèle avec n'importe quelle école médicale allemande.

Il est parfaitement exact, ainsi que le répètent fréquemment les gazettes allemandes pour tâcher de prouver que les Polonais manquent de civilisation, qu'en Posnanie les villages habités par les Polonais ne donnent pas toujours la même impression de confortable et de bien-être que ceux habités par les Allemands. Mais il convient de se souvenir qu'en Posnanie la Commission de Colonisation a dépensé des centaines et des centaines de millions pour aménager des terres et des maisons allemandes, et, comme le faisait remarquer Delbruck à l'automne 1909, « on doit se féliciter de voir que cet argent a servi à quelque chose ». Il est en tout cas certain que, prenant modèle sur les Allemands, les Posnaniens ont

organisé chez eux le crédit agricole d'une admirable et stupéfiante façon, et que ces diverses sociétés et banques agricoles sont l'objet de tracasseries sans nombre de la part des autorités, qui ne désirent qu'une chose, *les dissoudre*, attendu qu'elles permettent aux Polonais de lutter avantageusement sur le terrain économique.

D'autre part, comme le faisait remarquer M. Eccard, il est indéniable que les caractéristiques psychologiques d'un groupement ethnique tirent leurs origines, prennent leurs racines dans un lointain passé dont elles ne sont que la résultante, et que ces caractéristiques, ces données ne se construisent pas de toutes pièces en vertu de règlements administratifs et policiers, aptes tout au plus à former une carcasse, un échafaudage à claire-voie, dont les travées ne sont comblées par aucuns matériaux. Le présent fait intimement corps avec le passé et on ne peut ni le créer ni l'inventer. Or, à cet égard, Polonais et Alsaciens-Lorrains, auxquels on demande de faire table rase de toutes leurs traditions, se trouvent exactement dans la même situation. Notons encore que, pas plus que les Alsaciens, les Polonais ne manifestent dans le fond de sentiments anti-allemands ; ce qu'ils désirent, tant les uns que les autres, c'est vivre en paix de leur vie provinciale.

Ces jeunes Polonais sont, au surplus, très avides de s'instruire et, tout jeunes, courent déjà les Universités européennes. J'en connais un, par exemple, déjà professeur dans un collège de la Galicie, envoyé en mission par le Gouvernement autrichien, qui travaille à Paris pour obtenir son diplôme de docteur ès lettres et qui ensuite étudiera la philologie à Londres et à Florence pour revenir dans son pays briguer une chaire de Faculté. J'en connais un autre, du même âge que le précédent, qui, ayant commencé ses études secondaires à Varsovie, les termina à Zurich, passa à Paris tous ses examens de droit et partit en Russie recommencer son droit pour être avocat (1).

(1) Du reste, tous les jeunes Varsoviens qui en ont les moyens, pécuniairement parlant, agissent de même Ces jeunes gens, collègiens, boycottent le gymnase russe et font deux études secondaires dans des collèges polonais, *collèges privés*. Ensuite, ils passent leur *baccalauréat russe* avec les enfants qui sortent du collège russe, les diplômes délivrés par les collèges polonais privés n'ayant aucune valeur légale. Puis, boycottant l'Université de Varsovie (ne serait-ce que pour son insuffisance pédagogique), ils vont étudier à l'étranger pour revenir après en Russie acquérir leurs diplômes, mais dans des *universités russes*, en plein cœur de l'Empire. Cette *tactique* date de la grève scolaire de 1905 (*grève des collègiens de Varsovie*), que j'étudie à fond dans mon ouvrage plus complet, — ainsi du reste que le régime auquel sont soumis ces collèges polonais privés. Les collègiens du Royaume sont tout aussi intéressants que les écoliers de la Posnanie.

Je tiens aussi à citer le cas d'un tout jeune homme, docteur ès lettres de l'Université de Paris, qui, préparant d'importants travaux sur divers points de la sociologie, a déjà publié sur notre littérature française d'intéressantes études. Je pourrais multiplier ces exemples à l'infini. Ces jeunes gens, tous très distingués d'allure et très affinés de sentiments, riches d'état d'âme comme le sont tous les Slaves cultivés, — mais ceci sans exubérance désordonnée, grâce à l'influence modératrice que les civilisations romanes exercent sur leur race depuis plusieurs siècles, — pourtant ne sont aucunement des cosmopolites. *Un moment arrive presque forcément où ces jeunes gens se trouvent pris entre leur intérêt particulier et leur devoir de Polonais, et la plupart en cette occurrence font passer leurs affaires personnelles au second plan.* C'est ainsi qu'un de mes jeunes amis a renoncé à des études qui lui étaient très chères et dans lesquelles il excellait, mais qui n'avaient rien à voir avec les questions polonaises, pour se consacrer à d'autres travaux touchant de plus près son malheureux pays.

Je tiens également à rapporter l'histoire qui suit, très caractéristique des tendances sérieuses des jeunes Polonais. Un jeune garçon, fils du jardinier d'un très important domaine, en Galicie, était entré au collège après avoir terminé ses études primaires. Mais il arriva qu'il les interrompit, rebuté vraisemblablement par quelque échec, et qu'il entra chez un notaire pour faire les écritures. Or, au bout de deux ans, il avait alors 18 ans, sans avoir subi la suggestion de qui que ce fût, il s'avisa qu'il avait eu tort d'abandonner ainsi ses études et il rentra au lycée, dans la classe correspondant à notre quatrième. Je vis ce jeune homme : très sympathique, très sérieux, absolument correct dans son costume, sa tenue et toute sa manière d'être, quoique fils d'un simple paysan, il me fit savoir, par l'intermédiaire d'un tiers, qu'il rentrait au collège parce qu'il tenait vivement à être plus instruit qu'il ne l'était et qu'il regrettait beaucoup de ne pas avoir été mieux conseillé deux ans auparavant.

Il arrive, du reste, très fréquemment, en Posnanie et en Galicie, que des enfants passent de l'école au gymnase, commençant par conséquent leurs études secondaires à un âge un peu avancé. Comme les collégiens, à Cracovie tout au moins, portent sur le col de leur veston ou tunique un signe distinctif, révélateur de la classe dans laquelle ils sont, il arrive souvent, — côté curieux de cette

affaire, — qu'on rencontre dans les rues de grands garçons, barbus au besoin, gratifiés d'un nombre d'étoiles plutôt modeste. Parfois, il y a même de ces grands garçons qui ne sortent du collège qu'à 22 ans. Généralement, en ce cas, les autorités militaires reculent l'époque de leur incorporation.

J'estime que ces jeunes gens sont très méritants et très intéressants.

La Pologne est, du reste, un pays où tout le monde travaille et où ceux qui ne font pas de leur temps un emploi utile sont méprisés, quels que soient leur rang social et leur situation de fortune. C'est ainsi que les représentants des plus vieilles familles, ceux qui descendent des rois et qui sont cousins des rois, s'intéressent tous aux besoins de la collectivité, qu'ils s'occupent d'œuvres philanthropiques, de l'exploitation de leurs énormes domaines, sortes de phalanstères où souvent ils ont tout à créer, de questions d'assistance et d'éducation, ou qu'ils briguent des chaires universitaires où ils professent de brillante et consciencieuse façon.

Des personnes mal informées ont parfois tendance à considérer la jeunesse polonaise comme composée d'anarchistes et de révolutionnaires. La question mérite d'être vue de près et sous son véritable jour. De même que l'Alsace-Lorraine a été appauvrie matériellement par suite de son annexion à l'Allemagne, État moins riche que la France, — de même l'adjonction d'une importante partie de la Pologne à un Empire où le nombre des gens ne sachant ni lire ni écrire atteint encore 79 0/0 n'a pas été sans causer quelques dommages à cet antique royaume où l'instruction avait toujours été répandue à flots. Il s'ensuivit, notamment, une sérieuse augmentation du nombre des criminels. M. Dmowski faisait une remarque du même genre quand il attribuait la fréquence des attentats commis en Pologne russe à la fermeture des écoles et des établissements d'instruction polonais qui n'étaient remplacés par rien, si ce n'est par des institutions hybrides. Au surplus, de Polonais révolutionnaires, il n'en existe guère qu'en Russie (et je mets au défi n'importe qui d'infirmer cette opinion), ce qui laisserait à penser que ces révolutionnaires ne seraient pas révolutionnaires parce qu'ils sont Polonais, mais bien plutôt parce qu'ils auraient subi l'influence de la civilisation russe.

C'est que les mœurs et les coutumes russes ne déteignent pas for-

cément d'heureuse façon sur l'âme polonaise. C'est, du reste, ce qui nous permet de comprendre pourquoi, lors de la grande crise de 1905, il arriva qu'à Varsovie quelques jeunes collégiens Polonais mirent fin à leurs jours d'une façon violente, — atteints en quelque sorte par cette effroyable épidémie de suicide qui sévit, on peut dire continuellement, dans tous les collèges de l'Empire. En effet, alors qu'en Allemagne, au témoignage du Professeur Eulenburg, déja cité, il se tue par année de 50 à 60 écoliers ou lycéens (et nous trouvions que c'était déjà énorme), en Russie, ce chiffre est quadruplé. C'est ainsi que les *Débats* nous apprenaient, il n'y a pas de cela très longtemps, que pour l'année 1909 ce chiffre s'élevait à 230 ; — et il convient de remarquer qu'il n'y a guère plus de collégiens en Russie qu'en Allemagne, quelque surprenant que ce fait puisse sembler à première vue. Du reste, depuis cette époque troublée, les jeunes gens de Varsovie se sont ressaisis.

Les Polonais, très dilettantes et éclectiques, sans cesser pour cela d'être d'ardents patriotes, ne sont donc point hostiles de parti pris aux civilisations allemande et russe, mais il est aisé de comprendre que l'oppression effroyable qu'on a fait peser et qui pèse encore sur eux, proscription de la langue de leurs ancêtres, de la foi de leurs pères, de leurs coutumes, de leurs souvenirs, de leurs poètes, n'a pas été sans soulever quelque rancœur dans les replis les plus profonds de leur conscience, — ce qui du reste ne veut pas dire qu'ils partagent l'état d'âme de cet Allemand gallophobe, raillé par Henri Heine, qui voulait venger sur les Français du XIX[e] siècle la mort de Conradin de Hohenstauffen. Ils conservent leurs souvenirs, ils vénèrent leurs morts persécutés, ils se défendent, — et voilà tout.

Une question très triste, par exemple, absolument inconnue et dont personne n'a jamais parlé, est celle des *Fursorge* de langue polonaise incorporés dans les asiles ou maisons de corrections allemandes. Pour ces malheureux, enfants et jeunes gens, l'emploi de la langue maternelle est complètement supprimé : ils ne peuvent recevoir ou écrire de lettres en polonais ; l'enseignement religieux, *même à l'église,* leur est donné en allemand. Le Gouvernement ramasse le plus grand nombre possible d'enfants Polonais pour les mettre dans ces établissements. S'il n'y a pas assez de place, on les confie à des familles, mais allemandes et protestantes, — et les germanisateurs font alors tous leurs efforts pour convertir ces

pupilles à la religion protestante. Il va sans dire que, pour les moindres incartades, ces enfants et ces jeunes gens sont l'objet de peines corporelles les plus rudes et les plus sévères, ainsi que les affaires de Mielczyn, Gemünd et autres lieux le laissent facilement à entendre. Je connais du reste des faits assez précis de brutalités exercées sur ces pupilles, malgré le mystère qui entoure ces établissements, — au point qu'on n'en connaît même pas les statistiques.

Il convient du reste, au cours d'études du genre de celles que nous entreprenons, de n'accueillir qu'avec une certaine circonspection tout ce qui est statistique officielle. C'est ainsi, par exemple, que M. de Niederlé, un très savant ethnographe de sang tchèque, ayant, à la demande de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, écrit un livre sur la race slave, en russe bien entendu, s'empressa aussitôt après de publier son travail en tchèque, et M. Léger, qui nous a donné de ce remarquable ouvrage une parfaite traduction d'après le tchèque, nous prévient que c'est au texte tchèque qu'il faut se reporter de préférence.......

Au surplus, cet éclectisme et ce dilettantisme, de tous temps, ont été caractéristiques de l'âme polonaise, et c'est probablement pourquoi les Polonais, à l'époque de leur puissance et de leur splendeur, n'ont jamais tenté, n'ont jamais eu l'idée d'opprimer dans leur vie intellectuelle et morale leurs voisins ou leurs vassaux.

« Les Slaves, écrivait avec raison le Professeur Balzer, n'ont pas l'intention de conquérir au slavisme les lieux où sont les tombeaux de Mozart et de Grillparzer. L'histoire nous montre qu'ils n'ont jamais *slavisé* de propriétés allemandes et nous atteste par contre que les Allemands ont germanisé des propriétés slaves. Le seul désir des Slaves est que les lieux où jadis Przemysl Ottokar s'assit sur le trône, où Jean Népomucène subit le martyre, où sont les tombeaux de Palacky et de Szafarzyk, restent slaves comme ils le sont depuis quatorze siècles. On ne peut pas, au nom d'un prétendu droit civilisateur, leur ravir cette aspiration et leur prendre ces choses, car ils savent et ils veulent eux-mêmes travailler pour la civilisation, et cela sans demander l'aide ou l'appui de qui que ce soit. La culture allemande n'est ni la première, ni la dernière, ni l'unique qui puisse conduire à la perfection. Les Slaves et le peuple allemand iront de concert comme deux égaux et, la main dans la

main, apporteront chacun leurs pierres au grand édifice humain de la civilisation. »

Précédemment (page 196), au sujet d'un des articles de M. Eccard, je faisais allusion à un autre article que j'écrivis moi-même il y a quelque deux ans. Je suis heureux de pouvoir rapporter ici quelques unes des idées que j'exprimais alors, touchant l'Alsace et la Pologne.

Je commençais par citer la *Christliche Welt*, de Marbourg, qui, le 26 décembre 1906, dans un article concernant l'école en Pologne et portant le titre suggestif de *Pédagogie coloniale*, — article foncièrement libéral du reste, — montrait que la France, par une politique de large et libérale tolérance, avait *romanisé* des populations germaniques, « *tandis que l'Allemagne, par une manière d'agir brutale, n'avait pu, en trente-six ans, arriver à germaniser un pays germanique* ».

Je montrais dans la suite de mon étude que nous eûmes grand soin, en effet, de respecter la langue allemande dans les trois degrés de l'enseignement ainsi que dans les églises ; que, dans les Musées, une large part était réservée aux productions de l'intelligence et du génie allemand et qu'on s'efforça que les fonctionnaires scolaires et communaux connussent, autant que possible, les deux langues ; qu'il arriva même qu'un très grand nombre de pasteurs protestants firent leurs études de théologie dans des séminaires allemands ; que l'Université de Strasbourg fût largement ouverte aux idées allemandes ; que, même en 1866, dans l'arrondissement de Wissembourg, 472 recrues sur 1.026 savaient à peine le français (1).

« Pourtant, l'Alsace était essentiellement française de cœur, écrivais-je pour terminer, et, tandis qu'à l'heure actuelle on ne compte pas plus de quatre officiers alsaciens dans toute l'armée allemande, l'Alsace, au XIXe siècle, a donné plus de quatre cents généraux à la France et, en ce moment, quatre commandants de corps d'armée, sans parler des deux Ministres de notre défense nationale, tous deux nés à Strasbourg. »

(1) Ce fait, du reste parfaitement regrettable, était l'indice d'une *négligence* beaucoup plus que d'une *tolérance* excessive. Il est parfaitement évident que, sans les molester en quoi que ce fût, on aurait tout de même pu apprendre le français à ces jeunes paysans. Au surplus, il valait beaucoup mieux qu'on incorporât des recrues baragouinant leur langue, mais patriotes, que des jeunes gens parlant correctement, mais ayant le cœur rempli d'amertume, en conséquence de violences endurées dans l'ordre physique ou dans l'ordre moral.

Finalement, je concluais en disant que la germanisation de populations slaves devait présenter des difficultés beaucoup plus grandes encore et je citais le *Temps* du 28 novembre 1906, qui faisait remarquer dans son éditorial que, si la Pologne avait du être germanisée, elle l'aurait été depuis longtemps et qu'en ne l'étant maintenant, elle ne le serait jamais, « attendu que, chez un peuple patriote, la force morale triomphe toujours de la force matérielle ».

Voici donc cette grave question des rapports moraux des allogènes avec leurs suzerains exposée (ou plutôt esquissée d'une façon toute objective et sans aucun parti-pris.

Mais, malheureusement, comme le faisait remarquer M. Eccard, le problème de l'autonomie morale est plus complexe et plus délicat encore que celui de l'autonomie politique, — et les Allemands, quand ils disent soit aux Alsaciens, soit aux Polonais : « Vos libertés politiques et morales seront augmentées dans la mesure où s'effacera votre personnalité, que cependant nous respectons », s'efforcent en quelque sorte à résoudre la quadrature du cercle, et toutes ces difficultés, comme le disait le *Temps*, ne sont autres choses que la plainte et la rançon, tout à la fois, du droit opprimé et violé.

Voix libérales qui, en Allemagne même, plaidèrent la cause des enfants Polonais

Ces voix ne se comptent pas, car, malgré tout, l'Allemagne est un pays où de nobles et généreux penseurs blâment les persécutions. C'est ainsi que l'énumération des articles de journaux allemands favorables aux Polonais remplirait plusieurs colonnes. Je me bornerai à rapporter dans la présente brochure les quelques documents ci-joints, tous absolument remarquables.

Voici d'abord ce qu'écrivait Hans Delbrück, pangermaniste ardent, le 5 octobre 1907, dans une lettre-préface pour une brochure de M. de Turno sur la question de l'expropriation. C'est bien curieux et bien caractéristique :

« En supposant que le projet d'expropriation soit voté par les Chambres, il serait du devoir du gouvernement prussien de profiter de cette circonstance pour se montrer conciliant dans cette question

qui est pour les Polonais la plus dure à accepter, je veux parler de la question scolaire.

» *Le Ministre de l'Instruction et des Cultes devrait décréter que, dans toutes les communes, le choix de la langue dans laquelle doit être donné l'enseignement à l'école sera établi, autant que possible, après entente privée avec les parents*, car comment veut-on qu'une école produise des fruits quand elle ne travaille pas d'un accord commun avec les parents ? Peut-on juger que la pédagogie est saine quand elle néglige ce point de vue ? Je viens justement de faire un voyage en Autriche et j'ai passé exprès dans des régions où on parle deux langues, afin de voir de quelle manière on a solutionné ce problème. Je me suis rendu compte combien était profitable, — et notez que là le problème national est encore plus aigu que chez nous, — cette disposition qui, dans la question scolaire, donne voix aux parents. C'est ainsi que les paysans Slovènes se décident, même contre la volonté des prêtres, à faire apprendre l'allemand à leurs enfants. L'avantage de savoir deux langues apparait à l'intelligence la plus simple comme un fait tout naturel. Jadis je me suis déjà rendu compte de ce fait, au cours d'entretiens avec un inspecteur scolaire des Grisons, sur la question des trois langues qu'on parle dans le canton. *Malgré tout, je crains que nous ne puissions que difficilement arriver à une solution réconciliante, à cause de la méfiance beaucoup trop grande, à cause de la pédanterie et du désir de régner bien trop dur de nos bureaucrates scolaires.* »

D'autre part, dans son numéro du 29 novembre 1906, la *Christliche Welt* de Marbourg consacrait à la question des enfants Polonais l'article suivant, d'une élévation de pensée vraiment stupéfiante :

« L'Etat, dans toutes les mesures qu'il prend, doit compter avec la présence de cette population étrangère, incorporée par la violence. *Il est impossible de leur coller l'étiquette de Prussiens, simplement parce qu'ils paient l'impôt et qu'ils doivent le service militaire*. Ils n'ont jamais été Prussiens et ils ne veulent pas l'être. On pourrait conclure en disant que celui qui ne consent pas à rendre à l'Etat ce qui lui est dû par ses sujets n'a pas le droit de profiter des avantages que distribue l'Etat. On pourrait créer pour les Polonais un droit polonais. *Mais il est impossible de supprimer*

ce fait qu'ils sont des Polonais. **L'Etat, du reste, le reconnaît par l'institution de la Commission de Colonisation ;** *car, autrement, comment sacrifierait-il des millions pour éloigner de leurs terres toute une partie de ses sujets ?* **Mais reconnaître l'existence sur son sol d'un peuple particulier étranger, c'est également reconnaître à ce peuple le droit de parler sa langue...**

» La langue n'est pas une institution d'Etat, mais un bien national, un produit de l'esprit national, le plus général, le plus sacré. Celui qui renie sa langue, nous le méprisons ; celui qui, se trouvant chez un peuple étranger, l'oublie, nous l'insultons et l'accusons de tiédeur nationale. Et comme il nous est amer de penser que précisement ce reproche puisse être si souvent adressé à nombre de nos concitoyens ! Quel zèle ne déploient pas des milliers d'hommes pour sauvegarder des îlots de langue allemande contre le flot étranger, dans le monde entier, dans les vallées cachées du Tyrol welche, dans les provinces baltes, en Transylvanie, en Amérique ! Et combien notre cœur était gonflé de colère quand nous lisions que la brutalité magyare et russe s'en prenait aux églises, aux journaux, aux noms allemands ! Car chacun sentait profondément qu'il lui était fait en cela non seulement un grand dommage, mais une grande injustice.

» La langue maternelle, la religion, la science et l'art constituent un domaine sur lequel l'Etat ne doit pas mettre la main, et l'Etat qui viole ces choses n'est pas un Etat civilisé et sa conduite est barbare. Pour ce qui concerne la religion, la science et l'art, chacun l'accorde, ou du moins tous ceux qui ont respiré et vécu de l'air du protestantisme. Mais si quelqu'un pense de même en [illegible] la langue, aussitôt on lui répond qu'[illegible] en matière politique. [illegible] ce que, [illegible]

» *S'il doit en être* [illegible] *indigner des violenc*[illegible] *il ne peut y avoir deu*[illegible] *selon qu'il s'agit des Polonais.* Non, [illegible] question de la langue a un côté politique, très [illegible] on ne peut la résoudre avec les moyens spécifique[illegible] jours [illegible] de la contrainte et de la violence, mais seulement par [illegible] c'est la [illegible] spirituel. [illegible] ensei[illegible]

» **Aussi sommes-nous moralement dans l'injustice qua**[illegible]

imposons la langue allemande aux Polonais et quand nous leur interdisons l'emploi de leur langue, et les enfants et les parents Polonais sont moralement dans leur droit quand ils s'y opposent de toutes leurs forces. Bien entendu, ce principe général ne comporte aucune application mesquine. Le soldat Polonais isolé dans l'armée allemande, le fonctionnaire ou le député Polonais dans un Corps allemand n'ont pas droit à l'emploi de leur langue maternelle, car l'État a le droit d'exiger que tous ceux qui mangent de son pain connaissent l'allemand. Mais imposer à la grosse masse de la population, dans sa propre patrie (à Berlin et en Westphalie, c'est autre chose), l'allemand par le moyen de l'école, c'est différent ! Sans doute il est difficile de se persuader clairement de cette vérité, en présence des désordres qui sont actuellement à l'ordre du jour à Posen..... Mais il reste malgré tout évident que l'État a tort dans le fond et que la répression, même la plus énergique, ne pourra avoir qu'un succès relatif et éphémère tant que subsistera l'injustice primitive. Le fanatisme peut bien nier cela : en politique, il n'y a jamais eu de pire conseiller.

» Que dire de ce principe : « L'école prussienne n'est pas instituée pour détruire l'esprit polonais » ? N'exprime-t-il pas une vérité inattaquable ? Bien entendu, l'école a, parmi beaucoup d'autres devoirs, celui de favoriser et de propager l'esprit allemand. Mais l'école prussienne est une institution civilisatrice et on ne peut poursuivre des buts de civilisation avec des moyens barbares : l'histoire du monde, prouve que, toujours, toute tentative de ce genre est restée infructueuse. Les conquêtes que l'école veut faire [illegible] allemand ne peuvent être que des conquêtes [illegible] lui sont pas possibles dans [illegible] qu'à renoncer à toute [illegible] qui leur est étrangère [illegible] voulait leur imposer une [illegible] du reste, le prétendent [illegible] pas, elle ne devrait pas se permettre cela [illegible] religieux. Car ce n'est pas seulement par [illegible] sotte superstition ou d'un méchant esprit de résistance [illegible] Polonais considèrent l'emploi obligatoire de l'allemand [illegible] un attentat à quelque chose de sacré, même pour ceux qui [illegible] la naïveté de croire que le Christ et la Vierge conver-

saient en polonais. Car mettons la main sur notre cœur : qui de nous voudrait prier dans une langue autre que celle qu'il a apprise de sa mère ? Qui ne se sentirait pas troublé dans son recueillement religieux, s'il lui fallait prier en anglais ou en français, même alors qu'il connaîtrait parfaitement ces langues ? Car que peut-il sortir et résulter d'un enseignement religieux auquel les élèves n'assistent qu'avec colère et qu'ils considèrent, — d'une façon peut-être exagérée quoique, dans le fond, ils aient raison dans une certaine mesure, — comme une atteinte à leurs sentiments les plus sacrés. **L'honneur de l'école prussienne, pas plus que l'honneur de l'État prussien, n'exige que les Polonais apprennent l'allemand. Voilà encore une phrase qui, à l'examen, tombe en poussière !** Les Français ou les Anglais se sentent-ils donc diminués parce que les Bretons, les Wallons ou les Gaels parlent leur idiome celte ? De même que les Anglais ont accordé aux Wallons une organisation scolaire purement celtique, — y compris une Université, — de même nous pourrions, sans danger pour notre honneur, accorder aux Polonais que l'enseignement se fasse en langue maternelle dans leurs écoles primaires. Car, en fin de compte, nous n'avons pas le droit de leur apprendre l'allemand s'ils ne le désirent pas. Dans la mesure où ils sont soumis aux lois générales, ils sont évidemment assujettis à l'obligation scolaire, **mais il n'est pas prouvé que nous avons à leur apprendre en allemand les connaissances élémentaires.** »

Et ce même journal, qui dans ce même article faisait remarquer que les Allemands, en forçant par l'école les Polonais à apprendre l'allemand, non seulement se rendaient coupables d'une injustice morale, mais même se causaient à eux-mêmes un sérieux dommage sur le terrain économique, **se demandait d'autre part ce que, de Memel à Trèves, serait la fureur teutonique si, sur un point quelconque du globe, des enfants Allemands étaient arrangés comme l'étaient les enfants Polonais.**

« Si l'on considère la chose au point de vue pédagogique, disait la *Gazette populaire de Cologne* dans les premiers jours de novembre 1910, on est forcé d'arriver à la conviction que c'est la langue maternelle des enfants qui doit servir comme langue enseignante. C'est ce que demande, même à la Douma, le député russe

Leonow, qui dit que l'enfant doit d'abord apprendre la langue russe et qu'il lui faut quatre ans pour parvenir à la comprendre convenablement.

» Mais, chez nous, cela se passe autrement. Sans rien connaître à l'allemand, oui, sans comprendre un traître mot d'allemand, un enfant Polonais de six ans est forcé de se servir de la langue allemande comme langue d'enseignement. Comme si le coq devait aboyer et le fox-terrier chanter ! Cette pédagogie hakatiste se présente comme l'étoile dirigeante du fanatisme national, au point qu'on va jusqu'à écrire des articles pour justifier cette « pédagogie ». Les auteurs de ces articles soutiennent qu'il est bien naturel qu'on oblige les enfants à apprendre dans une langue qui leur est étrangère. On pourrait donc introduire aux écoles de Berlin le japonais et à celles de Cologne l'arabe comme langues enseignantes, pour que l'instruction donnée en ces deux langues excite l'esprit, augmente le champ de l'éducation, approfondisse les connaissances.

» Malgré toutes les cabales hakatistes, il reste parfaitement acquis que la vraie pédagogie demande qu'on n'enseigne de langues étrangères qu'en se basant sur une bonne connaissance de la langue maternelle. Un enfant qui apprend le français apprendra plus facilement les mots « château » et « montagne » si on lui fait comprendre dans sa langue maternelle ce que c'est que le château et la montagne que si on lui donne des explications métaphysiques.

» Cette pédagogie hakatiste s'efforce en vain de démontrer que l'on peut dans les provinces orientales faire ce miracle de changer des enfants Polonais en enfants Allemands. *De tels viols de la nature ne peuvent être couronnés que par une haine énorme.* Lorsqu'on jette dans les contrées orientales de l'argent prussien, cela devrait suffire. Pourquoi vouloir encore l'échouement du vaisseau de la pédagogie allemande ?

» Dans le problème des nationalités allogènes, la Russie nous devance. Ces nationalités sont loin de se trouver dans de bonnes conditions, mais pourtant la Russie les traite plus convenablement que nous et d'une façon plus en rapport avec le XXme siècle. »

« Parmi les indications à remplir, imprimées sur les feuilles de recensement », disait encore la *Gazette populaire de Cologne*, dans son numéro du 9 décembre 1910, « se trouvait écrit ce qui suit au

sujet de la langue maternelle : « En principe, chaque individu ne » possède qu'une langue maternelle, la langue à laquelle il est le » plus habitué depuis l'enfance, celle dans laquelle il pense et dans » laquelle il prie. » Certes, personne ne protestera contre ces caractéristiques ainsi attribuées à la langue maternelle, — mais on s'étonnera de ce que le Gouvernement tienne si peu compte de cette déclaration si nettement exprimée par lui-même, que l'on doit prier dans la langue de sa mère. Du moment que l'homme parle à Dieu dans sa langue maternelle, il est tout aussi naturel qu'on lui parle de Dieu et qu'on lui apprenne à prier dans cette même langue, — autrement dit que l'enseignement de la religion soit donné dans la langue maternelle. Il est incontestable que la langue polonaise est la langue à laquelle les enfants Polonais sont le plus habitués depuis leur enfance et celle dans laquelle ils pensent ; cependant, on les force de prier en allemand. Pourtant, il ne se trouvera personne pour affirmer que les Polonais rentrent dans le cas exceptionnel d'individus possédant plus d'une langue maternelle. Aussi est-il difficile de comprendre pourquoi, quand il s'agit d'eux, on repousse ce précepte que chacun doit prier dans la langue de ses parents, et pourquoi on les oblige à prier dans une autre langue. N'est-il donc pas vrai qu'à cause de cela la prière ne devienne quelque chose d'extérieur, d'artificiel, au lieu de rester l'expression des sentiments les plus élevés, les plus sincères du cœur humain ? Est-ce que, dans ce cas, les idées et les sentiments religieux ne sont pas forcés de s'affaiblir au point qu'ils ne sauraient être un appui dans les difficultés de la vie ? Mais aujourd'hui, plus qu'à toute autre époque, se fait sentir la nécessité de connaissances religieuses fortes et inébranlables. Ne serait-il pas préférable pour l'État et le germanisme que le Gouvernement mette en pratique l'avis qu'il a exprimé lors du recensement, à savoir que l'homme prie en sa langue maternelle et qu'il laisse en conséquence donner l'enseignement religieux dans la langue maternelle ? »

La *Naradowiec* du 17 décembre 1910, journal *polonais* paraissant en *polonais* à Herne, petite ville de Westphalie, faisait remarquer, au sujet de cet article qu'elle rapportait et commentait, que les petits Polonais de Westphalie étaient forcés d'apprendre la religion en allemand non seulement à l'école, mais même à l'église, et elle estimait que c'était doublement déplorable.

Conclusions

Au moment d'aborder notre dernier chapitre, — du reste déjà publié séparément et que nous insérons ici surtout sur l'insistance pressante de nos amis, — nous tenons à faire remarquer qu'il ne s'agit pas dans cette présente brochure d'une étude didactique, mais beaucoup plus simplement de l'amplification d'une conférence. Nous nous sommes borné, pour le moment du moins, à grouper un certain nombre de faits de la plus rigoureuse authenticité, à dérouler en quelque sorte devant les yeux du lecteur un ruban cinématographique de la couleur locale la plus pure. Mais, désireux que nous étions de ne pas nous perdre pourtant dans des détails par trop intimes, nous avons terminé par un chapitre de considérations générales dans lesquelles au surplus rentrent parfaitement les faits divers que nous avons ramassés. Il ne s'agit pas là de concepts créés de toutes pièces pour les besoins de la cause, mais bien au contraire de lieux communs et de truismes. — Du reste, quoique nos tendances nous portent plutôt vers la synthèse, nous désirons rappeler en deux mots l'importance qu'à nos yeux il convient d'attacher aux petits faits divers bien vus dans leur cadre et après examen méticuleux des contingences extérieures, — malgré qu'une telle opinion risque de déplaire à beaucoup, attendu que reconnaître l'importance des petits faits revient à se priver volontairement au cours de discussions de faciles échappatoires.

Nous estimons que chacun à sa place doit travailler pour le bien de tous et pour le sien propre suivant ses moyens et d'après ses traditions, et qu'il y a possibilité de s'entendre de peuples à peuples, attendu que dans chaque pays à côté de jingoïstes impénitents se trouvent des individus qui ont une compréhension beaucoup plus intelligente et beaucoup plus large des intérêts humains. Malheureusement beaucoup trop de gens ont profit à brouiller les cartes pour satisfaire leurs intérêts strictement personnels, en excitant les nations les unes contre les autres ou en soulevant les haines de classes et de partis. — Nous pensons que les idées que nous émettons sur le régionalisme renferment une fort grande part de vérité, et que le fait de laisser à des provinces la liberté de vivre suivant leurs traditions intellectuelles et morales ne risque aucunement d'affaiblir l'ensemble du pays dont elles font partie ; — bien au

contraire ! Nous ne voyons pas comment le développement de la vie provinciale pourrait entraver le développement économique, militaire et diplomatique de la grande patrie, — et nous ne croyons pas que les devoirs que l'on a envers sa province soient inconciliables avec les obligations qu'impose un ardent et sincère patriotisme. Au surplus ce serait au pouvoir central à y veiller le cas échéant.

Certains de nos amis nous ont bien objecté que nos idées étaient en contradiction formelle avec l'adage *place aux forts*, qui jouit actuellement d'une si grande vogue. Cette objection est du reste tellement fondée qu'il n'y a guère de semaines où nous n'ayons l'impression que la cause de la civilisation est perdue. Mais pour notre part, si nous nous inclinons très bas devant tout ce qui est puissant dans le domaine intellectuel et moral, nous pensons que la violence dans le domaine physique n'est aucunement respectable, qu'on soit victime de l'offense ou qu'on en soit simple témoin. De ce que c'est la force qui la nuit règle sur les boulevards extérieurs et les « fortifs » les relations entre apaches et passants attardés, il ne s'ensuit pas forcément que ce soit ces mêmes principes qui doivent décider du sort des peuples dans la société des nations, — dans la *carpière* européenne et dans la *carpière* asiatique où, à en croire certains, ce seraient les carpes voraces qui donneraient la chasse aux pauvres et malheureux brochets.

D'autre part, si cette théorie qui tend à faire reposer le « droit » sur la force matérielle des êtres correspondait à la réalité, le droit ne serait plus qu'une continuelle lutte d'individus contre individus, de nations contre nations, de races contre races, chacune venant, au nom de « droits historiques » plus ou moins fondés et à l'aide d'arguments pesés d'une façon plus ou moins consciencieuse, se réclamer d'une mission providentielle et s'attribuer le droit « d'absorber les autres comme des parties dans le grand tout ».

De plus cette théorie, qui veut que nous nous inclinions devant le fait accompli et que nous adorions le droit prétendu « historique », est le renversement de la logique, attendu que « ce sont les faits qui sont subordonnés aux idées et non les idées aux faits, et même loin d'adorer les faits l'idée les juge et loin de les subir les domine ». Cette théorie représente aussi une extraordinaire confusion entre les concepts de finalité et de causalité. « De ce que, dit M. Fouillée, toute réalité est rationnelle en ce sens qu'elle a sa raison

dans des causes suffisantes, il n'en résulte pas qu'elle soit rationnelle en ce sens qu'elle aurait sa raison dans une fin suffisante.... Sous ce dernier rapport, la réalité n'est jamais entièrement rationnelle, et c'est ce qui l'oblige à un travail sans fin...... Le rationnel, d'autre part, n'est jamais réel et c'est ce qui produit la révolte incessante de la pensée contre les choses. L'histoire des idées, l'histoire intellectuelle avance toujours ; l'histoire physique et politique est toujours en retard. *A quoi servirait l'intelligence, sinon à devancer les choses et à les entraîner avec elle ? Le droit n'est pas le fait, c'est l'idée en avant sur le fait, et lui montrant la direction qu'il doit suivre. C'est une anticipation sur les faits et un appel à l'avenir.* »

En outre si on admet cette conception matérialiste du droit, conception essentiellement fataliste, d'après laquelle on doit se déclarer satisfait de toute situation présente, la considérant comme arrivée avec nécessité, pourquoi ne pas envelopper dans un égal respect et dans une égale admiration l'avalanche dévastatrice et meurtrière et la brute bardée de fer, — et si nous n'avons pas le droit de corriger les injustices de l'histoire de quoi nous mêlons-nous en rectifiant le cours des rivières ?

De plus, ainsi que le fait encore remarquer M. Fouillée, ériger la puissance en droit, c'est l'ériger en règle. Mais il s'agit alors d'une règle qui, ni ne précède, ni ne domine, ni ne produit les faits auxquels on l'applique, vu qu'on donne pour règle de l'action les résultats de l'action et le succès qu'elle attend de l'avenir. Or la série de ces résultats n'est jamais épuisée et le succès n'est jamais que provisoire. *La force qui n'est qu'un résultat des actions accomplies ne peut à elle seule fournir une règle aux actions à accomplir.*

Subordination de l'école philosophique à l'école historique, « destruction de toute règle au profit des forces variables, absorption des idées dans le fait et de la liberté dans le despotisme semblent être les aboutissants de la doctrine qui fonde le droit sur la notion de puissance et d'évolution nécessaire ».

Quant à cette question de la langue dans laquelle il convient de donner l'enseignement aux peuples allogènes, c'est là un problème d'ordre très général et que les gouvernants ont à résoudre sur les points du globe les plus divers. Nous sommes même très heureux

de pouvoir rapporter à ce sujet le passage suivant concernant l'Albanie, emprunté à un article des *Débats* du 14 février 1911 sur la situation du Cabinet Ottoman.

« En Albanie, de bonnes mesures ont été rendues stériles par de mauvaises. Le Cabinet de Constantinople a exaspéré les Albanais en s'en prenant à leur langue, en voulant leur imposer un alphabet. D'ailleurs, la question de la langue d'enseignement a été mal traitée d'une façon générale. Dans un pays constitué de peuples aussi divers que la Turquie, où les communications sont encore à l'état embryonnaire, où l'instruction élémentaire relève des autorités locales, il est manifestement impossible d'imposer partout un enseignement en langue turque. Ce serait d'autant plus extravagant que la langue turque administrative, celle du « plumitif » de la Porte, est sensiblement différente du turc parlé et souvent inintelligible à la population turque. *Il semble que la solution la plus pratique et la plus équitable serait de donner l'enseignement dans la langue locale et de comprendre dans les programmes scolaires l'enseignement du turc. Rien n'irrite les populations comme de se voir imposer une langue autre que leur langue maternelle. En quoi la jeune Turquie sera-t-elle affaiblie si les Albanais conservent leur vieil alphabet ou adoptent l'alphabet latin ?* »

Ces jours derniers, le 9 mars 1911 exactement, la question des enfants Polonais, — ou d'une façon plus précise la question de la langue dans laquelle il convient de leur donner l'instruction et notamment l'enseignement religieux, — a été à la Diète de Prusse, de la part de l'abbé Stychel (un ardent défenseur de ces enfants) l'objet d'une interpellation qui ne tient pas moins de onze colonnes du compte-rendu officiel. Cette interpellation, qui du reste n'a apporté aucune modification à la situation existante, montre manifestement que l'affaire est toujours d'actualité.

Il convient également de savoir que les règlements scolaires interdisent aux écoliers et aux collégiens Polonais, Danois et Alsaciens de recevoir ou de donner des répétitions, des leçons particulières sans la permission des autorités, — et qu'il est également défendu aux parents, de la façon la plus sévère, de faire élever leurs enfants à l'étranger. C'est ainsi que l'*Echo de Paris* du 19 mars 1911 rappelait un certain nombre d'incidents survenus tout récemment

en Alsace-Lorraine à ce sujet, — incidents qui furent même l'objet d'une discussion à la délégation d'Alsace-Lorraine le 9 mars 1911. Il s'agissait notamment d'une pauvre veuve, obligée de travailler pour gagner sa vie, mère de trois enfants dont une fillette de douze ans qui se trouvait à Brest chez des parents à la veille de l'adopter. Or, l'administration scolaire exigeait de cette veuve qu'elle fît revenir sa fille pour lui faire suivre une école allemande. Ce sont également de jeunes Alsaciens auxquels les autorités refusent les billets d'émigration, des parents Polonais poursuivis pour avoir envoyer, de leur propre chef, leurs enfants étudier à l'étranger, des habitants du Schleswig *menacés d'être déchus de leurs droits paternels* pour avoir placé leurs fils en Danemark dans des établissements d'instruction, — *et non pas des enfants fuyant l'école allemande, mais des enfants ayant pleinement satisfait à l'obligation scolaire, étant restés à l'école tout le temps fixé par la loi et en étant sortis munis de leurs certificats*. Je fais allusion à des faits qui se passèrent en 1897 et en 1898 et qui, dans leurs moindres détails, ont été minutieusement rapportés par le député Hanssen. Rappellerais-je aussi l'histoire de cette pauvre femme de Nordlorg, Catherine-Marie Nielsen, originaire de Vesterlund, femme d'un ouvrier agricole, mère de dix enfants et qui, n'ayant personne pour lui venir en aide, plaça, à des conditions avantageuses, l'un de ses garçons, âgé de 15 ans, comme apprenti dans une imprimerie danoise *sur territoire allemand*, à Flensborg, — ce qui lui valut d'être poursuivie sous l'inculpation d'élever son fils dans un esprit antiallemand. Et, en effet, le 6 mars 1898, on lui enleva *ses dix enfants* sous prétexte que, donnant à l'aîné une éducation antigermanique, il était à craindre qu'elle n'en fît de même pour les plus jeunes. Cette sentence fut ratifiée par la Cour Suprême de l'Empire le 22 juillet de la même année.

« On peut considérer l'État », disait le 20 mars 1911, M. Stolypine au Conseil de l'Empire (1), comme la somme des individus, des

(1) Allocution prononcée au sujet des *zemstvos* (assemblées délibératives correspondant assez bien à nos Conseils généraux) des provinces du sud-ouest, c'est-à-dire de la Pologne russe. Pour ces provinces, où la prédominance appartient aux Polonais, tant au point de vue du chiffre de la population que de la propriété foncière et que de la situation économique, M. Stolypine proposait une réglementation spéciale permettant à l'élément russe d'accaparer la première place dans les collèges électoraux des zemstvos. — Voici, exposée en deux mots, une question complexe que les publicistes ont du reste embrouillée comme s'ils le faisaient exprès. Des intrigues d'antichambre, sans grand intérêt du reste, qui se greffèrent sur cette question des zemstvos de la Pologne mirent momentanément le Ministre en échec.

races et des nationalités unis par une législation commune et une administration commune. Un tel État conserve et protège l'équilibre des forces existant. Mais on peut se faire de cet État une autre idée. On peut le concevoir comme une force, comme une union qui applique des principes historiques et nationaux. Un tel État réalise les traditions populaires. Un tel État soumet les droits des individus et des groupes au droit du tout. C'est comme un « tout » de cette nature que je considère la Russie, et c'est dans le législateur russe que je vois le détenteur héréditaire de cette idée de l'État. »

Cette déclaration, toute d'actualité, que nous envisageons à un point de vue purement objectif, ne mettant en cause ni le distingué Ministre, ni l'Etat russe, vient à l'appui des idées que nous défendons beaucoup plus qu'elle ne les infirme. En effet, ces principes « historiques et nationaux », ces traditions « populaires » ou plutôt *prétendues* populaires, présentent des connexions intimes, tellement inextricables avec les intérêts particuliers et privés, oui strictement privés, d'une caste de privilégiés que, — sans incriminer le moins du monde la bonne foi et la sincérité des hommes d'État, — on aimerait bien les voir énoncés et défendus par d'autres que ceux qui en tirent un bénéfice direct ; — ce que jusqu'ici nous n'avons jamais rencontré quoique nous lisions beaucoup. En tout cas il est vraiment curieux de constater que c'est pour une fin aussi mal définie dans son essence (s'agit-il d'un *but*, d'un *moyen* ou d'un *prétexte* ? on désirerait être fixé à ce sujet) que des groupements ethniques s'attribuent le droit de vivre aux dépens d'autres groupement ayant fait leurs preuves plus que largement en matière de civilisation, leur réclamant le libre abandon de toutes les ressources pécuniaires, intellectuelles et morales. A parler franc jeu, une telle conduite est-elle civilisatrice, oui ou non ? Défend-t-elle les intérêts du *tout*, ou n'est-elle pas plutôt particulariste, affreusement particulariste ?

D'autre part nous nous en voudrions de ne point signaler l'article ci-joint que la *Deutsche Zeitung* du 26 mars 1911 consacrait à M. Stolypine et qui vient *singulièrement* à l'appui des idées générales que nous soutenons : « Stolypine a rendu de grands service à la Russie, ceci n'est pas douteux ; mais il a favorisé le chauvisme national d'une façon qui peut menacer la paix intérieure de la Russie.

Les Russes de nationalité étrangère et les Russes non orthodoxes ne sont, à ses yeux, que des citoyens de deuxième classe et plus d'une fois à la Douma Stolypine a pris à leur égard un attitude qui était celle d'un ennemi... Ce sont surtout les Allemands qui en Russie ont eu à souffrir des sentiments chauvins du ministre président. Peu de temps après la révolution, on s'opposa à Saint-Pétersbourg au développement autonome des provinces baltiques. M. Stolypine ne voulait pas consentir à une réforme accordant à la population allemande de ces provinces une influence correspondant à son importance comme facteur de la civilisation. M. Stolypine s'est aussi opposé à l'activité des sociétés allemandes qui voulaient fonder en Russie des écoles de librairie et élever la jeunesse allemande dans certaines idées. Il a voulu écarter ces associations parce qu'il jugeait qu'elles étaient un obstacle à la russification des provinces allemandes. Toutefois il laissa pleins pouvoirs aux gouverneurs à ce sujet, et les gouverneurs jusqu'à présent n'ont pas fait usage du droit de suspension ou de dissolution qui leur était concédé. Les écoles allemandes dans les provinces baltiques ont été, elles aussi, gênées dans leur développement et de toutes façons. On laisse les Allemands en payer les frais d'entretien, et on exige des élèves un examen en langue russe s'ils veulent être admis au service de l'Etat. On n'a pas autorisé la fondation de nouvelles écoles. Enfin Stolypine a voulu interdire aux colons allemands le droit d'acquérir des propriétés nouvelles. Le Gouvernement les a suspectés. On les accusa même de haute trahison, en affirmant qu'en cas de guerre russo-allemande, les Allemands prendraient le parti de leur ancien pays (1). La façon dont la crise vient d'être résolue (2) laisse supposer que le nationalisme chauvin continuera à régner sans aucune borne en Russie. »

(1) Les jurisconsultes nous apprennent en effet qu'un citoyen allemand ne perd jamais la nationalité allemande, même quand il acquiert une autre nationalité par voie de naturalisation. Se reporter au *Traité de Droit international privé* de Weiss (2e édition, 1907), tome I, page 711. C'est du reste pourquoi l'existence de notre légion étrangère (quoique les légionnaires ne soient pas naturalisés du fait de leur engagement) éveille si vivement la susceptibilité du monde germanique, et pour qui connaît cette jurisprudence et la mentalité qui lui sert de substratum, cette susceptibilité devient compréhensible dans une très large mesure.

(2) Promulgation de la loi sur les Zemstwos des provinces du sud-ouest, malgré l'avis contraire de la Douma et du Conseil de l'Empire, et au cours de la prorogation de ces deux Assemblées.

VII

Le point de vue moral de la grève scolaire.

> « De ce que en ce monde de Dieu..., où les hommes et les nations périssent, comme s'ils n'avaient pas de loi, où le jugement à porter sur une injustice est impitoyablement ajourné, oses-tu pourtant penser qu'il n'y ait pas de justice? Voilà ce que l'insensé a dit dans son cœur. Voilà ce que les Sages dans tous les temps furent sages de nier. » (Carlyle)

Souffrances morales endurées par l'enfant Polonais

Je connais parfaitement les souffrances morales et physiques que l'écolier Posnanien est tenu d'endurer. Dans les diverses études que précédemment j'ai consacrées à la grève scolaire, j'ai insisté longuement sur les peines physiques qui vous sont infligées, mais ceci, je l'ai fait pour attirer sur votre cause l'attention des gens de cœur et pour que l'opinion publique désavoue ceux qui vous maltraitent. Pour mon compte, je ne vous plains pas trop d'avoir été battus et d'être encore battus. Le sentiment que j'ai à votre égard, ce n'est pas de la compassion, ce serait vous faire une grosse injure, mais c'est en quelque sorte l'affectueuse et sincère admiration d'un grand frère. Je suis ému avant tout par vos souffrances morales. Certes, il doit être horrible pour un enfant de ne pouvoir prier en sa langue maternelle, de ne pouvoir exprimer en les termes dont il est habitué à se servir les sentiments si spontanés qui sont le propre et le charme de votre âge et qui perdent tant à être traduits. Je me doute de la tristesse que vous devez éprouver quand vous voyez passer sous silence, ou quand vous entendez exposer dans un sens qui n'est pas le vrai, ou bafouer et

ridiculiser par vos maîtres toutes ces choses qui sont si chères à vos pauvres cœurs.

Je sais bien que vous ne vous rendez à l'école et au gymnase que les lèvres serrées, le front plissé, la défiance dans le cœur et mal disposés à l'égard du maître que vous considérez comme l'ennemi de votre race et le contempteur de vos traditions.

Dans quel état d'âme peuvent se trouver des enfants ainsi tiraillés entre l'école et la maison? Que penser de ces méthodes pédagogiques dont l'unique but est de vous initier aux finesses de la langue de Gœthe à coups de trique et qui vous obligent à apprendre les diverses matières du programme en une langue que vous ne comprenez que bien difficilement, ce qui fait que les sept ou huit années que vous passez à l'école sont en réalité complètement perdues. Et, si à l'école il vous arrive encore de jouer avec de petits Allemands, au gymnase et à l'université vous constituez deux camps irréconciliables qui, ou bien s'ignorent, ou bien n'ont que de mauvais rapports. C'est ainsi que vos maîtres, pédagogues à rebours, remplissent vos jeunes cœurs d'anxiété et de haine.

Aussi, petits Posnaniens mes frères, que de fois j'ai pensé à ces jours que vous passez, pleins de préoccupation et d'ennui, à l'angoisse et à l'amertume qui remplissent vos insomnies, à vos muets serrements de cœur, à vos soifs inassouvies de joie, de justice et de liberté et au chagrin que vous éprouvez en vous sentant froissés dans les plus intimes replis de votre cœur et de votre conscience. Vos maîtres, qui, en fait de pédagogues, ne sont que des bureaucrates et qui, tirant tout leur savoir de sources purement livresques (savoir inintelligent, s'il en fut jamais), ne se doutent pas un instant des trésors de noblesse et de générosité que renferme un cœur de quinze ans, au lieu de remplir à votre égard le rôle bienfaisant d'une douce providence, ne sont que les destructeurs de votre enfance.

C'est le fils de Bartek qui revient de l'école de Pognebin en pleurant. A sa mère qui le questionne sur la cause de ses larmes, il répond : « Rien, mais Boege, l'instituteur, m'a appelé sale Polonais et il m'a giflé. Il a dit que maintenant que les Allemands avaient battu les Français, ils nous écraseraient parce qu'ils étaient les plus forts. Moi, je ne lui ai rien répondu. Seulement, il m'a demandé quel était le plus grand personnage de la terre. Je lui ai répondu que c'était le Saint-Père ; alors il me gifla. Je me suis mis

à crier et il m'appela sale Polonais... et il m'en a dit, et il m'en a dit. »

C'est le petit Michel. « Il n'y a aucun doute que, dans les écoles allemandes, les enfants Polonais entendent bien des choses qui blessent leur cœur et leurs sentiments.

» Sur beaucoup d'enfants, de tels propos glissent sans laisser trop de traces, si ce n'est une mauvaise impression sur leurs professeurs allemands et sur les Allemands en général. Mais Michel, d'une sensibilité extrême, ressentait plus vivement ces froissements et n'en disait mot à personne. Deux voix contraires se faisaient entendre en lui et l'entraînaient vers les deux côtés opposés.

» Il n'hésita pas. Ses sentiments l'emportèrent là où il était attaché et où son cœur battait. Cependant, en classe, il fallait obéir et répéter des choses blessantes pour son pays. Il était butté du matin au soir et cette contrainte le minait. » Le petit Michel mourut.

D'autre part, il m'a été permis de lire les confidences d'un certain nombre d'entre vous, qui m'ont bien montré que le fils de Bartek et le petit Michel, quoique figures symboliques empruntées à des œuvres littéraires que vous connaissez tous, reflétaient très exactement les sentiments des nobles enfants que vous êtes.

C'est ainsi que je me ferais reproche de ne point vous raconter le fait suivant. Un matin, dans un village de Posnanie, on vint annoncer au principal propriétaire de l'endroit que les maîtres à l'école battaient outrageusement les enfants et que les parents, ameutés par les cris de leurs petits, étaient rassemblés devant les bâtiments scolaires et sur le point de se livrer à des actes de violence. Le propriétaire, désireux qu'il ne se produisît pas de scènes de désordre, qui risquaient de valoir à leurs auteurs des mois et des mois de prison, se rendit alors à l'école et renvoya alors les paysans soit chez eux, soit à leurs travaux. Il pénétra dans le bâtiment où régnait une confusion extraordinaire. Dix des plus grands garçons étaient acculés dans un coin par un maître qui brandissait une grosse canne et qui les empêchait d'avancer. Pendant ce temps, deux maîtres empoignaient les petits et les battaient à tour de rôle. Une petite fille était tirée par les cheveux. Des enfants, en se sauvant devant les maîtres qui voulaient les attraper, se cognaient entre les tables, les bancs et contre les murs. Le propriétaire, que l'instituteur écoutait assez volontiers, vu qu'il lui était redevable de maints ser-

vices, fit cesser cette scène et évita aux grands garçons le châtiment qui les attendait. Mais il avait compté sans l'inspecteur, qui arriva dans l'après-midi. Les grands élèves furent saisis un à un, conduits dans une salle vide et brutalement exécutés. L'un d'eux, le fils du jardinier du propriétaire, un garçon de quinze ans, fut, malgré une résistance désespérée, traité d'une façon sauvage. Il revint en classe avec une manche de son veston déchirée et la plupart de ses boutons arrachés. Il rentra chez lui avec grand'peine, il se traînait difficilement.

Le soir, apercevant de la lumière dans une grange, le propriétaire, redoutant un incendie possible, se dirigea de ce côté pour se rendre compte de ce qui se passait. Arrivé près du bâtiment, il entendit des voix enfantines : c'était des enfants de l'école qui récitaient des sortes de litanies sur l'histoire de la Pologne. Le petit jardinier, tellement battu dans la journée, meurtri au point de ne pouvoir s'asseoir, appuyé contre un mur, tenait le livre entre ses mains, posait les questions et dirigeait les chants. Extrêmement émotionné le propriétaire n'osa pas interrompre les enfants : il les écouta durant quelques minutes et se retira en pleurant.

Le lendemain, le petit jardinier avait de la fièvre, il ne put aller à l'école. Il portait les marques de plus de 40 coups de verges. Le propriétaire le serra dans ses bras et lui fit des présents, et peu après il offrit aux enfants, au cours d'une fête, de fort beaux cadeaux.

Il est évident que de tels enfants, il ne faut pas les plaindre. Ce qu'il convient de faire, c'est de vous admirer.

Ces enfants ont dignement défendu les traditions morales de l'antique Pologne

Peuple sans drapeau et sans frontières, démembré par les trois plus grands brigands dont l'histoire ait jamais enregistré les noms, ainsi que le dit jadis le *Temps*, dans son éditorial du 6 janvier 1902, il ne vous reste que votre langue, votre culture, vos souvenirs, vos traditions. Or, voilà qu'on veut vous ravir toutes ces choses, ainsi que le prouvent péremptoirement toute une série de faits.

Ce sont les Hakatistes qui proposent de vous enlever tous, tant que vous êtes, à vos parents pour vous confier à des familles allemandes. Ce sont eux qui, se servant des bienfaits de l'instruction

comme d'un moyen de pression, demandent qu'on supprime pour vous l'obligation scolaire, qui vous empêchent de passer de l'école au gymnase, qui vous chassent du lycée quelques semaines avant l'époque de l'examen de maturité, qui mettent toute une série d'entraves à votre admission dans les écoles supérieures, notamment à l'École polytechnique.

C'est M. Wagner qui, dans une brochure, imputait comme un crime à la Société de Marcinkowski d'avoir aidé des centaines de jeunes gens Polonais à acquérir des diplômes d'ingénieur, de médecin, d'avocat ! Ce sont les recteurs Hakatistes qui font venir vos grands frères dans leurs bureaux qui essaient sur eux de moyens d'intimidation. Ce sont les Hakatistes qui réclament la suppression des journaux polonais. Ce sont encore les Hakatistes qui condamnent à l'amende ou à la prison les dames coupables de donner des leçons aux enfants pauvres. Ce sont eux qui remplissent les écoles normales d'instituteurs de Posen de jeunes Allemands venus de l'Ouest. Ce sont eux qui ont supprimé l'emploi de la langue polonaise dans les réunions publiques. Ce sont eux aussi qui ont supprimé les bureaux de traduction d'adresses et qui ne distribuent pas les paquets et les lettres dont les suscriptions sont rédigées en polonais. Ce sont eux qui poursuivent devant les tribunaux les collégiens qui se constituent en association pour étudier la langue, l'histoire et la littérature de leur pays. C'est ce fonctionnaire qui, le 25 février 1807, et de nouveau le 7 mars de la même année, soumettait à l'approbation du roi de Prusse un projet de loi interdisant le mariage à tout sujet ou « juif » (sic) qui ne pourrait prouver en subissant un examen *ad hoc* ou en présentant un certificat qu'il comprît l'allemand. Ce sont eux enfin qui vous interdisent de prier en polonais, comme si le fait de vous laisser dire votre prière en votre langue et de vous accorder quatre heures d'enseignement en polonais sur les trente-deux heures de classe du programme hebdomadaire était capable de ruiner la sécurité de l'Empire allemand. C'est le pasteur Letzius, ministre de l'Evangile, qui a écrit « que *l'injustice morale* vis-à-vis des Polonais était à sa place, que même la barbarie à leur égard était moralement justifiée et qu'il fallait les considérer comme des Ilotes restreints à la jouissance de trois privilèges : payer l'impôt, servir dans l'armée et fermer la gueule. »

C'est le Professeur Keibel qui, à Fribourg, le 8 janvier 1904, à la

suite d'une conférence du pangermaniste Langhaus sur les dangers que le polonisme faisait courir à la Prusse, adjurait les Allemands de faire abstraction durant quelques années de tout principe d'éthique à l'égard des Polonais, et cela dans l'intérêt de ces derniers, dont ainsi la première génération deviendrait allemande, — dès lors parfaitement heureuse, — tandis que si les Allemands s'embarrassaient de principes de justice et de morale, cela les obligerait à persécuter plusieurs générations de Polonais.

Tout ceci démontre qu'on veut supprimer votre langue, qu'on veut l'arracher des vocables connus, de façon que, dans les siècles à venir, on ignore que jadis il y eut une Pologne et des Polonais. On veut supprimer votre langue, c'est-à-dire votre patrie spirituelle, ce qui survit à la patrie terrestre. Ne voyons-nous pas la Bible être depuis vingt siècles la vraie patrie des Juifs? N'avons-nous pas vu la langue d'Homère et d'Hésiode tenir de patrie aux Grecs opprimés? La langue, comme l'a dit un de nos écrivains, n'est-elle pas une religion qui ne connaît pas plus les frontières que la mort ?

Alors, comme suprême défense, comme dernière ressource contre cet affront et cet outrage, surgissent de toutes parts, non des soldats, non des diplomates, non des juristes, mais vous, petits garçons et petites filles, vous, écoliers et gymnastes qui ne connaissez pas les horreurs sanglantes du passé et qui ne vous rendez pas compte des misères qui peuvent vous atteindre.

Il est incontestable que vous avez désobéi à l'ordre scolaire, mais vos éducateurs pourraient se souvenir de cette phrase de Gœthe, qui dit que, dans chaque défaut de l'enfant, il y a le noyau d'une qualité et le germe incomplet, mais intact d'une bonne action, et méditer cette pensée de Carlyle, qui écrivait que le signe distinctif d'un noble génie est la fougue, la violence des sentiments, des idées et des passions sur laquelle s'exerce une volonté frénatrice toute-puissante.

D'autre part, il est possible que votre résistance ait été impolitique, mais il n'en est pas moins vrai, pour reprendre une pensée déjà exprimée, que nous devons nous incliner avec respect et très bas devant vos mères et devant vous, mes enfants, qui, sous la « schlague » du « schulmeister » et le sabre du gendarme, vous redressez et affirmez votre volonté de maintenir intact le dépôt de vos traditions.

Non seulement vous avez défendu votre idéal, mais vous avez

défendu en quelque sorte l'idéal humain, et vous avez donné une leçon au monde. Ceci, chers et nobles enfants, il faut qu'on vous le dise et il faut que vous l'écoutiez. Une race qui compte des rejetons tels que vous n'est pas près de disparaître.

Les langues plus fortes que la persécution

Du reste, mes enfants, une chose doit vous consoler et vous soutenir, à savoir que les langues qui ne veulent pas mourir ne meurent pas. Et il ne s'agit pas là d'une idée émise au titre de concept philosophique, mais d'un fait qui découle de l'expérience de l'histoire. C'est ainsi qu'en Alsace, malgré toutes les mesures prises non pas pour germaniser, mais pour prussianiser, ce qui est tout différent, à l'heure actuelle, la culture française, ainsi qu'il résulte d'enquêtes récentes, est plus vivace que jamais.

Pendant de longues années, dans le Royaume, après 1863, la langue polonaise fut exclue de partout, dans l'administration, devant les tribunaux, dans les chemins de fer appartenant à des compagnies privées et même dans les sociétés de crédit.

Les mesures de russification visèrent même les chevaux : on défendit de les atteler à la polonaise. On déporta non seulement les individus, mais également les livres et les collections scientifiques. Ainsi que le dit M. Dmowski, un étranger traversant la Pologne, n'entendait dans le train que la langue russe ; toutes les langues étaient permises dans le Royaume, sauf le polonais. On envoya dans les écoles et les gymnases des instituteurs et des professeurs russificateurs « dont la sévérité et le caprice, suivant les expressions de M. Dmowski, allèrent jusqu'à une cruauté, à l'égard des enfants, qui revêtait un caractère vraiment pathologique et tenait presque du sadisme ». On força les enfants des classes riches et aisées de venir suivre à l'école les cours de langue russe et on leur infligeait des châtiments sévères.

Lors des mesures prises contre les Uniates, on séparait les pères et les mères, les déportant chacun de leur côté, tandis qu'on confiait les enfants à des maisons de correction.

Ceci nous rappelle des faits qui se déroulèrent en 1824, quand le pusillanime Alexandre, dont la crainte des sociétés secrètes tenait de la démence, désigna le sénateur russe Nowosiltzoff en place du

prince Adam Czartoryski, comme curateur de l'Université de Wilna, où se pressait une jeunesse calme, pure et studieuse. L'ignoble Nowosiltzoff, au témoignage de Lelewel, témoignage confirmé depuis par des travaux du Professeur Askenazy, « dénué de tout sentiment moral et s'abandonnant aux vices les plus honteux, saisit avec empressement cette occasion de réparer les brèches que sa vie déréglée avait faites à sa fortune ». Il fit tomber l'Université dans la fange, dans une fange dont elle ne sortit jamais, et envoya en Sibérie, aux mines de l'Oural, dans des casemates et dans des régiments, l'élite des étudiants et des collégiens, dont le seul crime était de méditer sur les malheurs de leur pays et de cultiver leur langue. D'autre part, de 1832 à 1838, un nombre considérable d'enfants polonais, 10.000 environ, fils de nobles, fils de paysans, furent enlevés en masse à leurs familles par ukases impériaux.

« Depuis le règne d'Hérode, dit à la Chambre des Communes, le 9 juillet 1833, sir Cutlard Fergusson, de pareilles scènes d'horreur ne sont pas venues souiller le monde. »

Qui contemplent d'un œil sec le désespoir des pères et des mères dont les enfants chéris sont enlevés soit pour mener au loin une existence affreuse, ou pour mourir d'une façon prématurée à la fleur de l'âge? Ce sont les bourreaux des femmes et des enfants. Ce sont les bourreaux des êtres sans défense.

Qui regardent sans pitié ces adolescents qui, dans une suprême minute d'agonie morale, se tordent les bras, en se voyant voués à une vie de paria et en assistant, impuissants, à l'écroulement des rêves de leur pure et noble jeunesse? Ce sont les bourreaux des femmes et des enfants. Ce sont les bourreaux des êtres sans défense.

Quels sont ces fiers guerriers, ces nobles paladins, jaloux des lauriers d'Hérode, qui, ne pouvant vaincre en face leurs adversaires, estiment froidement qu'ils arriveront mieux à leur but et d'une façon moins dangereuse pour leur sécurité en faisant périr les rejetons de la race? Ce sont les bourreaux des femmes et des enfants. Ce sont les bourreaux des êtres sans défense.

Qui méritent d'être cloués au pilori, qui ont leur place désignée parmi les assassins dont les nations se détournent avec dégoût, quels sont ceux dont les noms seuls donnent des nausées, quels sont ceux qu'il faudrait, pour l'honneur de l'histoire, pouvoir ensevelir dans un éternel oubli? Ce sont les maudits des peuples et

l'opprobre de la terre. Ce sont les bourreaux des femmes et des enfants. Ce sont les bourreaux des êtres sans défense.

Or, petits Polonais, *ces persécutions dignes de Néron et de Caligula*, ces mesures draconiennes qui sont toujours en vigueur, attendu qu'il n'y a pas de jour qu'on ne nous apprenne qu'on ait fermé des écoles ou des établissements d'instruction secondaire, n'ont nullement étouffé votre langue et votre culture, qui se maintiennent toujours dans la littérature, les arts et les sciences au niveau le plus élevé.

Conséquences de la persécution

Dans une certaine mesure, les peines que vous avez dû subir ont été salutaires dans leurs résultats. D'abord,elles vous ont montré ce que vaut la civilisation prussienne : cette culture s'est imprimée sur vos dos et sur vos reins à coups de joncs et de verges d'une façon dont vous vous souviendrez, attendu que les peines et les injustices subies au cours de la jeunesse se gravent dans la mémoire d'une façon indélébile. Il est bien certain que ces souffrances morales et physiques n'ont fait que vous ancrer davantage dans vos sentiments patriotiques, que de votre vie vous n'oublierez jamais ces scènes scolaires et que vous les raconterez plus tard à vos enfants.

En outre, ces persécutions ont attiré sur vous l'attention du monde civilisé tout entier, et vos pleurs et vos sanglots ont dépassé de beaucoup les limites des calmes villages polonais.

Enfin, c'est de l'affaire de Wrzésnia que datent les premiers remous de ce grand mouvement qui secoue actuellement toutes les fractions intelligentes du monde slave, et dont la progression fut accentuée par le vote de la loi d'expropriation.

Vous avez souffert pour la bonne cause, petits Polonais, et c'est pourquoi je suis d'avis qu'il convient mieux de dire « la passion des petits Polonais » que « le martyre des petits Polonais ».

Les enfants Polonais inspirant des artistes

Vous avez même inspiré des artistes.

Enfants de la Pologne, j'ai toujours présent devant les yeux ce tableau de Plauzen qui figura à Paris au Salon, et que M. Rymkiewicz acheta pour le musée de Rapperswil, — ce tableau où l'on

voit de petits enfants apporter des fleurs à la Pologne crucifiée, dévorée par trois aigles. tandis que des carcasses de squelettes gisent au pied de la croix, — ce tableau pour lequel Séverine écrivit la belle phrase qui suit : « Fille de Prométhée, filleule de Jésus, dévorée par trois aigles, elle tressaille encore recevant l'hommage de ses enfants martyrs. et, du haut de la cime douloureuse, regardant le monde, elle croit à l'avenir et espère des temps meilleurs. »

Ce sont les six tableaux de Jan Styka représentant l'un de vous, uniquement vêtu de son scapalaire et regardant calmement une sorte de dragon. — vos parents en justice. — vos parents en prison, — le Christ en train de vous enseigner le catéchisme. — une scène de fustigation scolaire, — et enfin Goliath... C'est le groupe de Kozlowski, dédié à vos amis de Wrzésnia, représentant un enfant nu, étendu à terre et repoussant de la main une pieuvre, — et que le jury du Salon eut la lâcheté de refuser.

Des poètes, notamment Mme Marya Konopnicka, ont écrit des vers à votre sujet. Des auteurs scandinaves vous ont dédié des strophes. Vos souffrances ont même été mises au théâtre. à tel point qu'il y a quelques années. la police interdit à Cracovie. de crainte de manifestations, la représentation d'un « *Bethléem polonais* » de Rydel.

Le matérialisme en politique

L'histoire de tous les siècles et de toutes les nations de la terre nous enseigne,— et il s'agit là d'une vérité d'ordre absolument générale, — que la violence et la fourberie en politique amènent forcément un abaissement général des mœurs, et ceci tout simplement parce que les chefs, par leur contact et les ordres qu'ils donnent, démoralisent leurs subordonnés. C'est pourquoi on voit des savants se mettre au service de l'Etat et falsifier outrageusement l'histoire, la géographie et la linguistique. C'est ainsi qu'on forme des individus qui ne sont mus que par l'intérêt, la crainte, la vanité; qui ne possèdent ni le feu créateur, ni l'enthousiasme qui produit le sublime ; qui, dans le domaine des arts. ne sont que des copistes: qui ne peuvent atteindre aux saintes solitudes du génie et qui travaillent non pour l'intérêt commun, mais pour obtenir une récompense. C'est ainsi qu'on forme des policiers qui, par manque de conscience, s'associent à des malfaiteurs ; des magistrats dont la

vénalité va jusqu'au chantage et l'arbitraire jusqu'à la violence; des fonctionnaires, qui, juste retour des choses d'ici-bas, apportent à leurs chefs de faux rapports que ces derniers produisent dans les Parlements, — heureux encore quand leur couardise ne va pas jusqu'à la trahison caractérisée. C'est ainsi que, dans une certaine mesure, les gouvernants sont responsables des infâmes et honteuses débauches dans lesquelles se perdent parfois certains de leurs sujets.

L'Allemagne d'avant et d'après 1870 jugée par un Italien

Le député italien Scarfoglio qui, du temps de Crispi, fut un très ardent partisan de la Triplice, ne venait-il pas à l'appui de la thèse que nous émettons, quand il disait en décembre 1908, parlant de l'Allemagne : « Après Iéna, l'Allemagne chercha aux sources de l'art et de la spéculation pure l'aliment de sa renaissance. Elle créa le romantisme et resurgit au milieu du monde par le génie de Kant, de Gœthe, de Beethoven et de Wagner. Après Sedan, elle a mis la main au marteau et à la navette. Elle a été possédée du démon de la richesse et elle a disséminé sur la face du globe les hordes de ses commis voyageurs à l'assaut des biens de la race humaine.

» La défaite avait provoqué une crise d'idéalisme ; la victoire a fait éclater une explosion de matérialisme . . . .

» Entre la chute du premier et du second Napoléon, il y eut une civilisation allemande qui l'emporta sur toutes les autres, et sur laquelle toutes les autres durent se modeler. Et ce fut cette civilisation cultivée qui aplanit les chemins de la victoire. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une industrie et qu'un commerce allemand, une effroyable production de pacotille qui inonde la surface du globe sous un déluge de cartonpâte et de celluloïde. Depuis 40 ans, » ajoutait le député italien d'une façon du reste excessive, « l'Allemagne n'a participé ni par une parole, ni par un geste au patrimoine idéal de l'humanité. »

Cette péroraison du député italien est du reste quelque peu forcée et même injuste *et nous ne la faisons pas nôtre*, mais cependant il n'en est pas moins vrai que le matérialisme représente un puissant facteur de démoralisation et par là de décadence.

La beauté morale de la Pologne

Or, tandis que, chez les peuples qui vous entourent, la plupart des individus ne pensent bien souvent qu'à leurs fourberies, qu'au lucre et au plaisir, vous n'êtes préoccupés que de votre passé et que de votre avenir. Vous souffrez et vous voulez, pour répéter une expression de Montalembert, dont je citerai plus loin un long passage. Aussi, par votre culture morale, émergez-vous au-dessus des nations environnantes.

Ceci, vous le devez à vos malheurs : « J'ai dans ma longue existence, écrivait Adam Czartoryski en 1861, acquis la conviction que, toutes les fois que la main de Dieu s'est appesantie sur nous, ce n'était pas pour nous perdre, mais pour nous rendre meilleurs. » A cette pensée du prince Czartoryski, je me permettrai d'ajouter la suivante : « Sans la noble douleur, où descendrions-nous ? »

La Boétie, en écrivant quelques pages sur la servitude volontaire, a rendu son nom à jamais immortel. C'est qu'il existe un mal pire que d'être forcé de courber sous le joug de l'étranger : ce mal, c'est l'abdication volontaire de la liberté, de la vérité et de l'honneur ; or, ce mal, qui constitue la pire des hontes, n'a jamais souillé votre passé.

Il est tellement vrai que vous apparaissez comme une sorte de phare au milieu des peuples, que Montalembert a pu dire, s'adressant à la Pologne : « Salut, Niobé des nations ! Salut et espoir comme au type immortel du droit, de l'innocence, de l'infortune, mais aussi de la force, de la vraie force, de la force morale, la seule qui mérite d'être servie et admirée ici-bas ! » — « De toutes les tristesses inséparables d'une carrière publique, écrivait encore Montalembert, la plus sombre est peut-être celle qu'on subit en jetant un regard derrière soi à la vue de tant d'espérances trompées, d'illusions perdues, d'efforts impuissants, d'entreprises avortées, de sacrifices inutiles. Mais si, du sein de ce naufrage qui s'appelle la politique, et parmi les épaves funèbres qui parsèment l'océan de nos souvenirs, on découvre un point à la fois solide et lumineux, un rocher d'où brille, comme un phare, la flamme inextinguible d'une grande cause justement défendue, d'une grande infortune noblement supportée, alors l'âme se rassérène, se relève et se tourne vers Dieu avec une reconnaissance qui n'exclut pas la mélancolie, mais

qui préserve d'un trop lâche abattement. Cette tristesse dont je parle, qui donc, dans l'Europe actuelle, pourrait ne pas la ressentir si ce n'est les flibustiers et les fripons? Mais, qu'il faut chercher loin et longtemps pour trouver la consolation qui la rend supportable!

» Je viens de la rencontrer, je l'ai goûtée dans toute son intensité, en foulant pour la première fois cette terre polonaise qui depuis trente ans attirait mes regards et fascinait mon âme par le double prestige de la justice et du malheur. »

Dans aucun temps, les persécutions n'ont fortifié les vainqueurs ou fait disparaître les vaincus; elles n'ont jamais été que l'occasion de crimes et n'ont jamais fait qu'accroître le nombre, suffisamment grand pourtant, des souffrances humaines.

Si l'on pouvait entasser les uns sur les autres les cadavres de vos pères qui furent tués, massacrés, assassinés, à quelle hauteur s'élèverait cette montagne sanglante, prix de l'œuvre infernale du partage, de l'œuvre de Satan?

Si l'on pouvait entasser tout l'or qui vous a été volé, jusqu'où s'élèverait cette pyramide, gage de la moralité de vos oppresseurs?

Si tous ceux de vos ancêtres qui ont souffert pouvaient sortir de leurs sépulcres et clamer en même temps leur martyre et leurs espoirs déçus, quel hurlement horrible n'emplirait pas les cieux!

Conseils d'ordre moral à la jeunesse polonaise

Mes amis, enfants et jeunes gens du Grand Duché et du Royaume, vous devez vous attacher à conserver pure et intacte cette force morale, ce legs inestimable, ce précieux trésor que vous ont laissé les générations martyres qui vous ont précédés. « Ne descends pas, ô ma nation! de cette hauteur sur laquelle les peuples et les puissants sont forcés de te respecter », s'écria Adam Czartoryski la dernière fois qu'il parla devant ses compagnons d'exil, le 3 mai 1861.

« O ma patrie, s'écriait Krasinski, sois la patience qui enseigne comment on élève l'édifice pierre à pierre ; sois l'inflexible volonté et l'humble recueillement qui prépare la victoire future ; sois le calme dans la tempête ; sois l'harmonie au milieu des cris de discorde; sois l'éternelle beauté au milieu des laideurs; sois pour les lâches et les Pharisiens le silence accablant qui méprise ; sois pour les faibles la force qui relève les courages ; sois l'espérance de ceux qui ont perdu l'espérance. »

« Oh ! Italie esclave, s'écriait le Dante, séjour de douleur, navire sans pilote dans la tourmente, non plus reine des provinces, mais maison prostituée ! » Et, les maintes jointes, il murmurait: « Pardonne mon cri d'angoisse, ô Dieu qui fus crucifié pour nous ! Ton regard équitable s'est-il détourné de nos rives, ou bien prépares-tu dans l'abîme de ta pensée quelque travail inaccessible à notre débile prévoyance? »

Aussi, mes amis, ne faites rien qui nous enlève la sympathie des gens de cœur. « Cette sympathie est souvent et longtemps impuissante, ainsi que l'a dit Montalembert, que je ne me lasserai pas de citer, mais toute cause à laquelle elle manque est destinée à périr dans l'ignominie. »

Vous ne pouvez pour le moment résister à la force matérielle qui vous opprime brutalement. Laissez passer l'orage et souvenez-vous que la force morale et spirituelle du christianisme a fini par triompher de la force matérielle des Césars païens.

En vous accommodant pour le mieux des lois qui vous régissent, veillez à développer en vous cette force morale. Ne fréquentez pas trop les parlottes politiques, où on ne fait que besogne inutile et dangereuse, mais écoutez vos aînés et travaillez en silence.

Rappelez-vous que, dans le domaine des choses intellectuelles, l'homme véritablement doué est celui qui établit correctement les rapports entre les faits, qui sait hiérarchiser convenablement ses jugements et qui parvient à exprimer sa pensée telle qu'il l'a conçue sans ni l'amplifier, ni la diminuer. Mais sachez bien que les aptitudes naturelles à elles seules ne signifient que fort peu de chose et qu'il n'y a guère que le travail fourni qui importe. Ne confondez pas l'abondance avec la richesse, la facilité avec le génie, le bruit avec la gloire.

Travaillez pour la civilisation en général et pour le bien du monde. Souvenez-vous que, s'il est vrai que l'intelligence réside en la souplesse de l'esprit, il faut bien se garder sous ce couvert de tomber dans l'irrésolution ou l'indécision, ou de commettre des lâchetés morales ou des compromissions de conscience. Obéissez à la loi morale que vous vous êtes fixée, recherchez l'estime de tous ceux qui ont trouvé le chemin de votre cœur ou à qui vous l'avez ouvert, mais n'accordez qu'une importance plutôt minime à ce qu'on est convenu d'appeler l'opinion publique, dont les appréciations man-

quent souvent d'impartialité et qui ne sait pas assez se libérer de contingences plutôt égoïstes, — sans compter que du moment où vous ferez quelque chose d'à peu près bien, vous soulèverez forcément d'envie et la jalousie d'une partie de ceux avec qui vous avez affaire. Dans votre travail de tous les jours, ne vous laissez pas décourager par les discours des médisants et des sceptiques. Sachez qu'il y a des cas où une noble émotion peut tenir lieu du génie.

Souvenez-vous qu'en ce monde on peut parvenir au succès, et ceci est vrai dans tous les champs de l'activité humaine sans aucune sorte d'exception, soit en s'appuyant sur les qualités de ses amis et en les cultivant, soit en se servant comme d'un puissant levier des turpitudes et des bassesses de ses adversaires, compétiteurs, supérieurs et juges. Je ne sais si cette seconde manière de procéder donne de meilleurs résultats que la première, mais en tout cas il me semble, — et c'est du reste bien regrettable, — que son emploi est assez répandu. De toutes façons, il convient instamment que vous respectiez la moralité de ceux de vos adversaires qui sont justes, sincères et loyaux. Quant à ceux qui sont déjà pourris et gangrenés et qui ne relèvent que du mépris, c'est une autre question, très grave, que vous résoudrez chacun de votre côté, en demandant conseil dans votre entourage à vos parents et à vos aînés.

Ne haïssez pas ceux qui vous maltraitent et prenez dans leur culture tout ce qu'il y a de bien. Etudiez et apprenez tout ce qui peut vous aider à vous élever moralement, intellectuellement et économiquement. Soyez prudents, courageux au travail, sobres, tempérants, fidèles. Soyez patients dans la douleur, prêts au sacrifice et sachez pardonner à vos ennemis. Ne perdez jamais l'occasion de défendre un droit, si minime soit-il. Souvenez-vous qu'il y a plus de mérite à bien accomplir sa tâche de chaque jour qu'à faire par hasard une action d'éclat. Incitez votre prochain à commettre de bonnes actions. Respectez la pureté de votre langue, apprenez vos chants nationaux, acharnez-vous à garder vos traditions et vos coutumes. Sachez qu'une victoire remportée sur soi-même, ses passions, ses défauts et ses propres faiblesses, peut devenir le gage de nouvelles victoires et que, suivant l'Evangile, « Dieu a fait les nations guérissables » (Sap. I, 14.)

LISTE DES ROIS DE POLOGNE

Dynastie des Piasts (860-1386)

860- 891. — Ziemowit, fils de Piast.
891- 921. — Leszek, fils de Ziemowit.
922- 962. — Ziemomysl, fils de Leszek.
962- 992. — Mieczislas (Mieczyslaw Ier), fils de Ziemomysl.
965 — *Introduction du Christianisme.*
992-1025. — Boleslas Ier le Vaillant (Chobry), fils de Mieczislas Ier et de Dabrowka, princesse tchèque.
1025-1034. — Mieczislas II l'Indolent, fils de Boleslas le Vaillant.
1034-1040. — *Interrègne, Anarchie.*
1040-1058. — Casimir Ier le Rénovateur, fils de Mieczislas II et de l'Allemande Ryxa.
1058-1080. — Boleslas II le Hardi, fils de Casimir Ier.
1080-1102. — Ladislas Ier Herman, fils de Casimir Ier.
1102-1139. — Boleslas III Bouche torse, fils de Ladislas Herman.
1139-1148. — Ladislas II, fils de Boleslas Bouche torse.
1148-1173. — Boleslas IV le Crépu, fils de Boleslas Bouche torse.
1173-1177. — Mieczislas III le Vieux, fils de Boleslas Bouche torse.
1177-1194. — Casimir II le Juste, fils de Boleslas Bouche torse.
1194-1200. — Leszek le Blanc, fils de Casimir le Juste.
1200-1205. — Ladislas Jambes grêles, fils de Mieczislas le Vieux.
1205-1227. — Leszek le Blanc pour la seconde fois.
1227-1279. — Boleslas V le Pudique, fils de Leszek le Blanc.
1279-1289. — Leszek le Noir, fils de Casimir duc de Kuiavie.
1290 — Henri le Probe, fils du duc de Breslau.
1290-1295. — *Interrègne.*
1295-1296. — Przemyslas, duc de Grande-Pologne.
1296-1300. — Ladislas le Bref, fils de Casimir duc de Kuiavie.
1300-1305. — Venceslas, Roi de Bohême et de Pologne.
1305-1333. — Ladislas le Bref, pour la seconde fois.
1333-1370. — Casimir le Grand, fils de Ladislas le Bref.
1370-1382. — Louis, Roi de Hongrie et de Pologne, petit-fils de Ladislas le Bref.
1382-1385. — *Interrègne.*
1385-1386. — Hedwige d'Anjou, fille de Louis, Roi de Hongrie et de Pologne.

Dynastie des Jagellons (1386-1572)

1386-1434. — Ladislas Jagellon, grand duc de Lithuanie, petit-fils de Giedymin et fils d'Olgerd, mari d'Hedwige d'Anjou. *Réunion de la Pologne et de la Lithuanie.*

1410 — *Défaite de l'Ordre Teutonique à Grünwald.*
1434-1444. — Ladislas V le Varnénien, fils de Ladislas Jagellon, tué à Varna.
1444-1446. — *Interrègne.*
1446-1492. — Casimir IV Jagellon, fils de Ladislas Jagellon.
1492-1501. — Jean Albert, fils de Casimir Jagellon.
1501-1506. — Alexandre, fils de Casimir Jagellon.
1506-1548. — Sigismond Ier le Vieux, fils de Casimir Jagellon.
1548-1592. — Sigismond II Auguste, fils de Sigismond Ier.
1569 — *Union de Lublin. Albert de Prusse prête serment de vasselage.*
1572-1574. — *Interrègne.*

Constitution de la République de Pologne (Jean Zamoyski). Rois électifs

1574-1575. — Henri de Valois, duc d'Anjou, plus tard Roi de France sous le nom de Henri III.
1575-1576. — *Interrègne.*
1576-1586. — Etienne Batory, Prince de Transylvanie et Roi de Pologne.
1586-1632. — Sigismond III Waza, fils de Jean Waza, Roi de Suède et de Catherine Jagellon, fille de Sigismond le Vieux.
1612 — *Zolkiewski entre vainqueur à Moscou et ramène les Tzars prisonniers à Varsovie.*
1632-1648. — Ladislas IV, fils de Sigismond III.
1648-1668. — Jean Casimir, fils de Sigismond III.
1668-1669. — *Interrègne.*
1669-1673. — Michel Korybut Wisniowiecki, descendant de Korybut, fils d'Olgierd.
1673-1675. — *Interrègne.*
1675-1696. — Jean III Sobieski, fils de Jacques Sobieski, castellan de Cracovie.
1683 — *Délivrance de Vienne par les Polonais.*
1696-1697. — *Interrègne.*
1697-1706. — Frédéric Auguste II, électeur de Saxe et Roi de Pologne.
1706-1709. — Stanislas Leszczynski, palatin de Posen, plus tard duc de Lorraine et de Bar, mort en 1766.
1709-1733. — Frédéric Auguste II, pour la seconde fois.
1733-1763. — Frédéric Auguste III, fils du précédent, électeur de Saxe et Roi de Pologne.
1763-1764. — *Interrègne.*
1764-1795. — Stanislas Auguste Poniatowski, abdique à Grodno en 1795 et meurt à Saint-Pétersbourg en 1798.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface. I

Avant-Propos. XV

I. — **Historique des mesures qui, dans les écoles et les établissements d'instruction secondaire de la Pologne prussienne, aboutirent à la suppression du polonais comme langue enseignante, — et même à la suppression de l'enseignement du polonais** 1

Avant 1871 1
Après 1871 2
Résistance des enfants et des parents à l'enseignement religieux donné en allemand. 8

II. — **L'affaire de Wrzésnia** 13

La séance du 20 mai 1901 13
Le jugement de Gniezno (Gnesen). 14

III. — **Retentissement et conséquences immédiates de l'affaire de Wrzésnia** 19

Manifestations en Autriche et en Russie 19
En Allemagne et en Posnanie. 22
Retentissement mondial. 26
Documents 26

IV. — **La grève de 1906-1907. — Généralités. Enfants mis aux arrêts. Enfants victimes de sévices corporels** 29

Généralités. Début et fin de la grève. 29
Enfants en retenue 32
Corrections corporelles infligées aux enfants 33
L'école de Barcin 47
Châtiments bizarres. Brûlures. 53
Le revolver à l'école. 53
Écolières recevant les verges. 57
Le « bâton polonais » 57
Héroïsme des enfants 59
Enfants châtiés physiquement au point d'en être blessés . . 68
Maîtres poursuivis d'office par les autorités 72
Actes de brutalité commis plus récemment 73
Une circulaire de la Régence de Kœnigsberg. 74
Les parents des enfants battus ont de grandes difficultés à se faire rendre justice. . . . .

Pages

V. — La grève de 1906-1907 (*Suite et fin*). — **Des méthodes disciplinaires en usage dans les écoles et les gymnases allemands. Enfants Polonais tombés en syncope au cours de corrections corporelles. Enfants Polonais morts des suites de coups. Enfants internés dans des maisons de correction. Collégiens renvoyés. Persécution religieuse. Incidents d'ordres divers concernant la grève** 76

De quelques considérations très générales sur la pédagogie . 76
Ce qu'il y a de bon dans la pédagogie allemande. 84
Actes de brutalité commis, tout récemment, sur de jeunes Allemands dans les écoles du peuple 86
La colonie agricole de Mielczyn 93
L'affaire de Mielczyn en justice 99
L'Institut professionnel de Gemünd 106
Pédagogie !. 106
Les suicides d'enfants en Allemagne 114
Enfants Polonais qui tombèrent en syncope au cours de corrections 115
Enfants Polonais qui succombèrent des suites de corrections scolaires 116
Enfants Polonais qui tentèrent de se suicider pour échapper à l'oppression scolaire 121
Enfants Polonais internés dans des maisons de correction. . 122
Procès intentés à des enfants ou à des jeunes gens coupables d'avoir insulté des maîtres 126
Persécution religieuse 126
Les collégiens renvoyés. 127
Autres mesures prises contre les écoliers et les lycéens . . 129
Allemands et Polonais 130
Scènes de la grève d'un caractère plus reposant, humoristique même, dont les parents et les enfants furent les principaux acteurs, acteurs actifs cette fois 131
Histoire d'une petite fille qui, tout récemment, a refusé de répondre en allemand devant le Tribunal 134
Ennuis causés à un médecin qui éprouvait de la sympathie pour les enfants Polonais 135
Histoire d'un père qui fut condamné à de la prison pour avoir battu son fils 135

VI. — Considérations d'ordre général. — Comme quoi les civilisations ne sont point séparées les unes des autres par des cloisons étanches, mais au contraire sont interdépendantes. — Du régionalisme considéré comme élément civilisateur et comme principe de paix. 136

Réponses à quelques objections possibles. 136
Pourquoi il est difficile à un homme de science d'envisager les questions politiques de la même façon qu'un diplomate de carrière 138

Pages
De l'importance du « petit fait-divers » en histoire et en politique 142
Introduction à ce qui va suivre 144
Nécessité dans laquelle l'homme et les sociétés se trouvent de se pénétrer des civilisations étrangères 145
L'histoire nous prouve que les civilisations dépendent les unes des autres 148
Existe-il en ce monde des nations qui soient investies comme d'une mission et qui aient à remplir un rôle en quelque sorte providentiel ? 153
En quoi consiste exactement la « civilisation » ? L'homme est-il plus civilisé aujourd'hui qu'il y a deux ou trois mille ans, par exemple ? 156
De la puissance de l'État comme élément civilisateur . . . 163
Du rôle de l'enfant en politique 168
Hymne à la Jeunesse (Adam Mickiewicz) 171
Le droit et l'idéal humain 172
La contribution des Tchèques et des Polonais au labeur humain 174
Le patriotisme civilisateur et le patriotisme anticivilisateur. Le principe des nationalités et le respect des nationalités envisagés comme postulatum de la civilisation 180
Le principe des nationalités est en marche 182
La vie intellectuelle et les tendances de l'Allemagne . . . 185
Manifestations récentes de ces nouvelles tendances intellectuelles germaniques 187
Du régionalisme 187
Nécessité pour les allogènes de s'initier à une double culture, cependant tout en donnant le pas aux traditions et à la civilisation à eux léguées par leurs ancêtres, — et réciproquement obligation pour le peuple-maître de respecter les tendances intellectuelles et morales de ses allogènes . . . 193
Voix libérales qui, en Allemagne même, plaidèrent la cause des enfants Polonais 207
Conclusions 214

VII. — Le point de vue moral de la grève scolaire 221

Souffrances morales endurées par l'enfant Polonais 221
Ces enfants ont dignement défendu les traditions morales de l'antique Pologne 224
Les langues plus fortes que la persécution 227
Conséquences de la persécution 229
Les enfants Polonais inspirant des artistes 229
Le matérialisme en politique 230
L'Allemagne d'avant et d'après 1870 jugée par un Italien . . 231
La beauté morale de la Pologne 232
Conseils d'ordre moral à la Jeunesse polonaise 233

Liste chronologique des Rois de Pologne 236